Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR)

Banque Mondiale
Coopération Française

ASPRODEB

IMPLICATIONS STRUCTURELLES DE LA LIBERALISATION SUR L'AGRICULTURE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL AU SENEGAL
(1950 – 2006)

PREMIERE PHASE : RAPPORT FINAL

Jacques FAYE
Cheikh Oumar BA
Pape Nouhine DIEYE
Mamadou Dansoko
Avec la collaboration de :
Della Koutcho Diagne et Madické Niang

Dakar, Février 2007

Le programme RuralStruc sur les « Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural » est une initiative conjointe de la Banque mondiale et de la Coopération française (Agence Française de Développement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère des Affaires Etrangères, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement).

D'une durée de deux ans (2006-2008), son objectif est de proposer une analyse renouvelée sur les processus de libéralisation et d'intégration économique, dépassant la seule dimension commerciale, et sur leurs conséquences sur l'agriculture et le secteur rural des pays en développement. Les résultats obtenus permettront d'améliorer le débat entre partenaires nationaux et internationaux et de fournir des orientations sur les politiques destinées au secteur agricole et au monde rural.

Le programme repose sur un dispositif comparatif de sept pays – Mexique, Nicaragua, Maroc, Sénégal, Mali, Kenya et Madagascar – correspondant à des stades différents du processus de libéralisation et d'intégration économique et conduit ses travaux avec des équipes d'experts et chercheurs nationaux. Deux phases ont été retenues : une première phase d'état des lieux ; une seconde phase d'études de cas sectorielles et régionales.

http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/0,,menuPK:311690~pagePK:146732~piPK:64087638~theSitePK:258644,00.html

La présente étude porte le nom de ses auteurs et doit être utilisée et citée de manière appropriée. Les résultats, interprétations et conclusions sont celles des auteurs et n'engagent pas la Banque mondiale, son conseil d'administration, son management et ses Etats-membres.

Table des matières

Liste des sigles et acronymes v
Table des matières iii
EXECUTIVE SUMMARY vii
RESUME EXECUTIF xv
AVANT-PROPOS 1
INTRODUCTION 2
I. Place et rôles de l'agriculture sénégalaise : les principaux déterminants des changements structurels 3
1.1. Repères géographiques et historiques 3
1.1.1. Situation géographique du Sénégal 3
1.1.2. Un pays bâti autour de la traite arachidière 3
1.2. Caractéristiques générales du pays et de sa population 5
1.2.1. Un pays en transition démographique 5
1.2.2. Une population qui s'urbanise mais qui reste agricole 8
1.2.3. Des jeunes de plus en plus nombreux à la recherche d'emploi 11
1.2.4. Une population qui s'agglutine le long du littoral et dans le bassin arachidier 13
1.3. Caractéristiques générales de l'économie et ses grandes tendances 14
1.3.1. Une croissance qui exclut la majorité de la population, une dépendance alimentaire inquiétante 14
1.3.2. Des finances publiques dominées par des rentes 17
1.3.3. Le marché du travail de 1950 à 2006 : « de la pénurie de main d'œuvre à la pléthore d'actifs » 30
1.4. Caractéristiques du secteur agricole et rural 37
1.4.1. Les grandes caractéristiques du secteur agricole : un premier aperçu 37
1.4.2. La production agricole et agro-alimentaire 41
1.4.3. Des ressources naturelles en dégradation continue 46
1.4.4. Des évolutions différentes en fonction des spéculations agricoles 48
1.5. Les politiques publiques 51
1.5.1. Caractéristiques générales et périodisation des politiques publiques 51
1.5.2. Les autres politiques de développement rural 62
1.5.2. La dotation en biens publics 63
1.6. Conclusion chapitre 1 67
II. La structure des marchés agricoles et agro-alimentaires et leur évolution 69
2.1. Marché des produits 69
2.1.1. Evolution de la structuration des marchés des produits agricoles et agro-alimentaires et des facteurs de production 70
2.1.2. Fonctionnement des principales filières 72
2.2. Le marché des facteurs 92
2.2.1. Les marchés des intrants 92
2.2.2. Le matériel agricole 95
2.2.3. Le marché du crédit 96
2.2.4. Le marché du conseil agricole 98
2.2.5. Le marché du travail 100
2.2.6. Le marché foncier 100
2.3. L'évolution des prix relatifs 101
2.3.1. L'instabilité des prix mondiaux des produits agricoles : le cas des céréales et de l'arachide 101
2.3.2. L'évolution et les ajustements des prix au producteur 103

2.3.3. L'impact des réformes structurelles sur les prix des produits agricoles 105
2.3.4. L'évolution des prix des facteurs : le cas des engrais 106
2.4. Conclusion chapitre 2 106
III. Les processus de segmentation des structures de production : facteurs explicatifs et conséquences structurelles 108
3.1. Le caractère familial de l'agriculture sénégalaise 108
3.1.1. Les exploitations agricoles en 1960 108
3.1.2. Les exploitations agricoles familiales en 1997/98 114
3.2. Le processus de segmentation et de différenciation par région 130
3.2.1. La segmentation/différenciation dans le bassin arachidier 130
3.2.2. La segmentation dans les régions sud du Sénégal 135
3.2.3. La segmentation dans la vallée du fleuve Sénégal 136
3.2.4. La segmentation des structures de production dans la zone des Niayes 137
3.3. Les facteurs explicatifs du changement 141
3.4. Conclusion du chapitre 3 143
IV. Risques et blocages identifiables, possibilités d'adaptation et recompositions en cours 145
4.1. Groupes sociaux et lieux vulnérables 145
4.2. Les tentatives de sortie d'impasse des populations et de l'Etat 150
4.2.1. Le développement des activités rurales non agricoles 150
4.2.2. Les migrations 151
4.3. Les nouvelles formes de la ruralité 170
4.5. Conclusion du chapitre 4 172
Conclusion générale et perspectives 174
BIBLIOGRAPHIE 182
ANNEXES 189
Figure A.1. : Evolution du taux de mortalité de 1960 à 2002 (par 1000 habitants) 189
Tableau A.1. : Evolution des exportations 1884-1969 189
Tableau A.2. : Evolution du nombre de navétanes, de la production et de superficies d'arachide entre 1930 et 1961 190
Tableau A.3. : Evolution du commerce extérieur sénégalais par pays partenaire (part en %) 191
Tableau A.4. : les indicateurs de performance entre 1980-2003 192
Tableau A.5. : Situation des flux migratoires au départ du Sénégal en 2005 193
Source : Banque mondiale, 2005 193
Tableau A.6. : Situation des transferts des migrants sénégalais en 2005 193
Source : Banque mondiale, 2005 193
Tableau A.7. : Pluviométrie au niveau des différentes stations de 1951 à 1997 194
Tableau A.8. : Typologie et effectif du cheptel (x 1000) de 1960 à 1998 (CSE 2000) 197
Tableau A.9. : Evolution des productions contrôlées de gomme arabique du Sénégal de 1941 à 1993 en tonnes 198
Tableau A.10.: Situation de l'exploitation contrôlée de la gomme arabique et de la gomme mbèp de 1989 à 1999 199
Tableau A.11. : Evènements marquants l'histoire du Sénégal 200

Liste des sigles et acronymes

ACEP : Alliance de crédit et d'épargne pour la production
ANCAR : Agence nationale de conseil agricole et rural
AOF : Afrique Occidentale française
APIX : Agence chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux
APOV : Association des producteurs d'oignon de la vallée
ARM : Agence de régulation des marchés
ASPRODEB : Association pour la promotion du développement à la base
BIT : Bureau international du travail
BM : Banque mondiale
BNDS : Banque nationale de développement du Sénégal
BSD : Banque sénégalaise de développement
CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERP : Centre d'expansion rural polyvalent
CERPOD : Centre d'études et de recherche sur la population et le développement
CILS : Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNCR : Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CONAFOP : Comité national des filières oignon et pomme de terre
COVAPE : Compagnie ouest africaine de valorisation des produits d'élevage
CNUCED : Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement
CPSP : Caisse de péréquation et de stabilisation des prix
CRAD : Centre régional d'assistance au développement
CREA : Centre de recherches en économie appliquée
CSE : Centre de suivi écologique
CSS : Compagnie sucrière sénégalaise
DAPS: Direction de l'analyse, de la prévision et de la statistique
DCEF : Direction de la coopération économique et financière
DISEM : Division des services semenciers
DPS : Direction de la prévision et des statistiques
DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EMUS : Enquêtes sur migration et urbanisation au Sénégal
ENDA/GRAF : Environnement et développement du Tiers Monde/Graf
ESAM : Enquête sénégalaise auprès des ménages
ESIS : Enquête sénégalaise sur les indicateurs de santé
FAO : Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FPA : Financement de la production agricole
FMI: Fonds monétaire international
FNGIEHS : Fédération nationale des GIE horticoles au Sénégal
GDS : Grands domaines du Sénégal
GIE : Groupe d'intérêt économique
GRS : Groupe de réflexion Stratégique
GTZ : Coopération allemande
IMF : Institution de micro finance
IPAR : Initiative prospective agricole et rurale
IRD: Institut de recherche pour le développement
ISRA : Institut sénégalais de recherches agricoles
ITA : Institut de technologie alimentaire
LPDA : Lettre de politique de développement agricole

PIB : Produit intérieur brut
PNUD : Programme des Nations-Unies pour le développement
MAE : Ministère de l'agriculture et de l'élevage
MEPN : Ministère de l'environnement et de la protection de la nature
MEF: Ministère de l'économie et des finances
NPA : Nouvelle politique agricole
NPE : Nouvelle politique de l'emploi
OCA : Office de la commercialisation agricole
ONCAD : Office national de commercialisation et d'assistance au développement
ONIRIZ : Observatoire national du riz au Sénégal
OMC : Organisation mondiale du commerce
OMVS : Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
OPS : Organismes privés stockeurs
PAPEL : Programme d'appui à l'élevage
PASA : Programme d'ajustement du secteur agricole
PDMAS : Programme pour le développement des marchés au Sénégal
PISA : Programme d'investissement du secteur agricole
PMA : Pays les moins avancés
PME : Petite et moyenne entreprise
PMI : Petite et moyenne industrie
PNDA : Programme national de développement agricole
PSAOP : Programme des services agricoles et d'appui aux producteurs
PTIP : Programme triennal d'investissement prioritaire
RNA: Recensement national agricole
RNB : Revenu national brut
RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat
SAED : Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du Fleuve Sénégal et des vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SCA : Stratégie de croissance accélérée
SIP : Société indigène de prévoyance
SODEVA : Société de développement et de vulgarisation agricole
SODEFITEX : Société de développement des fibres textiles
SOMIVAC : Société pour la mise en valeur agricole en Casamance
SONACOS : Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal
SRDR : Société régionale de développement rural
TEC : Tarif extérieur commun
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
UE : Union européenne
UEMOA : Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UICN: Union mondiale de la nature
UNIRIZ : Union nationale interprofessionnelle du riz
UPPRAL : Union des producteurs et préposés du rayon laitier

EXECUTIVE SUMMARY

Meeting the Challenge of Youth Employment

Senegal's population grew in excess of 11 million people in 2006 from 2 million in 1950; this growth, however, has slowed. Currently, half of the population, largely young and unschooled, lives in urban areas; and nearly seventy percent depend directly on the agricultural sector. By 2025, it is expected that Senegal's population will reach between sixteen and seventeen million people.

In the very near future, two hundred thousand youths will appear on the job market every year. A majority will come from farming families and will thus be ill-prepared to enter into the economy. Meeting the challenge of youth employment will depend on the capacity of the country and its political and economic leaders to bring about agricultural transition. This will be based on an increasingly greater merger of the urban and rural farming economies. The drivers of this merger will include high and sustained productivity gains, and improvements in the incomes of the rural population. Success will depend first and foremost on the capacity of the State to formulate and implement a comprehensive policy, with the involvement of all the economic stakeholders.

Persistence of an Economy Dominated by Groundnut Production

Under French colonial rule, agriculture specialized in the production of a single crop. Colonial rule provided Senegal with an administrative, educational, health and transport infrastructure, and to a certain extent, industrialization. However, it also introduced a number of disadvantages: food production was abandoned in favor of rice and wheat imports for consumption in urban areas. Moreover, livestock production was not developed. Groundnut production led to the rapid clearing and occupation of farmlands; infrastructure was concentrated in the economic capital and in the groundnut-producing area, thus rendering the outlying regions inaccessible and more or less condemned to subsistence farming, in spite of attempts to develop the irrigation potential of the Senegal River valley. The attempts, shortly after independence in 1960, to reduce this heavy dependence on groundnut production ended in failure. The financial needs of the State, the end of preferential prices on the markets of the former colonial power, and the economic interests in the sector forced the State to blindly pursue this option, at a time when groundnut oil was becoming increasingly less competitive on the world market.

Extroversion of the economy, based on groundnut production and exploitation of mineral and fishery resources led to low GDP growth, as it was subjected to the unstable climate and markets, and was often lower than population growth. Continued extensive and mining agriculture, in spite of remarkable success in the use of selected seeds and mechanization of farms, also resulted in very low contribution of food and cash crop production to economic growth.

As from 1980, in view of the scale of the ensuing macroeconomic imbalances, Senegal embarked on a protracted structural adjustment process under the supervision of the IMF and World Bank. The early agricultural sector adjustment measures (stopping of the agricultural program and liquidation of the marketing board - ONCAD - in 1979 and 1980 and the New Agricultural Policy in 1984) did not produce the expected results with respect to agricultural supply. The PASA and the devaluation of the CFA Franc in 1994 had a positive impact on

public finance and external trade, but it was short-lived. Economic liberalization did not modify the orientation and structure of Senegal's external trade. Exports were hardly diversified, and were based on fishery resources, by-products of phosphate, and groundnut oil. Imports were increasingly dominated by food products. The bulk of trade is still carried out with the European Union, though there has been some progress in trade with African countries. Liberalization enabled the State to clean up public finances, but it did not prevent an explosion of poverty, especially in rural areas (about seven out of ten households are poor, and eighty percent of poor households live in rural areas), an extension of the informal sector, chronic under-employment, long-term unsustainable food dependency, the country's dependence on official development assistance and remittances from abroad, and the subsistence of mining and extensive agriculture with very low productivity.

Remarkable Capacity of Family Farms to Adapt to their Climate and Economic Environment

Senegal's agriculture is dominated by family farms. It is only in areas with possibilities of irrigation and easy access to the main urban market of Dakar and export that commercial and industrial farming are developing, but they occupy less than five percent of the crop area. Family farms are predominantly rain-fed in a semi-arid zone, with irrigation limited to less than two percent of the crop area. Nineteen percent of the country's surface area is arable land, that is 3.8 million hectares, of which only 2.5 million hectares are effectively farmed (65 percent). The heterogeneous nature of farming is mainly influenced by the level of rainfall, the soil type, possibilities of irrigation, and access to urban markets.

In the groundnut-producing area, the farming systems associate groundnut, short-cycle cereals, and millet and sorghum—that have taken the place of long-cycle cereals—with the breeding of small ruminants and cattle. From 1960 to 1998, the ratio of groundnut and millet/sorghum production was reversed. Groundnut, which hitherto occupied 64 percent of the crop area as opposed to 29 percent for millet, now covers only 28 percent, down from 64 percent. Cattle breeding, which was as significant as sheep rearing, now represents only one quarter of total livestock, even though some progress has been made. Thus, farmers have adapted to droughts and market uncertainty by giving preference to short-cycle cereals and groundnuts, short-cycle livestock, and horse draught cultivation. They have also diversified their crops for the same reasons: cowpea, watermelon, bissap, and cassava. Remarkably, farmers have succeeded not only in increasing the area covered by cereals, but also in increasing yields, while groundnut output has dropped.

-The **groundnut-producing area** has most of the "marabout farms" that have enjoyed easy access to land, agricultural inputs and loans, and that pursue religious, family and profit-making objectives.

-**In the southern regions**, the agro-pastoral system is virtually the same as in the groundnut-producing area, but here, cotton competes with groundnut, whose cultivated area is nonetheless, on the increase. Available pastureland has made it possible to breed a sizeable number of cattle. Maize production is also increasing steadily in the region. Lowland rice is grown where the possibilities exist. There is also diversification into dairy farming and banana cultivation where water is prominent.

-In **Lower, and part of Middle Casamance**, the farming systems are traditionally based on mangrove rice farming, harvesting in bolongs, and unwatered cultivation of long-cycle cereals. Here also, there has been remarkable adaptation to change. The invasion of rice farms by salty water has led to a sharp decline in rice production, to the advantage of unwatered crops; groundnut, millet/sorghum, maize, and significant development of horticulture, in particular fruit-tree farming. Farmers, who traditionally limited themselves to the cultivation of bolongs, have also become sea-fishermen.

-In **the sylvo-pastoral zone**, there is a dominance of livestock breeding, especially of cattle, which is associated with little millet and groundnut cultivation, and harvesting. The difficulties involved in moving cattle in the flooded pasturelands of the Senegal River and the southern-most regions have led to a reduction in the size of herds.

-In **the Senegal River valley,** there are marked differences between the delta and the middle and upper valley. In the delta and around Guiers Lake, the farming system, with the pumping of water and mechanized cultivation, gives preference to the double cropping of rice over extensive areas, with full control of water flow. Diversification is developing with special varieties of rice (scented rice), industrial production of tomatoes, onions, potatoes, and sweet potatoes, increasingly on private smallholdings. Stockbreeding encounters difficulties here as a result of drastic reduction of the floodwater pasturelands. Commercial farming is developing with some difficulty. There are also two or three agro-industrial plants in the area. In the middle and upper valley, the small size of farms has forced the farmers to partially maintain their traditional systems which associate flood-recession crops with rain-fed crops and stockbreeding, in addition to rice farming

-In the **Niayes zone**, there is a great diversity of farming systems; family farms coexist with commercial farms and a few agro-industrial plants. The closer to the Dakar urban market, the more the family farms reduce in size and practice intensive market gardening targeting the city. Sharecropping, leasing and sale of land are normal practices, not to mention the flower growers who operate even in the tiny intervening spaces along the roads in the heart of the city. Moving from Dakar to Saint-Louis, the breeding of small ruminants and cultivation of rain-fed crops reappear, associated with market gardening. Some family farm systems also include artisanal fishing. In addition to family farm systems, commercial farming has also developed and diversified, with a few large units almost entirely oriented toward export to European markets; these units control the horticultural sector upstream and downstream and also conclude contracts with small-scale market gardeners. Enterprises specialized in fruit-tree farming for the urban market and export are also developing, alongside enterprises specialized in intensive stockbreeding for meat and milk. This commercial farming has fostered the strong growth of a class of agricultural wage-earners.

For some fifty years now, Senegalese farmers have been trying to cope with a marked and generalized drop in rainfall over two to three months each year. This unfavorable climatic situation has had serious consequences on the farming systems and natural resources. The farmers also have to cope with the uncertainties of markets as the population growth rate remains high. The adaptation required forces them to exert growing pressure on natural resources, and thereby degrades these resources. The salty nature of the land around the mouths of the Senegal, Sine Saloum and Casamance Rivers has led to substantial loss of soils

and fishery resources. The effects of rain and wind erosion on the soil have worsened because of cultivation and breeding practices observed in the Niayes zone, where advancing coastal dunes have buried low-lying market garden farms. The steady increase in livestock population is causing a degradation of pasturelands, while the extension of cultivated areas reduces their size. The non-management of fishery resources has led to stagnation, and even reduction, of catches in the past few years, whereas they largely meet the animal protein requirements of the population. Extensive farming practices without organic replenishment have led to impoverishment and acidification of soils, and therefore a decline in crop yields. The pressure exerted on forest resources, mainly to meet the service and energy needs of the urban and rural population (90 percent of the energy needs of households) and government policies that favor land occupation for agricultural purposes, reduced wood potential by 9.2 percent between 1985 and 1995.

Within this context, agricultural performance in terms of production has not met expectations. Overall, the areas under cultivation have not changed much; they've increased by 3.9 percent between 1960-1970 and 1970-1980, and then dropped by 4 percent between 1970-80 and 1980-94. However, as observed above, the main crops have witnessed reverse growth trends; decline in groundnut production except in the south and growth in cereal (millet/sorghum, maize, and paddy rice), cotton and cowpea production. That represents a major break in the production strategy of farmers, who give preference to food security for their families. As observed, the break is accompanied by diversification of production in all farmland areas in response to climate change, land saturation, the demands of urban markets, and low investment in labor and inputs.

In spite of its great vulnerability to climatic factors, stockbreeding, hitherto a safe investment, is increasingly becoming a speculative investment. Stockbreeding practices have diversified to include the development of cattle and sheep fattening to meet the demands of urban markets, intensive poultry farming in peri-urban areas, niche dairy production in peri-urban areas, development of cattle draught cultivation and above all, horse draught cultivation, which is a sound investment for farming and transport activities in rural and urban areas in the dry season. Farmers who have the means to invest in cattle breeding can, thanks to the production of manure, also engage in intensive cereal cultivation, with cereal by-products recycled into stockbreeding. Thus the development of stockbreeding demonstrates the capacity of farmers to protect themselves against risks, to secure financial incomes with increasingly regular earnings, and for the bigger farmers who often have substantial non-farming incomes, to make high profits in the intensification of their agro-pastoral system.

A Difficult Liberalization of the Agricultural Economy

The Senegalese Government has been very reluctant in completely liberalizing the agricultural economy and privatizing State-owned enterprises. Some experts point out that "Senegal embarked on adjustment reluctantly." Launched in 1980 with the liquidation of the Agricultural Products Marketing Board (ONCAD), the process ended only in 2006 with the privatization of the largest domestic oil processing plant, SONACOS. In spite of its commitment, the Government is still hesitant about carrying out land reform and recognizing the real rights of family farm holders. The horticulture, cattle/beef and fishery sectors have always been liberal, but the Government has not given up its intention of subsidizing the price of groundnut paid to farmers, and applying protective measures to imports, even though facts show that such measures are not effective as they do not encourage productivity among the beneficiaries.

Within this context, modifications and restructuring of the produce markets and factors of production, with the emergence of new stakeholders and institutional coordination mechanisms, are slowly taking place. Changes to the major cereal and cash crop sectors (groundnut, rice, cereals) have turned out to be inefficient due to a lack of or inadequacy of accompanying structural mechanisms. The market for inputs such as seed, fertilizer and agricultural equipment markets are not organized. The erosion of the groundnut seed capital is a good example. The horticulture sector is more dynamic, with the emergence of private firms in the supply of inputs and loans, and the development of production and marketing contracts. As a result of farmers' diversification strategies, new sectors are also emerging. Upstream, new distribution circuits are developing, with the emergence of supermarkets and creation of processing SME/SMIs. However, this phenomenon is not documented. The same applies to the higher levels of the traditional cereal and harvested fruits sectors, where the informal sector holds sway, driven by the expansion of catering services.

There is still no real land market, though sporadically in the peri-urban areas, legal transactions are commonplace. This situation has thwarted all attempts to restructure the farming systems, and increased pressure on natural resources. The market for harvested fruits, wood, and charcoal is still subject to drastic and ineffective regulations, with quotas for felling, transport licenses, etc.

Regarding exports, only the horticulture and fishery sectors seem to be dynamic, because they need to adapt to the constraining standards of the European Union with respect to quality, pesticide residues and traceability.

What are the implications of liberalization on production structures? Our analyses show many factors in the development of farm structures, and it is very difficult to separate them.

Parcellation of Family Farms and Emergence of Commercial Farming

The family farm system has led to a permanent process of fragmentation of the family farming unit. Within a context of subsistence farming and almost limitless availability of land, the structure of farming units depends mainly on the availability of labor. The size of the family is thus the main factor that determines the number of farms. However, social status is useful in mobilizing labor from collaterals and seasonal workers. Some people, who because of their family status control forest lands, are better off. The introduction of commercial crops has led to the individualization of plots, factors of production, production activities, incomes and consequently, decisions within family farms. Family dependants, especially men, but also women, are slowly becoming independent of the head of the family farm. The introduction and spread of animal draught cultivation in the 60s and 70s, and the land legislation of 1964 that abolished customary rights in favor of the State, accelerated the process. Animal draught cultivation makes it possible to expand the crop area per farmer, while the land legislation blocks any process to reallocate land.

Thus, where land is scarce, the segmentation of farm units brings about differentiation of family farms, since the process entails a sharing out of family land each time. This internal process is at the origin of the parcellation of family and forest lands, and the individualization of family farms. The outcome is that small family farms are common. Between the agricultural survey of 1960 and the agricultural census of 1998, the number of farms of less than 1 hectare declined from 21.4 percent to 20.9 percent, and those of less than 3 hectares 58 percent to 50.7 percent, but the average cultivated area per farmer for all family farms

declined 1.07 hectares to 0.57 hectares. The proliferation of micro-family farms is actually the most noticeable and most disturbing aspect of farming structures. On the assumption that a crop area of 4 hectares is required by each farmer for rain-fed and cattle draught cultivation to provide a good level of income for his family, which was the objective set by agricultural research in the '70s, it is noted that the majority of rain-fed farm holdings cannot be viable without substantial livestock and non-agricultural activities.

As we pointed out above, family farms in all the agricultural regions have developed great capacities to adapt to changes in their environment, such as reduction of available land, climatic conditions, and market liberalization. The studies we conducted in the Djourbel and Fatick regions confirm that non-farming activities are the main factor of differentiation of family farms. For smallholdings, such activities enable them, above all, to meet basic needs, and they probably provide means of survival to many farmers who have no capacity to invest in improving their agricultural productivity. On the other hand, for those who have sizeable land at their disposal and substantial non-farming incomes, investing part of such income in farming, intensive cattle and sheep breeding and intensive cereal cultivation may be profitable. This is all the more apparent as the availability of land and money makes it possible to keep family labor, hire seasonal workers or talibes (pupils of Coranic schools). Without in-depth studies on the issue, we can believe that these are mainly marabout farm holdings or those owned by retired employees, transport operators and traders/farmers.

The issue of segmentation or differentiation of farm holdings is viewed differently in peri-urban intensive and irrigated farming areas with easy access to markets. In the Niayes zone, and to a lesser extent the Senegal River delta and around Lake Guiers, commercial farming coexists with family farms. Such commercial farming tends to diversify. Alongside the major capital-intensive businesses that employ workers and are specialized in the export of fresh produce to the European Union, there are intensive breeding enterprises, dairy farms that provide supplies to urban markets, fruit-tree growing enterprises targeting a mixed, urban/export market and a few agro-industrial concerns. Family farms themselves can be differentiated. One can distinguish between those that specialize in market gardening and sell part of their produce to exporters; those that target only urban markets for African market garden products, and those that grow flowers, etc, with various land use status (owner, sharecropper, or leaseholder).

There are hardly any studies on the segmentation or differentiation of family farms. While existing studies underscore the structural importance of non-farming activities and incomes, they do not document such activities and incomes adequately and do not take account of them in the typologies proposed. One recommendation would be to conduct, in the short or medium term, a comprehensive census of farm holdings, irrespective of their status, while taking into consideration the land rights, the full range of activities and incomes: cultivation, breeding, harvesting and non-farming activities.

Multidisciplinary studies at the regional level are required to provide a better understanding of farm strategies. The resources for this study were not enough to systematically consult the relevant literature.

The Agricultural Economy at a Dead End

The main conclusion of our study is that in spite of the development of highly effective strategies, tailored to the unfavorable climatic conditions, scarcity of land and difficult access

to markets, farmers and the agricultural economy are at an impasse. We will consider the impasse in terms of the five main purposes of agriculture.

-Providing income to farmers: Senegal's agriculture today is only partially subsistence farming. Thus, it is expected to provide monetary income to households to enable them to meet their basic needs and make investments. Liberalization did not boost agricultural production, in terms of productivity gains for farm holdings. Family, rain-fed and extensive farms are still largely in the majority. Their diminishing incomes do not allow them to meet basic needs or make investments. Most poor farming households have this category of farms. The procurement of animal draught equipment, fertilizers and selected seeds remains at an extremely low level, which does not guarantee the replacement of farm equipment, the maintenance of soil fertility or the maintenance of seed capital.

-Feeding the population: Liberalization did not revive food production in the broader sense. Admittedly, family farmers refocused on cereal production and stockbreeding, but without a dynamic urban market, demand for their products remains low. Senegal continues to increase food imports to meet the needs of its urban and rural populations. The rate of cereal self-sufficiency has fallen below 50 percent. As far as food self-sufficiency in West Africa is concerned, Senegal is the most dependent country per capita. Such dependence undermines its investment capacities, and consequently its development.

-Creating jobs and self-employment: At this stage of the country's development, the agricultural sector remains the leading sector in terms of creating jobs for youths who enter the labor market. Its development should generate job-creating processing services and activities both upstream and downstream. Yet in the rural areas, very few young people believe that their future lies in agriculture or in the village. Most of them dream of moving to towns or out of the country.

- Providing foreign exchange to the economy: The decline in agricultural and fisheries exports, except for horticultural exports, at a time when food imports are on the increase, is a cause for concern. The devaluation of the CFA Franc in 1994 did not have a sustained impact on exports.

-Managing natural resources in a sustainable manner: Farmers' incomes do not permit them to adjust their extensive and mining agricultural practices, and thus maintain soil fertility. Soil salinization has not been checked. In spite of State subsidies for the use of butane gas in households, the felling of trees for timber and firewood continues to reduce the forest area.

The root cause of the poor performance of Senegal's agriculture lies in the gap, or rather the contradictions, between the official agricultural policies and the reality on the ground and the farmers' own strategies. As part of the structural adjustment policies, the State considerably divested itself from the groundnut producing area and the southern regions of the country, and concentrated its investments in irrigated farming, mainly in the Delta area of Senegal River. It also postponed the privatization of SONACOS, and consequently the restructuring of the groundnut sector. The option chosen for the main agricultural sector, which provides monetary income for most farmers, was to import vegetable oil for local consumption, and to export groundnut oil. The liquidation of SODEVA, hitherto in charge of agricultural

extension in the groundnut-producing area, only became effective in 1999, just before the creation of ANCAR, which was thus delayed. The liberalization of rice imports was also postponed for some time.

Apart from cotton farmers, farmers in the rain-fed system remained for nearly twenty years with hardly any agricultural extension and effective research services. The State grew tired of sustaining valley rice cultivation and mangrove rice cultivation in Casamance, and of subsidizing prices in the groundnut sector. However, the farmers received no support in their efforts to adapt their agricultural strategies to new realities. The structural constraints of rain-fed farming were not diagnosed.

The gap between the farmers' strategies and official policies persists, and has probably widened. The issue of the structure of rain-fed farms has still not been taken into consideration. The required land reforms have been postponed. The REVA Plan ("Return to Agriculture") launched in 2006 and the "Fast-track Growth Strategy" proposed by the present Government lay emphasis on irrigated areas, mechanization and horticulture through the development of commercial agriculture, at a time when family farmers engaged in rain-fed cultivation are giving priority to dry cereals, stockbreeding and diversification. The infrastructure policy gives priority to the urban infrastructure of the capital, whereas the major constraint on the entire southern region - which has a good agricultural potential - is access to markets. Priority is given to horticultural exports, whereas the vast majority of farmers aim at home consumption and the local market.

Getting out of the impasses

Solutions to address this impasse where the agricultural economy finds itself require that the State to revise its vision of agriculture. Most farmers are engaged in rain-fed farming, and will probably maintain that option for the foreseeable future. They make up the majority of poor farmers. They have no capacity to invest and improve on their productivity. They have demonstrated their capacity to adapt to drought and markets, but at the cost of the deterioration of their economic situation. They give priority to the production of cereals and livestock, that is, items consumed by the Senegalese.

The State should target small-scale rain-fed farming as a priority. Instead of defining its own agenda and trying to develop a form of commercial farming, the State should concentrate on family farms that employ the majority of Senegalese citizens, so they can continue to supply the markets, generate income and offer employment opportunities to the younger people. The stakes are high, and that option could be more profitable than groundnut oil exports. In the long term, Senegal could also carve out a niche for itself on the West African market as an exporter of quality beef.

RESUME EXECUTIF

Relever le défi de l'emploi des jeunes

De deux millions en 1950, la population du Sénégal dépasse les onze millions en 2006 même si cette croissance se ralentit. La moitié réside déjà en milieu urbain bien que plus de soixante et onze pour cent des Sénégalais appartiennent à des familles agricoles au sens large. La population devrait atteindre entre seize et dix sept millions de personnes à l'horizon 2025. Cette population reste jeune et très peu formée pour la majorité. C'est de l'ordre de deux cent mille jeunes et plus qui, dans le futur proche, vont se présenter chaque année sur le marché du travail dont une majorité appartenant à des familles agricoles et donc très peu préparés à entrer dans l'économie.

L'agriculture devra continuer à en absorber la majorité, mais l'économie non agricole doit se préparer à en absorber une part de plus en plus importante. Relever ce défi de l'emploi des jeunes dépendra de la capacité du pays, de ses acteurs politiques et économiques à assurer une transition agricole basée sur une intégration de plus en plus forte de l'économie urbaine et de l'économie agricole basée sur des gains continus et élevés de productivité améliorant les revenus des ruraux et donc augmentant leur capacité d'investissement tout en offrant aux consommateurs urbains des produits agricoles transformés répondant à leurs besoins et à leur pouvoir d'achat, et à l'industrie des matières premières agricoles. Le succès dépendra en premier lieu de la capacité de l'Etat à concevoir et mettre en œuvre une politique globale avec la participation de tous les acteurs économiques.

La persistance de l'économie de traite arachidière

Le colonisateur français a fait le choix pour le Sénégal de le spécialiser dans la monoculture de l'arachide pour ses besoins. Cela a permis au Sénégal d'hériter d'infrastructures administratives, éducatives, sanitaires et de transport et d'un certain niveau d'industrialisation. Cet héritage colonial a comporté plusieurs désavantages. Les productions vivrières ont été sacrifiées au profit d'importations de riz et de blé pour la consommation des populations urbaines et les productions animales n'ont pas été développées. Cela s'est fait par un défrichement et une colonisation accélérée des terres agricoles. Les infrastructures ont été concentrées dans la capitale économique et dans le bassin arachidier faisant des régions périphériques des régions enclavées, plus ou moins abandonnées à l'agriculture de subsistance malgré les tentatives de mise en valeur hydro-agricole de la vallée du fleuve Sénégal. La tentative de sortie de cette dépendance arachidière au début de l'indépendance en 1960 a vite été un échec. Les besoins financiers de l'Etat, la fin des prix préférentiels sur le marché de l'ancienne métropole et les intérêts économiques autour de la filière ont contraint l'Etat à une sorte de fuite en avant alors que l'huile d'arachide était de moins en moins compétitive sur le marché mondial.

L'extraversion de l'économie basée sur la culture de l'arachide et l'exploitation des ressources minières et halieutiques s'est traduite par une croissance faible et très variable du PIB, inférieure à la croissance démographique. La persistance d'une agriculture extensive et minière, malgré les succès notables en termes d'utilisation de semences sélectionnées et de mécanisation des exploitations agricoles s'est aussi traduite par une très faible contribution de l'agriculture vivrière et de rente à la croissance économique.

L'ampleur des déséquilibres macroéconomiques qui en ont résulté a amené le Sénégal à s'engager, à partir de 1980, dans un long processus d'ajustement structurel sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale. Les premières mesures d'ajustement du secteur agricole (suppression du programme agricole et liquidation de l'ONCAD en 1979 et 1980 ; la NPA en 1984) n'ont pas eu les effets escomptés sur l'offre agricole. Le PASA et la dévaluation du FCFA en 1994 ont eu un effet positif sur les finances publiques, mais de courte durée, et sur le commerce extérieur. La libéralisation de l'économie n'a pas modifié l'orientation et la structure des échanges extérieurs du Sénégal. Les exportations restent peu diversifiées basées sur les ressources halieutiques, les dérivés du phosphate et l'huile d'arachide. Les importations sont de plus en plus dominées par les produits alimentaires. Et l'essentiel des échanges se fait toujours avec l'Union européenne même si quelques progrès sont notés avec les pays africains. La libéralisation a permis à l'Etat d'assainir les finances publiques. Elle n'a pas empêché une explosion de la pauvreté, particulièrement en milieu rural (environ sept ménages sur dix sont pauvres et quatre vingt pour cent des ménages pauvres sont des ruraux), une extension du secteur informel, un sous emploi chronique, une dépendance alimentaire non soutenable sur le long terme, une dépendance du pays de l'aide publique au développement et des transferts de revenus de l'émigration, et la subsistance d'une agriculture minière, extensive et avec une très faible productivité.

Les capacités des agricultures familiales à s'adapter à leur environnement climatique et économique

L'agriculture sénégalaise se caractérise par sa forme familiale dominante. Ce n'est que dans les zones offrant des possibilités d'irrigation et d'accès facile au principal marché urbain de Dakar et à l'exportation que se développent une agriculture d'entreprise et une agriculture industrielle qui occupent moins de 5 % des surfaces cultivées. L'agriculture familiale est massivement une agriculture sous pluie dans une zone semi aride, moins de deux pour cent des surfaces exploitées étant irriguées. Dix neuf pour cent du territoire national sont en terres arables soit 3,8 millions d'hectares dont seulement 2,5 millions sont effectivement exploitées (65 %). L'hétérogénéité de l'agriculture est essentiellement liée au gradient pluviométrique, au type de sols, aux possibilités d'irrigation et à l'accès aux marchés urbains.

Dans le bassin arachidier, les systèmes de production associent l'arachide, les céréales à cycle court, mil et sorgho, qui ont pris la place des céréales à cycle long, et l'élevage des petits ruminants et des bovins. Sur la période 1960 à 1998, le rapport entre la culture de l'arachide et celle du mil/sorgho s'est complètement inversé. L'arachide qui représentait 64 % des superficies cultivées contre 29 % pour le mil n'en représente plus que 28 % contre 64 %. L'élevage bovin qui était aussi important que l'élevage ovin n'en représente plus que le quart bien qu'ayant progressé. Ainsi les agriculteurs se sont adaptés à la sécheresse et aux marchés en privilégiant des variétés de céréales et d'arachide à cycle court, l'élevage à cycle court et la culture attelée équine permettant un travail léger mais plus rapide. Ils ont aussi diversifié pour les mêmes raisons : niébé, pastèque, bissap, manioc. De façon remarquable, les agriculteurs ont réussi non seulement à accroître les surfaces céréalières mais aussi les rendements alors que ceux de l'arachide ont baissé. Le bassin arachidier est la région où on rencontre l'essentiel des exploitations agricoles dites maraboutiques qui ont bénéficié d'un accès privilégié au foncier, aux intrants agricoles, au crédit et qui poursuivent des objectifs à la fois religieux, familiaux et de profit.

Dans les régions sud, le système agro pastoral est sensiblement le même que dans le bassin arachidier, mais le coton y concurrence l'arachide dont les surfaces cultivées augmentent

cependant. Les disponibilités en pâturages permettent le maintien d'un important élevage bovin. Le maïs y connaît aussi une progression régulière. La riziculture de bas fonds est pratiquée là où les possibilités existent. On note des diversifications dans l'élevage laitier et dans la culture bananière le long des cours d'eau.

Dans la Basse et une partie de la moyenne Casamance, les systèmes de production sont traditionnellement basés sur la riziculture de mangrove, la cueillette dans les bolongs et les cultures exondées de céréales à cycle long. Ici aussi, on note des adaptations remarquables aux changements. L'invasion des rizières par la langue salée a entraîné un fort recul du riz au profit des cultures exondées, arachide, mil/sorgho, maïs, un fort développement de l'horticulture, en particulier de l'arboriculture fruitière. Les agriculteurs qui traditionnellement se limitaient à l'exploitation des bolongs sont aussi devenus des pêcheurs en mer.

Dans la zone sylvo pastorale, l'élevage, bovin en particulier, domine associé à un peu de culture de mil et d'arachide, et à la cueillette. Les difficultés de la transhumance dans les pâturages de décrue du fleuve Sénégal et les régions plus au sud contraignent à une réduction de la taille des troupeaux.

Dans la vallée du fleuve, de fortes différences existent entre le delta et la moyenne et haute vallée. Dans le delta et autour du lac de Guiers, les systèmes de production avec pompage de l'eau et culture motorisés privilégient la double culture du riz dans de grands périmètres avec maîtrise complète de l'eau. La diversification se développe avec des variétés particulières de riz (riz parfumé), la tomate industrielle, l'oignon, la pomme de terre et la patate douce, de plus en plus dans de petits aménagements privés. L'élevage rencontre ici des difficultés du fait de la forte réduction des pâturages de décrue. Une agriculture d'entreprise émerge difficilement. Il existe aussi deux ou trois unités agro industrielles. Dans la moyenne vallée et la haute vallée, les faibles surfaces aménagées obligent les agriculteurs à maintenir en partie leurs systèmes traditionnels qui associent les cultures de décrue, les cultures sous pluie et l'élevage en plus de la culture du riz.

Dans la zone des Niayes existe une grande diversité des systèmes de production. Les systèmes familiaux coexistent avec l'agriculture d'entreprise et quelques unités agro industrielles. Plus on se rapproche du marché urbain de Dakar, plus les systèmes familiaux sont de petite taille pratiquent un maraîchage intensif destiné à l'approvisionnement de la ville. Le métayage, la location et la vente de terres sont des pratiques normales, sans compter les floriculteurs qui se glissent jusque dans les interstices le long des routes en pleine ville. Quand on s'éloigne de Dakar vers Saint louis, l'élevage de petits ruminants et les cultures pluviales réapparaissent associés au maraîchage. Certains systèmes familiaux associent aussi la pêche artisanale. A côté de cette agriculture familiale, mais entièrement tournée vers le marché, s'est développée une agriculture d'entreprise diversifiée elle-aussi avec quelques grandes unités presqu'entièrement orientées vers l'exportation sur les marchés européens, qui maîtrisent l'amont et l'aval de la filière horticole et ont aussi des contrats avec les petits maraîchers. Les entreprises accès sur l'arboriculture fruitière pour le marché urbain et l'exportation se développent ainsi que des entreprises spécialisées dans l'élevage intensif de viande et de lait. Cette agriculture d'entreprise a permis un développement important du salariat agricole.

Les agriculteurs sénégalais subissent depuis une cinquantaine d'années une baisse sensible et généralisée d'une pluviométrie étalée sur deux à trois mois. Cette péjoration climatique a des conséquences importantes sur les systèmes de production et sur les ressources naturelles. Ils doivent aussi faire face aux incertitudes des marchés dans un contexte de croissance

démographique encore élevée. La nécessaire adaptation les amène à exercer une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles et à entraîner leur dégradation. La salinisation des terres des embouchures des fleuves Sénégal, Sine Saloum et Casamance se traduit par des pertes importantes de sols et de ressources halieutiques. Les effets de l'érosion pluviale et éolienne sur les sols sont amplifiés par les pratiques de culture et d'élevage comme on l'observe dans la zone des niayes où l'avancée des dunes côtières ensevelit les dépressions maraîchères. L'augmentation continue des effectifs animaux entraine une dégradation des pâturages alors que l'extension des surfaces cultivées réduit leur superficie. La non gestion des ressources halieutiques se traduit depuis quelques années par une stagnation voir une diminution des prises alors qu'elles satisfont en majorité les besoins en protéines animales des populations. Les pratiques de culture extensive sans restitution organique et minérale a pour conséquence un appauvrissement et une acidification des sols et donc une baisse des rendements. La pression sur les ressources forestières, en grande partie pour satisfaire les besoins en bois de service et en énergie (90 % des besoins énergétiques des ménages) des populations urbaines et rurales, et les politiques étatiques favorables à la colonisation agricole ont réduit le potentiel ligneux de 9,2 % entre 1985 et 1995.

Dans ce contexte, les performances de l'agriculture en termes de production n'ont pas répondu aux attentes. Globalement, les surfaces cultivées ont peu variées. Elles ont augmenté de 3,9 % entre 1960/70 et 1970/80 puis baissé de 4 % entre 70/80 et 80/94. Mais comme on l'a vu les principales cultures ont évolué dans un sens inverse : régression de l'arachide sauf dans la partie sud, progression des céréales (mil/sorgho, maïs, riz paddy), coton et niébé. C'est là une rupture importante dans les logiques de production des agriculteurs qui privilégient la sécurité alimentaire de leurs familles. Cette rupture s'accompagne comme on l'a vu d'une diversification des productions dans toutes les régions agricoles en réponse aux changements climatiques, à la saturation foncière, aux demandes des marchés urbains et au faible investissement en travail et en intrants.

Malgré sa grande vulnérabilité aux facteurs climatiques, l'élevage, valeur refuge, est de plus en plus une valeur spéculative. Ses pratiques se sont diversifiées : développement de l'embouche ovine et bovine pour répondre à la demande des marchés urbains, de l'aviculture intensive en zone périurbaine, d'une production laitière de niche dans les zones périurbaines, développement de la traction bovine et surtout de la traction équine qui constitue un bon investissement pour les travaux agricoles mais aussi pour les activités de transport en milieu rural et en milieu urbain en saison sèche. Ceux qui ont les moyens d'investir dans l'élevage bovin peuvent aussi s'engager, grâce à la production de fumure organique dans l'intensification des cultures céréalières dont les sous produits sont recyclés dans l'élevage. Les évolutions de l'élevage montrent donc les capacités des producteurs à se garantir contre les risques, à s'assurer des revenus monétaires avec des rentrées plus régulières et, pour les plus gros producteurs, disposant souvent de revenus non agricoles importants, à réaliser des profits élevés dans l'intensification de leur système agropastoral.

Une difficile libéralisation de l'économie agricole

L'Etat sénégalais a beaucoup traîné à libéraliser totalement l'économie agricole et à privatiser les entreprises d'Etat. Certains spécialistes soulignent que « le Sénégal est entré dans l'ajustement à reculons ». Commencé en 1980, avec la liquidation de l'office chargé de la commercialisation des grands produits agricoles (ONCAD), elle ne s'est achevée qu'en 2006, avec la privatisation de la plus grande huilerie, la SONACOS. L'Etat, malgré ses engagements hésite toujours à réformer le foncier et à reconnaître des droits réels aux

agriculteurs familiaux. Les filières horticole, bétail/viande et pêche ont toujours été libres, mais l'Etat n'a pas renoncé à subventionner le prix d'achat de l'arachide aux producteurs, ni à utiliser les mesures de protection à l'importation même quand les faits démontrent qu'elles ne sont pas efficaces car n'encourageant pas les efforts de productivité chez les bénéficiaires.

Dans ce contexte, les modifications et les recompositions dans la structuration des marchés des produits et des facteurs avec l'entrée de nouveaux acteurs et l'émergence de nouveaux dispositifs institutionnels de coordination se font lentement. Les modifications dans les grandes filières céréalières et de rente (arachide, riz, céréales) s'avèrent peu efficaces à cause de l'absence ou de l'inadéquation des mécanismes structurels d'accompagnement. Les marchés des intrants, semences, engrais, matériel agricole, ont du mal à se structurer. L'érosion du capital semencier de l'arachide en est un bon exemple. Les filières horticoles font preuve de plus de dynamisme avec le positionnement des firmes privés dans la fourniture des intrants et du crédit, le développement de contrats de production et de commercialisation. Avec les stratégies de diversification des agriculteurs, de nouvelles filières émergent aussi. Dans le secteur aval, de nouveaux circuits de distribution avec l'émergence de supermarchés et la mise en place de PME/PMI de transformation se développent. Mais ce phénomène reste peu documenté. Il en est de même de l'aval des filières céréales traditionnelles, fruits forestiers où le secteur informel domine tiré par l'essor de la restauration hors domicile.

Il n'y a toujours pas de véritable marché foncier, même si un peu partout, particulièrement dans les zones périurbaines qui sont aussi les zones où se développe une agriculture d'entreprise, les transactions plus ou moins légales sont courantes. Cette situation empêche toute restructuration des systèmes de production et accroît la pression sur les ressources naturelles. Le marché des fruits forestiers et du bois et charbon de bois reste soumis à une réglementation draconienne et peu efficace : quotas de coupe, permis de transport, etc.

A l'exportation, les filières horticole et halieutique sont les seules à faire preuve d'un certain dynamisme car elles doivent s'adapter aux normes contraignantes de l'Union européenne en termes de qualité, résidus pesticides et de traçabilité.

Quelles sont les implications de la libéralisation sur les structures de production ? Nos analyses montrent que les facteurs en cause dans l'évolution des structures d'exploitation agricole sont multiples et il est très difficile de les séparer.

Le morcellement de l'agriculture familiale et l'émergence d'une agriculture d'entreprise

L'organisation familiale de la production a pour conséquence un processus permanent de segmentation de l'unité familiale. Dans un contexte d'agriculture de subsistance et de disponibilité foncière quasi illimitée, la structure des unités de production dépend essentiellement des disponibilités en main d'œuvre de celles-ci. La taille de la famille est donc le principal facteur de différentiation des exploitations agricoles. Le statut social permet cependant de mobiliser de la main d'œuvre dans la parenté collatérale et de la main d'œuvre saisonnière. Ceux qui de par leur statut familial gèrent les terres lignagères sont avantagés. L'introduction d'une culture commerciale entraîne une individualisation des parcelles de culture, des facteurs de production, des activités de production, des revenus et donc des décisions au sein des exploitations agricoles familiales. Les dépendants familiaux, hommes surtout mais aussi femmes, s'autonomisent progressivement du chef d'exploitation agricole familial. L'introduction et la généralisation de la culture attelée dans les années 1960 et 1970 ainsi que la législation foncière de 1964 qui supprime les droits coutumiers au profit de l'Etat

accélère ce processus. La culture attelée permet l'extension de la surface cultivable par actif alors que la législation foncière bloque tout processus de réallocation du foncier. Ainsi, en situation de rareté de la terre, les processus de segmentation des unités entrainent un processus de différenciation des exploitations familiales, les terres familiales étant à chaque fois partagées. Cette dynamique interne est la cause d'un processus de morcellement des terres familiales et lignagères et d'individualisation de l'agriculture familiale. Il en résulte la généralisation de la petite exploitation agricole familiale. Entre l'enquête agricole de 1960 et le recensement agricole de 1998, les exploitations de moins d'un hectare sont passées de 21,4 % à 20,9 % et celles de moins de 3 ha sont passées de 58 % à 50,7 %, mais la surface moyenne cultivée par actif pour l'ensemble des exploitations familiales est passées de 1,07 ha à 0,57 ha. La multiplication des micro exploitations agricoles familiales est bien le fait le plus remarquable et le plus inquiétant concernant les structures de production agricole. Si on fait l'hypothèse qu'il faut une surface cultivée de 4 ha par actif en culture pluviale et en traction bovine pour assurer un bon niveau de revenus à une famille – c'était l'objectif que se fixait la recherche agricole dans les années 1970- on constate que la grande majorité des exploitations agricoles en pluvial ne sont pas viables sans des activités d'élevage et des activités non agricoles importantes.

Comme nous l'avons montré plus haut, les exploitations familiales ont développé dans toutes les régions agricoles de grandes capacités à s'adapter aux changements de leur environnement : réduction des disponibilités foncières, péjoration climatique et libéralisation des marchés. Les études sur la région de Diourbel et sur celles de Fatick que nous avons étudié confirment que les activités non agricoles sont le principal facteur de différentiation des exploitations familiales. Pour les petites exploitations, ces activités leur permettent surtout d'assurer plus ou moins la satisfaction des besoins élémentaires et sans doute pour beaucoup de survivre, sans aucune capacité d'investissement dans l'amélioration de leur productivité agricole. Par contre, pour ceux qui ont des disponibilités foncières importantes et des revenus non agricoles conséquents, l'investissement d'une partie dans l'agriculture, dans l'élevage intensif bovin et ovin et dans la culture intensive des céréales, peut être rentable ; d'autant plus que disponibilités foncières et monétaires permettent de retenir la main d'œuvre familiale, de prendre de la main saisonnière ou de valoriser les talibés. Sans disposer d'études approfondies sur la question, on peut penser qu'il s'agit surtout des exploitations maraboutiques, de celles d'employés retraités, de transporteurs et commerçants/agriculteurs.

La question de la segmentation/différentiation des exploitations agricoles se pose différemment dans les zones d'agricultures intensives périurbaines et irriguées, d'accès facile au marché. Dans la zone des niayes et à un degré moindre dans le delta du fleuve Sénégal et autour du lac de Guiers, une agriculture d'entreprise coexiste avec une agriculture familiale. Cette agriculture d'entreprise tend à se diversifier. A côté de grandes entreprises à forte intensité de capital et utilisation de la main salariée et tournée vers l'exportation de produits frais dans l'Union européenne existe des entreprises d'élevage intensif, d'élevage laitier, tournées vers le marché urbain, des entreprises d'arboriculture fruitière mixtes marché urbain/exportation, et quelques rares entreprises agro industrielles. Les agricultures familiales sont elles mêmes différentiées : On peut distinguer celles qui sont spécialisées dans le maraîchage et qui vendent une partie de leur production à des exportateurs, celles qui s'adressent uniquement au marché urbain de produits maraichers africains, de floriculture, etc..avec différents statuts fonciers : propriétaire, métayer, locataire.

Il existe très peu d'études sur les processus de segmentation/différentiation des exploitations agricoles familiales. Les études qui existent tout en insistant sur l'importance structurelle des

activités et revenus non agricoles ne les documentent pas suffisamment et ne les prennent pas en compte dans les typologies élaborées. Une des recommandations à faire serait d'abord qu'à cout ou moyen terme, il soit entrepris un recensement complet des exploitations agricoles quelques soient leurs statuts, en prenant en compte l'ensemble des activités et revenus : cultures, élevage, cueillette, activités non agricoles, et les droits fonciers.

Des études pluridisciplinaires au niveau régional sont nécessaires pour mieux comprendre les stratégies des exploitations agricoles. Les moyens disponibles pour l'étude ne nous ont pas permis de dépouiller systématiquement la littérature sur cette question.

Les impasses de l'économie agricole

La principale conclusion de notre étude est que malgré le développement de stratégies très efficaces, adaptées à la péjoration, à la rareté foncière, à l'accès au marché, les agriculteurs et l'économie agricole sont dans des impasses. Nous les examinons en fonction des cinq principales fonctions de l'agriculture.

Assurer des revenus aux agriculteurs. L'agriculture sénégalaise n'est plus que partiellement une agriculture de subsistance. Elle doit donc assurer des revenus monétaires aux ménages pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires et aussi pour leurs investissements. La libéralisation n'a pas entraîné une relance d la production agricole basée sur la réalisation de gains de productivité au sein des exploitations agricoles. L'agriculture familiale, pluviale et extensive reste largement majoritaire. Ses revenus qui diminuent ne lui permettent pas d'assurer la satisfaction de ses besoins de base et donc une capacité d'investissement. C'est dans cette forme d'agriculture que résident la majorité des ménages agricoles pauvres. Leurs achats de matériel de culture attelée, d'engrais et semences sélectionnées restent à un niveau extrêmement bas qui n'assure ni le renouvellement de l'équipement des exploitations, ni le maintien de la fertilité des sols, ni le maintien du capital semencier.

Nourrir la population. La libéralisation n'a pas relancé la production vivrière au sens large. Les producteurs familiaux se sont certes recentrés sur les cultures céréalières et l'élevage. En l'absence d'un marché urbain dynamique, la demande qui leur est adressée reste faible. Le Sénégal continue à accroître ses importations alimentaires pour les besoins de la population urbaine et rurale aussi. Le taux d'autosubsistance céréalière est tombé en dessous de 50 %. Le Sénégal est par tête d'habitant, le pays le plus dépendant sur le plan alimentaire en Afrique de l'Ouest. Cette dépendance est une hypothèque sur ses capacités d'investissement et donc de développement.

Créer des emplois et auto-emplois. En l'Etat actuel du développement du pays, le secteur agricole doit être le premier secteur créateur d'emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Son développement agricole devrait générer en amont et en aval des services et des activités de transformation créatrice d'emplois. En milieu rural, les jeunes qui pensent avoir un avenir dans l'agriculture et au village sont rares. La plupart rêvent de départ en ville ou à l'étranger.

Fournir des devises à l'économie. La baisse des exportations agricoles et halieutiques, à l'exception des exportations horticoles alors que les importations alimentaires augment est inquiétante. La dévaluation du FCA en 1994 n'a pas eu un impact durable sur les exportations.

Gérer durablement les ressources naturelles. Les revenus des paysans ne leur permettent pas d'adapter leurs pratiques agricoles extensives et minières et donc de maintenir la fertilité des sols. La salinisation des terres n'est pas enrayée. Malgré les subventions de l'Etat à l'utilisation du gaz butane par les ménages, la satisfaction des besoins en bois d'œuvre et en charbon de bois se traduisent par une réduction continue des espaces forestiers.

La cause profonde de ces mauvaises performances de l'agriculture sénégalaise est le décalage, sinon les contradictions entre les politiques agricoles publiques et les réalités et les stratégies des producteurs agricoles. Avec les politiques d'ajustement structurel, l'Etat s'est très fortement désengagé du bassin arachidier et des régions sud du pays et a concentré ses investissements dans l'agriculture irriguée principalement la zone du delta du fleuve Sénégal. Il a aussi différé la privatisation de la Sonacos et donc, la restructuration de la filière arachide. L'option choisie pour la principale filière agricole, pourvoyeuse de revenus monétaires pour la majorité des paysans, a été d'importer de l'huile végétale pour la consommation nationale et d'exporter l'huile d'arachide. La liquidation de la SODEVA, chargée auparavant de la vulgarisation agricole dans le bassin arachidier n'a été effective qu'en 1999, juste avant la création de l'ANCAR ainsi retardée. La libéralisation des importations de riz a aussi été longtemps retardée. A part les producteurs de coton, les agriculteurs sous pluie sont restés presque sans conseil agricole et sans services de recherche efficaces pendant une vingtaine d'années. . L'Etat s'est essoufflé à soutenir la riziculture de la vallée, la riziculture de mangrove en Casamance et la filière arachide. Les producteurs n'ont pas été soutenus et accompagnés dans leurs efforts d'adaptation de leurs stratégies agricoles aux nouvelles réalités. Les contraintes structurelles de l'agriculture pluviale n'ont pas été diagnostiquées. Ce fossé entre les stratégies des producteurs et les politiques publiques persiste et s'est sans doute élargi. La question des structures des exploitations agricoles sous pluie n'est toujours pas prise en compte. La nécessaire réforme foncière est différée. Le plan REVA et la stratégie de croissance accélérée proposée par le gouvernement actuel mettent l'accent sur les aménagements hydro agricoles et l'horticulture à travers le développement d'une agriculture d'entreprise alors que les agriculteurs familiaux sous pluie donnent la priorité aux céréales pluviales, à l'élevage et à la diversification. La politique d'infrastructures donne la priorité aux infrastructures urbaines de la capitale alors que la principale contrainte de toute la partie sud du territoire qui a bon potentiel agricole est l'accès au marché. La priorité est donnée aux exportations de produits horticoles alors que la majorité des agriculteurs donnent la priorité aux céréales locales et à l'élevage.

Sortir des impasses de l'économie agricole

Sortir des impasses actuelles de l'économie agricole suppose que l'Etat révise sa vision de l'agriculture. La majorité des producteurs agricoles sont et resteront sans doute sous pluie. Ils constituent la majorité des paysans pauvres. Ils n'ont aucune capacité à investir et à améliorer leur productivité. Ils ont fait la preuve de leur capacité à s'adapter à la sécheresse et au marché. Ils donnent la priorité aux céréales et à l'élevage, c'est-à-dire à ce que les Sénégalais pourraient consommer. La cible prioritaire de l'Etat doit être les petits producteurs agricoles qui sont en pluvial. Au lieu de définir son propre agenda et de vouloir créer de façon volontariste une agriculture d'entreprise, l'Etat doit se concentrer sur les agricultures familiales et les soutenir pour produire ce que les sénégalais consomment. Il y a là un marché important qui peut leur rapporter plus que les exportations d'huile d'arachide. A long terme, le Sénégal pourrait aussi se positionner sur le marché ouest africain comme exportateur de viande de qualité, par exemple.

AVANT-PROPOS

Le programme RuralStruc est un programme d'étude et de recherche dont l'objectif est de proposer une analyse renouvelée sur les processus de libéralisation et d'intégration économique, dépassant la seule dimension commerciale, et sur leurs conséquences sur l'agriculture et le secteur rural des pays en développement. Il est mis en œuvre par la Banque mondiale en collaboration avec la Coopération française sur une durée de deux ans (2006 à 2008).

Les principaux thèmes traités par le programme, à partir d'une approche comparative, sont : (i) les impacts de la nouvelle configuration des marchés mondiaux et de la compétition internationale sur les structures de production et de commercialisation nationales ; (ii) le processus de transition démographique et ses incidences en termes d'emploi (du rural et de l'agricole vers l'urbain) avec le repérage des blocages qui engendrent les migrations internationales ; (iii) les recompositions des économies rurales liées au développement de la pluri-activité, des migrations et des transferts de revenus.

Le programme vise à : (i) améliorer et renforcer le référentiel disponible sur la libéralisation et l'impact du processus de mondialisation ; (ii) alimenter le débat (interne à la Banque mondiale, entre la BM et les autres bailleurs de fonds et entre les bailleurs et les pays partenaires) ; (iii) proposer des recommandations pour l'élaboration de politiques adaptées au nouveau contexte. Il repose sur un dispositif comparatif de sept pays correspondant à des stades différents du processus de libéralisation et d'intégration économique. Il inclut d'une part le Mexique, engagé depuis 15 ans dans une alliance commerciale avec les Etats-Unis et le Canada, de l'autre 4 pays d'Afrique sub-saharienne – le Mali, le Sénégal, le Kenya et Madagascar – où ces processus sont en cours et se renforcent, ainsi que deux pays en situation « intermédiaire » - le Maroc et le Nicaragua - nouvellement engagés dans des traités de libre-échange.

Au Sénégal, la première phase du programme qui fait l'objet du présent rapport est conduit sous l'égide de l'ASPRODEB (Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base) qui a mobilisé une équipe nationale[1]. Le portage institutionnel s'effectue dans le cadre de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (I-PAR) qui regroupe les partenaires du débat sur les politiques agricoles et rurales : CNCR, DAPS, ISRA et ENDA GRAF. Ces quatre institutions sont engagées dans un processus de réflexion prospective sur « le Sénégal à l'horizon 2030 : d'une société paysanne à une société urbaine ?».

Le programme RuralStruc comporte deux grandes phases de terrain :

- (i) une première phase (Avril 2006 à Octobre 2006) pour des études générales par pays, destinées à proposer une synthèse nationale sur les dynamiques de changement structurel dans l'agriculture et leurs conséquences sur l'économie rurale. Cette phase a été lancée par un atelier international regroupant des représentants des 7 équipes nationales, organisé en avril 2006 à Mbour au Sénégal. Elle sera clôturée par un deuxième atelier qui aura lieu à Marrakech-Maroc fin novembre 2006 où seront débattus et analysés les sept rapports-pays.

- (ii) une seconde phase (Janvier à Octobre 2007) lors de laquelle des études de cas plus spécifiques avec enquêtes seront conduites, à partir des résultats des études pays, afin d'affiner des thématiques structurantes comme le développement des systèmes contractuels ou le rôle des revenus migratoires.

[1] Il s'agit de Dr Jacques Faye, Dr Cheikh Oumar BA, Dr Pape Nouhine Dièye et Dr Mamadou Dansoko. Les consultant ont bénéficié de l'assistance de Della Diagne et de Madické Niang, membres de l'équipe IPAR.

INTRODUCTION

Le Sénégal est le premier pays d'Afrique de l'Ouest à s'engager avec les institutions de Brettons Woods dans les politiques d'ajustement structurel. Dès 1978, la crise de l'économie sénégalaise, en particulier de l'économie agricole, et ses conséquences sur les finances publiques, ont contraint le gouvernement à mettre en place, en accord avec le FMI, un programme de stabilisation, puis de redressement économique et financier (PREF, 1979).

Le secteur agricole est largement dominé par des exploitations de type familial qui concentrent plus de 95% des agriculteurs du pays. Les 5% restant sont constitués de quelques gros producteurs avec des superficies plus importantes et des moyens de plus en plus modernes : il s'agit généralement des producteurs appartenant aux grandes familles religieuses et traditionnelles. Et comme le note le PNDA (2005), « à côté d'une agriculture familiale polyvalente émerge une agriculture moderne basée sur une logique d'investissement et de recherche de rentabilité des capitaux mis en œuvre. Ces exploitations sont essentiellement présentes dans les zones périurbaines et les zones irriguées à maîtrise d'eau, elles emploient 1% de la population active et contrôlent 5% des terres agricoles ».

Près de trente ans après, ces politiques sont toujours en vigueur. Manifestement, elles n'ont pas atteint leurs objectifs. La production agricole totale stagne, voire régresse légèrement (jusqu'à 1% par an, entre 1980 et 1988), alors que la population rurale augmente d'environ 2% par an. La pauvreté, l'exode rural et la dégradation des ressources naturelles n'ont jamais atteint une telle ampleur. Le chômage et la sous occupation restent le lot de centaines de milliers d'actifs. Avec la croissance élevée de la population, ce phénomène risque de s'amplifier.

Les tentatives d'émigration clandestine des jeunes vers l'Europe, constatées depuis plusieurs années, soulignent l'urgence de définir et de mettre en œuvre des politiques économiques efficaces pour réduire la pauvreté et offrir aux jeunes des perspectives d'avenir.

Un des intérêts de l'étude agricole sur le Sénégal est que cette ancienne colonie française a la plus vieille économie de rente en Afrique de l'Ouest. Sous plusieurs aspects, ce système semble avoir atteint ses limites. Samir Amin disait en 1971, dans son ouvrage « l'Afrique de l'Ouest bloquée » : « les difficultés du Sénégal proviennent de la spécialisation arachidière qui a épuisé depuis longtemps ses possibilités et a engagé le pays dans une voie sans issue ». Un autre intérêt de l'étude sur le Sénégal est qu'il est un des rares pays d'Afrique au Sud du Sahara à n'avoir connu ni guerre civile, ni coup d'état. Le pays a donc bénéficié d'une longue période de stabilité pour mener des politiques publiques avec un appui très important des partenaires au développement.

La présente étude sur « les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal » porte sur la période 1950-2006. Le rapport est organisé en quatre chapitres. Le premier traite de la place et du rôle de l'agriculture dans la configuration nationale et met l'accent sur les principaux déterminants des changements structurels. Le second chapitre décrit la structure des marchés agricoles et agro-alimentaires et leur évolution. Quant au troisième chapitre, il analyse le processus de segmentation des structures de production, et rappelle les tendances observées et leurs conséquences structurelles. Le quatrième chapitre identifie les risques et blocages, analyse les possibilités d'adaptation et précise les recompositions en cours. La conclusion résume les enseignements essentiels des différents chapitres et dégage des perspectives d'avenir pour l'agriculture et le monde rural.

I. Place et rôles de l'agriculture sénégalaise : les principaux déterminants des changements structurels

1.1. Repères géographiques et historiques

1.1.1. Situation géographique du Sénégal

Situé à l'extrême ouest du continent africain, entre les latitudes 12° et 17° nord et les longitudes 11° et 18° ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196 720 km2. Il est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud-est par la Guinée Conakry, au sud par la Guinée-Bissau. La République de Gambie, ancien territoire britannique, dessine une enclave de 300 km de long sur 20 km de large.

1.1.2. Un pays bâti autour de la traite arachidière

L'espace étudié a été la première colonie française en Afrique de l'Ouest et la première à être intégrée à l'économie de traite agricole à la suite de l'abolition de la traite négrière en 1817 et de l'interdiction des captifs de case en 1887. L'arachide introduite au XViéme siècle par les traitants portugais à partir de l'Amérique était une culture de subsistance. C'est dès le milieu du XIXiéme siècle que la France décide de coloniser ce qui deviendra l'Etat du Sénégal et d'en faire un producteur d'arachide pour satisfaire ses besoins en oléagineux. La mise en place du système d'économie de traite arachidière a été déterminante pour l'histoire du Sénégal. Elle l'a structuré sur les plans spatial, sociopolitique et économique.

Quelques rappels sur les périodes antérieures sont nécessaires pour comprendre la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale. Ce qui deviendra la colonie du Sénégal sort de la période de la traite négrière exsangue, déstructurée et plongée dans une profonde crise sociale (Barry, 1991). Les pouvoirs aristocratiques qui occupent l'espace compris entre le fleuve Sénégal et le fleuve Gambie se résolvent difficilement à perdre leurs principales sources de revenus que constituent le commerce des esclaves et l'exploitation des captifs de case. Ils se heurtent aux mouvements islamiques qui se développent et qui s'érigent en protecteurs des paysans et plus tard des anciens captifs de case et des castes d'artisans. Les deux forces sociales seront défaites par la France qui conquiert le territoire dans la deuxième moitié du XIXiéme siècle. Elles seront mises à contribution par les colonisateurs pour administrer le territoire et collaborer au développement de l'économie arachidière : les anciennes aristocraties comme auxiliaires de l'administration coloniale et les confréries musulmanes qui caractérisent l'islam sénégalais comme les principaux meneurs de la colonisation agricole du territoire.

Le pacte colonial qui définit les relations entre la métropole et sa colonie exige que celle-ci soit administrée et se développe avec ses propres ressources financières. Les relations commerciales avec la métropole sont basées sur l'exclusivité : produire des matières premières pour approvisionner l'industrie de la métropole et importer les productions de celle-ci. Il s'agit d'investir le moins possible dans l'administration et l'économie de la colonie tout en tirant le maximum de profit de celle-ci[2]. Après quelques tentatives d'implanter des colons dans la zone irrigable de la vallée du Sénégal, le choix est vite fait d'un développement de la culture de l'arachide au sein des systèmes de production traditionnels et donc de mettre les paysans sénégalais au travail au profit de la métropole. L'administration coloniale se met au service des maisons de commerce. Les politiques mises en œuvre concernent principalement :

[2] Les natifs des communes de Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar ont le statut de citoyens français.

(i) la construction d'infrastructures portuaires, ferroviaires et routières pour évacuer les récoltes vers les ports et distribuer les produits importés, (ii) une vaste politique de main d'œuvre qui comporte deux aspects : la colonisation des terres inoccupées et de transhumance à partir de la partie ouest et centre du territoire en s'appuyant principalement sur les hiérarchies religieuses, l'organisation de migrations saisonnières de travailleurs agricoles à partir des régions périphériques de la colonie et surtout des colonies voisines du Soudan (Mali actuel) et de la Guinée, les navétanes pour la culture (David Ph., 1980) et les firdous pour la récolte. A partir des années trente[3] et surtout des années cinquante, les autorités coloniales préparent l'introduction de nouvelles technologies basées sur les semences améliorées, l'engrais et la traction animale, mais qui ne connaîtront une réelle diffusion qu'après l'indépendance. Les paysans sont aussi d'autorité membres des sociétés indigènes de prévoyance pour leur approvisionnement en semences, les prêts de soudure et plus tard la commercialisation primaire de l'arachide. Les maisons de commerce françaises qui ont le monopole de l'exportation de l'arachide et de l'importation des produits manufacturés s'appuient sur les traitants sénégalais et libano-syriens.

L'influence politique des maisons de commerce leur permet d'imposer les règles du jeu et leurs prix, et donc d'accaparer l'essentiel des plus values dégagées par l'économie de traite. Une part minime est laissée aux intermédiaires et aux producteurs. Les paysans soumis à l'impôt de capitation n'ont d'autre choix que de s'adonner à cette culture qui leur apporte néanmoins les revenus monétaires permettant d'acheter les produits manufacturés importés.

Ce n'est qu'à partir de la Première guerre et surtout de la Deuxième guerre mondiale que des huileries et d'autres industries seront implantées au Sénégal, principalement à Dakar, pour approvisionner les colonies de la fédération française d'Afrique de l'Ouest.

Le statut d'indigénat qui était celui des populations en dehors des natifs des quatre communes (1) est aboli en 1946. La vie politique s'élargit à l'ensemble du territoire. Ceci permet la création du Bloc démocratique sénégalais (BDS) qui se veut le parti du monde rural face à la section sénégalaise du SFIO parti des originaires des quatre communes. L'autonomie interne est octroyée en 1957, puis l'indépendance en 1960. Le pouvoir revient à l'Union progressiste sénégalaise (UPS issue de la fusion BDS/SFIO) qui se réclame du socialisme africain dans le cadre d'un régime parlementaire[4]. C'est sous la responsabilité du président du conseil de gouvernement, Mamadou Dia, qu'une véritable politique de sortie de l'économie de traite est formulée et connaît un début de mise en œuvre.

Cette remise en cause du système de traite arachidière sous l'autorité et au bénéfice du nouvel Etat remet en cause les intérêts des maisons de commerce, des traitants sénégalais et libano-syriens, mais aussi des hiérarchies confériques et des anciens auxiliaires de l'administration coloniale. Elle sera de courte durée, le président du conseil étant dès 1962 renversé. L'administration du développement mise en place est conservée. Les intermédiaires religieux, traditionnels et les leaders politiques les mettent sous influence ou les contrôlent. Ainsi, à l'ancienne collaboration entre les intérêts coloniaux et ses intermédiaires se substitue une collaboration entre ces derniers et les nouvelles élites politiques.

Le parti qui se confond avec l'Etat, réussit à garder le pouvoir jusqu'aux élections présidentielles de 2000, malgré les sécheresses répétées, le malaise paysan à la fin des années 1960 et surtout la grave crise de 1968. Le régime sera progressivement fragilisé par les

[3] Création de la station arachidière de Bambey (1917)
[4] La constitution d'une fédération avec l'actuelle République du Mali ne dure pas un an.

politiques d'ajustement structurel qui démarrent au Sénégal dès 1978, avec un programme de stabilisation, et un programme de redressement économique et financier l'année suivante. Ainsi, de tous les Etats d'Afrique au Sud du Sahara, le Sénégal est le seul à n'avoir connu en quarante six ans d'indépendance ni guerre civile, ni coup d'Etat militaire. La création d'un mouvement indépendantiste au sud du territoire au début des années 1980 est la seule menace à l'ordre public. Le Sénégal a ainsi connu 46 ans de stabilité politique. Une alternance politique est intervenue en 2000. Cette expérience exceptionnelle en Afrique a sans doute permis au Sénégal de recevoir le plus d'aide au développement par habitant. Alors que le régime précédent s'est toujours réclamé du socialisme, le nouveau se réclame partisan de l'économie libérale.

Les gouvernements qui se sont succédés ont pu mener, dans un contexte politique sans rupture et un partenariat stable avec les bailleurs de fonds, leurs programmes de développement agricole et rural. La coopération monétaire dès les indépendances entre l'ancienne puissance coloniale et ses anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest francophone reste solide. Le Sénégal est membre de la zone CFA. Une coopération avec la Communauté européenne s'est mise en place dès l'indépendance. Le Sénégal participe à toutes les structures de coopération mises en place au sein de la sous région : CILSS, UEMOA, CEDEAO. Le Sénégal est aussi signataire de la quasi-totalité des accords élaborés dans le cadre africain et du système des nations unies.

1.2. Caractéristiques générales du pays et de sa population

1.2.1. Un pays en transition démographique

La population est estimée à 11 197 100 habitants en 2005 (DPS). La première enquête démographique de 1960 estime la population à 3,1 millions d'habitants. Les recensements de 1978 et de 1988 donnent respectivement 4,998 et 6,893 millions d'habitants. La croissance de la population a débuté avec le deuxième quart du vingtième siècle, avec la mise en place d'infrastructures et de services publics qui ont permis la réduction de la mortalité. En effet, la population du Sénégal est évaluée à 1 millions en 1900 et à 2 millions en 1950, soit un doublement sur cinquante ans. Elle fait plus que doubler lors du recensement de 1978, 28 ans plus tard.

Figure 1.1. : Evolution de la population du Sénégal de 1900 à 2001

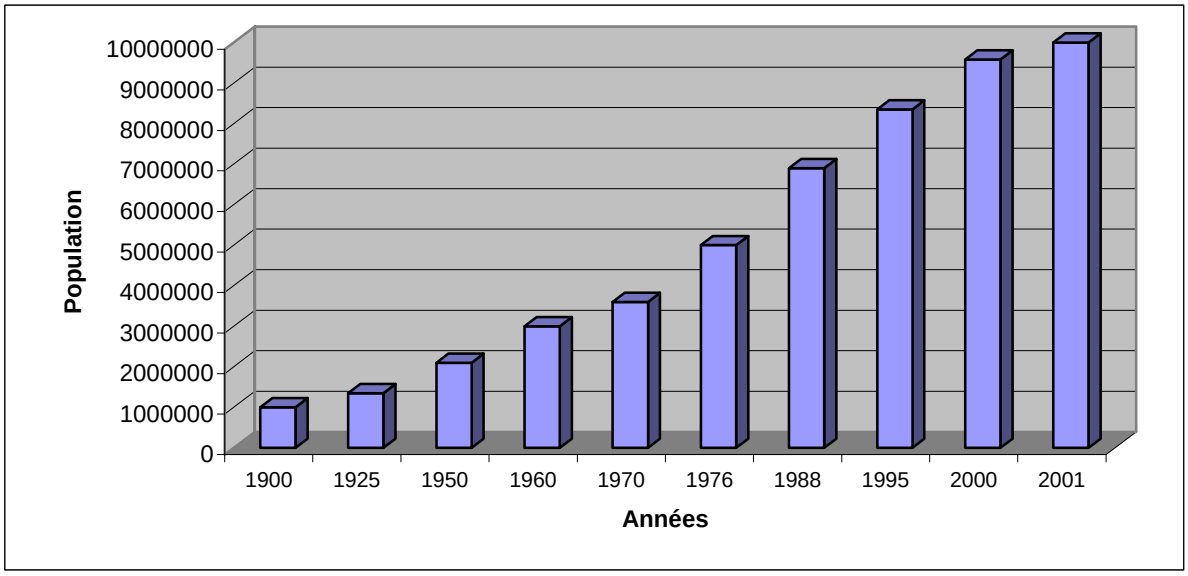

Sources : DPS, RGPH 1960, 1976, 1988

Le taux de croissance de la population qui était estimé à 2.9 % entre 1965-1980, 3 % entre 1980-1989, 3,2 entre 1989-2000 ne serait plus que de 2.3 % actuellement. Cette baisse du taux de croissance s'explique par la baisse de la fécondité des femmes et de la mortalité. L'indice synthétique de fécondité au niveau national passe de 7,1 enfants en 1978 à 6,6 en 1986 et 5,2 en 1998.

La baisse de la fécondité est surtout le fait des femmes en milieu urbain et est ancienne. Une baisse beaucoup plus lente mais réelle est aussi constatée depuis les années 1970 en milieu rural. L'indice synthétique de fécondité en milieu urbain passe de 6,6 en 1978 à 3,9 en 1999, alors qu'en milieu rural, il passe aux mêmes dates de 7,5 à 6,1. Les données disponibles montrent que la fécondité est très liée au niveau d'instruction et au lieu de résidence (*tableau 1.1.*).

Tableau 1.1. : Evolution de l'indice synthétique de fécondité entre 1978 et 1999 selon le niveau d'instruction et le lieu de résidence

Année	1978	1986	1993	1997	1999
Niveau d'instruction					
Aucun	7,4	6,8	6,5	6,3	5,9
Primaire	7,1	5,2	5,7	5,2	4,1
Secondaire et +	3,6	3,7	3,8	3,1	2,7
Milieu					
Urbain	6,6	5,4	5,1	4,3	3,9
Rural	7,5	7,1	6,7	6,7	6,1
Ensemble	7,2	6,6	6	5,7	5,2

Source : EMF 78 ; EDS I, II, III; ESIS 99

La baisse de la mortalité constatée depuis le début des années 1960 s'explique surtout par un fort ralentissement de la mortalité infanto-juvénile (voir en annexe) qui est passée de 287 à 139 ‰ entre 1963 et 1997. Là aussi on note un écart important entre le milieu urbain et le milieu rural. (*Tableau 1.2*).

Tableau 1.2. : Evolution de la mortalité infanto-juvénile entre 1978 et 1999 selon le niveau d'instruction et le lieu de résidence

Année	1978	1986	1993	1997	1990
Niveau d'instruction					
Aucun		225,1	170,7	154,3	159,9
Primaire		140,5	98,5	95,8	91,4
Secondaire et +		72,4	52,4	54,5	80,1
Milieu					
Urbain		135,4	101,8	89,4	92,1
Rural		249,6	184,2	165,3	171,2
Ensemble	262	209,5	156,7	139,3	145,3
dont :					
Mortalité infantile	118	91	76	69	70,1
Mortalité juvénile	186	130,4	87,4	75,1	80,9

Source : EMF 78 ; EDS I, II, III; ESIS 99

L'épidémie du SIDA n'a pas d'incidence significative sur la croissance de la population. La prévalence du SIDA reste très faible, entre 1% et 2% de l'ensemble de la population.

Une des caractéristiques principales de la population est sa très grande jeunesse. Comme le montre la pyramide des âges (figure 1.2.), 15% de la population a entre 0 et 4 ans, 60 % a moins de 20 ans. D'après les données de l'enquête ESAM II de 2004, la population rurale serait légèrement plus jeune que la population urbaine.

Figure 1.2. : Pyramide des âges des trois derniers RGPH (76, 88, 2002)

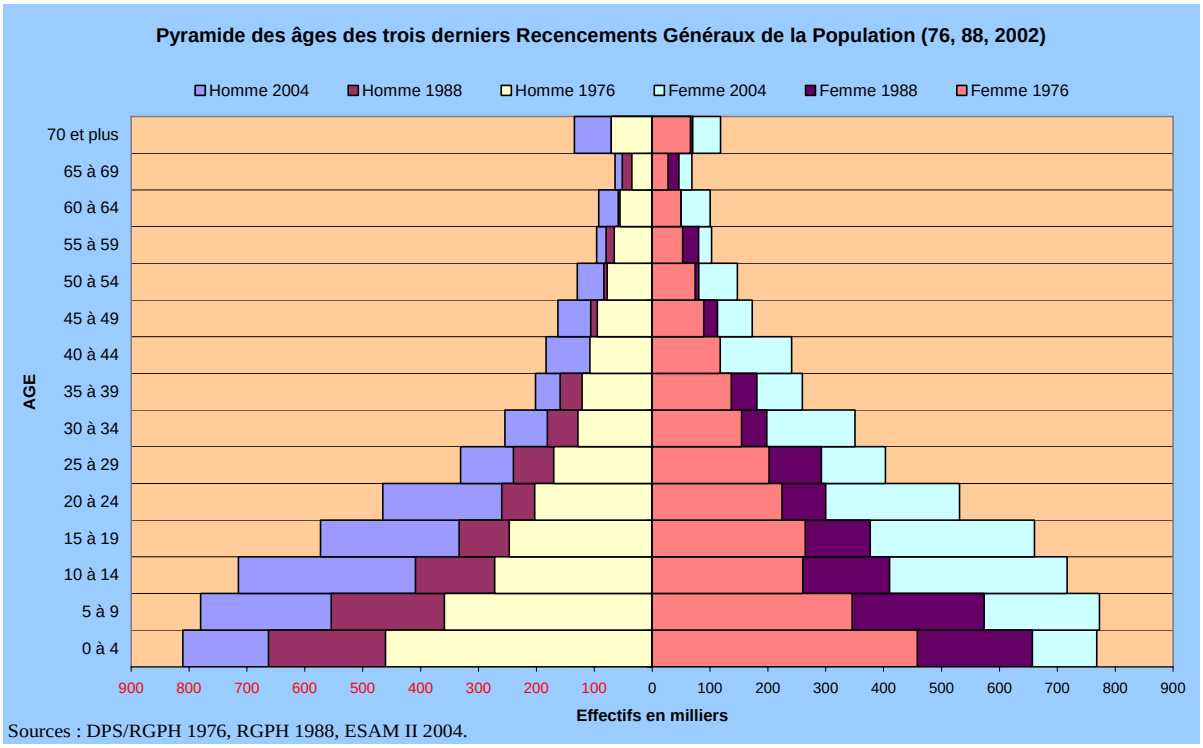

Sources : DPS/RGPH 1976, RGPH 1988, ESAM II 2004.

1.2.2. Une population qui s'urbanise mais qui reste agricole

Une autre caractéristique essentielle de la population est son urbanisation rapide. Entre 1955 et 2000, la population urbaine a plus que doublé en valeur relative (sous l'effet de l'exode rural et du reclassement de certaines localités. Le taux de croissance de la population urbaine est très élevé. Il était estimé à 4,5 % par an entre 1960 et 1976 et à 3,8 % entre 1976 et 1988. (ADJAMAGBO, ANTOINE, 2002). Cette progression très rapide est liée à la mise en place et au développement de l'administration coloniale puis nationale, et au développement de la production arachidière. La ville de Saint-Louis, premier comptoir de la traite négrière, est devenue la capitale de la colonie du Sénégal, alors que Dakar érigée en capitale de la fédération de l'Afrique de l'Ouest française est devenue aussi un grand centre commercial et une ville industrielle grâce à son port en eau profonde, à la construction des chemins de fer Dakar-Saint-louis et Dakar-Bamako. Les anciens chefs lieux de cercle administratif ont constitué un tissu de villes secondaires confortées par leur rôle dans le commerce de l'arachide et leur nouvelle fonction de chefs lieux des régions administratives ou de départements administratifs du Sénégal indépendant. Le commerce de l'arachide et des produits importés a aussi favorisé le développement dans les zones de production d'un tissu très dense de petits centres urbains. Ce sont ces anciennes escales de la traite arachidière, anciens chefs lieux de canton qui sont pour la plupart devenus les chefs lieux des sous préfectures. Avec la nouvelle politique de décentralisation menée depuis 1972 et qui a connu un approfondissement avec la régionalisation en 1996, plusieurs gros bourgs ruraux ont été érigés en communes de plein exercice (Carte 1).

Carte 1.1. : Carte des villes du Sénégal en 1960 et 1988

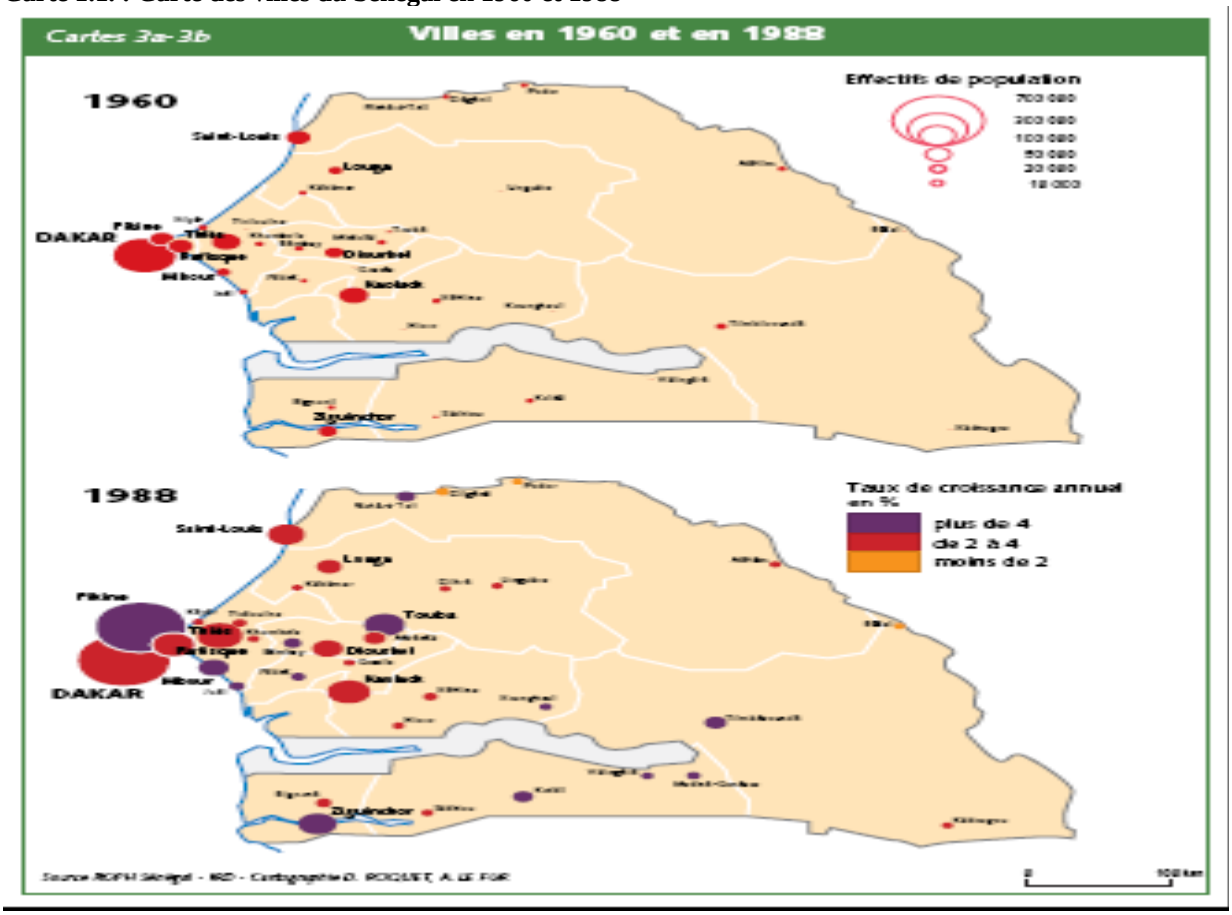

Il faut, en matière d'urbanisation, distinguer Dakar, les villes principales et les villes secondaires. Dakar concentre plus de la moitié de la population urbaine (43 % en 1955 et 55

% en 2000) et le quart de la population du Sénégal (11 % en 1955 et 24 % en 2000), d'où les critiques sur la macrocéphalie de la capitale qui couvre seulement 0,3 % de la superficie nationale. Certains auteurs attirent l'attention sur le ralentissement de la croissance urbaine. Si la population urbaine continue à absorber le tiers de la croissance de la population rurale, l'essentiel de la dynamique démographique urbaine est dû à l'accroissement naturel et cet accroissement naturel tend à décroître du fait de la baisse de la fécondité. Ainsi, contrairement à certaines affirmations, l'exode rural aurait tendance à se ralentir ces dernières décennies.

Tableau 1.3. : Evolution relative de la population urbaine

Années	1955	1960	1976	1988	1993	2000*
Pop urbaine/Pop Sénégal	21 %	28 %	36 %	39 %	41 %	44,50 %
Pop Dakar/Pop urbaine	43 %	46 %	45 %	47 %	54,20 %	55 %
Pop Dakar/Pop totale	11 %	12 %	16 %	19 %	21,50 %	24 %

Sources: Recensements de 1955, 1976, 1988, Mainet (1988), DPS (1992 et 1998) ; * estimations

Les données de l'enquête migration de 1993 (DPS-CERPOD, 1998) montrent que seule Dakar et les villes principales de l'intérieur connaissent une croissance migratoire nette positive, mais modérée. Les villes secondaires et le milieu rural connaissent une croissance migratoire nette négative.

Les migrations internationales ont très peu d'influence sur la population du Sénégal. Le Sénégal qui était considéré comme un pays d'immigration pour les pays de l'Afrique de l'Ouest jusqu'aux années 1970 a connu un net renversement de tendance en devenant un pays d'émigration à partir du début des années 1980 (voir en détail plus loin § 4222).

La population urbaine étant définie comme les résidents des localités érigées en communes de plein exercice, la progression de cette population risque de masquer le fait que la population agricole du Sénégal reste très importante. La plupart des communes, surtout moyennes et petites, ont l'agriculture au sens large, y compris la pêche, pour activité essentielle. La plupart des communautés villageoises de pêcheurs se trouvent englobées dans les villes.

La figure 1.3 compare l'évolution des populations urbaines, rurales et agricoles. On constate qu'en 2004, alors que la population rurale ne compte plus que pour la moitié de la population totale, la population agricole constitue encore 71 % de la population. Ces chiffres montrent le caractère très spécifique de l'urbanisation du Sénégal et de manière générale des pays d'Afrique de l'Ouest.

Tableau 1.4. : Age de la population suivant le milieu rural/urbain

	Moyenne					Taux de croissance				
	1961-80	1981-83	1984-93	1994-2000	2000-04	1961-80	1981-83	1984-93	1994-2000	2001-2004
Population Totale	4 693 978	6 298 147	7 646 054	9 605 356	10 989 702	66%	6%	30%	16%	7%
Population Agricole	3 529 300	4 683 667	5 457 400	6 538 000	7 275 500	63%	5%	23%	13%	6%
Pop Urbaine	1 449	2 132	2 785	3 967	4 915	88%	8%	46%	27%	12%
Pop Rurale	2 841	3 727	4 270	4 789	5 062	60%	5%	18%	6%	3%
Pop Agricole	3 529	4 684	5 457	6 538	7 276	63%	5%	23%	13%	6%
Taux d'Urbanisation	33	36	39	44	49	11%	2%	13%	11%	5%
Taux de Ruralité	67	64	61	56	51	-5%	-1%	-7%	-8%	-4%
Emploi Agricole	1 667	2 132	2 423	2 900	3 261	55%	4%	20%	13%	7%
Emploi Total	2025,25	2666,66667	3132	3884,28571	4471,75	0,60378549	0,0483871	0,25357654	0,16235752	0,08337215
Taux d'emploi Agricole	50,655239	57,2007402	64,9912421	82,7318193	97,0568547	0,17565929	0,0288966	0,23967632	0,19697925	0,09045031

Source : FAO 2005

1.2.3. Des jeunes de plus en plus nombreux à la recherche d'emploi

Le Sénégal a entamé sa transition démographique grâce à la baisse conjointe de la fécondité et de la mortalité. La baisse de la fécondité qui concerne aussi le monde rural laisse présager une accélération de la tendance à la baisse du taux de croissance. Cette tendance s'accompagne d'une urbanisation rapide de la population.

Les projections de la DRPH (tableau 1.5.) donnent une estimation d'une population de 12,5 millions d'habitants en 2010, de 17,3 millions d'habitants en 2025. Les projections des Nations Unies donnent une estimation de 12,2 en 2010, de 16,7 en 2025 et de 22,9 millions d'habitants en 2050.

Tableau 1.5. : Estimation de la population et de certains indicateurs démographiques sur le long terme selon deux sources (Nations Unies et DPRH)

Année	2000	2010	2025	2050
Estimation Nations Unies				
Population (en millions)	9,4	12,2	16,7	22,9
Nombre d'enfants par femme	5,3	4,4	3	2,1
Espérance de vie (en années)	53,5	57,6	63,7	71,6
Taux d'accroissement naturel (en %)	2,6	2,4	1,8	1,1
Densité (hab/km²)	48	62	85	116
Estimation DPRH				
Population (en millions)	9,7	12,5	17,3	
Nombre d'enfants par femme	5,2	4,2	3,1	
Taux de prévalence contraceptive (en %)	12,9	24	36	
Espérance de vie (en années)	56	60	66	
Taux d'accroissement naturel (en %)	2,7	2,5	1,8	

Sources : Nations Unies (2002), DRPH (2003)

La pyramide des âges de la population montre que l'Etat devra faire face à des demandes de plus en plus fortes de la part des familles, en terme de scolarisation et de formation professionnelle des enfants et en terme de demandes d'emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail comme le montre le tableau 1.5. et la figure 1.4.

Figure 1.3. : Ordre de grandeur des nouvelles cohortes à insérer professionnellement (20-24 ans)

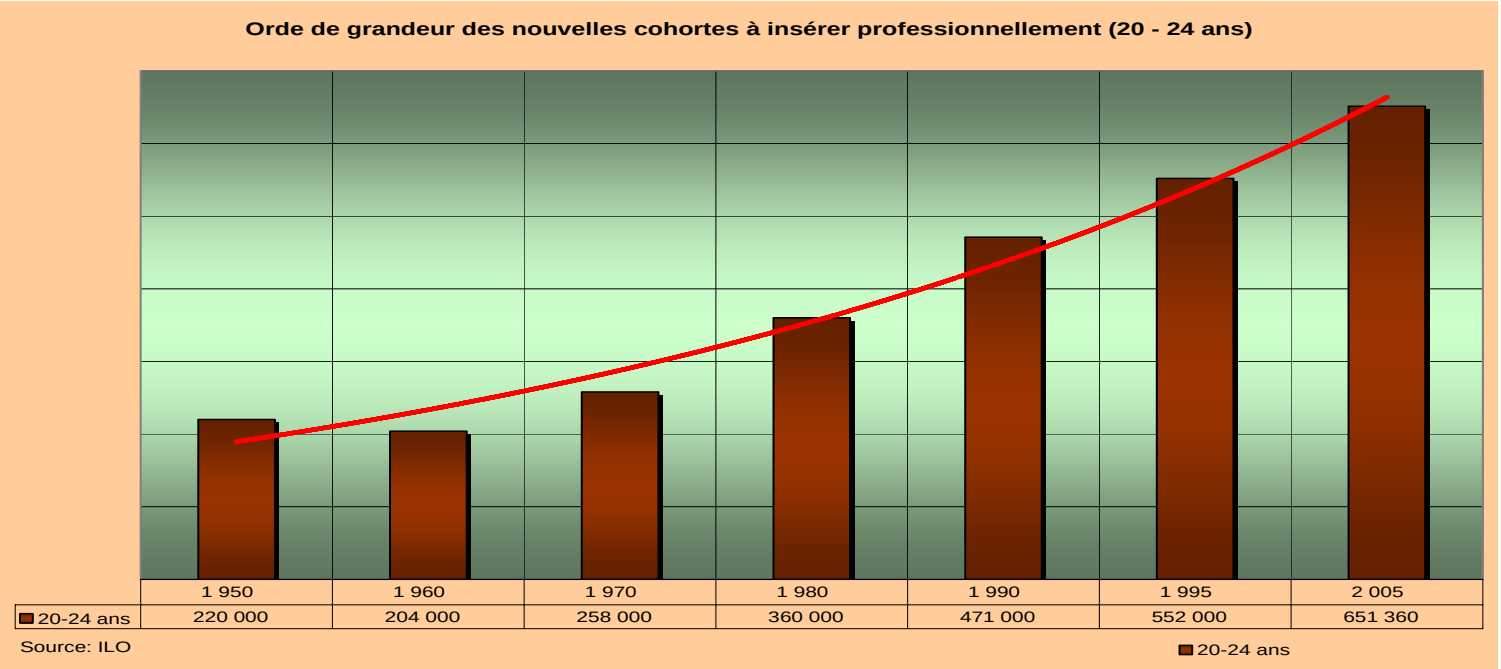

Si on distingue population urbaine, population rurale et population agricole, on voit que la majorité des enfants à scolariser et la majorité des jeunes demandeurs d'emplois appartiennent aux familles agricoles. Leurs demandes d'éducation, de formation et d'emplois seront d'autant plus fortes qu'elles ont jusqu'à présent été défavorisées par les investissements publics par rapport aux populations urbaines. Pendant ce temps, les demandes de la population urbaine continueront à connaître une forte croissance.

1.2.4. Une population qui s'agglutine le long du littoral et dans le bassin arachidier

Les cartes de densité du Sénégal en 1960 et en 1988 confirment une caractéristique démographique déjà soulignée du pays. La population est concentrée dans le bassin arachidier et le long du littoral. L'est du territoire et particulièrement le sud paraissent vides de population. Ce sont là les conséquences de la spécialisation arachidière qui a exclu ces régions dites « périphériques » et qui isolent le Sénégal du reste de l'Afrique de l'Ouest et qui en fait un pays enclavé dans le cadre du marché commun ouest africain.

Carte 1.2. : Densité de population en 1960 et en 1988

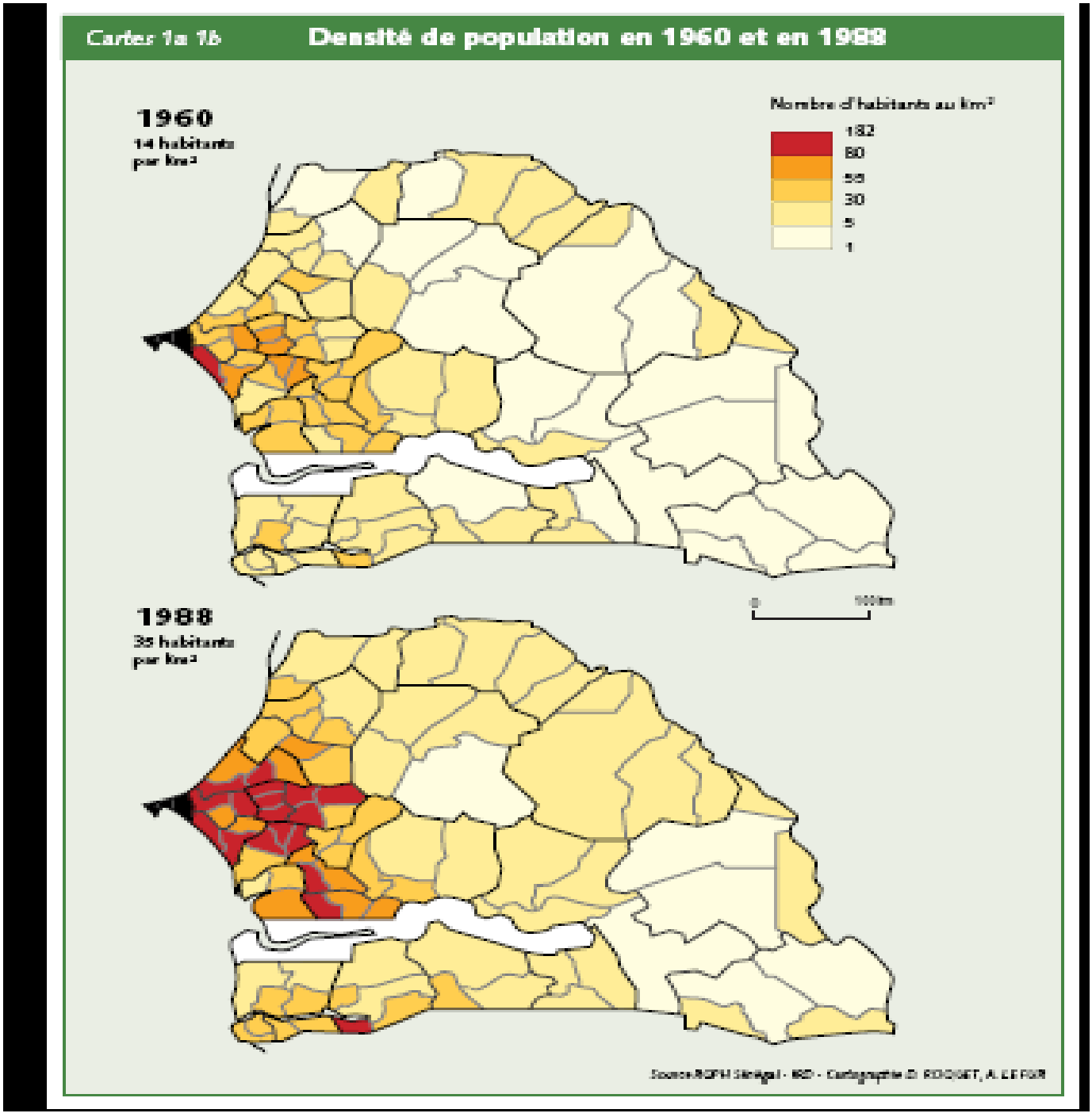

Carte 1.3. : Densité de population, 1988

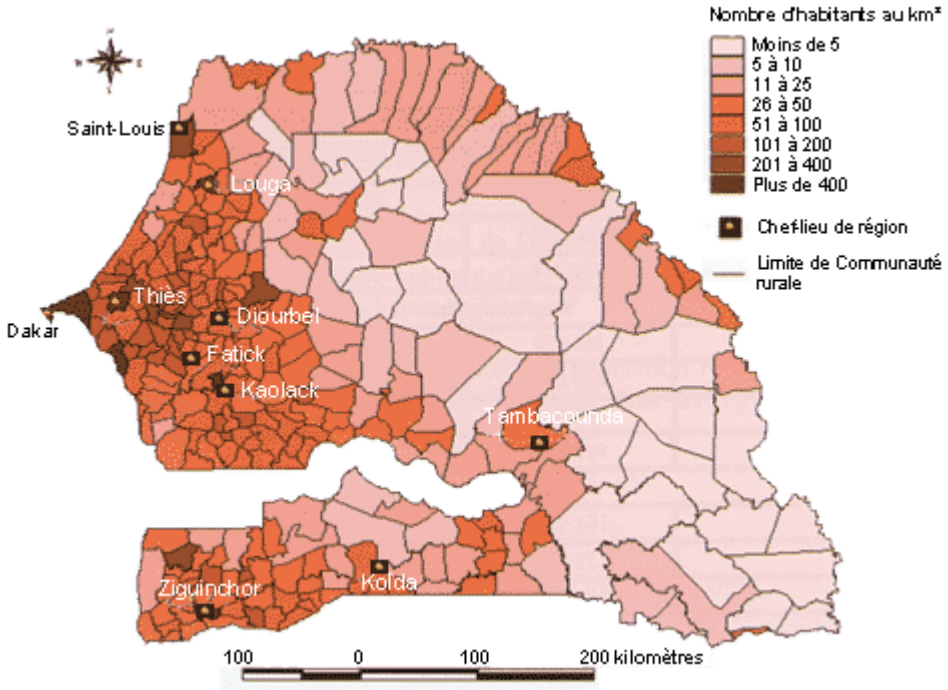

Source : RGPH de 1988

1.3. Caractéristiques générales de l'économie et ses grandes tendances

1.3.1. Une croissance qui exclut la majorité de la population, une dépendance alimentaire inquiétante

Du début à la fin des années 60, la croissance du PIB a été assez lente : son taux annuel moyen, de 2,2 % à prix constants, s'est ensuite élevé à 3 % entre 1970 et 1979. De 1980 à 1984, c'est-à-dire la première phase de l'ajustement structurel, le PIB a, en moyenne, augmenté de 1,8 % par an, soit un peu moins de la moitié du taux moyen réalisé dans la période 1970-1979. Si les réformes entreprises dans la période 1985-1993 dans le cadre du Programme d'ajustement à moyen et long termes (PAMLT) ont permis de porter le rythme de progression du PIB à 2,2 % par an, il a fallu attendre la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 pour assister à une véritable relance de la croissance. Le produit par tête a augmenté en passant de -0,4 % dans la période 1985-1993 à 2,8 % entre 1994 et 2002 *(tableau 1.6.).*

Tableau 1.6. : Taux de croissance[5] du PIB (%), Sénégal, 1960-2002

Année	1960-1969	1970-1979	1960-1979	1980-1984	1985-1993	1994-2002
PIB	2,2	3,0	2,6	1,8	2,2	5,5
PIB par tête	-0,5	0,3	-0,2	-0,9	-0,4	2,8

Source : Sénégal, comptes nationaux, divers numéros, DPS/MEF

[5] Voir tableau A4 en annexe pour plus de détails

La longue période d'atonie de l'économie dans un contexte de forte croissance démographique a entraîné une extension de la pauvreté. La proportion de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté a atteint 58 % en 1996. La relance de l'économie, consécutive à l'ajustement monétaire, a permis une légère baisse de ce taux à 54 % en 2001. D'autres tendances majeures caractérisent le profil de la croissance de l'économie sénégalaise :

a) La répartition des revenus est marquée par son caractère très inégal. Les dernières données d'enquête disponibles (notamment ESAM, 1994/1995, 2002, RNA, 1998…), sur les ménages au niveau national remontent à 1995. Elles indiquent une forte polarisation des revenus avec 10 % des ménages les plus riches qui recevaient 44 % des revenus, alors que 17 % seulement de ceux-ci allaient aux 40 % les plus pauvres. L'indice de Gini[6] qui est un autre indicateur sur le degré d'inégalité dans la distribution des revenus, affiche une valeur de 0,47 en 1994 et 0,50 en 1996, ce qui correspond à un niveau d'inégalité élevé et à une amplification des inégalités.

Figure 1.4. : Courbes de Lorenz à Dakar (1992 , 1995)

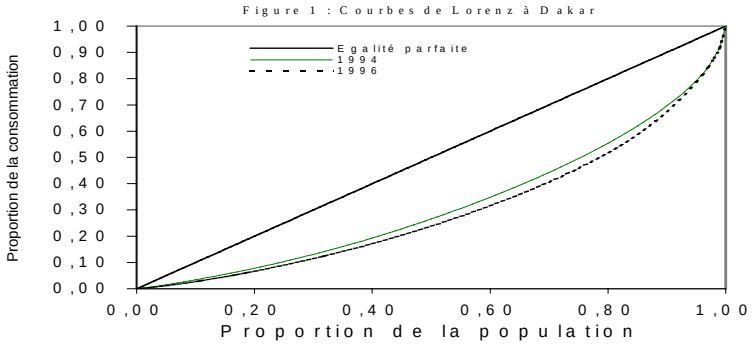

Source : G. Daffé et alii ., 2002.

b) La croissance économique, intervenue après le changement de parité, provient essentiellement de sous-secteurs qui n'ont pas été suffisamment pourvoyeurs d'emplois (huileries, traitement de produits halieutiques, phosphates, ciment, tourisme et télécommunications), ce qui contribue à accroître le chômage et pousser les jeunes à migrer en ville et à l'étranger à la recherche de source de revenus.
c) Le bas niveau de la productivité globale des facteurs, qui renvoie elle-même à l'insuffisance de la qualification de la main-d'œuvre, a eu pour effets une compétitivité insuffisante des secteurs d'offre et leur vulnérabilité aux chocs exogènes (calamités naturelles, fluctuations des cours des matières premières).
d) La faiblesse et la diversification encore insuffisante des exportations en termes de produits (trois produits font près de 60 % du total des ventes à l'extérieur) privent l'économie d'une source majeure de croissance.

Le profil de l'économie sénégalaise devra être modifié sensiblement pour que la création de richesse s'opère à un rythme soutenu et que les ressources ainsi générées soient partagées plus équitablement. C'est pourquoi, sortir de la pauvreté par la croissance est l'objectif prioritaire retenu par la stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le Sénégal en 2001. Elle devait être accompagnée d'une stratégie de réduction des inégalités.

[6] L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité ; plus il est élevé, plus la répartition est inégale . La courbe de Lorenz permet également d'apprécier l'inégalité ; plus elle est éloignée de la droite d'égalité parfaite, plus la répartition est inégale.

Au cours des deux dernières décennies, l'économie sénégalaise a connu une faible performance. Le taux de croissance de la valeur ajoutée en moyenne entre 1980 et 2003 est de 2,6 %. L'examen de l'évolution des taux de croissance par sous période montre que si les années 80-83 et 84-93 ont été caractérisées par un ralentissement de la croissance, on note à partir de 1994 une reprise de la croissance (3,8 %). Cette performance est le résultat des contre-performances des secteurs primaire et secondaire. Entre 1980 et 2003 les taux de croissance en moyenne des secteurs primaire et secondaire sont respectivement de 0,4 % et de 0,7 %. La stagnation du taux de croissance du primaire à 0,4% entre 80-84 et 1985-1993 a été suivie d'un léger redressement 0,6 % entre 94 et 2000 puis d'un déclin entre 2000 et 2003.

Le peu de succès du secteur primaire tient aux mauvais résultats enregistrés par l'agriculture vivrière (0,15%) mais surtout par l'agriculture industrielle (0,03%). L'examen du tableau (A.4., en annexe) montre qu'à l'exception de la période 1994-2000 (0,14%) le taux de croissance de l'agriculture industrielle a décliné régulièrement là où celui de l'agriculture vivrière est en progression régulière. La contribution du secteur primaire au PIB entre 1980-2003 est en moyenne de 19,19%. Toutefois, le tableau montre un déclin régulier de cette participation à la création de la richesse nationale puisque la part du primaire au PIB passe de 19,9% au début des réformes à 16,04% en fin de période. Comme auparavant l'explication tient à la baisse de la contribution du secteur agricole à la formation du PIB. En effet entre 1980-1983 et 2000-2003, les contributions de l'agriculture vivrière et de l'agriculture industrielle sont passées respectivement de 7,3 % à 5,8 % et de 5,5 % à 2,2 %.

Figure 1.5. : Taux de croissance annuelle de l'agriculture de 1981 à 2003

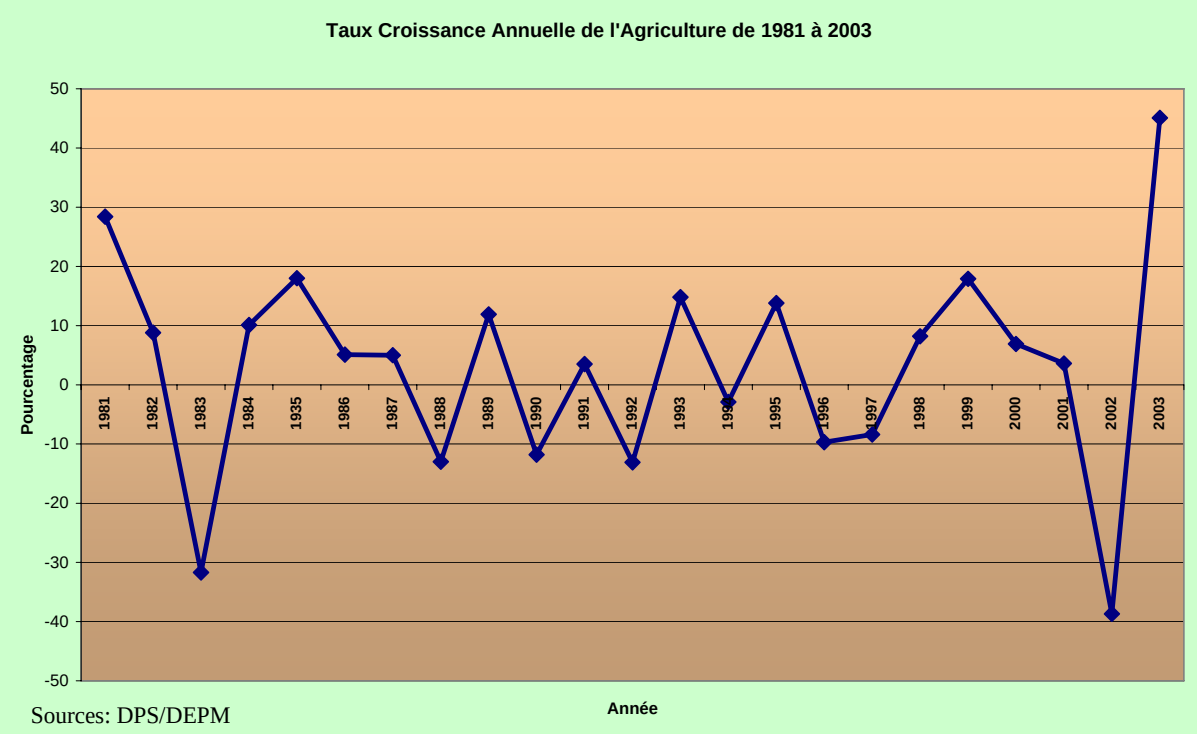

Sources: DPS/DEPM

La faible croissance de l'offre agricole domestique face à une croissance démographique élevée a pour conséquence la dégradation de la balance agricole commerciale. Entre 1980-84 et 2000-2003, le déficit de la balance agricole passe de 28,4 milliards à 55,4 milliards de francs CFA. La piètre relance des exportations agricoles et le recours croissant aux

importations alimentaires, expliquent la détérioration de la position extérieure de l'agriculture sénégalaise. Entre 1980-1983 et 2000-2003, les exportations des produits de l'agriculture vivrière et industrielle représentent respectivement 0,24% et 0,38% des exportations totales. Dans le même chapitre on observe que cette performance est imputable aux périodes 1994-2000 et 2001-2003 où l'on constate un bond des exportations des dits produits.

Figure 1.6. : Comparaison des variations annuelles de l'agriculture, du secteur primaire et du PIB total

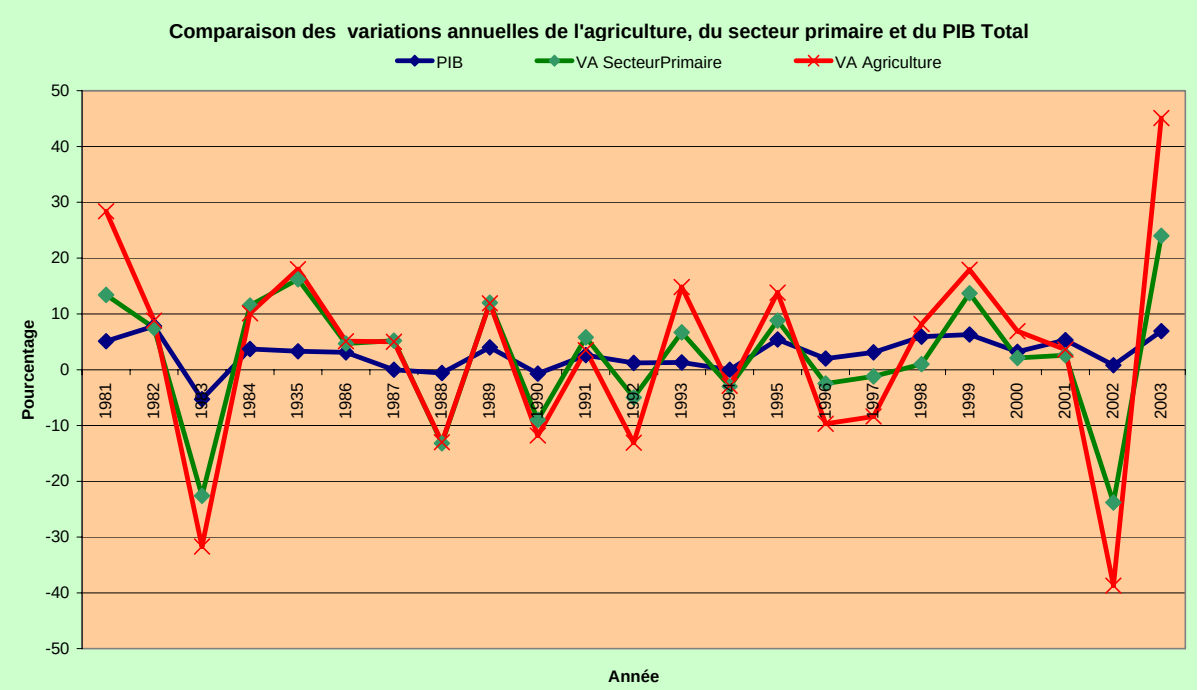

Sources: DPS/DEPM

Du côté des importations on constate une progression des importations alimentaires. Ainsi entre 1980-1983 et 1999-2003 la facture alimentaire du Sénégal passe de 116 milliards de francs CFA à 276 milliards de francs CFA ; soit respectivement 15% et 24% des importations. En second, lieu le tableau A.4.(en annexe) montre une hausse régulière de la facture des produits de l'agriculture vivrière et industrielle dans les importations.

1.3.2. Des finances publiques dominées par des rentes

Reflétant l'évolution de l'économie, les finances publiques ont connu, à partir de 1994, des changements majeurs que signalent divers indicateurs. Les recettes ordinaires hors dons, représentent 20 % du PIB sur la période 2001 – 2003, alors qu'elles s'élevaient à 18 % en 2000 et moins encore entre 1994 et 1996 (14,5 % en moyenne). L'État a pu ainsi engranger des ressources additionnelles relativement importantes qui lui ont permis de se passer de l'aide budgétaire. Cette performance a été obtenue grâce à une nette amélioration de la productivité fiscale, dans un contexte de forte croissance du PIB et d'un important désarmement tarifaire. L'harmonisation de la fiscalité intérieure décidée par l'UEMOA et entrée en vigueur en septembre 2001, a contribué aussi à l'embellie des finances publiques. Cependant, l'État continue de dépendre fortement de l'extérieur pour financer ses dépenses d'investissement. Les recettes externes représentent 7 % du PIB entre 2001 et 2003 contre 1,5 % seulement sur la période 1994-1996. Au total, l'État est parvenu à mobiliser un volume de ressources représentant 26 % du PIB en moyenne ces trois dernières années pour faire face à

ses différentes charges (tableau 1.7.). Ce niveau est comparable à la moyenne des pays africains qui se situe à 26 ,4 % en 2000 (BAD, 2002).

Tableau 1.7. : Recettes publiques (% PIB), Sénégal, 1994-2003

Année	1994-1996*	1997-1999*	2000	2001	2002	2003	2001-2003
Recettes propres de l'État	14,5	16,2	18	19	20	20	20
Recettes extérieures publiques	1,5	0,8	8	7	7	6	7
Ressources publiques totales	16,0	17,0	26	26	27	26	27

Sources : Gouvernement du Sénégal, Loi de finances 2003, DPS/MEF.

Les dépenses publiques totales (tableau 1.8.), avec une moyenne de 27,7 % du PIB sur la période 2000-2003, se situent au même niveau que celui de la moyenne des pays africains qui est de 28,1 % en 2000 (BAD, 2002). Elles sont financées à plus des deux tiers sur des ressources propres de l'État (71 % en moyenne), ou même des quatre cinquièmes déduction faite du service de la dette qui absorbe 2,5 % du PIB. Les dépenses de capital - dépenses totales moins dépenses ordinaires - absorbent plus de 40 % des dépenses totales hors service de la dette, ce qui constitue une tendance positive par rapport aux périodes antérieures où les dépenses récurrentes avaient largement pris le pas sur l'accumulation du capital public. Les dépenses courantes, 14,2 % du PIB en moyenne sur la période 2000-2003, correspondent à un peu plus de la moitié des dépenses publiques totales hors service de la dette. Représentant 75 % du PIB en 2001, l'encours de la dette extérieure génère un service qui absorbe 11 % des dépenses ordinaires en moyenne au cours des quatre dernières années, soit 1,8 % du PIB. Les remises de dette successives dont le Sénégal a bénéficié, ont permis de maintenir le service de la dette extérieure à un niveau inférieur à celui de beaucoup de pays africains.

Au total, trois évolutions positives ont caractérisé l'évolution des finances publiques au cours des dernières années : (1) l'augmentation des recettes, (2) le maintien du service de la dette à un niveau soutenable, et (3) la modification de la composition des dépenses publiques au profit des investissements.

Tableau 1.8. : Dépenses publiques et service de la dette (%PIB), Sénégal, 2000-2003

Année	1994-1996	1997-1999	2000	2001	2002	2003	2000-2003
Dépenses publiques totales hors service de la dette			26,7	26,5	23,5	23,9	25,1
Dépenses de fonctionnement non compris intérêt sur la dette			15,7	15,3	12,7	13,1	14,2
Dépenses d'investissement			11,0	11,2	10,8	10,8	10,9
Service de la dette publique			0,0	3,2	4,0	3,0	2,5
Dont dette extérieure	5,9	3,6	0,0	2,3	2,9	2,2	1,8
Dépenses publiques totales y compris service de la dette			27	30	27	27	27,7

Source : Gouvernement du Sénégal, Loi de finances 2003, DPS/MEF.

Structure du commerce extérieur et insertion internationale. Trois grandes périodes peuvent être distinguées dans l'insertion internationale du Sénégal. La première sous la colonisation est l'économie de traite ; la seconde, de 1960 au début années 1980, est marquée par une forte intervention de l'Etat dans les secteurs de l'économie et l'omniprésence de la réglementation des activités du privé ; et la troisième, de 1980 à nos jours, est marquée par une libéralisation croissante des échanges extérieurs.

La traite : le protectionnisme colonial. L'unité de base de ce système, l'entreprise commerciale, repose sur deux fonctions : vendre aux agriculteurs des biens d'importations d'une part, acquérir dans la colonie des biens en vue de l'exportation d'autre part. Du point de vue de la politique commerciale, le protectionnisme sous la colonisation consistait à maintenir artificiellement à un niveau élevé les prix à l'intérieur de la zone franc, tant des produits alimentaires ou manufacturés importés (tableau 1.9.) par les territoires d'outre-mer que des produits agricoles exportés. Les prix des produits vivriers destinés au marché local sont maintenus à un niveau artificiellement élevé, même lorsque ces prix sont supérieurs au cours du marché mondial[7] L'écart artificiel qui résulte de cette pratique fait que la production des cultures vivrières n'étant pas encouragée, la production des dites cultures est abandonnée au paysannat « traditionnel » comme complément de l'autosubsistance

Tableau 1.9: comparaison des prix de quelques produits

Farine	français supérieurs de	53%	aux prix américains (US)
	français supérieurs de	72%	aux prix canadiens
Sucre	français supérieurs de	35,40%	aux prix britanniques
Ciment	français supérieurs de	20%	aux prix belges
	français supérieurs de	25%	aux prix allemands
Cuvettes émaillées	français supérieurs de	98%	aux prix britanniques
Lampes- tempête	français supérieurs de	76%	aux prix britanniques
	français supérieurs de	104,65%	aux prix tchécoslovaques

Source : Jean Suret Canal « Afrique Noire de la colonisation aux indépendances : 1950-60 tome 1 » éditions sociales 1972 P144

Cette politique s'est traduite par un développement de la production destinée à l'exportation et de la consommation des produits importés. La nécessité de lever les contraintes auxquelles se heurte l'économie de traite s'est traduite par deux actions majeures l'extension des superficies cultivées et l'appel à la main d'œuvre saisonnière.

Les figures ci-dessus montrent l'évolution des navétanes, de la production et des exportations d'arachides.

Figure 1.7. : Situation des navétanes

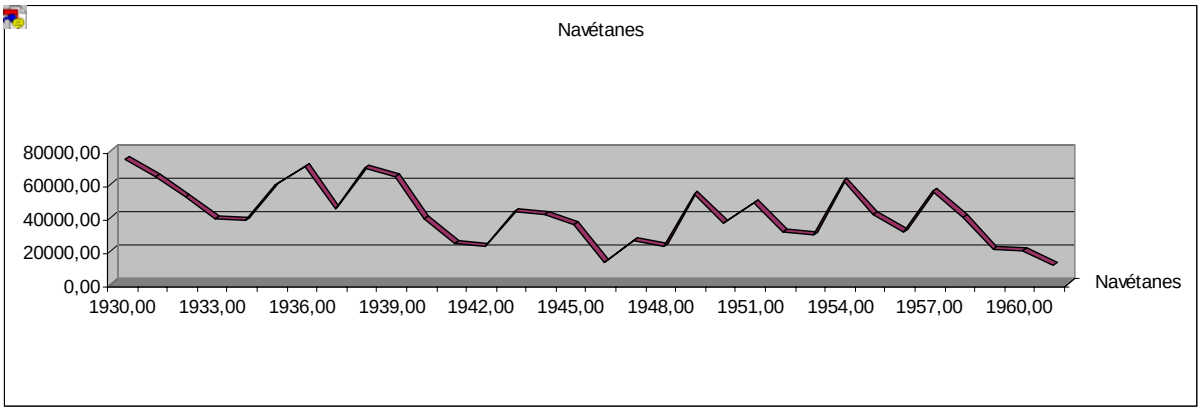

Sources: Rapp. écon. 1932, 2-G-32-40., Rapp. écon. 1933, 2-G-33-4, Rapp. écon. 1933, 2-G-33-63, Lt-gvr Debonne devant Conseil Général! 27 mai 1933., Rapp. écon. 1934, 2-G-34-33, gvr-gl Brévié devant Conseil de Gvt / 7 déc. 1934. Rapp. situation écon. 1935, 2-G-35-36.Sanner 1949, Rapp. Portères 1952, Rapp. écon. 1952, 2-G-52-84, Rapp. Brun 1956, 2-G-56-30, p. 3, DGSEP), juin 1957, Rapp. Brun 1956, DGSEP 1957, Contrôle Financier SN

[7] Jean Suret Canal « Afrique Noire de la colonisation aux indépendances : 1950-60 tome 1 » éditions sociales 1972 P144

Figure 1.8. : Situation de la production

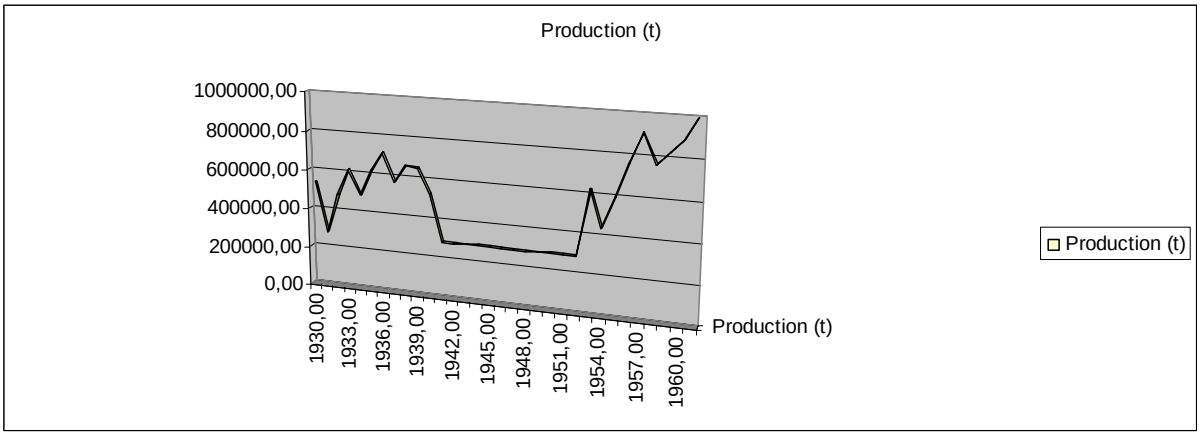

Sources: Rapp. écon. 1932, 2-G-32-40., Rapp. écon. 1933, 2-G-33-4, Rapp. écon. 1933, 2-G-33-63, Lt-gvr Debonne devant Conseil Général! 27 mai 1933., Rapp. écon. 1934, 2-G-34-33, gvr-gl Brévié devant Conseil de Gvt / 7 déc. 1934. Rapp. situation écon. 1935, 2-G-35-36.Sanner 1949, Rapp. Portères 1952, Rapp. écon. 1952, 2-G-52-84, Rapp. Brun 1956, 2-G-56-30, p. 3, DGSEP), juin 1957, Rapp. Brun 1956, DGSEP 1957, Contrôle Financier SN

Figure 1.9. : Exportations d'arachides équivalent coques (1000t)

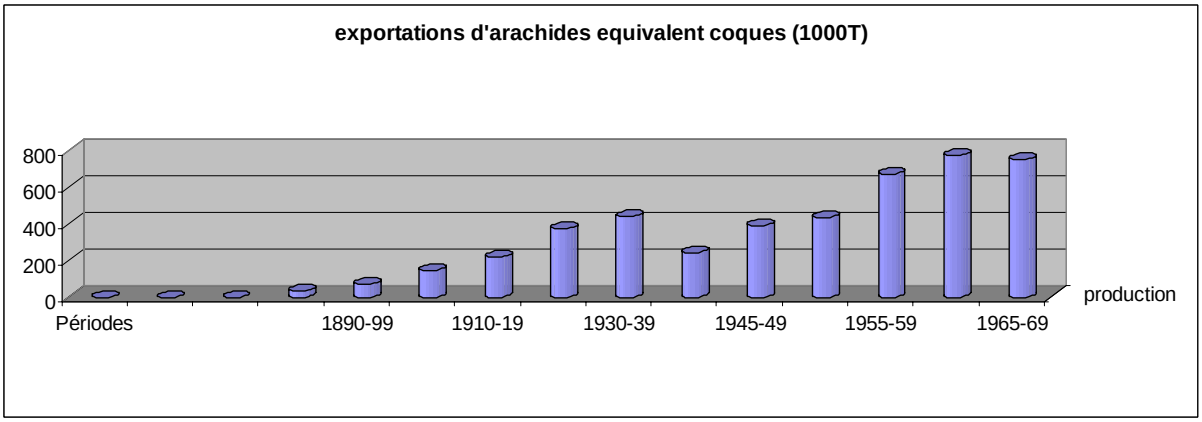

Source : Samir Amin L'Afrique de l'Ouest bloquée éditions de minuit 1972

L'évolution sur longue période montre qu'entre 1930 et 1960, le Sénégal a accueilli en moyenne et par an 51626 navétanes. Cinq grandes périodes peuvent être distinguées dans le développement de l'économie de traite. L'examen par sous-période indique qu'entre 1930-38 en moyenne, on dénombre 56851 navétanes. Cette moyenne s'explique d'abord par une augmentation des superficies cultivées de l'ordre de 4,50% (tableau 1.10.). Toutefois, la diminution du nombre de navétanes de 6%, compensée par l'intensification de l'action de vulgarisation agricole et le développement de la culture expliquent la forte augmentation des productions de 23% au cours de la période. Du côté des exportations, les exportations passent en moyenne entre 1884 et 1889 de 32000 tonnes à 440 000 tonnes à la veille de la seconde guerre mondiale.

La seconde guerre mondiale (1939-44) est caractérisée par une réduction des effectifs de navétanes (-35%) et de la production (-56%). la période suivante (1945-49) malgré la forte augmentation des effectifs de navétanes (53%) et des superficies cultivées (19,75%), la production stagne. Ce ralentissement de la croissance explique, que la seconde guerre mondiale et les cinq années qui suivent (1945-49) seront caractérisées par une forte baisse des exportations.

La reprise amorcée en 1950-54 avec une augmentation de 52%% de la production s'accompagne d'un accroissement des effectifs de navétanes de 69% et des superficies cultivées de 12,32. La dernière période (1955-60) malgré la forte baisse des effectifs de navétanes de 52% la reprise amorcée entre 1950 et 1954 va se poursuivre en raison de la forte augmentation des superficies cultivées de 38%. L'augmentation des exportations de 435000 tonnes entre (1950-54) va se poursuivre jusqu'à la veille de l'indépendance (1955-59) où les exportations d'arachide vont atteindre en moyenne 670000 tonnes.

Tableau 1.10. : Evolution des effectifs de navétanes, de la production et des superficies cultivées en arachide

1.Taux de croissance	1930-38	1939-44	1945-49	1950-54	1955-60	1930-60
Navétanes	-6%	-35%	53%	69%	-52%	-85%
Production (t)	23%	-56%	0%	52%	50%	84%
2.Moyenne						
Navétanes	56851	39379,33	30216,40	41680,20	34917	51626,61
Production (t)	553722,22	390000,00	290000,00	387300,00	793083,33	498983,87
Superficies cultivées		1934-40	1944-49	1950-54	1955-60	1934-61
Taux de croissance		0,04466248	0,19757366	0,12324493	0,38188685	0,61145997
Moyenne		696492,857	627 833	680 500	862 166	729777,76

Source : calcul de l'auteur à partir des sources suivantes : Rapp. écon. 1932, 2-G-32-40., Rapp. écon. 1933, 2-G-33-4, Rapp. écon. 1933, 2-G-33-63, Lt-gvr Debonne devant Conseil Général! 27 mai 1933., Rapp. écon. 1934, 2-G-34-33, gvr-gl Brévié devant Conseil de Gvt / 7 déc. 1934. Rapp. situation écon. 1935, 2-G-35-36.Sanner 1949, Rapp. Portères 1952, Rapp. écon. 1952, 2-G-52-84, Rapp. Brun 1956, 2-G-56-30, p. 3, DGSEP), juin 1957, Rapp. Brun 1956, DGSEP 1957, Contrôle Financier SN

Le développement des exportations d'arachide et la monétisation de l'économie ont eu pour conséquences le recul de l'économie d'autosubsistance et l'augmentation des importations Ainsi entre 1959 et 1938, les importations de lait, de riz, de sucre, de farine et de spiritueux ont augmenté respectivement de 883 %, 294 %, 180%, 433 % et 253 %.

Figure 1.10. : Importations de quelques produits de l'AOF. AEF.

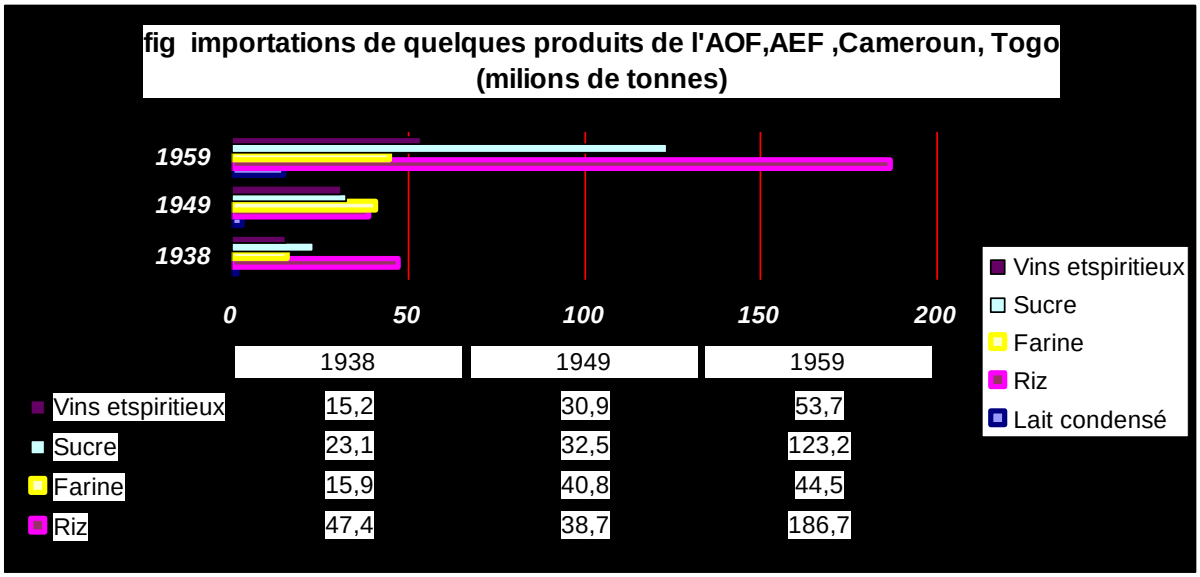

Source : Jean Suret Canal « Afrique Noire de la colonisation aux indépendances : 1950-60 tome 1 » éditions sociales

En 1960, le Sénégal, à l'indépendance, était spécialisé dans la monoculture arachidière et l'exploitation de ses ressources minières notamment les phosphates. Cette orientation

l'obligeait à exporter l'essentiel de sa production et à importer la majeure partie de ses produits de consommation courante.

La période 1960-80. A l'indépendance, le Sénégal a subi une longue transition fiscale qui a pris fin en 1979. La protection externe au lieu d'être révisée a été réorganisée. Les raisons de cette longue stabilité sont de plusieurs ordres. Les objectifs du Sénégal indépendant ne sont pas fondamentalement différents de ceux de la période coloniale. D'une part, il s'agissait de collecter le maximum de revenus pour face aux besoins croissants en dépenses courantes et de capital du nouvel état et de l'autre encourager l'industrialisation basé par la substitution des produits importés par les produits domestiques. Le renforcement de la protection externe pourrait ainsi permettre d'atteindre ces deux objectifs. La période 1974-79 verra la mise en place de la zone franche industrielle de Dakar, l'augmentation des barrières tarifaires nominaux et l'instauration de quota sur la plupart des produits. . En résumé à la veille des programmes d'ajustement structurels, la structure des droits de douane se présentait comme suit :

- Un droit fiscal dont le taux varie entre 5 et 25%
- Un droit douane modifié en 1977 qui introduit le critère d'appartenance ou non à l'union européenne ;
- Une taxe statistique de 4% excluant les cigarettes dont la taxe est de 10FCFA
- Une taxe inclusive comportant trois taux : un taux réduit de 2 à 10%, un taux ordinaire de 22% et une surtaxe de 30 à 90%

Les réformes entreprises au cours de cette période n'ont pas été sans conséquences sur les exportations et les importations.

Les exportations. Les exportations des produits arachidiers et du coton fournissaient jusqu'à 82% des recettes tirées des exportations, cette part a régulièrement diminuée. Au début des années 80 les exportations d'arachide et de coton, ne représentent plus que 12% des exportations totales.

Tableau 1.11. *Part des produits arachidiers et du coton dans les exportations du Sénégal*

	1961/62	1966/67	1973/74	1977/78	1980/81	1983/86	1991/92
Exportations de produits arachidiers et de coton en milliards de Fcfa	25.14	27.45	22.03	47.8	14.5	28.2	36.6
Exportations	40.6	42.8	48.82	121.4	196	344.5	406
Part des produits arachidiers et du coton dans les exportations totales en %	82	78	45	40	12	12	12.5

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Sénégal.

Les fluctuations enregistrées dans les exportations sont dues à l'évolution erratique de la production et des cours mondiaux. Pour la campagne 78/79, malgré un tonnage exceptionnel de 774500 tonnes, la baisse consécutive des cours mondiaux n'a pas permis de retrouver le niveau de 1977, les mauvaises campagnes agricoles de 79/80 et 80/81 combinées à la baisse des cours mondiaux expliquent la chute exceptionnelle des recettes d'exportation.

Les importations. Contrairement aux exportations agricoles, qui, malgré la perte d'importance signalée dans les pages précédentes, constituent encore un secteur fondamental, les importations agricoles pèsent de plus en plus lourd dans la balance commerciale du

Sénégal. Elles ont augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que celui de la production et des exportations agricoles. De 236857 tonnes en 1970, elles sont passées à 487800 tonnes en 1981 soit un doublement en 10 ans (Diagne, 1998).

Tableau 1.12. : *Importations des céréales, 1970 à 1992 (tonnes)*

Année civile	Importations de céréales				
	Mil/Sorgho	Maïs	Riz	Blé	Total
1970	184	5014	119237	112422	236857
1971	30264	32848	187510	111995	362617
1972	nd	10365	169905	95446	nd
1973	nd	51453	191968	105422	nd
1974	7200	26900	207200	86700	328000
1975	2500	9600	102100	101900	216100
1976	48200	15100	244500	119900	427700
1977	49300	13800	248000	96000	407100
1978	60300	12000	239000	142400	453700
1979	19900	9400	351900	122900	504100
1980	28900	23200	302500	97200	451800
1981	21700	4500	339800	121800	487800
1982	7785	5755	329380	99166	442086
1983	48777	14316	394091	125493	582677
1984	143536	17509	393462	120116	674623
1985	59410	26985	342372	134253	563020
1986	6004	4513	329221	110004	449742
1987	6651	5986	235280	110785	358702
1988	6182	6706	299538	113428	425854
1989	12835	11615	430826	161554	616830
1990	1348	0	332894	145300	479542
1991	39475	19609	391411	143296	593791
1992*	25000	5000	400000	135000	565000

* Prévisions

Source : MEFP, Tableau de bord annuel de la situation sociale au Sénégal, Annexe Statistique, 1992

L'évolution contrastée des exportations et des importations explique en grande partie le déséquilibre de la balance commerciale. L'évolution de la conjoncture externe (instabilité des termes de l'échange, récession mondiale, forte augmentation des taux d'intérêt de la dette extérieure et fluctuations des taux de change) ainsi que les politiques économiques adoptées par le Sénégal (l'expansion budgétaire, le non ajustement des prix relatifs et la politique de protection) ont influé sur la croissance économique et la stabilité financière du Sénégal. Le tableau 1.13., emprunté à Uma Lele, présente l'incidence des chocs extérieurs et des politiques intérieures sur le compte courant.

Tableau 1.13. : *Incidence des chocs extérieurs et des politiques suivies entre 1967-84 (% du PIB aux prix courant)*

	Effet
1. Variation du compte des opérations courantes	-7,8
2. Chocs	0,2
Termes de l'échange	-1,3
Demande étrangère	2,9
Taux d'intérêt sur la dette	-0,4
Revenu net des facteurs, revenu du capital	-1,1
3. Politique suivie	-12,9
Promotion des exportations	-1,9
Effet sur la croissance du revenu	13,3
Compression des importations	-3,4
Augmentation des emprunts	-0,9
4. Autres facteurs	4,9
Fluctuations annuelles des exportations	1,3
Fluctuations annuelles des importations	-0,1
Paiement des transferts	2,4
Services non facteurs	1,1
5. Eléments résiduels	0,0
6. Facteurs contrôlables par les pouvoirs publics, l'exclusion de l'effet de la croissance du PIB	
Politique pure	0,4
Effet total déséquilibre	-6,7
Effet total pur	5,3

Source : UMA-LELE : Croissance agricole, politique interne, environnement extérieur et aide à l'Afrique. Gestion du développement agricole en Afrique, p.40.

Entre 1967/84, les politiques économiques internes, les chocs extérieurs ainsi que les autres facteurs sont la cause du lourd déficit qu'accuse le compte des opérations courantes. L'analyse détaillée des chocs autorise quelques constations. Le Sénégal a certes souffert de la baisse des termes de l'échange (-1,3%) due au déséquilibre commercial entre le volume des importations et des exportations ; cependant cette perte a été plus que compensée par la forte augmentation de la demande extérieure (2,9%) surtout de phosphates ; si bien qu'au total, les chocs extérieurs se sont soldés par un solde positif si modeste soit-il (0,2%). La hausse des paiements d'intérêt, consécutive à l'augmentation des taux d'intérêt étrangers a été particulièrement négative. De ce point de vue, le Sénégal est perdant en revenu net de facteurs (-1,1%). La rubrique 3 du tableau présente les incidences des politiques intérieures sur la promotion des exportations (qui se manifeste par l'évolution de leur part de marché), sur la croissance des revenus (l'élasticité – revenu des importations), sur la compression des importations (qui résulte des changements de la demande globale) et sur l'augmentation de l'endettement. La rubrique 6 présente la somme de ces diverses incidences, à l'exclusion de l'effet sur la croissance du revenu.

La rubrique 6 montre que l'effet de la politique suivie a été particulièrement négative (-6,7%). Les parts de marché ainsi que les importations ont fortement diminué. En revanche, les incidences de la croissance des revenus ont été remarquables (13,3%). Il est cependant essentiel de comprendre les facteurs qui motivent cette interprétation. La capacité d'un pays à accroître ses parts sur le marché mondial est liée à l'importance des produits exportés et à la politique du pays à leur égard. Le fait que le Sénégal ait perdu ses parts de marché à l'exportation (-1,9%) est imputable à l'évolution du marché des phosphates. Face à la détérioration de sa position à l'exportation, le Sénégal a été contraint de réduire ses

importations (-3,4%) pour remédier à des déséquilibres extérieurs substantiels et pour atténuer le déficit des opérations courantes.

Les autres facteurs comprennent les fluctuations annuelles des exportations, importations, ainsi que les paiements de transfert et services non facteurs (fret et assurance). A cet égard le Sénégal a bénéficié des fluctuations du marché (l'effet cyclique des importations étant minimum), tout comme il a profité des paiements de transfert (2,4%) et des services non facteurs (1,1%).

La libéralisation croissante des échanges agricoles. La mise en œuvre des réformes commerciales ayant marqué le secteur agricole au Sénégal s'est déroulée en deux phases. La première phase couvre la période 1984-1994 caractérisée par la NPA. La seconde (1994-2000) a vu l'application du PASA et l'adhésion du Sénégal à l'OMC. Adoptée en 1984, la Nouvelle Politique Agricole (NPA) définit les premières mesures d'ajustement structurel définies du secteur agricole au Sénégal. Au plan interne toutes les filières ont été libéralisées avec notamment la suppression du contrôle des prix. Comme première étape de la libéralisation des prix – les prix planchers officiels des cultures céréalières ont, à partir de 1985, été relevés de 27 % pour le mil/sorgho, de 17 % pour le maïs et de 29 % pour le riz paddy local. Celui du niébé (haricot local) fut quant à lui a augmenté de 80 %.La suppression des subventions aux intrants agricoles est également préconisée. Le secteur privé a ainsi vu son rôle s'accroître au détriment des circuits officiels dans l'approvisionnement en intrants et dans la commercialisation des produits agricoles. Au plan externe, le Sénégal a procédé à une défiscalisation (exonération de prélèvements sur les exportations) en vue d'accroître les revenus des producteurs mais aussi d'assurer la compétitivité de ses produits sur le marché mondial.

La période 1994 – 1998. Le peu de succès de la NPA justifia, en grande partie, la conception d'un Programme d'ajustement structurel pour le secteur agricole (PASA) en juin 1994 suite à la dévaluation du franc CFA intervenue en Janvier 1994. Le PASA fut actualisé en avril 1995. L'étape suivante fut la publication, en Janvier 1998, d'un document d'orientation stratégique du secteur agricole. Le PASA va accentuer et préciser davantage les orientations de la NPA dans deux domaines principaux : l'achèvement du programme de libéralisation des prix et du commerce intérieur et extérieur des produits et des intrants agricoles (entamé sous la NPA), y compris pour les produits sensibles tels le riz, le sucre, la farine, l'huile végétale et le désengagement de l'Etat et la suppression des monopoles. Au plan externe avec la suppression des autorisations préalables, le système de protection mis en place permet :

- Pour les produits de grande consommation (sucre, huiles alimentaires, concentré de tomate et farines de céréales) une taxation dégressive dans te temps pour être en harmonie avec celle appliquée au secteur industriel, et conforme au régime en vigueur dans le cadre de l'UEMOA en vue de favoriser les échanges intra-régionaux.
- Pour les produits horticoles de consommation courante (oignons, pommes de terre, banane), l'objectif recherché est une protection en vue de favoriser la production nationale ainsi que celle de la sous région dans le cadre d'un marché régional. Il sera appliqué à ces produits une surtaxe de protection ne dépassant pas 30 %.

En ce qui concerne le riz brisé la surtaxe est un prélèvement réajusté au besoin deux (2) fois par an. Néanmoins, étant donne le caractère social du riz brisé, et la nécessite de promouvoir la compétitivité de la filière locale, le prélèvement sera plafonné à 30 %. Le système de protection sera révisé au terme de 3 ans en relation avec les gains de productivité de la filière locale.

La période 1999-2003. : L'entrée en vigueur du TEC et les engagements du Sénégal dans le cadre de l'Asa. Les réformes de cette période, au plan institutionnel, vont essentiellement dans le sens de se conformer le pays aux principales prescriptions de l'OMC et de l'UEMOA, devenues les principales sources d'inspiration des mesures de libéralisation du secteur agricole.

L'entrée en vigueur du Traité de l'UEMOA en 1994 et l'adoption en 1999 d'un tarif extérieur commun aux Etats membres (TEC) visent à créer entre ces derniers un marché commun basé sur la libre circulation des biens, des services et des personnes. L'entrée en vigueur du TEC en 2001, a contribué non seulement à simplifier la structure tarifaire mais à abaisser les droits et taxes à l'importation. Elle a notamment permis de ramener le tarif moyen du Sénégal de 36% à 14% de la valeur des importations. Quant à la dispersion tarifaire, elle a été réduite de deux fois et demie. En 2001, les taxes perçues sur le commerce ne représentent plus que 10% de la valeur totale des importations et 22% des recettes publiques.

Les engagements du Sénégal dans le cadre de l'ASA découlent de la position des pays membres de l'UEMOA. Ceux-ci considèrent que les négociations commerciales multilatérales, actuelles, sur l'agriculture, devraient être davantage des négociations sur les politiques de développement que sur les droits de douane Le système de protection tarifaire est conforme aux engagements internationaux souscrits par l'Etat notamment dans le cadre de l'OMC et de l'UEMOA. Les engagements spécifiques pris par le Sénégal dans le cadre de l'Accord Sur l'Agriculture (ASA) concernent les trois domaines clés de l'ASA : l'accès aux marchés, les subventions aux exportations et le soutien interne Les performances du commerce extérieure au cours de cette dernière période sont décrites dans les lignes qui suivent.

Les exportations. Au cours de la période 1993-2003, les exportations du Sénégal ont augmenté à un rythme relativement plus important qu'à celui des importations. Le taux de croissance moyen des ventes à l'étranger a crû de 16%, alors que celui des achats n'a augmenté que de 14%.

Entre 1993 et 1994, les ventes à l'étranger ont plus que doublé (soit 110%), tandis que les importations ont augmenté de 78%. Ceci montre que la dévaluation intervenue en 1994, a constitué le véritable catalyseur de la relance des exportations. Mais cette tendance ne s'est pas poursuivie sur les périodes postérieures, où les taux de variation oscillent entre -7% et 10%. Par ailleurs, l'analyse de la variation des importations sur la même période, révèle une tendance similaire, avec des taux fluctuant entre un minimum de -7% et un maximum de 12%.

L'analyse de l'évolution du taux d'exportation révèle que celui-ci est en moyenne de 28% sur la période 1993-2003. Ce taux s'est nettement amélioré sur la période. D'un ratio de 20% du PIB, il est passé à 26%. Mais la plus forte amélioration (32%) a été enregistrée en 1994, l'année de la mesure de l'ajustement monétaire qui constitue un regain de dynamisme pour les exportations.

Le taux de couverture des exportations par les importations a, quant à lui, suivi un trend différent. Alors qu'il était relativement faible en 1993 (69%), il s'est fortement amélioré atteignant 83 % au cours de l'année ayant suivi le changement de parité. Il a baissé cependant au cours de la période 1999-2003, retombant à 69 % en 2003.

Tableau 1.14. : Evolution du commerce extérieur, Sénégal, 1993-2003

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moy. période
Variation export.		110	10	-7	7	10	8	5	10	3	0	16
Variation import.		78	8	-7	8	11	9	12	9	7	7	14
X/M	69	81	83	82	81	81	80	75	76	73	69	77
X/PIB	20	32	31	27	27	28	28	28	29	29	26	28

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la DPS, 2004

La composition des exportations révèle une faible diversification. En dehors des autres catégories de biens et services qui occupent la part la plus importante (32% en moyenne) sur la période 1993/1998, les exportations sont dominées par les produits halieutiques (31% en moyenne sur la même période). Leur part dans les exportations a régulièrement augmenté passant de 25% en 1993 à 38% en 2000, pour ensuite connaître une baisse continue, puisqu'elle est tombée de 38% en 2000 à 25% en 2003. Les produits chimiques viennent en deuxième position. Leur contribution dans les exportations totales varie entre 11 % et 22 % au cours de la période 1993-2003. Les produits arachidiers qui étaient la principale source de devises au cours des années 1960 et 1970, viennent en troisième position seulement avec une part moyenne de 9%. Celle-ci a même baissé de 9 % à 4 %, entre 1993 et 2004.

Tableau 1.15. : Évolution de la structure des exportations de marchandises (en %)

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Produits arachidiers	9	7	13	12	9	6	8	12	12	7	4
Phosphates	8	7	4	4	4	4	4	2	2	2	1
Produits halieutiques	25	28	30	32	33	34	37	38	31	27	25
Coton	4	3	3	2	2	2	1	1	1	2	3
Produits pétroliers	2	2	2	2	2	3	10	12	16	14	17
Industries Chimiques Sénégal (ICS)	13	11	13	14	13	14	15	12	12	22	17
Autres	38	41	35	34	37	37	25	23	26	25	34
Commerce spécial FOB	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Calcul des auteurs à partir des données de la DPS, 2004

Les Importations. Quant aux importations, leur structure montre qu'elles sont dominées par les autres catégories de biens. Ces derniers représentent près du tiers des achats à l'extérieur. Ils sont suivis des produits alimentaires. Toutefois, il convient de relever que les produits céréaliers représentent 12 % des importations. En 1998, on constate un léger fléchissement des importations des produits céréaliers au profit des produits pétroliers.

Tableau 1.16. : Evolution de la structure des importations de marchandises (part en %)

Produits	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
Produits laitiers, fruits et légumes	7	6	4	4	4	4	3	4	4	3	4
Produits céréaliers	11	8	16	17	12	13	13	10	11	12	11
Huiles et graisses	5	4	6	5	5	6	5	3	3	3	4
Sucres et produits sucrés	0	0	0	0	3	2	1	1	2	1	1
Boissons et tabacs	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
Papiers et cartons	3	3	4	3	3	3	3	3	3	3	3
Produits pétroliers	10	19	10	10	11	8	10	18	17	15	18
Fils et textiles	2	2	3	3	2	2	3	3	3	2	2
Métaux, ouvrages en métaux communs	7	7	7	8	6	10	6	6	6	5	6
Machines et appareils	14	12	12	13	14	15	18	17	14	14	13
Matériels de transports et pièces détachées	9	6	7	8	10	7	8	8	8	12	7
Autres produits	29	31	31	29	27	41	31	28	28	28	29
Total des importations	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : calculs des auteurs à partir des données de la DPS, 2004

Evolution des échanges commerciaux du Sénégal par pays partenaire. Le tableau 1.17.donne le poids des différents pays partenaires du Sénégal dans son commerce extérieur. L'Union européenne (UE) est le principal partenaire du Sénégal aussi bien au niveau des importations que des exportations. En ce qui concerne les exportations, elle procure 42% des recettes. Mais, cette part diminue substantiellement à partir de 2002 pour se situer entre 31% et 35%. Quant aux importations, l'UE est le premier fournisseur du Sénégal avec une part qui dépasse les 50% (56% exactement). Elle a augmenté jusqu'en 2000 avant d'amorcer une légère baisse[8]. Au sein de l'Europe, les exportations vers l'Union européenne occupent en 2003, 30,37% des flux, tandis que les importations s'élèvent à 46,50%.

[8] Pour plus de détail, voir tableau A.1. en annexe

Tableau 1.17. : Evolution du commerce extérieur sénégalais par pays partenaire (part en %)

	1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003	
	Export	Import	Exp.	Imp.	Exp	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.
EUROPE	42,60	56,16	41,14	56,57	41,47	59,91	45,62	58,72	47,47	54,00	43,12	55,43	34,85	54,92	31,15	51,03
AFRIQUE	25,68	11,38	27,57	13,85	27,78	12,28	25,96	13,63	28,23	20,94	29,98	17,78	32,71	16,91	37,37	21,07
AMERIQUE	1,85	10,86	0,66	9,58	1,17	10,12	0,59	7,59	1,11	7,05	0,64	7,77	0,49	9,25	0,86	9,33
ASIE	21,32	21,54	20,64	19,90	21,50	17,57	21,20	19,92	16,24	17,78	14,09	18,84	22,24	18,77	16,79	18,38
AUTRES	8,54	0,05	9,99	0,10	8,08	0,12	6,63	0,14	6,95	0,23	12,17	0,18	9,70	0,16	13,84	0,18

Source : DPS

L'Afrique[9] est le deuxième partenaire commercial du Sénégal en ce qui concerne les exportations avec une part de 25,6%. Cette position s'est renforcée notamment à partir de 2000 avec l'application du TEC dans le cadre de l'intégration des économies ouest-africaines. Pour les importations, l'Afrique vient en troisième position derrière l'UE et l'Asie avec une part qui augmente de 11% en 1993 à 21% en 2003.

Pour ce qui concerne les échanges commerciaux avec l'Asie, l'évolution est irrégulière. Leur part dans les exportations totales est passée de 21% en 1993 à 14% en 2001 avant de se situer à 17% en 2003. Quant aux importations, leur part est passée de 21,5% en 1993 à 17,7% en 2000 et 18,4 % en 2003. L'Amérique occupe une part marginale dans le commerce extérieur du Sénégal. Sur toute la période, sa part dans les exportations totales n'a pas dépassé 1,8 %. Pour ce qui est des importations, leur part n'a que rarement atteint les 10%. Au total, l'UE demeure le principal partenaire commercial du Sénégal. La principale évolution notée depuis 1993 est la contraction de la part de l'Asie au profit de l'Afrique.

L'aide publique au développement (APD) au Sénégal. La présente section examine l'APD au Sénégal. Les données utilisées proviennent du rapport 2004 de la CNUCED, et du programme triennal des investissements publics (PTIP) de la direction de la coopération économique et financière (DCEF) du ministère de l'économie et des finances.

Les données relatives à l'APD montrent que le Sénégal est un grand bénéficiaire de l'APD[10]. En effet, entre 1990-92 l'APD par habitant au Sénégal s'élevait à 92 dollars contre 30,9 dollars par habitant pour l'ensemble des PMA ; soit trois fois plus que le montant perçu. Entre 2000 et 2002, l'APD par tête d'habitant s'élève à 44 dollars US. Bien que l'aide publique soit en baisse durant cette période, en comparaison de la période 1990-92, un sénégalais perçoit deux fois plus d'aide qu'un habitant d'un PMA (20 dollars US).

[9] Notons que la part de l'Afrique est pourrait se situer au-delà de ces chiffres à cause de la sous-estimation du commerce avec les pays voisins.

[10] Le Sénégal est l'un des pays recevant le plus d'aide officielle par habitant au monde. Selon les statistiques publiées par l'OCDE, ce pays a reçu plus de 1 milliard de dollars en 2004, soit l'équivalent de 100 dollars par habitant ou 1000 dollars par ménage (Voir EBM 4). Dans le même temps, la moyenne en Afrique ne dépassait pas 32 dollars par habitant. http://web.(www.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL...).

Tableau 1.18. : APD reçue par le Sénégal et les PMA en provenance des pays membres du CAD et des instituons multilatérales essentiellement financés par ceux-ci.

	Moyenne 1990-92						
	APD/habitant	Total APD	Dont : Assistance technique	APD bilatéral	Dont: Dons	APD multilatérale	Dont: Dons
	Dollars	millions de dollars	en % de l'APD				
Sénégal	92	694,2	25,8	70,3	74,9	29,7	9,6
Ensemble des PMA	30,9	16400,6	21,7	58,4	56	41,6	19,9
Part Sénégal/PMA							

Source : CNUCED : Rapport 2004 sur les PMA.

La composition de l'assistance indique que l'assistance bilatérale contribuait pour prés de 70% à l'aide totale reçue par le Sénégal au cours de la période 1990-92, la période 2000-02 montre que sa contribution n'est plus que de 59%. Cette diminution de l'aide bilatérale a coïncidé avec une augmentation de l'aide multilatérale, dont la contribution à l'APD passe de 29,7% entre 1990-92 à 41% entre 200-02.

La ventilation en versement de dons montre que les dons représentent 74% et 66% de l'aide reçu par le Sénégal entre 1990-92 et 2000-02 ; alors que l'assistance technique représente 25% et 20,7% de l'APD.

Tableau 1.19. : APD reçue par le Sénégal et les PMA en provenance des pays membres du CAD et des instituons multilatérales essentiellement financés par ceux-ci.

	Moyenne 2000-02						
	APD/habitant	Total APD	Dont : Assistance technique	APD bilatéral	Dont: Dons	APD multilatérale	Dont: Dons
	Dollars	millions de dollars	en % de l'APD				
Sénégal	44,3	426,5	33,1	59	66,2	41	14,3
Ensemble des PMA	20,6	14064,4	20,7	60,5	62,9	39,5	19,1
Part Sénégal/PMA							

Source CNUCED : Rapport 2004 sur les Pays les moins avancés

1.3.3. Le marché du travail de 1950 à 2006 : « de la pénurie de main d'œuvre à la pléthore d'actifs »

Trois périodes apparaissent dans l'analyse de l'évolution de l'emploi au Sénégal : la période coloniale dominée par le secteur privé, la période post indépendance où le secteur public se

développe et la période d'après libéralisation où secteur privé comme secteur public perdent énormément d'emplois au profit d'un secteur informel en plein essor.

- ***De 1950 à 1960 : le secteur privé premier employeur***

Le secteur privé formel est resté le principal employeur du secteur informel, du fait d'un tissu industriel fortement stimulé par la relance de la filière arachidière. Sur 94 272 salariés en 1957, 73 535 sont employés par le privé soit 78 % dont une grande partie provenant de l'AOF.

- ***De 1960 à 1980 : l'ère de gloire du secteur public***

Toutefois, à partir de 1960, l'éclatement de la Fédération de l'AOF réduit les débouchés de l'industrie sénégalaise désormais amputée d'un marché de 16 millions de consommateurs. L'espace étroit de la jeune république du Sénégal, avec seulement un marché de 4,5 millions de personnes condamne l'industrie à une reconversion. (Fall, 1997).

Des indépendances au début des années 1980, on observe un renversement de tendance en faveur du secteur public dont les effectifs triplent. Ceci s'explique par la nécessité de la mise en place de l'administration sénégalaise et la création à partir de 1964 des sociétés de développement agricole (ONCAD, SOMIVAC, SODEVA, SAED, SODEFITEX, SONACOS, etc.)

- ***Depuis 1980 : l'explosion du secteur informel***

La mise en œuvre du PAS au Sénégal a accentué le déséquilibre entre l'offre et la demande. Le développement du chômage, notamment la faible absorption par le marché du travail des diplômés de l'enseignement supérieur, a remis sur le tapis la dimension réelle et surtout les limites du marché formel du travail. Désormais le secteur informel s'impose comme le premier employeur dans les villes (FALL, 1997). En effet, tous les secteurs productifs de l'économie formelle sont touchés par les sorties massives d'actifs : administration (3 772 *départs volontaires* entre 1990-1992), sociétés de développement (6000 emplois perdus avec la disparition de l'ONCAD en 1980) avec la mise en application de la NPA, industries (10 000 emplois perdus selon le Conseil National du Patronat entre 1986-1989). En tout, le secteur moderne aura perdu au moins 15 000 emplois entre 1985-1986 à cause de licenciements, fermetures d'usines, déflations, etc., (FALL, 1997).

A ces sorties d'actifs s'ajoutent des entrées prévisibles ou non (nouvelles cohortes de jeunes arrivant sur le marché du travail, rapatriés de Mauritanie, Zambie, Libéria, etc.). Toute cette main d'œuvre disponible, faute de mieux, se retrouve majoritairement dans le secteur informel.

En 1994, la réforme de la politique de l'emploi (vote d'un nouveau code du travail consacrant la flexibilité de l'emploi[11]) apparaît comme une exigence de la Banque Mondiale qui l'explique ainsi en 1993 « l'amélioration du fonctionnement du marché du travail est apparue comme l'une des principales conditions de l'ajustement au Sénégal. La grande rigidité de ce marché, le niveau élevé des salaires et la faible productivité faisaient obstacle à l'investissement et à la création de l'emploi » (cité par FALL, 1997).

[11] Le gouvernement a fait voter le 28 novembre 1994 l'abrogation de l'article 47 du code du travail qui supprime l'autorisation préalable de l'inspecteur du travail au sujet des licenciements pour motif économique.

Suite aux modifications du code de travail, une nouvelle politique de l'emploi (NPE)[12] est mise en place en 1997. La dernière politique de l'emploi vient d'être élaborée en 2006. De 1997 à 2006, plusieurs enquêtes ont été réalisées permettant de mieux cerner les contours de l'emploi au Sénégal : le recensement général des demandeurs d'emploi en 1999, l'enquête sur le marché de l'emploi à Dakar et ESAM II en 2002, etc. Toutes ces enquêtes révèlent une crise persistante de l'emploi se manifestant par un taux élevé de chômage et de sous emploi des jeunes particulièrement ceux du milieu rural.

La prédominance du secteur rural et de l'informel. La population active totale13 a pratiquement doublé en 30 ans passant de 1 600 000 en 1960 à plus de 3 000 000 d'actifs en 1991. Elle est évaluée à 3 699 859 personnes en 2002 (soit 38 % de la population totale) et elle croît à un rythme de 3,5 % par an14. (NPE, 2006)

Entre 1994-2002, le taux d'accroissement moyen annuel de la population active est plus rapide en milieu rural (4 %) et dans les autres villes (3,4 %) qu'à Dakar (1,6 %). Le taux d'activité national est de 59,8 %. Il a baissé de 3,2 points à Dakar, de 50,04 % à 46,86 % sur la période 1994-2002. (ESAM). Le taux brut d'activité des femmes est en augmentation continue depuis les années 70 (34 % à 46 % en 2001). (NPE, 2006)

Sur cette population active, les occupés[15] représentent plus de 94 % et les chômeurs moins de 6 %. (Figure 1.12.).

Figure 1.11. : Répartition de la population active, active occupée et chômeurs en 2002 (ESAM)

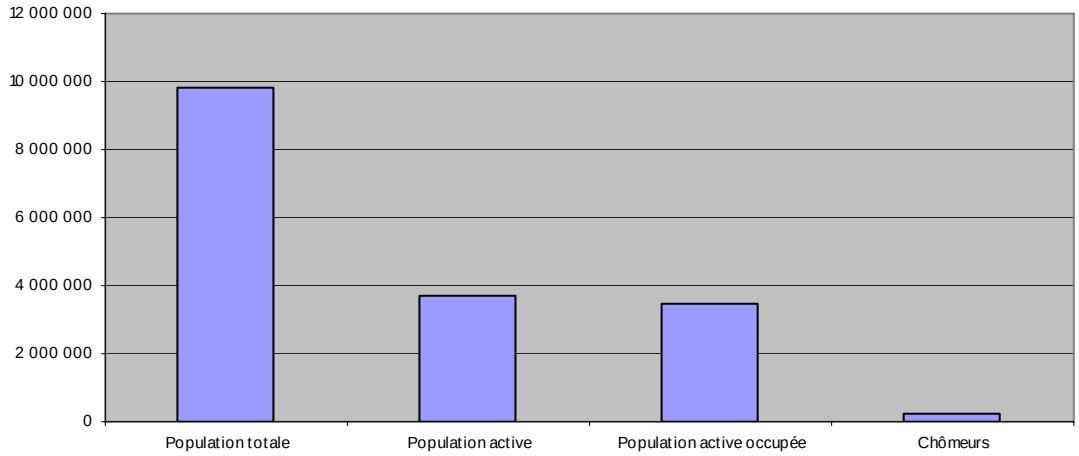

Source : ESAM II, 2002

- **Une population active rurale qui diminue**

[12] Entre autres stratégies, la NPE préconisait la mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi (SIME) qui n'est toujours pas effective.

[13] La population active totale comprend les actifs occupés et les chômeurs. D'autres sources d'estimation de cette population active existent vu l'inexistence de données fiables et régulièrement mises à jour sur l'évolution de la population active. A partir du modèle de prévision Rapid II – Sénégal, la population active actuelle du Sénégal a été estimée à cinq millions. (Dieng, 2003, OIT/EMAS – ACTRAV)

[14] Avec une population active qui croît à 3,5 % par an, ce sont chaque année au moins 130 000 nouveaux actifs que l'économie doit absorber. La population active devrait atteindre 8 266 700 personnes en 2015, soit 200 000 nouveaux actifs ou demandeurs potentiels d'emploi par an au cours des dix prochaines années. (NPE, 2006)

[15] La population occupée est estimée à 3 491 694 personnes en 2001-2002. Elle est constituée de 1 917 593 hommes et de 1 574 100 femmes, soit 45 % de femmes occupées.

On observe une diminution du taux de croissance de la population active rurale jusqu'à la fin des années 80 (1,6 % entre 1960-1976 et 1,2 % entre 1976-1988). En 2002, les ruraux occupés sont au nombre de 2 461 310 personnes et les chômeurs 52 189 sur une population active rurale de 2 513 499 personnes.

- **Des actifs agricoles toujours majoritaires**

L'agriculture occupe 1 511 244 actifs, soit 59,7 % de la population active totale avec une majorité d'actives agricoles (62,5 %). Les actifs agricoles en milieu urbain (Dakar et autres villes) représentent 2,6 % des actifs à Dakar et 16,2 % dans les autres villes. Les actifs agricoles résidant en milieu rural représentent plus de 80 % du total des actifs agricoles, ce qui signifie que près de deux actifs agricoles sur dix sont en ville.

Le sous secteur de l'élevage concerne 350 000 familles et a connu un taux de croissance de plus de 5 % entre 1995 et 1999.

Au niveau de celui de la pêche les emplois sont estimés à plus de 600 000 (emplois directs et indirects) en 2003, comprenant les activités de transformation et de commercialisation. (NPE, 2006)

- **Les actifs dans les secteurs des services et de l'industrie**

Les services (transport de marchandises et de passagers, télécommunications, commerce et administration) occuperaient 727 000 actifs (NPE, 2006). Le secteur industriel (dont la moitié est constituée d'entreprises publiques) est dominé par l'agroalimentaire, les mines, le textile et les produits chimiques. Il concerne 2,7 % des occupés, soit 66 455 personnes. Cet effectif était de 13 400 en 1960, 30 000 en 1989. (Berg, 1990 cité par Fall).

Une enquête de la direction de l'emploi sur un échantillon de 226 entreprises a révélé que plus de 60 % des emplois sont des emplois non permanents et que les travailleurs journaliers représentent 44 % sur le total des travailleurs permanents. (CNJS, 2006)

Le secteur du tourisme emploie près de 100 000 personnes (dont 75 000 emplois). (NPE, 2006). L'artisanat est le second pourvoyeur d'emplois après l'agriculture (environ 400 000 personnes réparties en 120 corps de métiers dans environ 123 000 petites unités de production). (Touty Sow, 2005).

Les télécommunications dominent le secteur tertiaire avec un taux de croissance annuelle de 22 % en 2004 (sur la période 1998-2003, la croissance annuelle moyenne se situe à 18 %). Outre les trois gros opérateurs, Sonatel, Sonatel Mobiles et Sentel, de nombreuses PME, GIE, entreprises individuelles entretiennent le dynamisme croissant du secteur avec plus de 30 000 emplois créés en 2004.

Au niveau national et sur la période 1988-2001, quelques 1 624 675 emplois ont été créés (dont 1 133 918 en milieu rural soit 69,8 %) confirmant le secteur rural comme premier pourvoyeur d'emplois du pays. (NPE, 2006).

- **Les activités informelles urbaines et rurales**

Aussi bien en milieu urbain que rural, les activités informelles dominent dans l'économie sénégalaise. Ainsi, 92 % des emplois et auto emplois ont été générés par le secteur informel (64 % pour l'informel rural, et 28 % pour l'informel urbain). A part égale le secteur formel

public et le secteur privé formel ne représentent chacun que 4 % des emplois et auto emplois. (DPS).

En 2003, 277 200 unités de production informelles (UPI) ont été dénombrées à Dakar réparties comme suit : 31,1 % dans l'industrie, 47,3 % dans le commerce et 21,6 % dans les services. Quarante et un pour cent (41 %) des UPI ne disposent pas de local. La proportion de femmes actives dans les UPI est élevée (42,9 %) et 33,5 % des actifs informels sont des jeunes de moins de 26 ans. A noter également le niveau d'instruction très bas, en moyenne 2,8 années d'études. (DPS/UEMOA[16]).

C'est le secteur informel qui emploie la main d'œuvre la plus jeune, la moins scolarisée et la plus féminine (45,9 % de femmes contre 28,8 % dans l'administration). Les revenus moyens sont nettement plus bas que dans les autres secteurs, de l'ordre de 38 400 F Cfa par mois pour une durée de travail hebdomadaire de 47 heures. Le secteur informel est constitué en majorité de personnes provenant de milieux défavorisés et de celles exclues du système éducatif conventionnel qui se retrouvent dans le secteur artisanal.

Le chômage et le sous emploi conséquence d'un déficit chronique d'emplois nouveaux[17]. La perte d'emplois dans le secteur moderne n'est pas compensée par une création suffisante de nouveaux emplois. Suite aux PAS, les effectifs dans la fonction publique ont été gelés pendant 15 ans afin de maîtriser la masse salariale et maintenir les effectifs de la fonction publique en dessous de la barre des 65 000 fonctionnaires. Une petite comparaison entre les emplois créés et ceux perdus de 1960 à 1990 montre déjà le déséquilibre entre l'offre et la demande.

- **Le chômage.**

Le Sénégal comptait en 1960 selon les sources officielles 60 000 chômeurs[18]. En 1991, une enquête de la DPS a recensé 143 090 demandeurs d'emploi. En 2002, ce sont 207 289 chômeurs qui sont dénombrés sur l'ensemble du pays. Le taux de croissance annuelle des chômeurs est de 7,3 % sur la période 1976-1988 et 12,5 % 1988-1991.

Le taux de chômage national[19] est faible (5,6 %). L'écart est par contre important (près de 10 points) entre le taux de chômage urbain (12,7%) et celui rural (2,08 %).

Mais plus que le chômage, le sous emploi[20] reste préoccupant avec un taux national de 21,8 %. Ainsi, chômage et sous emploi affecteraient un peu plus du quart des actifs (27,4 %), soit 998 954 personnes.

---

[16] Le secteur informel dans le cadre de l'enquête est défini comme l'ensemble des unités de production (UPI) dépourvues d'un numéro d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle. DPS/UEMOA, 2004.

[17] Nous avons pris le parti de fournir les informations telles que présentées dans ESAM II mais d'autres sources d'information indiquent des données différentes sur l'emploi. D'après des informations publiées sur le site du ministère des finances du Sénégal et qui proviendraient également de la DPS/ESAM II, « en 2002, le Sénégal dispose d'une population active d'environ 3 millions dont environ les 2,6 millions sont effectivement occupés et 434.800 sont des chômeurs. La région de Dakar, à elle seule, compte 800.000 actifs, soit 26% de la population active totale du Sénégal. Sa part dans la population active occupée est de 22%. Cependant, presque la moitié (50,9%) des chômeurs du pays se trouve dans la région de Dakar. En effet, le taux de chômage y est très élevé (27,7% en 2002 contre 14,4% pour l'ensemble national) ».

[18] Les chômeurs sont définis comme des personnes sans travail à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi.

[19] Les statistiques officielles montrent une baisse importante du taux de chômage depuis le milieu des années 1990 (chiffres en contradiction avec d'autres de source privée où le taux de chômage serait environ de 40%).

Les données sur le taux de chômage sont difficiles à collecter du fait que peu de chômeurs font la démarche d'aller s'inscrire auprès des services de l'Etat en difficulté pour les insérer. En 1990, on dénombrait au service de la main d'œuvre 10 373 chômeurs et seuls 323 ont pu être insérés soit 3,11%.

De 1997 à 2004, suite à la mise en œuvre de la NPE, de nombreux mécanismes, programmes et projets publics ont permis d'insérer 26 260 personnes (alors que l'enquête sur l'emploi de 1991 a recensé 143 090 chômeurs uniquement à Dakar).

- **Le sous emploi**

Au niveau national, le sous emploi concerne 21,8 % de la population active (25,1% pour le milieu rural et 17,6 % en milieu urbain). De façon générale, le sous emploi touche plus les hommes que les femmes (23,1 % et 19,8 %). Parmi les personnes affectées, les ruraux représentent la grande majorité (63,3 %). Les sous employés travaillent principalement dans le commerce (30,7%), l'agriculture, l'élevage et la foresterie (21,5 %) et les autres services marchands (11 %).

Les estimations de la demande annuelle d'emplois varient selon la source (70 000 d'après la Banque mondiale, 100 000 nouveaux demandeurs d'emploi selon le ministère de l'emploi ou plus de 200 000 d'après la DPS).

Au total, le nombre d'emplois créés[21] dans le secteur moderne depuis 2000 serait de 196 800[22] (dont 15 000 nouveaux emplois dans le secteur public). Sur cette base, ce serait en moyenne 28 114 nouveaux emplois qui sont créés chaque année. Selon le plan national d'aménagement du territoire, il faudrait rien qu'à Dakar créer 41 000 nouveaux emplois chaque année.

La persistance de la crise dans les secteurs traditionnels d'absorption des actifs et l'impasse pour les jeunes actifs. Deux phénomènes majeurs découlent de l'incapacité des secteurs traditionnels (agriculture, fonction publique, industries) à absorber les nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi : la montée du chômage et l'explosion du secteur informel rural et urbain (92 % des emplois et auto emplois créés). Les plus touchés par la crise sont les jeunes, surtout les jeunes femmes à insérer (particulièrement ceux/celles en quête du premier emploi).

Avec les données les plus optimistes (196 800 emplois créés depuis 2000 soit en moyenne moins de 30 000 emplois créés par an), l'offre reste insignifiante par rapport à la demande (100 000 nouveaux arrivants par an dans le cas le plus optimiste).

Face à cette demande sociale pressante, et malgré le peu de résultats obtenus jusqu'ici, la nouvelle politique de l'emploi en cours d'adoption, élaborée par l'Etat et ses partenaires, n'opère pas de rupture fondamentale avec les stratégies mises en œuvre jusqu'à présent (travaux à haute intensité de main d'œuvre à travers l'AGETIP, les grands chantiers du chef

[20] Sont considérées comme sous employées les personnes occupées qui au cours de la semaine précédant l'enquête ont travaillé moins de 40 heures par semaine et qui sont disponibles pour effectuer un travail complémentaire.

[21] Les ONG et associations depuis les années 1980 auraient créé plus de 50 000 emplois. (NPE)

[22] Propos du premier ministre Macky Sall lors de l'émission Diagnostic de la Radio Télévision du Sénégal le 23 octobre 2006 (voir www.walf.sn ou http://fr.allafrica.com).

de l’Etat, plan REVA ou la réinstallation des jeunes en milieu rural, promotion du secteur privé, de l’auto emploi à travers les FNPJ, FNPE, FNAE, etc.).

1.4. Caractéristiques du secteur agricole et rural

1.4.1. Les grandes caractéristiques du secteur agricole : un premier aperçu

Les structures agraires. Au Sénégal, seuls 19% de la superficie du pays sont constitués par les terres arables, soit 3.8 millions d'hectares. Ces terres sont inégalement réparties dans les zones éco-géographiques (57% au bassin arachidier, 20% en Casamance, 10% au Sénégal oriental, 8% au Fleuve Sénégal, 4% dans la zone Sylvo-pastorale et 1% dans les Niayes). Annuellement les mises en valeur agricoles ne portent que sur 65% de ces terres, soient 2.5 millions d'hectares environ. En outre, l'essentiel de ces terres est cultivé sous pluie, de sorte que l'activité agricole est exposée aux aléas climatiques. Seulement 2% sont mis en valeur grâce à l'irrigation.

Les exploitations agricoles. Les principales caractéristiques de l'organisation familiale traditionnelle du travail tournent autour de :

- la famille étendue qui est structurée autour de l'aîné, avec résidence commune ;
- l'organisation collective du travail pour les cultures céréalières ;
- partage du temps de travail entre aîné et dépendants familiaux ;
- foyer commun et la préparation de la cuisine par les femmes par rotation ;
- la participation des dépendants mariés à la fourniture des céréales quand leur épouse est de tour de cuisine ;
- matériel acquis principalement par l'aîné, mais aussi par les dépendants familiaux pour préparer leur émancipation.

Les statuts fonciers sont variables avant la loi sur le domaine national, lamanat, droits de feu ou de sabot par défrichement, mise en feu, don du roi. Les terres sont redistribuées aux familles accueillies : diati keur gui, gérées par le chef de famille, droit de culture pour les dépendants actifs y compris les femmes, dotation en terre pour les ménages qui s'émancipent. Dans certaines régions, au Fouta notamment, il existe différents statuts de métayage avec répartition de la récolte *rempentiem*, etc. Dans les niayes, on assiste à un développement de contrats de location et de métayage. En principe, le domaine national a supprimé tout cela. Avec la pression foncière, le développement de locations et la mise en gage et ventes déguisées sont légions (voir le paragraphe sur le marché foncier et le chapitre 3 sur les processus de segmentation).

La répartition des exploitations agricoles permet de noter que les 3 régions de Kaolack, de Saint-Louis et de Thiès couvrent chacune environ 15 % des exploitations agricoles. Suivent ensuite les régions de Kolda, de Fatick et de Louga qui comptent chacune, autour de 11 % des exploitations agricoles, puis les 2 régions de Diourbel et de Tambacounda qui possèdent chacune environ 9 % des exploitations. Enfin, la région de Dakar se signale comme une région pratiquement sans agriculture pluviale avec seulement 1,1 % des exploitations agricoles pluviales.

La répartition spatiale de la superficie totale cultivée révèle quelques disparités fortes qui concernent spécifiquement les régions de Kaolack, de Saint-Louis et de Dakar. La région de Kaolack possède à elle seule, 28,5 % des superficies cultivées pour 15,3 % des exploitations agricoles tandis que la région de Saint-Louis ne possède que 5 % des superficies cultivées avec ses 15,3 % des exploitations agricoles. De même, la région de Dakar possède une proportion de superficie cultivée de 0,14 % qui est pratiquement le dixième de la proportion correspondante des exploitations agricoles de la région.

Pour les autres régions, les proportions des exploitations agricoles et celles des superficies cultivées se révèlent assez voisines.

Tableau 1.20. Répartition des exploitations agricoles et de la superficie totale cultivée selon la taille des exploitations (en superficie cultivée)

selon la taille de l'exploitation (ha)	Exploitations agricoles			Superficie cultivée			
	Effectif	%	% cumulé	totale (ha)	%	% cumulé	moyenne par exploitation (ha)
Moins de 1	91 532	20,94	31,60	45383	2,42	3,06	1,00
1 à moins de 2	72 226	16,53	37,47	106 628	5,68	8,10	1,48
2 à moins de 3	57 849	13,24	50,71	143 782	7,66	15,75	2,49
3 à moins de 4	47 413	10,85	61,56	164 653	8,77	24,52	3,47
4 à moins de 5	36 951	8,45	70,01	164 804	8,78	33,30	4,46
5 à moins de 7	51 053	11,68	81,69	302 905	16,13	49,43	5,93
7 à moins de 10	39 617	9,06	90,76	329 166	17,53	66,96	8,31
10 à moins de 20	34 326	7,85	98,61	458 886	24,44	91,40	13,37
20 ou plus	6 071	1,39	100,00	161 477	8,60	100,00	26,60
Ensemble	437 037	100,00		1 877 684	100,00		4,30

Source: Sénégal, Recensement national de l'agriculture 1998-99

Les exploitations de moins d'un hectare représentent une proportion de 20,9 % et celles qui ont moins de 3 ha, une proportion de 50,7 %. Le sous-secteur agricole pluvial compte également de grandes exploitations familiales dont celles qui ont une taille comprise entre 10 ha et 20 ha représentant 7,9 % de l'ensemble, et celles qui ont plus de 20 ha représentant une proportion de 1,4 %.

La main-d'œuvre agricole. On distingue deux types de main d'œuvre : la main-d'œuvre familiale et celle qui intervient par le biais des santanés.

La main-d'œuvre peut être permanente ou temporaire. Selon le RNA, la main-d'œuvre attachée à l'exploitation comprend un effectif de 3 420 000 personnes. Les trois quarts de cette main-d'œuvre sont constitués par de la main-d'œuvre familiale. Pour les autres catégories, ce sont les aides familiaux qui l'emportent nettement, avec 15% de l'effectif, dont plus de la moitié (8%) est constituée par les élèves et étudiants. Ensuite vient le personnel temporaire salarié (environ 6%). Le personnel permanent salarié ne représente que le pourcentage dérisoire de 2,4%.

Dans cette répartition, on note un important déséquilibre entre le sexe masculin et le sexe féminin, à l'exclusion du cas de la main-d'œuvre permanente non salariée, avec un pourcentage de 41% chez les hommes contre 36% chez les femmes. Pour les autres cas, les hommes représentent généralement plus du double des femmes, les valeurs des pourcentages étant respectivement de : 10% contre 5%, 2% contre 0,5% et 5% contre 1% pour les catégories aides familiaux, personnel permanent salarié et personnel temporaire salarié.

En ce qui concerne le rapport de masculinité dans la population de la main-d'oeuvre, il est d'environ 133 hommes pour 100 femmes. Cependant, sa valeur est assez variable suivant la catégorie. Elle varie de 633 pour le personnel temporaire salarié du groupe d'âges 8-14 ans à

102 pour le personnel permanent non salarié du groupe 15-59 ans. D'une manière plus générale, on constate que c'est dans la grande catégorie du personnel temporaire salarié que le rapport de masculinité est le plus élevé en y atteignant le niveau de 473.

La main-d'œuvre occasionnelle. Elle fut d'abord constituée par des navétanes (David, 1980) venant de l'est (Mali actuel, ouest burkina et de la haute guinée) et aussi par les migrations des firdous pour la récolte de l'arachide. Ce mouvement historique a disparu avec les indépendances, remplacé par les migrations saisonnières internes.

Pour les navétanes, deux types de statuts co-existaient : le sourga et le mbidane. Le premier est plus répandu, mais il semble que dans le sud du saloum, le statut de mbidane connaît un regain d'intérêt dû sans doute à la pression foncière et à la volonté d'intensification de certains chefs d'exploitation moyenne ; on voit même des chefs d'exploitation se mettre d'accord avec les dépendants familiaux pour un statut de mbidane. Ceci permet d'optimiser sur le plan technique la production agricole. On voit aussi dans les exploitations qui veulent optimiser la production que les femmes reçoivent une parcelle de culture mais toutes les interventions sont faites par les hommes.

A côté du santane qui est une invitation de travail collectif pour aider les personnes âgées ou malade ou pour faire face aux retards de travail pour le sarclage et auparavant pour la récolte des céréales, il existait aussi le sas, travail rémunéré à la tâche.

Le travail comme ouvrier agricole existaient déjà avec les mbindane. Il est plus fréquent dans la zone des Niayes et dans le delta avec l'introduction de l'agriculture d'entreprise par les colons et avec le développement de cette forme de production. Il y a ceux qui sont employés en permanence, pour la saison de culture. Beaucoup de jeunes paysans migrent dans la zone des Niayes en saison froide pour travailler comme ouvrier agricole, il y a aussi beaucoup de ressortissants de guinée. Certains oscillent entre la pêche artisanale et le maraîchage.

Parallèlement à ce mouvement, on note le travail des taalibe (élèves coraniques) dans les champs de leurs marabouts et les travaux collectifs des fidèles à l'appel des grands marabouts. En dehors de la zone des niayes, ce travail comme ouvrier ne nécessite aucune qualification.

Les résultats du Recensement National de l'Agriculture montrent que le recours aux santanés demeure encore très répandu dans l'ensemble du pays, en dépit des difficultés liées à la conjoncture nationale et internationale. Le nombre moyen de santanés par exploitation est de 0,93, ce qui signifie que, en moyenne, pour 100 exploitations, 93 ont eu à recourir à un santané.

Le nombre moyen de participants par santané a été d'environ 10 personnes, dont à peu près les deux tiers, soit 7 personnes, sont des hommes et trois des femmes. Le nombre de santanés constitués exclusivement par des hommes a été de 235 370, soit 57% de l'effectif total. Quant aux santanés féminins, ils ont été au nombre de 120 182, soit 29% du total, et celui des santanés mixtes de 54 116, soit 13%.

Mécanisation et motorisation de l'agriculture sénégalaise. Le Sénégal dispose d'une histoire ancienne sur les recherches sur la traction animale dans les années 30, 40 au CNRA de bambey. Les premières expériences de diffusion dans les années cinquante et le passage massif à la culture attelée, asine, équine, bovine dans les années 60 et 70 qui se fait dans les

zones où existe une culture de rente capable de financer l'investissement et grâce au programme agricole.

La création du SISCOMA dans les années 60, devenue SISMAR, procède de cette volonté de mettre en place des industries de fabrication de matériel agricole dans la sous région dont l'activité s'est beaucoup ralentie avec l'arrêt du programme agricole.

Plusieurs tentatives ont été lancées avec les groupes motopompes en irrigué, les systèmes de goutte à goutte et d'arrosage dans les niayes, les tentatives de diffusion de chaînes de battage motorisées pour les céréales dans le bassin arachidier pour le mil et les égreneuses à maïs

Dans les années 1960 et 1970, l'option de motorisation en riziculture irriguée principalement dans la vallée du fleuve (delta surtout) a été développée (projets CGOT, sefa et sema de Boulel). Plus récemment, l'Etat a procédé à l'importation massive de tracteurs d'Inde dans le cadre du plan REVA, sans que cela ne soit adossé sur une vision claire et partagée avec les acteurs concernées.

Selon le RNA de 1998, le matériel utilisé par les exploitations agricoles est généralement en bon état. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre avec l'arrêt du programme agricole depuis 1980, le niveau d'équipement des exploitations agricoles du Sénégal est loin d'être catastrophique selon le RNA.

La liste du matériel se situant au-dessus de la médiane en ce qui concerne le pourcentage en bon état se présente comme suit : moissonneuses-batteuses (100% en bon état), houes occidentales (96%), batteuses (95%), véhicules utilitaires (95%), abreuvoirs (95%), tracteurs (94%), charrettes bovines petit plateau (94%), magasins de stockage (94%), araras (93%), charrettes bovines grand plateau (92%), billonneuses (92%), charrues (92%), hangars (91%), mangeoires (91%), houes sines n°9 (90%), offsets (90%), charrettes équines (90%).

Par ailleurs, si l'on excepte les motopompes pour lesquelles la proportion de matériel en bon état est de 45%, tout le matériel se retrouve avec une proportion d'unités en bon état dépassant largement 50%, le pourcentage le plus faible étant de 77%. Le maintien du matériel a été rendu possible grâce à l'activité des artisans locaux.

Les acquisitions postérieures à 1980 demeurent importantes quel que soit le type de matériel, et la proportion de matériel correspondant dépassent généralement 50%. En effet, seuls 4 types de matériel correspondent à un pourcentage d'acquisition antérieure à 1981 dépassant 50. Il s'agit de l'ariana (64%), de la charrette bovine petit plateau (60%), du polyculteur (55%) et de la charrette bovine grand plateau (51%).

L'arrêt du programme agricole, avec l'ajustement structurel, a surtout eu pour effet de freiner la généralisation de la culture attelée bovine mais pas celle asine et équine.

1.4.2. La production agricole et agro-alimentaire

La Production et répartition régionale (par grands produits)

La répartition régionale des productions par grands produits cultivés au Sénégal montre que la zone du fleuve Sénégal au nord, est la zone de l'agriculture irriguée, motorisée. Le nord-est, en dehors du fleuve, est une zone pastorale. La zone littorale au nord de Dakar, les Niayes, est la zone horticole, avec la production d'oignon (il y a toutes les légumes traditionnelles et de type européen et les fruits tropicaux) et aussi d'élevage intensive (viande et lait), d'aviculture. Le bassin arachidier, qui a tendance à s'étendre vers le sud à cause du changement de la pluviométrie, est la principale zone de production de céréales locales et d'arachide et élevage. La Casamance eu égard à ses potentialités pluviométriques est une région propice à la culture de riz de mangrove, à la culture de l'arachide, aux céréales pluviales (maïs, mil, horticulture surtout fruits).

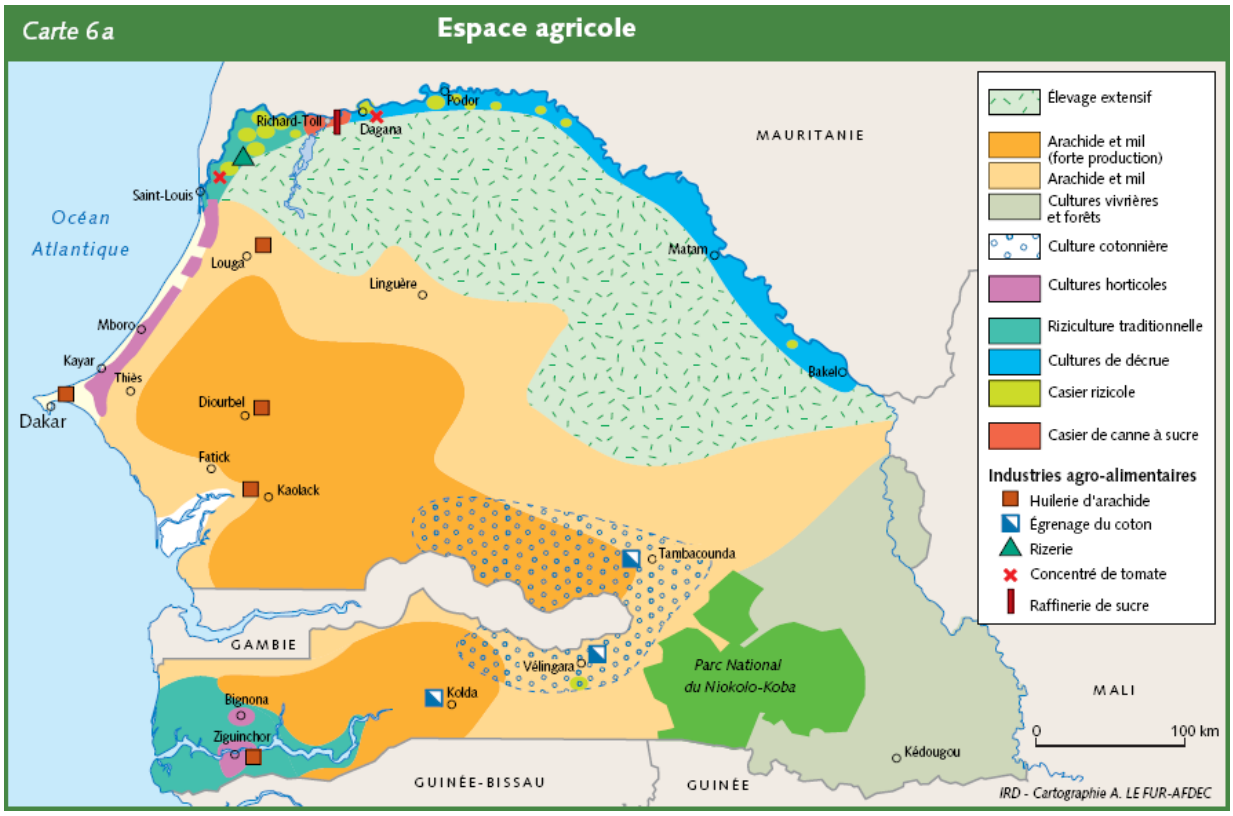

Sur un potentiel de terres irrigables de 350 000 ha, le Sénégal n'exploite que 105 000 ha, réparties entre la vallée du fleuve Sénégal (76 000 ha) [d'autres sources parlent de 90 000 ha y compris la CSS], la basse et moyenne Casamance (15 000 ha), les Niayes (10 000 ha), la vallée de l'Anambé (4 000 ha) et le Sénégal Oriental (600 ha). La mise en culture de ces superficies reste faible (environ 64 000 ha, soit 64%). Excepté la zone des Niayes où elle frise les 100%. Cette faible performance résulte de diverses contraintes dont les principales sont selon le PNDA (2004) : la gestion déficiente des aménagements, les difficultés de commercialisation du riz et d'accès au crédit (intrants) et l'érosion hydrique et la salinisation des vallées.

Selon le RGPH de 1998/1999, la région de Kaolack occupe la première place avec 28,5 % des superficies cultivées. Les régions de Fatick, Louga, Kolda qui renferment environ 12 % des superficies cultivées, viennent en deuxième position; puis suivent Thiès et Diourbel avec 10 % chacune. Tambacounda et Saint-Louis possèdent moins de 10 %, soit respectivement 8,71 % et 5,05 %. Enfin, la région de Dakar se présente comme une zone sans agriculture pluviale avec seulement 1,1 % des exploitations agricoles pluviales et 0,14 % de proportion de superficies cultivées. Toutefois, la région de Dakar est par excellence celle de l'agriculture périurbaine.

Tableau 1.21.: Superficies cultivées par région

Régions	Kaolack	Fatick	Louga	Kolda	Thiès	Diourbel	Tamba	St-Louis	Dakar
Superficies cultivées (%)	28,5	12	12	12	10	10	8,71	5,05	1,1

Source : RGPH 1998/1999

Répartition des terres cultivées par Filière agricole. L'approche par filière permet de mieux cerner les spécialisations à l'intérieur de chaque région (*tableau 1.22.*)

Tableau 1.22: Superficies cultivées par spéculation et par région

Spéculations/ région (%)	KK	FY	KL	LG	DB	TH	TB	SL
Arachide	38	15,6	15					
Niébé				47	19,3	15,1		
Sorgho	++		++				++	++
Maïs	++		++				++	
Mil	30	++		++	++	++		

Source : CSE 2003

++ Régions de prédilection de la spéculation

- arachide

  La région de Kaolack détient 38 % des superficies utilisées pour la culture de l'arachide. Celles de Fatick et de Kolda suivent avec respectivement 15,6 % et 15 %. Le cas de la région de Kolda est remarquable avec une augmentation considérable de 15,01 % des superficies emblavées en arachide. Elles sont passées à 79.313 ha en 1998 / 1999 contre 71.376 ha en moyenne annuelle entre 1993 et 1997. La formation de ce nouveau bassin arachidier s'explique en partie par l'implantation de populations venant des régions de l'ancien bassin arachidier (Kaolack, Diourbel, Nioro et Koungheul) dans les zones de Médina Yoro Foulah et de Pata. Cela est confirmé par l'étude effectuée par le service de l'expansion rurale qui montre que l'arachide occupe 85,57% des superficies cultivées destinées aux cultures de rente dans la communauté rurale de Médina Yoro Foula.
- Niébé

  Les trois régions productrices de niébé sont Louga, Diourbel et Thiès avec respectivement 47 %, 19,3 % et 15,1 % des superficies cultivées. Le niébe tend à remplacer l'arachide à cause de la baisse de la pluviométrie
- Sorgho

Les régions de prédilection de cette culture sont surtout Kaolack, Tambacounda, Kolda et Saint- Louis. Le sorgho a pratiquement disparu dans le sine à cause de la baisse de la pluvio.

- Maïs
  Le maïs est essentiellement cultivé dans les régions de Kolda, Kaolack et Tambacounda, c'est-à-dire dans les régions les mieux arrosées.
- Mil
  Le mil est cultivé surtout à Kaolack (30%), Diourbel, Fatick, Louga et Thiès.

Il y a une valorisation et un développement des cultures de diversification qui procurent des revenus monétaires aux producteurs. Les régions de Louga et de Thiès détiennent les superficies cultivées les plus importantes avec respectivement 29,14 % et 19,08 % (RNA, 1998).

Pour les autres cultures comme le manioc, la tomate, le gombo, la pastèque et le bissap, la région de Thiès vient de loin en tête avec respectivement 72,5 %, 56,1%, 53,8 % et 34,3 % des superficies cultivées (cf. annexes, tabl.2).

Répartition des superficies cultivées selon les ménages agricoles.

La répartition spatiale des ménages agricoles ayant pour activité l'agriculture et celle des ménages ruraux (dépendant ou non du secteur agricole), constitue une donnée fondamentale pour l'élaboration des cartes de répartition des familles agricoles et des cultures.

Les données brutes du pré-recensement de l'agriculture (RNA 1998/1999, vol.1) donnent les caractéristiques des ménages ruraux et des ménages agricoles, notamment les proportions des ménages agricoles, les différents modes d'exploitation agricole et les taux d'occupation.

Ménages ruraux et types d'agriculture pratiquée:
Les données du pré-recensement indiquent qu'il y a 437.037 ménages agricoles pour 497.310 ménages ruraux. La proportion des ménages ruraux agricoles est très élevée avec une valeur moyenne nationale de 87,9 %. Les départements de Bambey, Diourbel et Kolda dépassent même 99 %. Mais on note le cas atypique du département de Mbacké où la proportion de 26,5 % des ménages agricoles est très faible. De même, les régions de Dakar et de Diourbel présentent des proportions inférieures à la moyenne nationale avec 60 % de ménages ruraux agricoles. En effet la ville devient de plus en plus rurale avec une forte croissance périurbaine.

L'on peut distinguer quatre systèmes de culture pratiqués par les ménages agricoles: pluvial, irrigué, bas fonds, décrue. La proportion des ménages ruraux pratiquant un ou plusieurs types de culture est assez différente selon les régions. Les cultures de bas fonds sauf dans les niayes sont toujours associées à des cultures pluviales. Il en est de même pour les cultures de décrues dans la moyenne et haute vallée.

Les systèmes de production se présentent ainsi qu'il suit : systèmes céréales/culture de rente (arachide ou coton ou niébe)/élevage extensif (bovin, ovin, caprin) ce qui concerne toutes les zones de culture pluviale (bassin arachidier, sud Sénégal ; les systèmes pastoraux extensifs/transhumants (zone sylvo pastorale), les systèmes riz de bas fonds/cultures pluviales (céréale/arachide/coton)/élevage extensif (basse et moyenne casamance, le long de la vallée de l'anambe et de la gambie et de la casamance, dans le niombato et les iles du saloum) ;

systèmes double culture rizicole de la vallée, les systèmes horticoles des niayes (avec association élevage et pêche)

Bilan alimentaire

La situation alimentaire du Sénégal s'est dégradée de façon continue depuis 1960 et le phénomène semble connaître une accélération ces dernières années.

Le Sénégal a des traditions alimentaires, tant urbaines que rurales, qui reposent sur la consommation de céréales (riz, mil, maïs et sorgho) comme aliments de base, constituant 40% du budget nourriture des ménages, et accompagnés d'autres produits en proportions variables selon les cultures, les zones (urbaines ou rurales) et le statut social (riche ou pauvre) des familles ou des individus. Ces produits d'accompagnement viennent dans l'ordre des légumes et fruits, des huiles et graisses, viande et poisson, laits et produits laitiers, etc.

Figure 1.12. : Balance de céréales 1961 - 2002

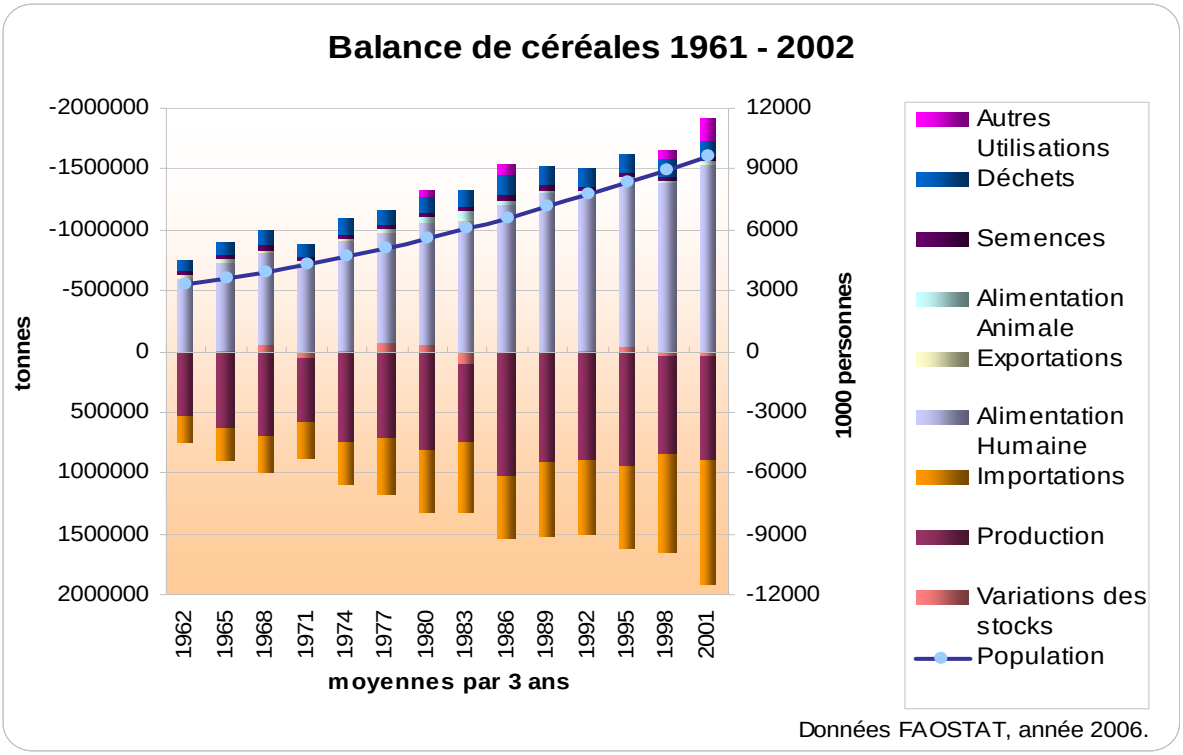

Cette dégradation est caractérisée par (Ba, Faye, 2006) :

- Une forte augmentation de la population ;
- Une consommation céréalière en forte progression ;
- Une production nationale qui n'a même pas doublé et irrégulière ;
- Des importations céréalières en forte progression.

Il en résulte une dépendance alimentaire préoccupante pour les gouvernants, une insécurité alimentaire permanente pour les populations, et des crises alimentaires fréquentes pour les groupes les plus vulnérables.

La dégradation s'opère par une substitution du riz au mil dans l'alimentation des sénégalais, et une consommation accrue de farine de blé. Alors que le riz est à plus de 80% importé et le blé à 100%, contrairement au mil, sorgho et maïs qui sont produits en quantités majoritaires.

Cette situation (préférence du riz et consommation de blé) est liée à l'urbanisation galopante qui entraîne des changements d'habitudes alimentaires. La part de ces 2 produits d'importation a augmenté dans la consommation des ménages faisant du coup monter les importations per capita.

Figure 1.13. : Evolution des importations céréalières per capita

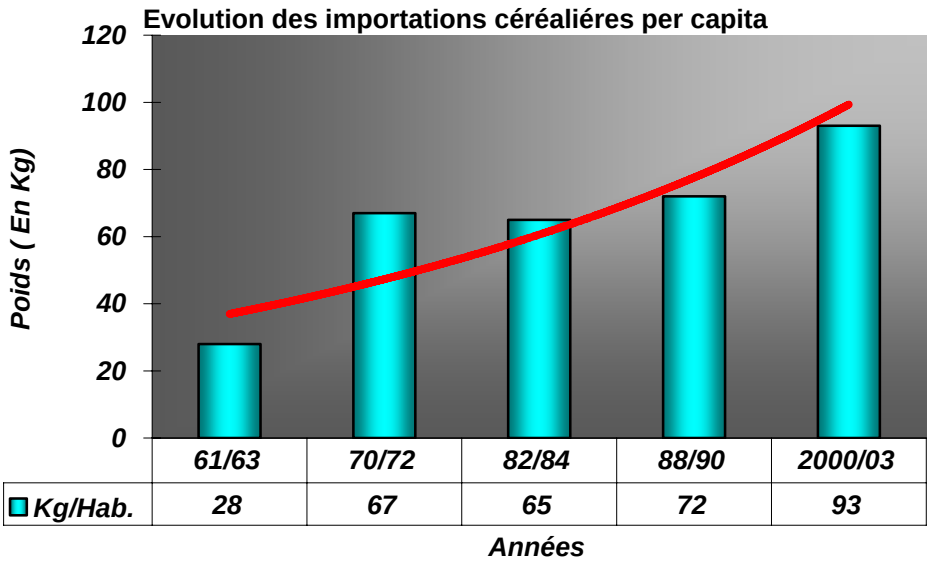

Source : Debouvry, 2006

Dans le même temps, le ratio urbain/rural évolue vers l'équilibre de moins de 1 rural pour nourrir 1 urbain.

Figure 1.14. : Evolution du nombre de ruraux pour un urbain

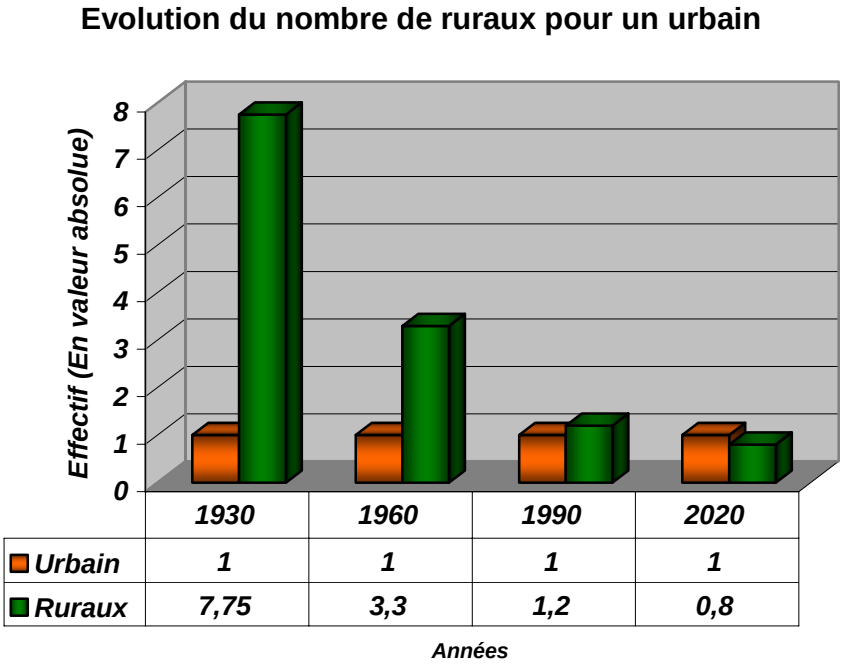

Source : Debouvry, 2006

1.4.3. Des ressources naturelles en dégradation continue

Le Sénégal est un pays côtier qui couvre une superficie de 196722 km². Son climat sahélo-soudanien est caractérisé par de fortes variabilités inter annuelles et entre les stations de la pluviométrie. Le relief est plat dans l'ensemble. Les altitudes les plus élevées sont notées au sud-est avec les plateaux de grès des contreforts du Fouta Djallon situés à 581 m. L'hydrographie est caractérisée principalement par trois bassins où sont identifiés deux grands systèmes : le cours inférieur du Sénégal et le cours moyen de la Gambie (Jeune Afrique, 2000). Le climat du Sénégal est influencé par trois grandes masses d'air que sont l'alizé maritime généré par l'anticyclone des Açores de direction nord à nord-ouest, l'harmattan ou alizé continental, vent chaud et sec, soufflant dans une direction est de janvier / février à mai, et l'alizé de mousson**,** provoqué par l'anticyclone de Sainte Hélène, apportant la pluie. Nous avons alors un zonage climatique du pays, avec un climat sub-humide de type guinéen au sud et un climat sahélo-saharien, au nord ; entre les deux types, il existe une variété de nuances climatiques. Les caractéristiques physiques et climatiques déterminent la répartition et l'évolution des différentes ressources naturelles.

Les ressources naturelles disponibles

Les ressources en sols. Sur le plan morpopédologique, nous avons six grandes zones : la vallée du fleuve Sénégal, la Zone Sylvopastorale, le Bassin arachidier, le Sénégal Oriental, la Casamance et la région des Niayes. Les terres arables constituent 19% de la superficie du pays, soit 3.8 millions d'hectares. Ces terres sont inégalement réparties dans les zones éco-géographiques : 57% dans le bassin arachidier, 20% en Casamance, 10% au Sénégal oriental, 8% au Fleuve Sénégal, 4% dans la zone Sylvo-pastorale et 1% dans les Niayes. Annuellement les mises en valeur agricoles ne portent que sur 65% de ces terres, soient 2.5 millions d'hectares environ. En outre, l'essentiel de ces terres est cultivé sous pluie, de sorte que l'activité agricole est exposée aux aléas climatiques. Seulement 2% sont mis en valeur grâce à l'irrigation.

Les ressources en eau. Ces ressources sont réparties de façon très inégale dans l'espace et dans le temps. En moyenne, le Sénégal reçoit près de 100 milliards de m3 d'eau de pluies par an dont 0,6% seulement alimentent les différentes nappes. L'essentiel de ces ressources potentielles en eau est perdu soit dans l'Océan, soit par évapotranspiration estimée à 1 700 mm sur le littoral (Dakar) et à 3 200 mm au Nord-Est (Dagana-Matam) (MEPN, 1999). Les cours d'eau drainent principalement le Nord et le Sud du pays. Au nord, le fleuve Sénégal dont le bassin couvre une superficie de 290.000 km^2 avec 9,5% seulement concernant le Sénégal, la Casamance, son bassin versant couvre une superficie de 20.150 km^2, l'Anambé 4.000 km^2, la Gambie, dans sa partie sénégalaise, s'étend sur 54 631 km^2 soit 70,9% de son bassin versant.

Les ressources forestières. La végétation du Sénégal est influencée par le gradient pluviométrique et se répartit ainsi entre trois domaines phyto-géographiques : le domaine sahélien au nord, le domaine soudanien au centre et le domaine guinéen au sud. En 1980, les ressources forestières ont été estimées à près de 12,700 millions d'hectares réparties au niveau des différentes zones éco-géographiques. Le Sénégal compte environ 213 forêts classées réparties dans les différents domaines phytogéographiques du pays. Leurs superficies sont estimées à 6 240 000 hectares dont près de 1 500 000 ha pour les vingt (20) réserves sylvo-pastorales et 1 980 000 ha pour les huit (8) zones d'intérêt cynégétique (PAFS, 1993). La plupart des forêts classées ont bénéficié de ce statut avant l'indépendance. Entre 1932 et 1960, quatre vingt sept (87) formations forestières ont été classées (MEPN, 1997). Les parcs

nationaux et réserves avec 8% du territoire national sont répartis dans les différents domaines phytogéographiques.

Les ressources animales. Le cheptel est constitué des différentes espèces avec des effectifs de 2,9 millions de têtes pour les bovins ; 4,3 millions pour les ovins ; 3,7 millions pour les caprins, 291 500 porcins, 496 095 chevaux et 399 500 ânes en 2002. L'effectif total de volaille est de 25,3 millions de têtes dont 80 % pour l'aviculture traditionnelle et 20 % pour l'aviculture industrielle (MEF/DPS, 2004). La répartition de la structure du cheptel bovin au niveau des différentes zones agro-écologiques montre que l'élevage est fortement orienté sur la croissance numérique du cheptel avec une proportion de femelles constituant en moyenne 70 % du cheptel total.

Les ressources halieutiques. Elles proviennent en majorité de la pêche artisanale et sont dominées par les espèces pélagiques. L'ouverture à l'océan atlantique combinée à un réseau hydrographique intérieur dense fournit au Sénégal des opportunités importantes au développement de la pêche artisanale et industrielle. En 2004, 441 700 tonnes de produits ont été débarquées dont plus de 80 % provenant de la pêche artisanale. La production de la pêche artisanale a représenté en 2002 une valeur de prés de 74 milliards de F CFA contre 39 milliards pour la pêche industrielle. Elle provient à 65,1% de la région de Thiès suivie de Saint-Louis 11,5% (DPM / MP in MEF/DPS, 2004)

Au niveau de la pêche industrielle, les débarquements des chalutiers sont les plus importants, suivis des thoniers et des sardiniers. En 2002, les exportations des produits de la pêche ont représenté 87 534 tonnes, soit prés du quart des débarquements. Les poissons et les mollusques sont les principaux produits exportés avec respectivement 38,5% et 25,2% du total des exportations destinées à plus de 70 % au marché européen.

Les principales tendances et les ruptures majeures.
Les ressources naturelles ont subi des modifications profondes avec les perturbations climatiques et les fortes pressions anthropiques. En effet, hormis la péjoration des facteurs climatiques, la pression sur les ressources est très forte du fait de l'accroissement démographique et du déséquilibre important dans la répartition spatiale de la population : avec un contraste entre l'ouest côtier, densément peuplé et l'est, continental, sous-peuplé. Les villes de la partie occidentale où sont concentrées l'essentiel de la population, vont continuer ainsi de jouer un rôle déterminant dans les orientations de l'agriculture. La problématique de l'approvisionnement alimentaire et énergétique de ces villes constitue un déterminant important à tenir en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et politiques de développement économique du secteur agricole, agroalimentaire et rural.

Les modifications perceptibles sur les caractéristiques des ressources, leur répartition dans l'espace et leur mode d'utilisation par l'homme, ont induit des changements importants dans le fonctionnement des différents systèmes de productions agricoles. Les évolutions majeures concernent la péjoration climatique et l'augmentation des incertitudes sur les activités agricoles, la forte pression forestière et foncière, l'épuisement des ressources halieutiques, les changements dans les pratiques et la gestion des activités d'élevage.

La péjoration climatique et l'évolution des activités agricoles. La pluviométrie a connu depuis une baisse sensible et généralisée au cours des cinquante dernières années. Par ailleurs, la plus grande partie des précipitations est concentrée sur une courte période de deux mois. Depuis 1940, il y a une péjoration climatique qui se traduit par une forte diminution des

quantités de pluie, une réduction de la durée de la période humide (les pluies utiles concentrées sur un mois), une translation des isohyètes du nord au sud avec les cycles de sécheresse. Cette très forte variabilité de la pluviométrie a des conséquences importantes sur la disponibilité des ressources foncières et le développement des activités agricoles.

La dégradation des terres cultivables. Les conséquences des problèmes que l'on rencontre presque partout sont : la baisse de la pluviométrie, l'érosion éolienne, la salinisation et l'acidification. Cette dégradation des sols est amplifiée par des pratiques agricoles inadaptées. Dans les zones bordées de dunes, on assiste à une poussée des sables par les vents qui entraîne une avancée des dunes vers l'intérieur et l'ensevelissement de dépressions humides, les «Niayes», dans lesquelles se fait la quasi-totalité du maraîchage. Au niveau des deux principaux fleuves au sud de Dakar, le Saloum et la Casamance, la salinité augmente de l'embouchure vers l'amont. Dans le fleuve Casamance, des pointes de salinité de 160 p. mille ont été relevées en 1986 à plus de 200 km de l'embouchure. Les zones les plus atteintes par la salinité sont : la vallée du fleuve Sénégal dans son ensemble (plus de 700 000 ha), la Casamance (400 000 ha) et le Sine Saloum (230 000 ha).

1.4.4. Des évolutions différentes en fonction des spéculations agricoles

L'évolution des séries statistiques des superficies cultivées et de production de mil et d'arachide sur la période 1950-93 montre une faible variabilité des superficies et une forte variabilité des productions. En effet, les surfaces cultivées ont dans l'ensemble très peu varié depuis l'indépendance. Elles ont connu une augmentation de 3,9% entre les périodes 1960/70 et 1970/80 avant de baisser de 4% entre 1970/80 et 1980/1994. Cependant, leur évolution est marquée par des tendances très différentes entre les cultures céréalières et les autres cultures avec, dans les deux groupes, des différences sensibles suivant les spéculations (Ministère de l'Agriculture, 1996). Les tendances sont marquées par la progression des surfaces céréalières (mil/sorgho, maïs, paddy), le recul des superficies d'arachide et l'augmentation pour le coton et le niébé.

La progression des surfaces céréalières (mil/sorgho, maïs, paddy) : Les superficies sont restées très stables jusqu'en 1980 (+ 0,03%/an). Les surfaces ont sensiblement augmenté jusqu'en 1993 avec un taux moyen de 0,8%/an. Elles représentent, en moyenne aujourd'hui, 55% des surfaces cultivées contre 49,8% pour la période 1960/70. Le mil/sorgho occupe plus de 85,7% des surfaces céréalières (et 47% des surfaces totales), mais sa part relative parmi les céréales accuse une baisse (88,5% dans les années 60 à 85,7% actuellement) et l'essentiel de l'augmentation récente des surfaces céréalières est dû au maïs. Entre les périodes 1960/70 et 1980/1993, les superficies en maïs ont plus que doublé (48.180 ha à 101.400 ha), tandis que le mil/sorgho enregistrait une augmentation de 7% et les surfaces cultivées, un recul de 3%. Le recul du riz s'explique essentiellement par l'abandon et la reconversion des aménagements secondaires au profit des aménagements en maîtrise totale de l'eau dans la vallée du Sénégal, la salinisation des rizières en Casamance et la quasi-disparition, depuis la sécheresse, de la culture du riz de bas fonds dans les autres régions (Thiès, Kaolack et Fatick).

Le recul des superficies d'arachide et l'augmentation pour le coton et le niébé : Les autres cultures ont connu une évolution très différente avec un recul de plus en plus marqué des superficies. C'est le cas en particulier de l'arachide dont les superficies ont diminué en moyenne de 16,5% depuis l'indépendance et de 20% entre les deux dernières décennies, alors que la culture du coton, connaît un développement important. Les surfaces cotonnières ont été multipliées par 8 entre les années 60 et 70 (3.837 ha à 32.777 ha) et ont augmenté de 37% au

cours de la période 1980/94. Enfin la culture du niébé encouragée depuis la sécheresse connaît une évolution régulière et enregistre une augmentation de 13,4% entre les deux dernières décennies et occupe en moyenne 76.100 ha/an aujourd'hui.

La progression des surfaces céréalières, en particulier le mil/sorgho et le maïs au détriment de l'arachide, marque une rupture importante par rapport aux pratiques antérieures et s'inscrit dans une nouvelle logique de production privilégiant les cultures vivrières et une production pour la consommation mais également le développement des cultures de diversification.

La forte implication des exploitations agricoles dans les cultures de diversification notamment le niébé et la pastèque dans la zone du bassin arachidier constitue une évolution majeure dans ces systèmes de production. Le développement des cultures de diversification comme le niébé, la pastèque, et le bissap constitue ainsi des stratégies mises en place par les exploitations agricoles dans le cas des zones où les incertitudes liées à la forte saturation foncière et la variabilité de la pluviométrie sont importantes. Le développement de ces spéculations est facilité par la forte demande urbaine, le faible niveau d'investissement en facteur travail et en intrants limitant ainsi les risques par rapport à d'autres spéculations comme l'arachide ou les céréales.

La reconstitution du cheptel et l'évolution des pratiques d'élevage. L'évolution de l'élevage a été fortement marquée par les épisodes de sécheresse de 1972 et 1973. Les effets de la sécheresse sur le cheptel se sont traduits par de fortes mortalités : 20% chez les bovins et 10% chez les petits ruminants. Ces crises climatiques ont par ailleurs montré l'extrême vulnérabilité des systèmes de production pastoraux avec une alimentation du cheptel provenant pour l'essentiel du pâturage naturel.

Avec la crise des systèmes de production agricole, le rôle de l'élevage comme valeur refuge s'est néanmoins renforcé. En effet, les opportunités pour les agriculteurs d'amélioration des revenus tirés de l'élevage sont réelles dans un contexte de forte incertitude des activités agricoles et d'augmentation de la précarité. Les stratégies mises en place portent sur la monétarisation à travers le cheptel mais également le développement d'ateliers de production notamment l'embouche bovine et ovine, l'aviculture, la production laitière pour saisir les opportunités offerts par les marchés ruraux et urbains pour diversifier les revenus.

Dans le cas du Bassin arachidier, l'introduction de la traction bovine, la disponibilité des sous produits de récolte et les prix de la viande au niveau des marchés urbains ont été très favorables au développement de l'embouche bovine et ovine. Entre 1960 et 1995, Faye et al. (2000) montrent que la production de viande bovine a triplé et celle des petits ruminants a quintuplé. L'investissement dans l'acquisition de chevaux et de matériel de transport (charrette) constitue également une stratégie des producteurs pour les travaux agricoles mais également pour générer des revenus non agricoles par le transport hippomobile saisonnier dans les grandes villes comme Dakar, Thiès, Touba et Kaolack.

Dans le cas du Sud du Sénégal (régions de Kolda et Tambacounda), les stratégies mises en place concernent la stabulation bovine avec le développement d'étables mixtes permettant la production de fumier et de lait. Il s'agit surtout de niches d'intensification qui concernent pour le moment les zones périurbaines. Cependant, ces modèles d'amélioration des productions animales et de renforcement de l'intégration agriculture/élevage ont donné des résultats probants pouvant constituer une voie pour l'intensification des productions agricoles.

L'évolution régressive des ressources forestières. L'évolution régressive du couvert végétal est due au déplacement du front agricole vers le sud et l'est du pays, à la transhumance, à la baisse de la pluviométrie, aux feux de brousse, à l'exploitation forestière abusive et à l'érosion hydrique ou éolienne des sols peu profonds sur cuirasse latéritique.

Dans le cas des forêts classées, cette évolution est liée aux politiques étatiques favorables au mouvement de colonisation. Les « marabouts de l'arachide » (Copans, 1980) ont ainsi bénéficié de déclassements importants : 29 000 ha des forêts de Déali, Gassane, Thiel, Thiargny, Velingara, Barkédji et Boulel entre 1962-1980, 45 000 ha de la réserve sylvopastorale de Mbégué en 1991, 51 000 ha de la forêt de Dolli en 2003 auquel les éleveurs se sont opposés.

Ainsi, la superficie des formations forestières situées hors des parcs nationaux est passée de 12,7 millions d'hectares en 1980 à 11,9 millions d'hectares en 1990, soit une régression de 800 000 hectares en dix ans. Le potentiel ligneux a accusé une baisse de 18 millions de mètres cubes dans la même décennie. Une étude de la FAO indique une régression de 9.2% pour la décennie 1985-1995 (PAFS 1993).

Par rapport à l'occupation de l'espace rural, de plus en plus, est notée une tendance à la colonisation des terres sylvopastorales (Fanchette, 1999). Ces nouvelles formes et stratégies de colonisation des fronts pionniers du sud et de l'est du Sénégal sont différentes de la dynamique pionnière encadrée par les services étatiques avec la création de la Société des terres neuves dans les années 1970. C'est le cas de la Haute Casamance, où se dessine un nouveau front pionnier avec la colonisation des 73 000 ha de la forêt de Pata dans la région de Kolda. Ce mode d'occupation des ressources foncières a également bénéficié des ambiguïtés qui caractérisent les dispositifs de gestion des espaces forestiers classés. L'émergence de conflits entre les nouveaux arrivants et les autochtones d'une part et entre les autorités administratives et les autochtones d'autre part souligne de nouveau la question de la réforme foncière. En effet, cette politique de colonisation, dont une large part est au bénéfice des confréries, traduit les fortes inégalités et l'absence d'équité dans l'accès aux ressources naturelles.

Une très forte pression est également exercée sur les ressources forestières ligneuses qui constituent la principale source d'approvisionnement, en bois de service et en énergie des populations notamment urbaines. L'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois a fortement augmenté avec la croissance de la population des villes à partir des années 1970.
Le bois de chauffe et le charbon de bois sont les principaux combustibles ligneux. Ils constituent 60% de la consommation d'énergie et satisfont près de 90% des besoins énergétiques des ménages (FAO, 2003). La ville de Dakar et sa banlieue consomment la plus grande partie de la production de charbon de bois. La tendance générale de la production contrôlée de charbon de bois présente une augmentation assez régulière à partir de 1959 malgré les périodes de stabilité relative (CSE, 2000).

Les expériences de développement d'énergie de substitution sont menées depuis 1974 avec la promotion du gaz de pétrole liquéfié (GPL). Cette politique a permis de faire passer la production de butane de 2700 tonnes en 1974 à 70 000 tonnes en 1996 (EnergyAfrica, 2002). L'expérience de butanisation avec une subvention de 6 milliards par an 1997 (LPDSE, 2003) n'a pas permis d'inverser les tendances d'exploitation forestière des ligneux. L'exploitation du bois de chauffe est en grande partie concentrée dans les régions de Tambacounda et de

Kolda. Les efforts de réduction de la consommation de bois de chauffe et de charbon de bois risquent d'être ainsi limités par les fortes augmentations du prix du pétrole.

L'épuisement des ressources halieutiques et les mutations du secteur de la pêche. La pêche constituait un des secteurs où les revenus étaient les plus importants. Cependant, ce secteur connaît des dynamiques importantes liées à l'atteinte et même au dépassement de la capacité de renouvellement des ressources. Vers les années 1950, la pêche continentale a représenté près de 80 % des apports en protéines animales aux abords des axes fluviaux (CSE, 2005). La tendance générale est à la baisse en ce qui concerne les ressources halieutiques, principalement pour les débarquements des thoniers et des chalutiers.

Ces baisses sensibles sont notées sur la pêche continentale avec la sécheresse et la maîtrise des crues mais également la surexploitation des ressources. Face à cette dégradation des ressources halieutiques, il est de plus en plus fait état de la nécessité de la co-gestion des ressources avec une plus grande implication des populations vivant de l'activité de pêche mais également le développement de stratégies alternatives par la mise en valeur des cours d'eau intérieurs avec l'aquaculture. Les menaces les plus importantes proviennent de la pêche artisanale qui assure une bonne partie de l'approvisionnement du marché. Elles sont liées à l'absence de consensus sur les mécanismes de gestion participative des pêcheries. Le repos biologique proposé pour la gestion des ressources n'est pas partagé par les acteurs de la pêche artisanale.

Le secteur de la pêche connaît également d'importantes mutations avec l'arrivée de nouveaux acteurs. Des structures de production de type PME se développent de plus en plus. Contrairement aux exploitations autochtones de type familial, il s'agit de privés nationaux et étrangers qui investissent dans l'armement mais également la transformation artisanale. Cette nouvelle dynamique modifie profondément le fonctionnement des structures de production avec la mise en place de contrats d'approvisionnement ou de contrats de travail, l'absence de maîtrise sur la gestion des ressources, la fin du monopole des femmes sur le secteur des produits halieutiques transformés. Ce nouveau contexte augmente la vulnérabilité de ces populations qui étaient moins touchées par la forte paupérisation. Les tendances fortes de sortie du secteur de la pêche observées avec le récent phénomène migratoire constituent un signal des changements dans ce secteur.

1.5. Les politiques publiques

1.5.1. Caractéristiques générales et périodisation des politiques publiques

Les politiques publiques concernant l'agriculture et le monde rural de 1950 à aujourd'hui peuvent être divisées en cinq grandes périodes :

(i) la période 1950 à 1957 qui, sur le plan politique, correspond à la période des luttes pour les indépendances à la sortie de la deuxième guerre mondiale. Pour les autorités coloniales, il s'agit de relancer la production agricole et de développer une industrie de transformation des produits agricoles, huileries essentiellement et une industrie de substitution pour approvisionner les colonies françaises d'Afrique de l'Ouest;

(ii) la courte période 1957-1962 qui va de l'autonomie interne à l'immédiat après indépendance. Elle se caractérise par une tentative de sortie de l'économie de traite arachidière.

(iii) la longue période qui va de 1962 à 1978. C'est la période du développement agricole productiviste qui se termine par la crise de la fin des années 1979 et l'entrée dans les politiques d'ajustement structurel ;
(iv) la période 1978-2000 qui est la période de l'ajustement structurel. Elle se caractérise par le désengagement de l'Etat de l'administration de l'économie agricole, la privatisation et la restructuration des entreprises publiques, et la libéralisation de l'économie agricole
(v) la période du libéralisme économique à partir de 2000. Ce n'est pas la fin de l'ajustement structurel mais l'alternance politique intervenue en 2000 a permis l'arrivée au pouvoir d'un régime qui se réclame du libéralisme économique et qui veut promouvoir l'agriculture d'entreprise.

La périodisation ci-dessus des politiques agricoles privilégie l'économie arachidière alors que celle-ci ne résume pas dans sa totalité les politiques agricoles et rurales mises en œuvre. Ce choix se justifie par l'importance économique, sociale et politique de cette filière. Les populations concernées, le poids économique et aussi les forces sociales en présence et les enjeux politiques sont sans commune mesure avec le reste. Dans l'analyse détaillée de chaque période, nous examinerons les politiques concernant les autres filières agricoles, les autres régions rurales, etc. Parallèlement à ces politiques agricoles, l'Etat met en œuvre en milieu rural des politiques d'infrastructures et de services publics, de décentralisation et d'aménagement du territoire que nous examinerons aussi.

La relance agricole et l'industrialisation : 1950-1957. La population et l'économie sénégalaises ont apporté leur contribution à la Deuxième guerre mondiale. La principale production d'exportation en a subi les conséquences négatives. Mais la guerre a permis de desserrer le pacte colonial. Un début d'industrialisation s'est amorcé pour transformer sur place l'arachide, mais aussi pour créer des industries de substitution et de main-d'œuvre destinées à approvisionner les colonies d'Afrique de l'Ouest français. L'essentiel du système d'économie de traite mis en place entre les deux guerres mondiales ne changera pas fondamentalement dans les années cinquante. Il en va de même des politiques qui le caractérisent. Les infrastructures de transport de la production arachidière et des produits manufacturés importés ne changent pas beaucoup : ports de Dakar et Kaolack, chemins de fer, routes et pistes pour administrer les populations et pour le commerce. L'organisation administrative est en place avec Dakar comme capitale de la fédération, principal port et centre commercial, Saint-Louis siège lieu excentré du gouvernement de la colonie du Sénégal. Le territoire est divisé en cercles avec à la tête de son administration un commandant militaire français et en cantons avec à la tête un chef de canton qui dans la plupart des cas appartient à l'ancienne aristocratie traditionnelle. Il a pour fonctions de recenser les populations, de collecter l'impôt de capitation et d'exécuter les ordres du commandant de cercle. Dans les années cinquante, la collaboration entre les autorités coloniales et les confréries est bien huilée. La politique de colonisation de nouvelles terres pour la culture de l'arachide peut se poursuivre et même s'accélérer dans l'intérêt des deux parties. Les hiérarchies confrériques sont devenues les intermédiaires indispensables à l'économie de traite. Ce que certains auteurs ont appelé le contrat social entre les autorités coloniales et les hiérarchies confrériques est en place (Diouf, 2001).

La politique de main d'œuvre saisonnière provenant des régions périphériques du Sénégal et des colonies voisines se poursuit en s'amplifiant. Dans les années cinquante, le recours massif aux camions pour transporter les graines permet l'élargissement vers l'est de la culture de l'arachide. Le chemin de fer est de moins en moins l'épine dorsale de l'économie. Le système

d'approvisionnement des populations en semences, en vivre de soudure et de commercialisation de la graine à travers les sociétés de prévoyance et les traitants se densifie. Un système bancaire permettant de financer la commercialisation des récoltes et aussi des prêts aux producteurs est en place. Les maisons de commerce peuvent commercer librement même si de temps en temps l'administration intervient pour limiter l'exploitation des paysans ou décrier le recul des cultures vivrières et les périodes de soudure difficiles accentuées par des sécheresses ou des invasions d'acridiens. Les intérêts des maisons de commerce et la liberté du commerce priment. La principale nouveauté des années cinquante concerne l'importance accrue de la recherche agricole et la diffusion de ses résultats. La distribution de semences de variétés améliorées d'arachide ne suffit plus. Il faut amener les paysans à utiliser l'engrais et le matériel de culture attelée asine et équine principalement pour les semis, le sarclage et le soulevage. Des efforts importants seront déployés dans ce sens avec des résultats minimes. Jusqu'à la fin des années 1950, les systèmes de production resteront essentiellement manuels.

C'est dans les années cinquante que les préoccupations sur le caractère minier de la culture de l'arachide et sur le déficit céréalier des exploitations agricoles et la dépendance alimentaire de la colonie prennent de l'ampleur. Une mission d'un professeur du muséum d'histoire naturelle de Paris (rapport Porteres de 1953) dresse un diagnostic sans appel de la « monoculture » de l'arachide. La dénonciation de la « tyrannie de l'arachide », de la misère des paysans qui ne produisent plus assez de mil pour se nourrir n'aura pratiquement pas de suite. Sauf au niveau d'une certaine élite urbaine, encore très minoritaire qui à la sortie de la guerre s'est engagée dans la revendication pour l'indépendance. Les années 1950 sont une des grandes périodes de l'économie de traite. La production progresse rapidement. Les commerçants et les traitants prospèrent. Les producteurs sont ceux qui en tirent le moins profit. Si la production augmente, la productivité du travail ne progresse guère. Quelques tentatives d'implantation de fermes modernes basées sur la motorisation et le recours à des ouvriers agricoles ont été menées : fermes agricoles de Latmingué au sud de la ville de Kaolack, Bloc expérimental de l'arachide puis SEMA de Boulel au nord de Kaolack (à partir de 1946) et CGOT de Sefa en moyenne Casamance (à partir de 1948). Les coûts de production, les problèmes techniques rencontrés les ont condamnées malgré l'intégration des paysans et l'abandon de la motorisation au profit de la traction bovine.

La politique de mise en valeur agricole des années cinquante ne s'est pas limitée à l'économie arachidière. Des expériences de mise en valeur hydro agricole de la vallée du fleuve Sénégal (casier rizicole de Richard-Toll à partir de 1946) ont été menées (Diarassouba, 1965). Les systèmes d'aménagement et les systèmes de production motorisés et donc ne recourant qu'à une main d'œuvre paysanne rémunérée n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Dans le sud, en Basse Casamance, des expériences d'amélioration de la riziculture de mangrove ont aussi été menées sans succès. Dans les deux cas, l'objectif était de substituer la production locale du riz aux importations.

L'idée d'exploiter au profit de la métropole le cheptel bovin de l'AOF est ancienne. Une conserverie a été créée à Lyndiane près de Kaolack en 1914 pour exporter de la viande congelée. L'expérience échoue au bout de quelques années (Mbodj, 1978). L'élevage ne sera plus considéré comme une production de rente intéressant la métropole. Il doit simplement satisfaire les besoins de la colonie en viande et en animaux de trait. Il n'en subit pas moins des changements importants. Les politiques mises en œuvre ont consisté à lutter contre les épizooties fréquentes, à créer un réseau de forages pour l'abreuvement du bétail. Des mesures importantes de classement des forêts sont prises pour protéger les forêts des défrichements

intempestifs des producteurs d'arachide. Pour l'essentiel, ces classements ont été opérés dans les années trente.

La pêche artisanale a été traitée comme l'élevage et n'a bénéficié d'aucune politique de développement. Par contre dans les années cinquante, Dakar devient un port important de pêche thonière. Des bateaux de pêche provenant essentiellement des ports bretons français sont basés sur place ou viennent de façon saisonnière. Leur production alimente l'industrie française mais pas une industrie locale de transformation.

Dans la presqu'île du Cap vert où les populations locales se livrent à une agriculture familiale associant pêche artisanale, cultures d'hivernage, élevage et maraîchage de contre saison dans les bas fonds, une nouvelle forme d'agriculture se développe pendant la période de la deuxième guerre mondiale et dans les années cinquante. Ces nouveaux producteurs qui sont en grande majorité des citadins se livrent à la production maraîchère, floricole et aussi à l'élevage pour approvisionner le marché constitué par les habitants de la capitale. Ces entreprises font appel à la main d'œuvre locale et utilisent des systèmes d'irrigation et des techniques de production modernes. Elles sont aidées par l'administration pour l'accès à l'eau d'irrigation et pour l'accès au foncier et la sécurisation des terres obtenues auprès des détenteurs coutumiers. Mais leurs activités sont libres et régies uniquement par les règles du marché. Ces entrepreneurs agricoles réunis au sein d'un syndicat, le Synjarmar (syndicat des jardiniers et maraîchers), se lancent avec succès dans l'exportation vers la métropole d'une partie de leur production agricole.

La tentative de sortie de l'économie de traite et de socialisation de l'économie : 1957-1962. Cette période d'autonomie interne permet aux élites politiques sénégalaises de participer pour la première fois au pouvoir exécutif à côté du gouverneur de la colonie sous la forme d'un conseil de gouvernement. Cette courte période est aussi celle de lutte intense entre les partisans d'une indépendance immédiate et d'une rupture avec l'économie de traite et les partisans d'une association avec la France et du maintien du système économique. Les premiers vont perdre deux fois, d'abord lors du référendum sur l'indépendance de 1958 et ensuite en 1962 avec l'éviction du pouvoir du président du conseil de gouvernement, Mamadou Dia, leader de la rupture avec l'économie de traite au profit d'un développement de type socialiste.

Les partisans de la rupture optent pour un développement de type communautaire basé sur l'organisation des producteurs en coopératives et des populations en communautés rurales appuyées et encadrées par les services de l'animation rurale, les centres d'expansion rurale polyvalents (CERP), les centres régionaux d'assistance au développement (CRAD), l'office de commercialisation agricole (OCA) et la banque sénégalaise de développement (BSD). Le programme agricole assure l'approvisionnement à crédit des paysans en intrants agricoles. La loi sur le domaine national votée en 1964 doit permettre une transformation de l'agriculture paysanne en donnant la terre à ceux qui la mettent en valeur. Par contre, la création de communautés rurales, structures de base du développement communautaire, est renvoyée à une expérimentation et ne sera votée qu'en 1972. Ainsi, les traitants sénégalais et libano-syriens et les maisons de commerce françaises sont éliminés. Pour les nouvelles autorités, la production et l'exportation de l'arachide et surtout de l'huile d'arachide doivent assurer des ressources à l'Etat sénégalais et aux paysans. Une plus grande importance est cependant donnée à la production de mil et de riz pour assurer l'indépendance alimentaire du pays.

La politique socialiste de cette période continue aussi à accorder une place très importante à la poursuite des projets de développement de la riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal et en Casamance. A la différence de la période coloniale, elle essaye d'intégrer les paysans dans l'exploitation de la vallée. Les choix concernant l'élevage ne subissent pas de changement fondamental.

C'est dans le cadre de l'élaboration du premier plan de développement que le gouvernement, qui ne dispose pratiquement dans aucun domaine de personnel formé en nombre suffisant, va concevoir une politique ambitieuse de formation de techniciens, de cadres intermédiaires et de paysans. C'est de cette époque que date l'essentiel des structures de formation professionnelle agricole qui existent encore.

Les événements politiques de 1962 et les Accords de Yaoundé de 1964 avec la Communauté économique européenne vont entraîner des changements importants dans les orientations politiques du Sénégal.

Les politiques agricoles productivistes : 1962-1979. L'Opération « productivité mil-arachide » est conçue et lancée en 1964 par la SATEC (société d'aide technique) pour permettre de compenser la fin du tarif préférentiel de l'arachide sur le marché français par une augmentation des surfaces et des rendements. En effet, la France, qui depuis les années 1930 soutenait le prix de ce produit, décide de s'aligner sur le marché mondial ; ce qui entraîna pour le Sénégal, la fin de tout régime privilégié et une perte de 25% de ses recettes d'exportation.

Cette opération ou projet repose sur la diffusion d'un paquet technologique comprenant les semences améliorées et traitées, l'utilisation du semoir et de la houe attelés, et l'engrais azoté. Ce projet est l'amorce de la création des sociétés régionales de développement rural et d'une approche productiviste. Il se substitue aux administrations techniques. Il rompt avec l'approche de l'animation rurale et du développement communautaire.

La SATEC avait pour mission de relever la production de 25% en quatre ans dans le bassin arachidier. Les thèmes légers ne permettent pas de passer à une intensification des systèmes de production alors que celle-ci est indispensable pour faire face à la croissance démographique, à l'urbanisation et aussi à l'amélioration des revenus des paysans. A l'arrivée, l'opération SATEC s'est avérée être un échec car l'objectif de relèvement de 25% de la production en quatre ans n'a pas été atteint.

En 1968, un projet intérimaire basé sur la diffusion de la traction bovine prend le relais pour préparer un programme de promotion rurale qui propose en plus des « thèmes dits légers » précédents les "thèmes lourds": fertilisation forte, chaîne de culture bovine permettant le labour des sols devant permettre le passage à la culture intensive avec l'amélioration de la fertilité des sols (Benoit-Cattin, 1986, Toutre, 1971).

Les questions de maîtrise nationale et des populations rurales sur leur développement, la question de l'indépendance alimentaire deviennent moins importantes. Il en est de même pour les populations qu'il s'agit d'administrer et de faire produire. Cette conception du développement n'est pas libérale mais un modèle d'économie administrée. La plupart des institutions prévues dans le premier plan sont cependant mises en place : les services de l'animation rurale, les CERP, la systématisation de l'organisation coopérative, la loi sur le domaine national. Elles n'ont plus le même rôle et la même importance dans le nouveau

dispositif institutionnel. D'autres institutions les supplantent. Les CERP sont progressivement marginalisées par les Sociétés régionales de développement rural. L'OCA et les CRAD sont fondus en un seul organisme, l'ONCAD. Dans les années 1970, on aboutit par ajustements successifs à un système d'encadrement du monde rural présenté ci-après de façon schématique :

- les services techniques agricoles sont constitués par les directions techniques nationales et leurs services aux différents niveaux de l'organisation territoriale (direction de la production agricole, direction de l'élevage, des eaux et forêts, du génie rural, de la protection phytosanitaire, de l'animation et de l'expansion rurale, services régionaux, départementaux, centres d'expansion rurale polyvalents...). Leurs principales fonctions sont la collecte et le traitement de l'information, la surveillance sanitaire du bétail, la surveillance phytosanitaire, le contrôle forestier, les interventions d'urgence et l'exécution de projets techniques ;

- la recherche agricole est confiée dès l'indépendance à des institutions françaises par manque de personnel de recherche. Elles sont regroupées en 1975 au sein de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) ;

- les sociétés régionales de développement rural (SODEVA, SAED, SOMIVAC, STN, SODESP,...) à statut public. A vocation technique, elles seront aussi chargées de l'appui aux coopératives, d'alphabétisation, de la conservation et de la petite transformation, de l'appui aux femmes et aux jeunes ;

- l'Office national de commercialisation et de développement (ONCAD), structure tentaculaire, est chargé de l'approvisionnement des producteurs en intrants subventionnés et à crédit, du monopole de la commercialisation des grands produits agricoles (arachide, céréales, riz) et de l'encadrement des coopératives de producteurs. Il détient aussi le monopole d'importation du riz.

- les coopératives de producteurs servent d'intermédiaires entre ceux-ci et l'ONCAD. Les paysans sont obligés d'y adhérer s'ils veulent avoir accès aux intrants et bénéficier des subventions et du crédit. Ils n'en sont pas les maîtres. Celles-ci servent surtout à les encadrer, même si des notables en tirent partie et, qu'à l'occasion, ils savent les subvertir en ne remboursant pas leurs dettes ;

- la Banque nationale de développement du Sénégal (BNDS) fournit le crédit et participe avec les autres banques de la place au financement de la commercialisation des produits agricoles ;

- la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP) organise la péréquation entre les produits de rente et les produits alimentaires importés. Elle sert d'instrument de fixation des prix et de subvention des produits agricoles et des intrants à l'achat et des produits alimentaires à la consommation. En fait, elle sert de mécanisme de transfert de revenus entre les ruraux et les urbains et de prélèvement de ressources pour l'Etat ;

- les écoles publiques de formation technique ont pour rôle de former les techniciens, cadres intermédiaires pour l'administration et les organismes du secteur agricole et rural comme on le verra ci-après[23] ;

- les centres de formation professionnelle ont pour rôle de former les ruraux dans les domaines de la production, de l'artisanat et de la transformation des produits ;

- la production des intrants agricoles et la transformation des produits agricoles n'ont pas un caractère de service public, mais l'Etat reste très présent dans ces activités. L'industrie de l'huile d'arachide, l'égrenage du coton et la rizerie sont constitués en monopoles publics (Sonacos, Senchim, phosphate de Taïba, etc.) ;

- le Programme agricole et le Fonds mutuel de développement rural sont les deux principaux mécanismes financiers du système d'encadrement.

On a là les principales institutions mises en place par les Autorités sénégalaises pour leur politique de développement rural.

Les politiques ci-dessus n'ont pas concerné uniquement la culture de l'arachide. Les innovations techniques proposées devaient aussi profiter aux cultures céréalières (mil, sorgho, maïs, niébé) et aux cultures de diversification qui restent une préoccupation constante. C'est ainsi que sur le même modèle que l'arachide, le coton sera introduit dans le sud du bassin arachidier, au Sénégal oriental et en Haute Casamance. Des tentatives de développement de la culture du tabac seront aussi conduites en culture pluviale sans succès durable.

Dans les années 1970, des tentatives sont menées pour s'attaquer aux questions de l'alimentation du bétail, d'intensification de la production de viande, de gestion des espaces pastoraux, d'amélioration génétique du bétail. On peut citer les projets menés par la SODESP en zone sylvo pastorale du Ferlo et par la SODEFITEX dans le nord du Sénégal oriental, les opérations d'intensification de l'élevage des petits ruminants et de développement des animaux de trait par les différentes sociétés de développement, en particulier la SODEVA dans le bassin arachidier, le projet de développement du ranching avec le ranch de Doly, enfin les multiples expériences d'introduction de races étrangères pour la production de viande et de lait.

Les politiques de développement de l'agriculture irriguée ont été, avec les sécheresses successives des années 1960/70 une préoccupation des décideurs, en Casamance avec la riziculture de mangrove et surtout dans la vallée du fleuve Sénégal. La SAED prendra la succession des différents projets hydro agricoles et va promouvoir auprès des paysans un modèle d'agriculture irriguée en motorisation complète et en double culture avec maîtrise totale de l'eau. La création de l'OERS devenue OMVS a permis la construction des barrages de Diama et de Manantali pour une maîtrise des eaux de la vallée. Le Sénégal a gardé ouverte l'option d'une agriculture de type industrielle représentée par la CSS pour la canne à sucre, la SOCAS pour la tomate industrielle. Aucun des deux modèles n'a tenu ses promesses. Les coûts des aménagements, du pompage de l'eau et des travaux motorisés à façon ne peuvent être rentabilisés par l'agriculture extensive sans double culture pratiquée par les paysans dans les grands périmètres aménagés. Les périmètres irrigués villageois beaucoup moins coûteux

[23] ENCR, EATA, etc.

qui ont semblé, un moment, constituer une alternative et les périmètres intermédiaires n'ont pas non plus connu la réussite (Diarassouba, 1965, Maïga, 1995 et Lericollais, 1999).

En Casamance, des projets d'intensification de la riziculture de mangrove grâce à la construction de petits barrages et des grands barrages anti sels à Guidel et Affignam et la diffusion de techniques de dessalement des terres sont mis en œuvre sans succès.

Ainsi les années 1970 se terminent par une grave crise de l'agriculture sénégalaise, malgré les politiques productivistes menées partout sur le territoire national et les investissements très importants réalisés grâce aux aides extérieures et aussi aux financements de l'Etat.

Les politiques d'ajustement structurel : 1978-2000. Les politiques d'ajustement structurel ont commencé en 1978, avec le plan de stabilisation, puis le programme de redressement économique et financier (PREF) l'année suivante signé avec le FMI qui entraîne la suppression du programme agricole. Les sécheresses des années 1969-1973, le choc pétrolier de 1972 et la baisse prolongée des cours des matières premières agricoles dans les années 1970 sont les causes premières de l'ajustement. Il en résulte des déséquilibres financiers internes et externes que les partenaires au développement ne veulent plus financer. Pour le secteur agricole, les principales mesures d'ajustement se traduisent par :

- la liquidation de l'ONCAD en 1980 qui permet à l'Etat de se désengager progressivement de la commercialisation des produits agricoles et de l'approvisionnement des exploitations agricoles en intrants ;

- la Nouvelle Politique Agricole en 1985 qui est une accélération du désengagement de l'Etat du secteur agricole. La NPA se traduit par un démantèlement du système d'encadrement du monde rural. Les sociétés de développement sont dissoutes (SOMIVAC, STN) ou voient leurs missions, leurs ressources financières et leur personnel fortement revus en baisse (SODEVA, SAED). La NPA a aussi permis à l'Etat de supprimer progressivement les subventions sur les engrais. Le Plan céréalier (1986) qui complète la NPA vise une couverture de 80 % des besoins à l'horizon 2000.

- Le Programme d'ajustement structurel du secteur Agricole (PASA), approuvé par la Banque mondiale en 1995, est la poursuite du désengagement de l'Etat de toutes les activités économiques: commercialisation, approvisionnement, transformation des produits agricoles. C'est aussi avec la liquidation de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP), la libéralisation des importations de riz, la suppression des péréquations entre les produits de grande consommation. La mise en œuvre de toutes les mesures prévues a rencontré beaucoup de résistances et s'est étalée dans le temps. La privatisation de la SONACOS n'est intervenue qu'en 2005 après trois tentatives. La réforme foncière qui devait assurer aux paysans la sécurité foncière et qui privilégiait la privatisation des terres n'a pas eu lieu. comme option. Les études et les propositions faites en 1996 (plan d'actions foncier) sont restées lettre morte et ce sont les élus locaux et les organisations paysannes qui ont repris le dossier sans succès pour l'instant ;

- le Programme d'investissement du secteur agricole (PISA, 1995) supposé regrouper les programmes de développement retenus pour relancer la production agricole n'a pas été approuvé par les bailleurs de fonds. Le gouvernement du Sénégal a fini par opter pour l'élaboration et l'approbation de lettres de politiques

sectorielles qui servent, en principe de cadres d'orientation stratégique. C'est ainsi que différentes lettres de politiques sectorielles concernant le monde rural (développement rural, décentralisation, environnement, etc) servent de référence aux programmes négociés avec les bailleurs de fonds ;

- la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994 a cependant été la mesure la plus radicale d'ajustement structurel.

Le Sénégal a pris un certain nombre d'engagements internationaux qui modifient l'environnement des exploitations agricoles familiales. Ce sont :

- les accords du cycle de l'Uruguay [interdisent toute distorsion non tarifaire dans le commerce des produits agricoles, suppression des quotas d'importation, des autorisations préalables, etc... Ils limitent les subventions à l'agriculture et les aides à l'exportation. A long terme, les négociations prévues dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) vont réduire les protections et les aides que les Etats pourront apporter au secteur agricole aussi bien sur le marché national qu'à l'exportation ;]

- le traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et notamment l'accord sur les tarifs extérieurs communs qui a pris effet en 2.000

Des directives ont aussi été approuvées en matière de politique agricole de l'Union en 2001. La CEDEAO poursuit sur la même voie. Une directive de politique agricole a aussi été approuvée et une autre portant sur les tarifs extérieurs communs de la CEDEAO. Ces directives reposent sur des orientations économiques libérales et se traduisent par une ouverture encore plus grande des marchés agricoles de la sous région et l'exposition des paysans de la sous région à une concurrence accrue sur leur propre marché.

Les nouveaux accords entre les pays ACP et l'Union européenne prévoient la négociation d'accords de partenariat qui vont supprimer les préférences tarifaires dont bénéficient jusqu'à présent les pays ACP sur les marchés de l'Union.

A partir de 1997, le gouvernement et les bailleurs de fonds ont tenté de relancer la production agricole. Un programme agricole a été élaboré avec la participation des organisations paysannes. Il a permis de réduire les dettes paysannes par des moratoires et des réductions partielles, de bonifier les taux d'intérêt du crédit agricole et de soutenir les prix des principaux produits agricoles : arachide, coton, riz.

Les partenaires au développement ont aussi accepté de financer des programmes destinés à relancer la production. On ne citera ici que les principaux : (i) le Programme des services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs (PSAOP) signé en 1999 avec la Banque Mondiale. Son objectif principal est de mettre en place un nouveau système libéral et décentralisé d'appui au monde rural basé sur le conseil agricole et donnant un rôle central aux producteurs et à leurs organisations; (i) le programme national d'infrastructures rurales destiné à appuyer les communautés rurales dans la création d'infrastructures rurales et la fourniture de services publics de proximité aux ruraux; (ii) le programme de relance de l'arachide financé par l'Union européenne destiné à relancer cette filière. D'autres programmes concernent l'élevage avec le PAPEL, par exemple, le coton avec la privatisation de la SODEFITEX, l'agriculture irriguée avec le financement des programmes de la SAED. Plusieurs programmes

appuient les actions locales de gestion des ressources naturelles et d'aménagement des terroirs. Le micro crédit bénéficie de multiples financements.

Les politiques agricoles libérales : 2000-2006. L'alternance politique intervenue en 2000 a amené au pouvoir un régime qui se réclame du libéralisme économique même si, au sein de la coalisation, il existe des partis ayant un passé socialiste.

Pour faire face aux blocages de l'économie sénégalaise et pour atteindre les taux de croissance requis pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 (OMD1), le Gouvernement a initié le processus d'élaboration d'une stratégie de croissance accélérée (SCA) pour créer les conditions de nouveaux gains de productivité afin d'atteindre un taux de croissance de 7 à 8%. Cette stratégie bâtie autour de « l'approche grappe », vise à assurer une forte croissance des secteurs ciblés avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et à renforcer la synergie intersectorielle. La SCA privilégie deux approches complémentaires : i) une démarche globale de promotion de l'investissement direct domestique ou étranger grâce à une amélioration constante de l'environnement des affaires afin de le rapprocher aux standards internationaux ; ii) une démarche ciblée de promotion des groupes de grappes[24] à haut potentiel de croissance et dont l'effet d'entraînement sur l'ensemble des autres secteurs économiques est avéré.

Relativement au secteur agricole, les stratégies que l'Etat est en train de mettre en place vise à augmenter le produit intérieur brut agricole grâce à la levée des contraintes auxquelles font face les paysans, mais également à augmenter la sécurité économique des plus pauvres notamment les petits exploitants agricoles. Pour ce faire, les mesures et actions prioritaires sont en voie d'être mises en œuvre autour des domaines suivants :

- Le renforcement de la sécurité alimentaire.
- La promotion de la gestion durable des terres et de l'aménagement des terroirs :
- La réduction de la vulnérabilité des activités agricoles.
- Le développement foncier et les investissements productifs.
- La promotion de gestion de la qualité des produits et l'intégration des filières aux marchés
- La promotion d'une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution
- L'intensification et la modernisation de la production agricole.
- L'intensification et la modernisation de l'agriculture de type familial. L'augmentation et la diversification des revenus agricoles
- La promotion d'un environnement favorable au développement des filières de production agricole

Pour le Sous secteur de l'élevage, l'État s'est fixé un certain nombre d'objectifs stratégiques dont les plus importants visent à : (i) assainir l'environnement de la production, (ii) sécuriser l'élevage pastoral et agropastoral, (iii) accroître la productivité du sous-secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire, (iv) améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux en veillant à assurer l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange villes - campagnes et (iv) renforcer le système d'information et de gestion du sous-secteur.

[24] Il s'agit de grappes d'activités, de services et de compétences autour de produits de pénétration de marchés intérieurs (à l'UEMOA) ou extérieurs bien ciblés, sur la base de la concertation permanente Etat/secteur privé et suivant les lignes du partage des rôles dans le cadre de la stratégie de développement.

Concernant la pêche et l'aquaculture, les objectifs ci-après ont été définis : (i) assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques ; (ii) satisfaire la demande nationale en produits de la pêche; (iii) valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale; (v) promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation ; (vi) améliorer le système de financement des activités de pêche et d'aquaculture ; et (vii) renforcer la coopération régionale et sous-régionale.

Pour l'immigration internationale, les objectifs prioritaires ci-après seront poursuivis : (i) mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger, (ii) asseoir une politique d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement. À cet effet, le Gouvernement élaborera une lettre de politique sectorielle et des programmes relatifs à : (i) l'information sur les créneaux porteurs, l'habitat, les possibilités de financement, etc., (ii) l'encadrement, l'appui, l'assistance et le suivi, (iii) la sécurité sociale.

Gestion des ressources naturelles et de l'environnement, le Sénégal a élaboré une stratégie de développement durable et une lettre de politique sectorielle de l'environnement (LPSE). Il s'est également engagé à poursuivre les objectifs prioritaires suivants : (i) la mise en valeur concertée des ressources naturelles (exploitation rationnelle et durable, diversification des combustibles, réduction des pertes à la consommation); (ii) la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification; (iii) la sauvegarde de la faune et de la flore; (iv) la sauvegarde de l'environnement marin et côtier; (v) le renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles et de l'environnement; (vi) la promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité ; (vii) le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) par la formation, l'éducation, la sensibilisation, l'alphabétisation, etc.; (viii) la gestion communautaire des aires protégées ; (ix) l'optimisation des interventions de l'Etat, conformément au Code de l'Environnement, (x) la lutte contre les pollutions, nuisances et risques, (xi) la valorisation des ressources sauvages et (xii) la promotion des modes de productions et de consommation durables[25] dans tous les secteurs de développement.

Les options du régime vont clairement dans le sens d'un développement de l'agriculture d'entreprise qui se substituerait à l'agriculture paysanne, familiale. A ses yeux, cette agriculture d'entreprise est indispensable pour la compétitivité de l'agriculture sénégalaise et pour relancer et diversifier les exportations agricoles. Ce discours sur l'agriculture d'entreprise s'insert dans une vision d'une économie sénégalaise émergente de plus en plus basée sur les services, en particulier dans les nouvelles technologies de l'information et le transport et dans le domaine agricole sur l'agro-alimentaire et les exportations de produits frais (horticulture et produits halieutiques). Dans cette vision, la filière arachidière ne bénéficierait plus du même soutien public. Cette agriculture d'entreprise se démarque de l'agriculture paysanne par un recours systématique aux technologies améliorées : chaînes motorisées, irrigation, propriété foncière. Ce sont des détenteurs de capitaux et les personnes bénéficiant de compétences professionnelles qui sont appelées à la mettre en œuvre.

Les décisions prises et les programmes mis en œuvre ne sont pas toujours conformes à ces options. Le régime est intervenu à plusieurs reprises dans la fixation des prix agricoles

[25] Ce principe fait parti des points forts des recommandations issues du Sommet de Johannesburg sur le Développement durable de 2002, auxquels le Sénégal a souscrit par l'élaboration d'un plan d'action décennal sur la production et la consommation durable.

(arachide, coton) et dans l'octroi de crédits aux producteurs. Contrairement au régime précédent, l'administration est à nouveau directement impliquée dans la production des semences, dans la distribution des intrants, dans l'organisation de la commercialisation agricole. Plusieurs programmes spéciaux ont été mis en œuvre sans une réelle participation des acteurs économiques : programmes spéciaux maïs, sésame, manioc, bissap, etc. Une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP), votée en 2004, a vu l'Etat et les organisations paysannes s'opposer sur l'importance respective de l'agriculture familiale et de l'agriculture d'entreprise et sur la réforme foncière. Deux ans après la promulgation de la LOASP, les décrets d'application ne sont toujours pas votés.

Un plan de retour à l'agriculture (REVA) élaboré en 2006 confirme l'opposition des options politiques du régime et des organisations paysannes.

Depuis 1993, avec la création d'un vaste regroupement des organisations paysannes dans le Conseil national de concertation et de coordination des ruraux (CNCR), on assiste à la remise en cause du monopole du gouvernement et des partenaires au développement en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles. Entre 1993 et 2000, le régime en place, après s'y être opposé avait fini par l'admettre. Les organisations ont donc été de plus en plus impliquées dans l'ensemble du processus par l'Etat et les partenaires au développement, allant jusqu'à leur confier l'exécution de projets d'intérêt public. Cette implication est remise en cause au profit d'un interventionnisme et d'un volontarisme d'Etat en contradiction avec sa profession de foi libérale.

Les contradictions en matière d'options politiques au niveau national doivent être remises dans leur contexte sous régional et international. Les engagements sous régionaux et internationaux du Sénégal réduisent fortement ses marges de manœuvre concernant les instruments politiques qu'il peut utiliser.

1.5.2. Les autres politiques de développement rural

Il n'est pas possible d'aborder dans le détail toutes les politiques publiques concernant le monde rural et ayant des implications sur l'agriculture. On passera en revue les plus importantes.

Les politiques de déconcentration administrative et de décentralisation. L'organisation administrative du territoire en cercles et cantons a tout de suite été remise en question avec l'indépendance. A la place, sont créées des régions administratives divisées elles-mêmes en départements qui eux-mêmes sont subdivisés en arrondissements. A chaque niveau se trouvent respectivement des services régionaux, des services départementaux et un centre d'expansion rurale polyvalent. Cette refonte de l'organisation administrative territoriale vise à mettre en place une administration moderne en prise directe avec les populations et indépendante des hiérarchies coutumières et religieuses. A chaque niveau des administrateurs formés sont placés : gouverneur de région, préfet et sous préfet. Ils coordonnent les services déconcentrés de l'Etat.

La décentralisation de l'Etat commencée sous la période coloniale avec l'érection de chefs lieux de cercle en communes s'est poursuivie. La loi de 1972 a permis progressivement de regrouper les villages en communautés rurales avec un conseil rural en grande partie élue. Mais ce n'est que progressivement que l'exécutif des communes et des communautés rurales

confiées respectivement aux préfets et sous préfets a été transféré au maire et au président du conseil rural.

En 1996, un code des collectivités territoriales a érigé les régions en collectivités locales autonomes avec un conseil régional élu et un président chargé du pouvoir exécutif.

L'analyse détaillée de la politique de décentralisation montre une grande réticence de la part de l'Etat et de l'administration territoriale concernant l'autonomie des collectivités locales. Au niveau des communautés rurales, qui n'échappent pas aux pratiques clientélistes, la gestion du foncier et des ressources naturelles reste sous le contrôle a priori de l'autorité administrative et l'Etat peut sans limite réallouer à son profit ou au profit d'intérêts privés les terres du domaine national. Les collectivités locales ne bénéficient toujours pas des ressources financières et des ressources humaines correspondant aux attributions transférées. Elles ne sont donc pas en mesure de mener une politique d'infrastructures et de services publics locaux en rapport avec les besoins des populations.

Les politiques d'infrastructures et de services publics. Pour l'essentiel, qu'il s'agisse des routes, des pistes, de l'eau, de l'électricité, d'éducation, de santé, etc., celles-ci reste de la responsabilité de l'Etat et de son administration. Les autorités coloniales avaient pour politiques de réaliser le minimum d'investissement en milieu rural pour que la colonie ne coûte rien à la métropole. Le monde rural a été ainsi très largement sous administré, sous équipé et sous doté en infrastructures et services. Du fait de la priorité donnée à la culture de l'arachide, ces infrastructures et ces services ont été concentrés dans les villes, principalement les quatre communes et dans le bassin arachidier. On peut donc distinguer Dakar et le reste du pays, les villes et le monde rural, le bassin arachidier et les régions périphériques. L'indépendance n'a toujours pas permis de corriger ces différences qui font que les ruraux sont, de fait, des citoyens de seconde zone et plus particulièrement ceux en dehors du bassin arachidier.

Les politiques foncières et de gestion des ressources naturelles. La loi sur le domaine national de 1964 a nationalisé les terres qui n'étaient pas immatriculées ou qui ne pouvaient faire l'objet d'un constat de mise en valeur. Ainsi en milieu rural, les terres relevant du droit coutumier ont été nationalisées. Les paysans sénégalais ne bénéficient que d'un droit d'affectation sur leurs anciennes terres. Ce droit n'est ni cessible, ni automatiquement transmissible aux ayants droits. La communauté rurale et l'Etat peuvent à tout moment les désaffecter pour des raisons d'utilité publique en ne compensant que les impenses. Les paysans ne bénéficient donc pas de droit réel sur leur principal facteur de production.

En dehors des ressources naturelles faisant partie des terroirs des communautés rurales, la gestion de celles-ci est du ressort des communautés rurales. L'Etat a sous sa responsabilité les forêts classées, les parcs nationaux, les ressources en eau, le domaine maritime et les ressources du sous sol. L'Etat a fait voter plusieurs codes régissant les ressources naturelles : eau, forêts, chasse, environnement, etc. Des politiques et programmes sont régulièrement élaborés surtout depuis les sécheresses de la fin des années soixante et du début des années soixante dix. Le Sénégal est partie prenante des conventions internationales sur l'environnement, la biodiversité et la lutte contre la sécheresse.

1.5.2. La dotation en biens publics

La recherche agricole. Elle est ancienne au Sénégal. En 1917, une station de recherche a été créée à Bambey et est devenue progressivement le centre de recherche agricole spécialisée de toute la zone soudano-sahélienne de l'AOF. L'ISRA a été créé en 1975. Jusqu'à cette date, le Sénégal avait confié la recherche agricole aux instituts français de recherche agricole tropicale : IRAT chargé de la recherche agricole tropicale et des cultures vivrières, IEMVT pour la médecine vétérinaire et les productions animales, IRHO pour les recherches sur l'arachide, CNRF chargé des recherches forestières. Une convention de gestion entre la France et le Sénégal permettait de garantir un financement sur budget national gagé sur l'inflation en contre partie d'un financement de la coopération française et de l'affectation de chercheurs. Cela a permis la poursuite des recherches agricoles importantes menées au Sénégal avant l'indépendance concernant l'agriculture pluviale en zone sahélienne, la culture attelée, la médecine vétérinaire, l'arachide et la riziculture de mangrove.

Ces recherches démarrées au début du vingtième siècle ont permis non seulement la mise au point de variétés améliorées pour l'arachide et les céréales pluviales mais ont aussi préparé le passage à l'agriculture attelée et l'utilisation de fertilisants chimiques et de produits phytosanitaires dont la diffusion ne sera importante qu'à partir du milieu des années 1960. C'est à la fin des années 1960 que des recherches en milieu rural ont pris de l'importance pour prendre en compte les contraintes techniques et socio économiques à l'adoption des technologies améliorées et que la recherche agricole s'est ouverte aux sciences sociales et a commencé à accorder l'attention nécessaire aux exploitations agricoles familiales.

La dépendance vis-à-vis de la recherche tropicale française a retardé la formation de chercheurs nationaux. L'ISRA, dès sa création, a connu des difficultés financières dues à l'insuffisance des ressources allouées par l'Etat. A partir de 1980, la Banque mondiale principalement et les autres partenaires au développement ont pris le relais sans interruption jusqu'à ce jour. La dépendance de la recherche agricole des ressources extérieures ne cesse pourtant de s'aggraver.

Le statut et les avantages du personnel scientifique ne permettent pas de motiver le personnel scientifique et de le retenir d'où un turn over important. L'ISRA comme toutes les institutions publiques a aussi subi les rigueurs de l'ajustement structurel. Plusieurs restructurations ont été menées pour y faire face. Globalement, les activités de recherche sont en deçà des efforts nécessaires à la prise en charge des préoccupations liées à la situation actuelle de l'agriculture sénégalaise. Les recherches pluridisciplinaires et pluriannuelles en milieu rural en ont particulièrement souffert. La mise en place en 2000 d'un fonds national de la recherche agricole et agro alimentaire (FNRAA) devait favoriser la mobilisation des compétences scientifiques existantes et la pluridisciplinarité.

La situation de l'institut ne favorise pas le processus de génération et d'appropriation de technologies améliorées par les paysans ; le contexte de l'ajustement structurel et la libéralisation des marchés encore moins.

Il existe un Institut de technologies alimentaires (ITA) créé dans les années 1970. Ses ressources humaines et ses moyens sont limités. Il a néanmoins obtenu des résultats non négligeables en ce qui concerne la transformation des matières premières agricoles.

Le financement du développement agricole et rural. Dès l'indépendance le Sénégal a fait de plus en plus appel à l'aide publique au développement auprès de la France et de plus en plus auprès d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le budget national a financé les services publics et le personnel des projets et des sociétés de développement. Les partenaires au développement ont de plus en plus assuré le financement des investissements et des actions de développement.

Ces financements extérieurs ont progressé jusque dans la deuxième moitié des années soixante dix. La crise de l'économie sénégalaise, en particulier du secteur agricole et la crise financière de l'Etat ont conduit les bailleurs de fonds à imposer une politique d'ajustement structurel qui a été analysée plus haut. L'APD a de plus en plus à assuré l'équilibre financier de l'Etat au détriment des programmes de développement.

Le tableau 1.22. montre la répartition de la part des différents pays dans le financement de l'investissement public au Sénégal. Sur la période avant 2003 - 2004, le Koweït, l'Espagne, les Etats-Unis et l'Allemagne sont respectivement les pays les plus présents dans le financement de l'investissement public au Sénégal. Mais sur la période 2003-2004, la part des pays comme le Koweït a baissé. En revanche, la Chine est devenue très présente à partir de 2003. Comparée aux autres pays de l'UE, l'Italie est faiblement représentée.

Tableau 1.23. : Répartition des financement reçus par le Sénégal par pays

Répartition globale par source de financement en %

	avant 2003	prog 2003	prog 2004	prog 2005
Italie	0,42	0,27	0,21	0,07
Koweit	4,26	4,13	3,18	1,68
RFA/GTZ	1,41	0,97	1,42	0,60
France	0,00	0,00	0,00	0,00
Belgique	0,21	0,35	1,05	1,22
Arabie Saoudite	0,00	0,04	0,56	1,35
Canada	0,64	0,45	0,11	0,00
Japon	0,65	0,28	0,43	0,75
Chine	0,80	2,27	2,25	1,68
Espagne	3,70	3,25	3,47	0,86
Luxembourg	0,31	1,41	1,82	0,54
Etats-Unis	1,53	1,54	1,56	2,45
Etat du Sénégal	27,72	24,77	10,58	14,23
Institutions	41,69	37,46	47,76	52,08
Autres sources	15,76	21,88	25,32	22,12
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : PTIP DCEF MEF, 2006

La répartition sectorielle des investissements, au cours de la période 2003-2005 montre que pour un montant total des investissements estimés à 1192613 millions de francs, le Sénégal a alloué 297886 millions de FCFA au secteur primaire soit 25% des investissements (tableau 1.24.). La répartition des investissements selon les sous-secteurs indique que la part prépondérante des investissements est destinée à l'agriculture (40%) suivi de l'hydraulique rurale (17%). Les études et les eaux et forêts se sont vu octroyer 14 et 13% des investissements. Le reste des investissements concerne la pêche (9%) et l'élevage.

Tableau 1.24. : Répartition des financement reçus par le Sénégal par pays

Secteur	**Investissements (2003-2005)**	
	Millions FCFA	%
Primaire	297886,00	25%
Secondaire	70905,00	6%
Tertiaire	252414,00	21%
Quaternaire	571408,00	48%
Total	1192613,00	100%
Sous -secteur		
Agriculture	118724,00	40%
Elevage	19037,00	6%
Eaux et forêts	39852,00	13%
Pêche	28202,00	9%
Hydraulique rurale	49187,00	17%
Etude et recherche	42884,00	14%
Total	297886,00	100%

Source : PTIP, DCEF, MEF (2006)

Le retrait des bailleurs de fonds du financement du développement rural s'est traduit par une concentration de l'APD sur l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal, en particulier dans le delta, au détriment des zones d'agriculture pluviale qui concentrent pourtant la majorité de la population agricole et rurale et les populations les plus pauvres. La pertinence de ce choix a été à plusieurs reprises questionnée compte tenu des coûts élevés des aménagements et des performances médiocres obtenues. La double riziculture irriguée préconisée ne s'est pas développée et les propositions de diversification ont connu un faible succès.

Depuis une dizaine d'années, on constate de fait un désengagement des partenaires au développement du secteur agricole, à l'exception peut-être de la Banque mondiale.

La relance préconisée à la suite de la dévaluation du FCFA et de l'approbation de la lettre de politique de développement agricole (LPDA ou PASA) en 1995 ne s'est pas réellement concrétisée. Le programme d'investissement du secteur agricole (PISA) élaboré à la suite de la LPDA n'a pas été approuvé et donc financé par les bailleurs de fonds. Plusieurs tentatives d'élaboration d'une nouvelle politique agricole ont été menées à travers la mise en place d'un groupe de réflexion stratégique (GRS en 1997), l'élaboration d'un document d'orientation stratégique en 1999 avec l'appui de la FAO. Aucune n'a débouché sur une politique consensuelle. Le seul consensus porte sur le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) dont la première phase s'est terminée en 2005. Le DSRP préconisait de consacrer 80 % des ressources financières disponible au secteur agricole et rural qui concentre la majorité des populations pauvres. Pourtant, la plupart des spécialistes s'accordent pour dire que la grande faiblesse du DSRP est l'absence d'une politique agricole. Il n'est donc pas étonnant qu'en l'absence de projets et programmes agricoles acceptés par toutes les parties que ce secteur n'ait pas absorbé les ressources affectées. Les gouvernements qui se sont succédés depuis 1997 ont progressivement augmenté les ressources budgétaires affectées au secteur agricole comme on l'a vu plus haut. L'alternance politique intervenue en 2000 a vu ces ressources budgétaires augmenter très rapidement, même si elles n'ont pas suivi

l'augmentation des recettes de l'Etat. Celles-ci ont été allouées à des programmes spéciaux n'ayant pas l'adhésion des partenaires au développement, ni des organisations professionnelles et mises en œuvre sans participation effective des acteurs concernés. L'option prise par le nouveau régime de favoriser une agriculture d'entreprise va à l'encontre des options retenues par ces derniers aussi bien dans le cadre du DSRP que des programmes en cours. Ces divergences et l'absence de dialogue ne sont pas favorables à la relance des investissements dans le secteur agricole.

Le secteur agricole ne parait pas réellement attractif pour les investisseurs qu'il s'agisse des nationaux ou des investisseurs étrangers. Sans qu'il n'existe de statistiques sur cette question, on peut noter que ces investissements peu importants se limitent à des zones et des filières précises dans l'agriculture d'entreprise dans la zone péri urbaine de Dakar, dans le secteur horticole pour l'essentiel et dans l'élevage intensif (lait, viande). Cela a permis une reprise limitée mais réelle des exportations horticoles vers l'Europe (haricot vert, tomate cerise, mangues) et un meilleur approvisionnement des marchés urbains. En dehors de la zone des Niayes, on note des investissements dans la relance de l'industrie de transformation de la tomate dans la vallée avec la relance de cette production au niveau des périmètres irrigués et la réouverture des deux usines ; l'implantation récente d'une société française spécialisée dans la production maraîchère exclusivement pour l'exportation. A l'exception donc de la zone péri-urbaine de Dakar et de façon limitée, le secteur agricole n'attire pas les investisseurs.

Le Sénégal bénéficie de transferts financiers importants de la part de ses émigrés, particulièrement ceux basés en Europe et aux Etats-Unis. Les estimations sont variables. Certaines estimations de la Banque mondiale la situe à un niveau comparable sinon supérieur à l'APD (*voir le chapitre 4, sur la migration*). Les chiffres cités varient entre 300 et 900 millions de dollars par an suivant la prise en compte ou non des transferts par les circuits informels. Le système bancaire a développé en quelques années ses activités en matière de transferts de fonds et pour cela a multiplié ces agences dans les banlieues urbaines mais aussi dans les centres urbains de l'intérieur du pays. Le développement du réseau téléphonique mobile a été particulièrement favorable à cela. Les spécialistes de la migration sont cependant unanimes pour considérer que si ces transferts de fonds sont devenus une part essentielle des revenus des ruraux. Dans de nombreuses régions, moyenne et haute vallée, régions de Louga et de Diourbel, ces transferts sont indispensables à la survie des populations. Ils contribuent aussi à la réalisation d'équipements sociaux collectifs : mosquées, dispensaires, écoles, etc. Mais, les migrants n'investissent pratiquement pas dans des activités économiques en milieu rural. L'essentiel de leurs investissements vont dans l'immobilier à Dakar surtout et dans les chefs lieux de région, et dans les activités commerciales à Dakar. La seule exception notable est la ville religieuse de Touba dont la croissance est fortement soutenue par ces transferts.

1.6. Conclusion chapitre 1

En 1960, le Sénégal, à l'instar des pays de la sous-région a accédé à la souveraineté internationale avec des structures économiques fragiles et largement façonnées par la division internationale du travail instituée par la métropole coloniale. Le pays était spécialisé dans la monoculture arachidière et l'exploitation de ses ressources minières notamment les phosphates. Cette orientation l'obligeait à exporter l'essentiel de sa production et à importer la majeure partie de ses produits de consommation courante. C'est ainsi que le Sénégal représentait le prototype d'une économie extravertie. Par ailleurs, contrairement à la plupart des pays de la sous-région, le Sénégal avait hérité d'infrastructures (administratives, sanitaires, de transport, etc.) et d'un niveau d'industrialisation très en avance sur les autres

pays. Son système d'éducation fait partie des plus anciens en Afrique. Il a aussi toujours joui d'une relative stabilité politique et d'une forte assistance étrangère. Ces conditions favorables n'ont pas été suffisantes pour impulser un développement durable. A l'expérience, vingt cinq années de programme de développement agricole n'ont pas permis la réalisation des objectifs. En dépit de ses potentialités, l'agriculture a périclité dans beaucoup de domaines. Dans l'ensemble, l'évolution tendancielle de l'économie sénégalaise est marquée par un taux de progression du PIB à la fois faible et très variable. L'un des termes du consensus sur le diagnostic de la situation de l'agriculture sénégalaise du début des années 1980, était que le coût élevé des interventions de l'Etat dans ce secteur fut justement à l'origine des graves déséquilibres de l'économie dans son ensemble. Ce bilan a ainsi fait naître la conviction que l'Etat ne pouvait plus continuer à subventionner le secteur agricole. L'ampleur des déséquilibres macro-économiques précédemment mis en évidence a rendu nécessaire depuis 1980, au Sénégal, la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel sous l'égide du FMI et de la Banque Mondiale. Adoptée en 1984, la Nouvelle Politique Agricole (NPA) est le nom donnée aux premières mesures d'ajustements structurels définies pour le secteur agricole au Sénégal. Si la NPA a déprimé l'offre agricole, le train de réformes amené par la dévaluation du FCFA, en particulier le PASA, semble avoir eu une incidence positive sur le comportement des principales spéculations, à l'exception du riz qui pâtit de la mesure. Au niveau macroéconomique, on assiste à une reprise de la croissance qui apparaît moins erratique que par le passé, tandis que les indicateurs macroéconomiques indiquent une nette amélioration des finances publiques. Sur le plan du commerce extérieur, au cours des quarante dernières années, l'orientation et la structure des échanges du Sénégal ne s'est guère modifiée. L'Union européenne (UE) est le principal partenaire du Sénégal aussi bien au niveau des importations que des exportations, suivi de l'Afrique. La composition des exportations révèle une faible diversification. Les produits arachidiers qui étaient la principale source de devises au cours des années 1960 et 1970, viennent en troisième position après les produits halieutiques et les produits chimiques. Quant aux importations, leur structure montre qu'elles sont dominées par les produits alimentaires.

Pour renforcer la reprise de la croissance amorcée depuis de la dévaluation, le Sénégal, d'abord en 2002, s'est engagé activement dans la mise en œuvre de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Adopté en décembre 2001, le DSRP est aujourd'hui considéré comme le cadre de référence des politiques, des stratégies et des programmes économiques visant la croissance et la lutte contre la pauvreté. En second lieu, pour atteindre les taux de croissance requis pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 (OMD1), le Gouvernement a initié le processus d'élaboration d'une stratégie de croissance accélérée (SCA 2006-2010) pour créer les conditions de nouveaux gains de productivité afin d'atteindre un taux de croissance de 7 à 8%. Ces tendances favorables assurent-elles une croissance de l'économie générant des emplois à la mesure de la croissance démographique ? Le défi est d'autant plus grand à relever, que le profil démographique indique d'une part une urbanisation rapide de la population qui reste majoritairement agricole et que d'autre part, au cours des prochaines années, l'Etat devra faire face à des demandes de plus en plus fortes de la part des familles, en terme de scolarisation et de formation professionnelle des enfants et en terme de demandes d'emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. La situation est d'autant plus critique que l'environnement de l'offre agricole est caractérisé par la dégradation continue des ressources, le manque de dynamisme de la recherche et de la vulgarisation agricole. A cela s'ajoute, le fait que depuis une dizaine d'années, on constate de fait un désengagement des partenaires au développement du secteur agricole, à l'exception peut-être de la Banque mondiale.

II. La structure des marchés agricoles et agro-alimentaires et leur évolution

2.1. Marché des produits

Les marchés des produits agricoles peuvent être caractérisés suivant l'origine des produits ou des lieux de commercialisation. On distingue les marchés ruraux, le plus souvent à fréquence hebdomadaire ou bien saisonnière, et les marchés urbains localisés dans les grands pôles de consommation urbaine.

Les marchés hebdomadaires sont des marchés de regroupement et de collecte des produits agricoles. Ils prennent souvent le contour de la spécialisation des zones de production. Cette localisation des marchés en rapport avec la production agricole peut se comprendre à travers les grands marchés de mil et d'arachide dans le Bassin arachidier, les marchés à bétail dans la zone sylvo pastorale, les marchés de fruits forestiers en Casamance, les marchés des produits horticoles dans la zone des Niayes.

Les marchés urbains (gros et détail) sont très dynamiques et ils jouent un rôle déterminant dans le pilotage et la structuration de la demande en produits agricoles et agroalimentaires. Au Sénégal, plus de 50% de la population est localisée au niveau des centres urbains du littoral (partie ouest du pays). Les marchés et les filières sont également caractérisés par la destination des produits et les mécanismes de régulation (Tableau 2.1.).

Tableau 2.1. : Destinations des produits suivant la filière et les marchés

Type de filière	**Produits**	**Circuits**	**Dispositifs de coordination/ Mécanismes de régulation**	**Marchés**		
				Local	**National**	**Exportation**
Céréales	Maïs Mil Sorgho Riz	Long	Prix libre Interprofessions et observatoires de marchés pour le riz	x	x	x (commerce transfrontalier)
Arachide	Arachide d'huilerie Arachide de bouche	Long Court	Régulation professionnelle : fixation prix par le CNIA Marchés spot : Prix libre	x x	x x	x Pays limitrophes
Coton	Fibre Graine	Court	Négociation prix	x (graine)	x (graine)	x (graine et fibres)
Produits d'élevage	Lait Viande	Long	Prix libre Contrats approvisionnement	x	x	
Produits horticoles	Légumes et fruits	Court (export) Long (domestique)	Contrats d'approvisionnement (financement de la production) Contrat de vente : respect cahier de charges (qualité, normes, quantité, délai de livraison) Marchés spot Gel temporaire des importations (oignon)	x x	x x	x x
Produits forestiers	Fruitiers Charbon de bois	Long	Prix libre Contingentement de l'exploitation Subvention gaz butane : substitution	x x	x x	x Sous région Inde : noix anacarde

On distingue :

- les filières domestiques, avec des produits destinés en priorité aux marchés intérieurs. C'est le cas notamment des produits céréaliers (mil, sorgho, maïs et des produits ligneux). Une particularité de ces produits est leur très forte valorisation en partie hors des circuits marchands notamment pour les céréales qui sont fortement autoconsommées.
- les filières d'exportation, avec des produits destinés essentiellement aux marchés extérieurs. C'est le cas des produits horticoles notamment les haricots verts qui sont à plus de 90% destinés à l'exportation ;
- les filières et marchés mixtes avec des produits destinés à la fois au marché local et au marché d'exportation. C'est le cas des filières arachide et/ou des produits halieutiques qui, bien qu'utilisés au niveau domestique, sont des produits dont la commercialisation apporte des devises importantes.

2.1.1. Evolution de la structuration des marchés des produits agricoles et agro-alimentaires et des facteurs de production

La configuration des marchés montre des processus et des trajectoires différentes en fonction des produits. Ces évolutions sont en rapport avec les différentes options politiques et stratégies de développement des filières mises en place de la période coloniale à nos jours. Quatre grandes périodes peuvent être décrites. Elles ont eu des influences déterminantes dans la structuration des marchés des produits et des facteurs de production.

La période coloniale. Le développement des marchés des produits agricoles et des facteurs a été pendant cette période guidée par des objectifs de faire des colonies des viviers de la métropole. Au Sénégal, différentes productions ont servi à approvisionner la métropole et assurer le marché d'exportation. C'est ainsi que le pays a été divisé en plusieurs zones de production avec la spécialisation du centre du pays pour la production de l'arachide, le nord pour la gomme arabique et les produits d'élevage.

Globalement, les structures de marché mis en place reposaient sur une stratégie mixte avec :

- la gestion des facteurs de production par l'Etat colonial marquée par de forts investissements dans le domaine des services à la production (recherche, infrastructures,…) à travers le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES) ;
- le contrôle des fonctions de commercialisation par des structures privées. Il s'agissait de la mise sur pieds de réseaux de commerce gérés par des compagnies de négoce française d'import-export s'appuyant sur des commerçants européens et des relais jouant un rôle déterminant dans le marché des produits agricoles et agro-alimentaires.

Par ailleurs, ce dispositif est centré sur une spécialisation dichotomique, avec la mise en place d'un marché des matières premières destiné à l'exportation et reposant sur l'arachide et un marché de consommation centré sur l'importation et la commercialisation du riz.

L'administration des marchés et des filières des produits agricoles. Cette seconde période est caractérisée par le développement des marchés de monopole et le contrôle des filières par l'Etat. L'administration des marchés concerne l'intervention de l'Etat :

- au niveau du marché des facteurs par l'octroi du crédit, des semences, des engrais et du matériel agricole (culture attelée) à travers le Programme agricole mise en place à partir de 1958 ;
- au niveau de la commercialisation avec la fixation des prix au producteur et le contrôle des prix à la consommation.

Cette stratégie d'intermédiation de l'Etat a donné naissance à l'Office de Commercialisation Agricole (OCA), puis l'ONCAD à partir de 1966. L'intervention de l'Etat a connu une évolution ultime avec les stratégies d'intégration verticale des filières par la mise en place de différentes structures industrielles. C'est le cas de la SONACOS[26] à partir de 1975 pour la transformation de l'arachide en huile et la SONAGRAINES pour la commercialisation. La fin des années 70 a été marquée par des déséquilibres intérieurs et extérieurs importants qui sont à l'origine du Plan d'Ajustement Moyen à Long Termes (PAMLT) 1985-1992 et dans la même foulée, la Nouvelle Politique Agricole (NPA) en 1984. La suspension du Programme Agricole en 1979 et la dissolution de l'ONCAD (1980) suite à un endettement important marquent le début des processus de libéralisation et la fin des monopoles et monopsones étatiques.

Les réformes structurelles et la libéralisation des marchés. La libéralisation a surtout concerné les filières et marchés des produits et facteurs dont les prix étaient administrés comme l'arachide dans le cadre du monopsone étatique et ceux faisant l'objet de régulation comme le riz. En ce qui concerne la régulation des prix et des importations, elle a abouti à la suppression de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP) en 1996 et l'implication des privés dans l'importation de denrées alimentaires.

Cependant, les questions de régulation des filières et marchés agricoles se sont de plus en plus posées avec le riz mais également d'autres produits comme la viande avicole, l'oignon. D'où la mise en place de structures d'arbitrage. L'Agence de Régulation des Marchés (ARM) a été créée en septembre 2002 pour assurer le suivi du fonctionnement et l'organisation des marchés. Elle est issue des mesures d'accompagnement de la libéralisation de la filière riz : agence de régulation du marché du riz par l'information. L'ARM constitue un outil d'équilibre entre l'offre et la demande intérieure, mais aussi un moyen de rationalisation des importations.

La libéralisation s'est traduite par une reconfiguration dans l'organisation et le fonctionnement des différentes filières. Les marchés ruraux ont constitué ainsi le premier maillon ayant contribué à l'atomisation de la distribution alimentaire. Ils ont également une forte influence dans l'aménagement du territoire avec le développement de nouveaux circuits de commercialisation. L'interconnexion avec les marchés urbains a nécessité l'émergence de nouveaux acteurs intermédiaires (« *bana bana, coxeurs* ») et l'allongement des circuits de distribution. Contrairement à l'intermédiation développée dans le cas des marchés pendant la période de l'économie de traite, les enjeux concernent la maîtrise de l'information sur les marchés par les nouveaux acteurs : « *bana bana* », « *coxeurs* ». Des dispositifs de coordination privée ont émergé au niveau des filières pour la prise en charge de la fonction de gestion des intrants, de négociation et de fixation des prix. Ces dispositifs sont d'une grande diversité : elles prennent la forme d'interprofessions, de cadres de concertation locale ou nationale. Ces dispositifs contribuent également à la maîtrise de l'information sur les marchés

[26] La SONACOS est née de la nationalisation des huileries françaises Lesieur et SODEC et de la liquidation de Petersen.

permettant ainsi de limiter les imperfections. L'approvisionnement des centres urbains est marqué par des changements dans les circuits de commercialisation avec l'émergence des chaînes de distribution des produits alimentaires. Le développement des épiceries annexées à des stations d'essence est observé depuis 2000.

2.1.2. Fonctionnement des principales filières

La filière arachide : une libéralisation difficile et inachevée. La filière arachide a joué et continue de jouer un rôle prépondérant dans le développement du secteur agricole et de l'économie du Sénégal. Dans les années 60, la filière arachide contribuait à 60 % du PIB agricole et 80 % des recettes d'exportation. L'arachide contribue actuellement à 6.5 % du PIB agricole et 1.4 % du taux de croissance de 6 % obtenu en l'an 2000 (*voir le sous chapitre 1.4*). Les activités économiques et commerciales qu'entretient l'arachide dans le secteur formel, soit 40 à 60 % de la production et le secteur dit informel, ont une large part dans la conjoncture économique du pays (LPDFA, 2003). Les revenus tirés de l'arachide dans les régions productrices d'arachide, bien qu'ayant chuté de 73 % à 48 % durant ces quinze dernières années, représentaient encore une part importante des revenus monétaires des ménages ruraux (MEF/CEPOD, 2005).

Trajectoires et évolutions marquantes de la filière arachide. Le développement de la filière arachide est étroitement lié à la couverture des besoins de la métropole en huile. Elle a joué un rôle important dans la structuration des échanges et l'évolution de l'économie rurale du Sénégal. En effet, l'arachide représente la première production agricole au Sénégal. Elle contribue à façonner les systèmes de production car cultivée dans toutes les régions du Sénégal avec une forte concentration dans le bassin arachidier.

Le développement de la filière arachide est fortement lié aux politiques de prix qui ont été mises en place. De 1930 à 1967, la filière a bénéficié d'un régime de traitement préférentiel par la France. En 1933, un taux de taxation de 10% était appliqué sur les huiles végétales sauf celles provenant du Sénégal qui bénéficiait d'exonération. En 1967, les tarifs préférentiels ont été supprimés avec l'alignement du prix aux producteurs sur les cours mondiaux. La suppression des traitements préférentiels en 1967 est à l'origine d'une chute importante de la production qui s'est répercutée sur le PIB avec une progression de 1,3%. En effet, l'analyse de la structure des prix à l'exportation montre une importante pression fiscale indirecte sur les producteurs. La part moyenne annuelle du prix au producteur dans le prix à l'exportation est de 35% puis 43%, soit une pression fiscale de 65% puis 57%. Cette situation a contribué ainsi au déclin de l'intérêt et la participation des producteurs aux coopératives. La suppression du programme agricole avec le processus de libéralisation de la filière en 1984 a marqué le début de la crise au niveau de la filière avec une baisse de prés de 50% des superficies cultivées et de la production. La production d'arachide d'huilerie est passée d'un record de 1 434 147 tonnes en 1976 à 260 723 tonnes en 2002-2003 (Figure 2.1.).

Figure 2.1. : Evolution des superficies et de la production d'arachide d'huilerie

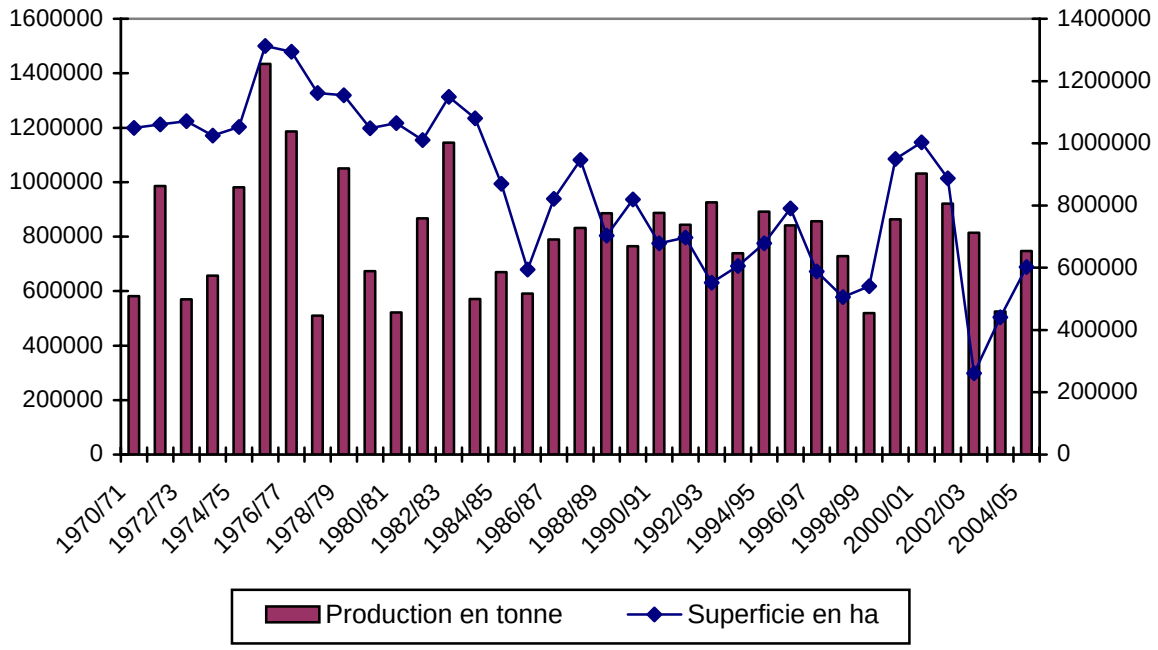

***Source** : MEF/CEPOD, 2005 d'après les statistiques de la DAPS*

L'évolution de la filière arachide est marquée par la mise en place de différents systèmes d'organisation de la production, la collecte, la commercialisation et les services. Ces dispositifs organisationnels et institutionnels ont eu des rôles déterminants dans les performances de la filière.

L'économie de traite : réseaux et transactions liées. Le développement de la filière arachide, hormis l'offre de services, est lié en grande partie au système de collecte et de commercialisation mis en place. Dans ce contexte de marché, la principale stratégie mise en place a porté sur le développement de réseaux marchands et de transactions liées pour assurer l'approvisionnement. La collecte et la commercialisation étaient contrôlées par des maisons et compagnies de négoce françaises d'import-export s'appuyant sur des commerçants européens, des métis Saint-Louisiens et des relais Libano-syriens comme intermédiaires. Ces réseaux sont renforcés par la mise en place de transactions liées avec l'octroi de crédits pour la production, mais également la collecte et la vente des semences. Ces réseaux étaient organisés autour de villages, points de vente et des escales. La concurrence fut activée entre commerçants et elle induisit le besoin de structures permanentes d'échanges.

Entre 1932 et 1958, vingt quatre (24) points de traite, structurés autour des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP), ont été mis en place. Cependant, la part de marché des SIP était inférieure à 10% face à la concurrence des sociétés privées françaises. Ce dispositif a été complété par la suite par des unités de transformation marquant le début d'intégration verticale complète de la filière. Ce contexte a été ainsi favorable au développement des premiers marchés ruraux dans le bassin arachidier. Le dispositif de commercialisation permettait ainsi au paysan de produire, vendre et acheter en opérant en toute liberté.

Le système coopératif et étatique. L'arachide fut au centre des réformes et options politiques durant les indépendances. Ces réformes, centrées sur le « socialisme africain », ont

porté sur la mise en place d'un système coopératif entre 1956 et 1959 et la nationalisation du commerce de l'arachide en 1960. Deux structures étatiques, l'Office de Commercialisation agricole (OCA) et la Banque Sénégalaise de Développement ont été mises en place pour assurer les fonctions de commercialisation et le financement de la filière par la loi du 13 janvier 1960.

L'OCA était chargée, en plus de la commercialisation agricole, de la multiplication des arachides et de l'approvisionnement en céréales importées (riz). Ce dispositif s'appuie sur des coopératives villageoises et inter-villageoises mises en place par la loi du 20 mai 1960. Ces structures étaient chargées de l'intermédiation dans la collecte de la production et de la distribution des facteurs de production. Cette première période est centrée sur un dispositif mixte avec le maintien des organismes privés stockeurs issus de l'économie de traite. Les coopératives sont appuyées par les Centres Régionaux d'Assistance et de Développement (CRAD) dans le suivi du crédit pour le matériel agricole.

Avec le système de monopole, la part de l'OCA dans la commercialisation de l'arachide est passée de 20% en 1960-61 à 75% en 1965-66. La mise en place de l'ONCAD, structure parapublique le 20 juin 1966 constitue l'étape ultime dans le processus de contrôle de la filière arachide. Elle se traduit par une spécialisation de la société sur l'arachide, mais également son implication fonctionnelle sur les filières céréalières, d'élevage et cotonnières. Au niveau de la commercialisation, elle se traduit par la suppression des organismes privés stockeurs (OPS) en 1967 et la mise en place d'un monopsone étatique. L'ONCAD était ainsi chargée de l'encadrement des coopératives, de l'exécution du Programme agricole, de la gestion des facteurs de production (semences, pesticides, engrais et machines agricoles), de l'évacuation de produits, de la fourniture de riz et de l'offre de services en milieu rural. Cette position de monopsone a également renforcé la dépendance des coopératives qui n'avaient plus d'autonomie de gestion.

La libéralisation de la filière arachide (1979-1994). Les processus de réforme des marchés agricoles sont liés à l'échec des politiques d'intervention. La NPA en 1984 a marqué une étape dans les réformes avec le transfert des fonctions. Dans le cas de l'arachide, la libéralisation a été marquée par la suppression de l'ONCAD en 1980.

Du point de vue de l'organisation de la filière arachide, cette première étape de libéralisation est partielle avec le retrait de l'Etat des fonctions de collecte et de commercialisation et l'implication des privés. Ces fonctions sont ainsi assurées directement par la SONACOS et sa filiale la SONAGRAINES ainsi que la NOVASEN qui s'impliquent ainsi en amont de la filière dans le processus de production par la gestion des intrants. Un prix d'achat unique de l'arachide est fixé en début de campagne en concertation avec les producteurs.

Le financement de la filière a reposé jusqu'en 2001 sur des compromis. Les arrangements mis en place à partir de 2001 ont porté sur le préfinancement de l'achat de 335 000 tonnes par la SONACOS réparti pour 70% aux OPS, 19% à l'UNCAS, 9% à la SOSEN et 2% aux divers. La privatisation partielle avec la dissolution de l'ONCAD n'a pas permis de réduire le déficit de la filière arachide qui était de 74 milliards entre 1987 et 1989 et 65 milliards en 2001.

La situation actuelle : l'impasse des réformes ou la fin de la filière arachide ? La situation actuelle de la filière arachide est marquée depuis 2003 par le processus de privatisation totale de la SONACOS qui a vu en mars 2005 son adjudication à un consortium français Advens associé à la SODEFITEX (contrôlée par DAGRIS), Desmet, KRANAPOP et SPI. Advens

détient 66,9% des parts de la société, l'Etat du Sénégal 20,15% et les autres privés 12,15%. Cette privatisation doit être également complétée par la levée des protections sur les huiles végétales importées.

En effet, le processus de libéralisation de la filière arachide initié en 1995 n'a connu un début d'exécution qu'en 2001 avec la liquidation de la SONAGRAINES. La privatisation marque ainsi la fin des processus d'intégration horizontale et verticale ainsi que les systèmes de contrat de fourniture de facteurs de production et d'approvisionnement initiés lors de l'économie de traite avec les SIP et avec le monopole étatique. Ces contrats sont remplacés au niveau de la commercialisation par le système carreau-usine centré sur le fonctionnement des marchés spots. La production est assurée au niveau des exploitations agricoles familiales individuelles organisées sous forme de sections villageoises ou de GIE. Les producteurs doivent vendre leur production au niveau des points de vente fixes. Les prix de vente carreau-usine reposent en théorie sur un prix différencié en fonction des zones. Les huiliers ne s'impliquent plus en amont dans le processus de collecte de la production. L'organisation actuelle de la filière est marquée ainsi par le retour des opérateurs privés stockeurs qui assurent la collecte et la livraison aux huileries. Pour l'achat de la production, les opérateurs privés stockeurs agréés se chargent de trouver les financements auprès des banques pour assurer l'achat de la production (Figure 2.2.). Cependant le prix fait l'objet de négociation entre les huileries et le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA).

Le CNIA a été créé en 1992 dans le cadre de la privatisation de la filière. Il sert de dispositif mixte de coordination regroupant les différents acteurs de la production, de la transformation, de la fourniture d'intrants et de services dans le cadre d'un accord signé avec l'Etat en 1997 puis renouvelé en 2003. Par cet accord, l'Etat délègue à cette interprofession les fonctions de gestion de la filière. Les fonctions du CNIA sont : i) le suivi, la coordination et l'animation des négociations internes à la filière ; ii) l'appui à l'émergence, la structuration ou la consolidation des différents membres de l'interprofession, des autres opérateurs qui interviennent dans la collecte et la commercialisation (ADIRA, 2004). L'Etat intervient toujours dans la fixation du prix de l'arachide. La Sonacos a un poids prépondérant au sein du CNIA face à l'UNIS, qui est très faible et peu représentée.

Figure 2.2. : Organisation de la filière arachide

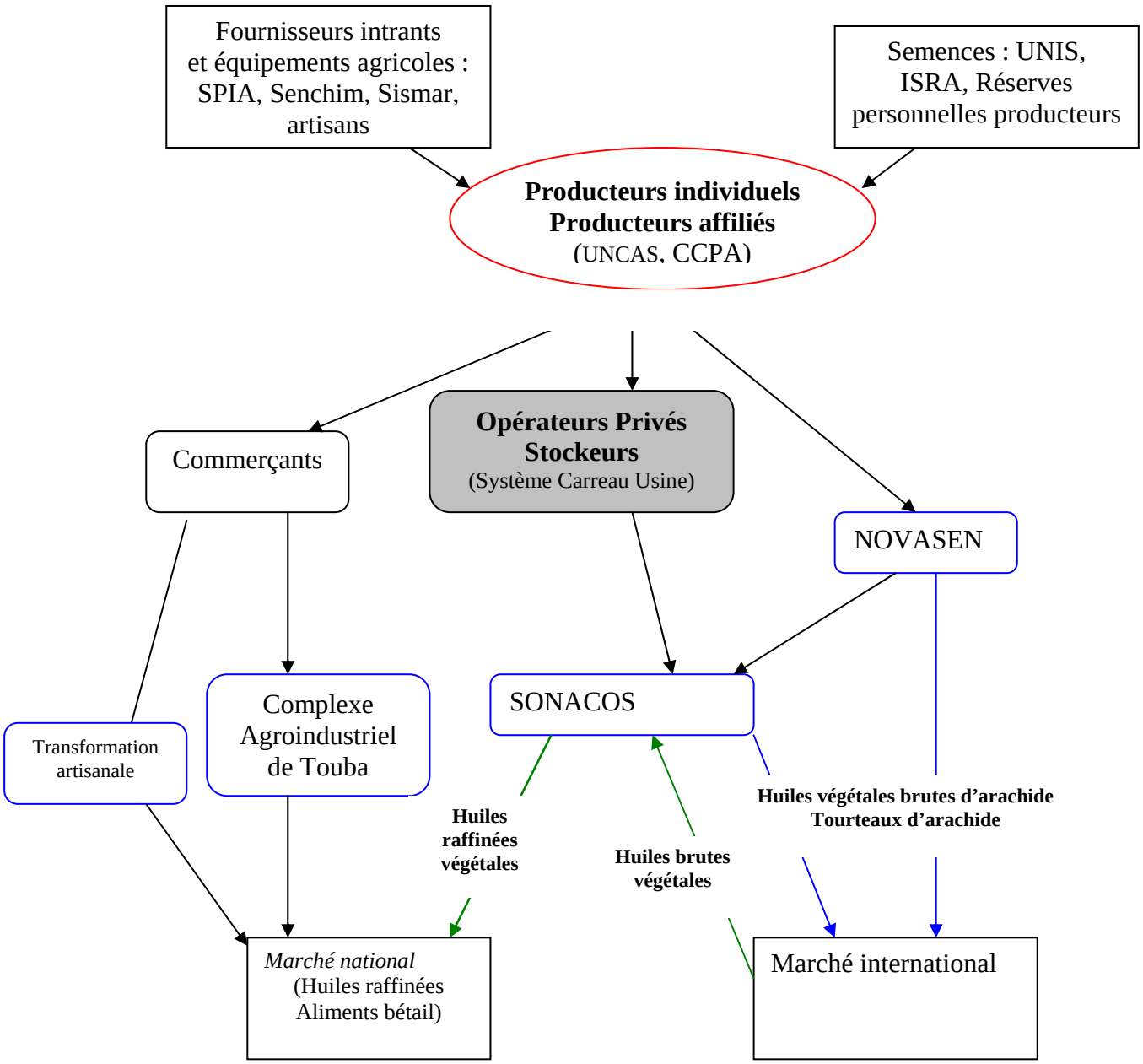

La transformation industrielle est réalisée par la SONACOS, la NOVASEN et le Complexe agro-industriel de Touba. La SONACOS est la structure industrielle la plus importante avec une capacité annuelle de trituration de 600 000 tonnes. Il approvisionne le marché local en huile raffinée végétale (importée brute puis raffinée) et le marché extérieur essentiellement en huile brute et en tourteaux d'arachide. La NOVASEN avec une capacité de trituration de 50 000 tonnes a un statut d'entreprise franche d'exportation. Elle commercialise sa production d'huile brute et de tourteaux d'arachide à l'exportation. Le Complexe Agroindustrielle de Touba a une capacité de trituration de 30.000 tonnes. Il commercialise de l'huile raffinée et des aliments de bétail sur le marché local.

La nouvelle configuration de la filière centrée sur un dispositif de développement des marchés spots avec l'implication du privé à travers les organismes privés stockeurs constitue une limite importante dans la libéralisation de la filière. Les 450 opérateurs agréés pour les 1500 points de collecte ne parviennent pas à organiser la collecte durant la campagne de commercialisation. A cela, il faut ajouter des défauts de paiement de la production. Les producteurs se retrouvent avec des bons impayés. Contrairement aux stratégies de collecte et commercialisation lors de l'économie de traite et du monopole étatique centré sur la réduction des coûts de transaction par l'intégration horizontale puis verticale, le dispositif de carreau usine et d'intermédiation avec les OPS augmente les incertitudes de l'approvisionnement pour la SONACOS. Ces incertitudes s'expliquent par la forte atomicité de l'offre, l'absence de contrats et la forte concurrence des circuits alternatifs de commercialisation constitués par le commerce transfrontalier et la transformation artisanale.

La crise de la filière arachide met ainsi en exergue l'absence de maturité et le décalage entre les options politiques et les stratégies mises en place par les producteurs pour se réajuster. La filière arachide ne s'est pas préparée au nouveau contexte de marché notamment du point de vue des stratégies à long terme mises en place par la SONACOS pour se positionner sur le marché des huileries et des sous produits de l'arachide mais également par l'Etat pour palier à la crise du système minier de production d'arachide. La protection a été préjudiciable au positionnement de la SONACOS et à sa compétitivité sur le marché mondial des huiles. La taxe sur les huiles végétales mise en place à l'origine pour permettre à la SONACOS de générer des ressources servant à l'appui de la filière n'a jamais été utilisée à cette fin. La subvention de la filière notamment le prix au producteur était assurée par l'état. La crise de l'arachide est certes liée à la libéralisation mais également aux problèmes structurels de la filière (Encadré).

Encadré : Extrait interview Madani Tall, Directeur des opérations de la Banque mondiale au Sénégal : La taxe sur les huiles ne va pas sauver l'arachide au Sénégal » Journal Le Quotidien du 30 mars 2006.
Même avec la protection à 15 ou 20%, sur trois, quatre ou cinq ans, si l'on ne met pas le doigt sur les problèmes de fonds, la filière arachide risque d'être compromise. Si l'on n'a pas abordé des problèmes de semences, les problèmes des outils agricoles, ceux du foncier ou de la fixation des prix payés au producteur, toute la protection dont pourrait bénéficier la Sonacos ne va pas régler les problèmes de l'arachide au Sénégal.

Les analyses effectuées dans la période de 1992 à 1996 montrent des pertes nettes de 3 à 136 FCFA par kg d'arachide transformée par les huileries. La dévaluation n'a eu qu'un effet de courte durée sur le secteur de la transformation (Badiane, 1997). Ces pertes sont liées aux fluctuations des cours mondiaux mais surtout aux coûts élevés de la collecte. Les résultats du CEPOD montrent que la transformation industrielle est le segment le moins rentable de la filière. Son coût en ressources domestiques qui mesure sa compétitivité est de 1.86, donc largement au-dessus de 1 c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'efficacité économique globale des facteurs domestiques utilisés (MEF/CEPOD, 2005).

Dans le contexte actuel marqué par la poursuite de la libéralisation, notre hypothèse est plutôt à un réajustement de la filière avec le développement de systèmes alternatifs de valorisation de la production et de nouveaux dispositifs de coordination pour limiter les imperfections du marché. En effet, bien qu'étant une culture industrielle et d'exportation, l'arachide n'en demeure pas moins une spéculation fortement autoconsommée. Il s'y ajoute que le niveau de collecte des graines dépend du cours mondial du prix de la production et du niveau d'importation des autres huiles végétales. Les huileries locales développent des stratégies de maîtrise du niveau de collecte en fonction de la subvention accordée par l'Etat. Elles limitent ainsi les déficits de plus en plus importants causés par la fluctuation des cours mondiaux

Le circuit informel s'est toujours maintenu avec un commerce important au niveau des marchés ruraux où sont commercialisés de l'huile et les tourteaux transformés par les exploitations. C'est le cas actuellement avec l'émergence d'un marché informel qui se substitue de plus en plus aux opérateurs agrées par l'Etat. Cette situation se traduit par le développement d'une collecte parallèle des graines sur les marchés traditionnels et collecte bord champ à des prix fluctuants, la spéculation sur les prix lors de périodes où l'offre est moins importante, la production artisanale d'huile d'arachide écoulée sur les marchés.

La filière riz : l'équation de la satisfaction de la demande du marché intérieur. La vallée du fleuve Sénégal et la région de la Casamance naturelle sont les principales zones de production du riz. Les autres zones de production sont les régions de Fatick, Kaolack et Tambacounda. Les rendements moyens sont de 5,5 t/ha dans les systèmes irrigués de la vallée, 1 t/ha dans les systèmes pluviaux de la Casamance. La production de la vallée provient à 71% de la zone du delta où sont localisées 62 % des terres de culture irriguée. Les revenus tirés de la riziculture représentent 89 % des revenus de l'agriculture dans la vallée. Le secteur représente plus de 400 000 personnes (ISRA, 1996). La production de riz pluvial en Casamance représente 29 % de la production nationale. La production rizicole locale est essentiellement autoconsommée dans les zones de culture pluviale tandis qu'au niveau des systèmes irrigués de la vallée et de l'Anambé la production est destinée à l'approvisionnement du marché local (DAPS, 2006).

L'organisation de la filière. Le développement de la filière riz a été étroitement lié à celui de la filière arachide. Dans l'économie de traite, le riz a été utilisé comme aliment stratégique dans l'introduction de la culture arachide. Parallèlement à l'exportation d'arachide, les maisons de négoce étaient également impliquées dans l'importation du riz pour le marché intérieur. Les acteurs de la filière riz sont constitués par les fournisseurs d'intrants et de services, les producteurs, les transformateurs, les commerçants, les acheteurs (Figure 2.3).

Figure 2.3. : Structuration de la filière riz

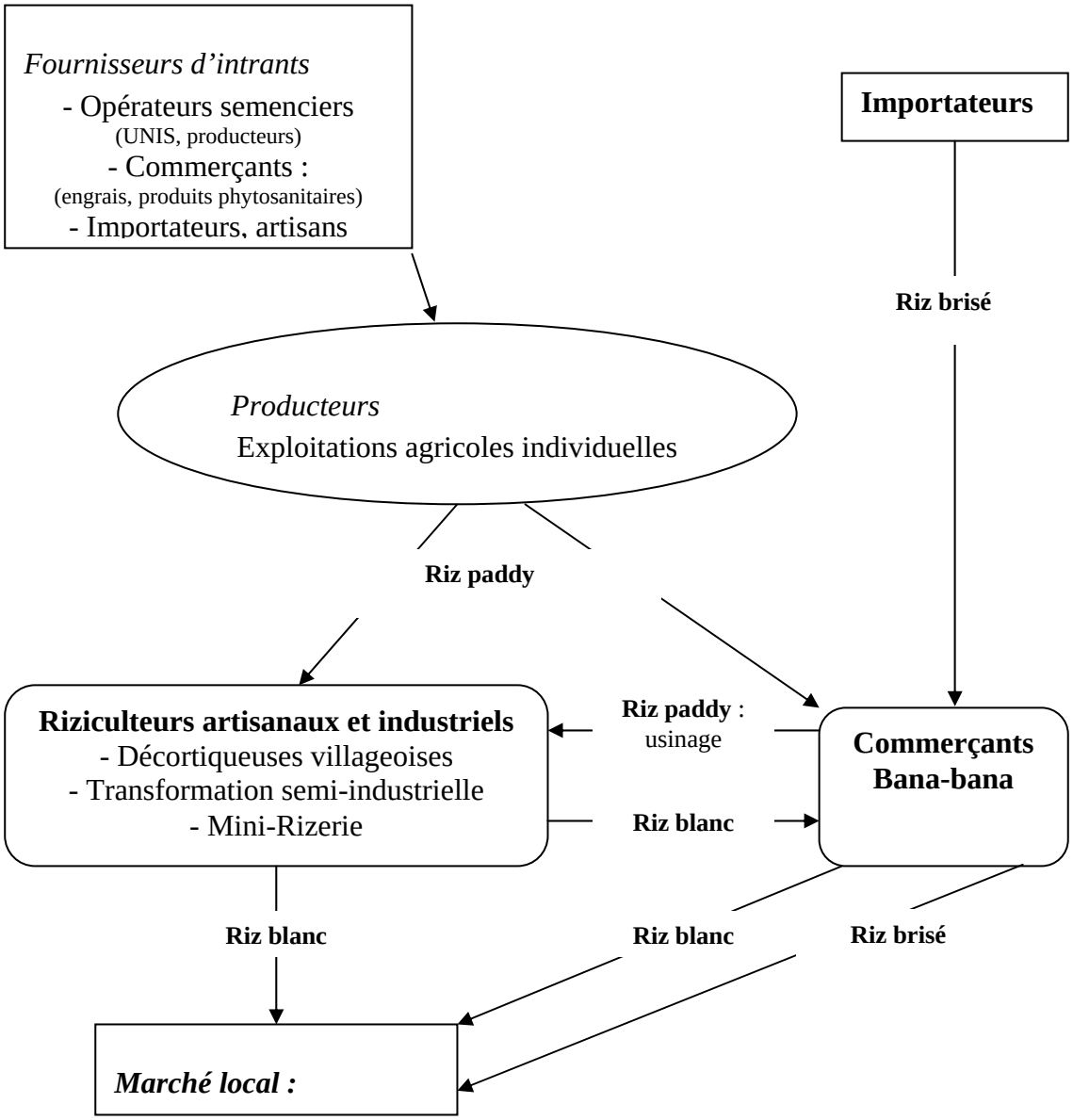

Les fournisseurs d'intrants sont constitués par les opérateurs semenciers agréés pour la plupart fédérés au sein de l'Union Interprofessionnelle des Semences (UNIS) et certains producteurs. La fourniture d'engrais et de produits phytosanitaires est assurée par les commerçants tandis que le matériel agricole est fourni par les artisans locaux ou les structures d'importation de matériel agricole à Dakar.

Les producteurs de riz sont des exploitations agricoles individuelles ou organisées en GIE ou en associations. L'action collective sous forme de GIE ou d'associations est relative à la gestion des périmètres et des crédits pour l'approvisionnement en intrants. La commercialisation du riz blanc issu de la transformation du paddy riz passe en majorité par le circuit des riziculteurs. Les riziculteurs industriels et artisanaux sont à la fois des transformateurs et des commerçants. Ils contrôlent plus de 65 % du marché du riz local. Les autres acteurs impliqués dans la commercialisation du riz sont des commerçants détaillants ou grossistes et des « bana-bana ».

La transformation est assurée par deux types d'unités. Les décortiqueuses villageoises sont de petites unités avec une capacité moyenne de 100 sacs par jour. Elles assurent la transformation de plus de 75 % de la production nationale de riz (SAED, 2000). Les unités de transformation semi-industrielle qui se sont développées avec la libéralisation de la filière et les mini-rizeries.

Les marchés du riz sont structurés autour de circuits de commercialisation courts. Le producteur peut s'accorder avec le transformateur sur un contrat implicite de décorticage du riz moyennant une rémunération de 7 à 10 F CFA/kg de riz usiné. Il s'agit d'une production de riz blanc, de la brisure et du son. Le producteur peut vendre également son riz paddy à des transformateurs-commerçants, des détaillants ou des « *bana-bana* ». Le producteur peut également s'appuyer sur l'intermédiation des groupements pour la transformation et la commercialisation. La production est également vendue à des acteurs institutionnels comme le Programme Alimentaire Mondial et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

La libéralisation et les tendances évolutives de la filière. La suppression de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix en 1996 dans le cadre du PASA et du même coup l'importation de riz par l'intermédiaire des structures gouvernementales a marqué une étape déterminante dans l'évolution de l'environnement économique et institutionnel de la filière riz. Le CPSP s'est retirée de la vente de riz local et de l'importation au profit des importateurs privés. La levée des mécanismes de protection basée sur les prix administrés a accentué la concurrence entre le riz importé et le riz local.

Amélioration de compétitivité du riz local. L'analyse de la compétitivité du riz local à partir de la MAP montre que la filière locale est à la limite de la compétitivité avec une forte variation au niveau des régions de production. Le riz produit dans la vallée du fleuve Sénégal a un coût en ressources internes ou domestiques (CRI) inférieur à 1 et est, par conséquent, économiquement compétitif par rapport au riz importé. Le riz produit dans le bassin de l'Anambé avec un CRI de 2,94 n'est pas compétitif. La filière du riz local reçoit dans son ensemble un transfert net de 6,772 milliards de francs CFA du reste de l'économie. Les producteurs peuvent être considérés comme gagnants. Mais l'absence de protection de la filière locale, avec un coefficient de protection nominale de 0,95, rend les producteurs perdants de la libéralisation. Dans cette situation, les petits producteurs dont le rendement est inférieur à 4 t/ha sont, avec le même prix d'achat du riz paddy généralisé, les plus lésés. Cette catégorie de petits producteurs représente près de 20-30 % de l'ensemble des producteurs et subit encore les effets de la libéralisation (ISE/PNUE, 2005).

Dans le cas de la vallée, les analyses réalisées par la SAED montrent néanmoins des impacts positifs sur les revenus des producteurs. Les revenus financiers nets par hectare ont augmenté de 54 % en valeur nominale entre 1993 et 1995, après une baisse initiale de 22 % en 1994 (SAED, 1997). Si les incitations financières à la production semblent être accrues avec la libéralisation en 1996, il n'en demeure pas moins que les prix à la production et les revenus des producteurs restent soumis aux variations des prix des intrants mais également aux risques de production en rapport avec la variabilité des rendements.

Au-delà du prix, la compétitivité entre riz local et importé repose également sur des facteurs hors prix liés à la qualité. En effet, malgré la hausse des prix à l'importation de 29 à 40 % et de 13 à 14 % au niveau de la vente au détail, les enquêtes de consommation de l'observatoire national du riz montrent, par exemple à Dakar, une pénétration du marché du riz brisé 100 % parfumé à 43 % et 32 % pour le non parfumé (MAE/DAPS/ONRS, 2001). L'inefficacité de la

commercialisation est liée également à la segmentation partielle de l'offre. Malgré l'augmentation des rendements à la production qui sont passés de 4,1 tonnes par ha en 1996-1997 à 5,6 tonnes par hectare en 2003-2004, l'offre locale est irrégulière et constituait en moyenne 26% de l'offre totale entre 1997 et 2005.

Ouverture croissante des marchés. La libéralisation a été ainsi marquée par une très faible hausse de la production locale et une ouverture croissante du marché sur les importations de riz. Cette tendance n'a pas été freinée par la dévaluation du F CFA intervenue en 1994, même s'il y a eu une très forte concentration du secteur des importations par la suite. Les importateurs de riz étaient au nombre de 43 en 1996. Ce nombre s'est progressivement réduit passant de 33 en 1997 à 25 en 1998 et 7 en 2000 dont 4 contrôlant 63 % du volume total de riz importé. De 1995 à 2002, les importations de riz ont augmenté de près de 63 % passant de 435 500 à 709 575 tonnes soit, en valeur monétaire, de 59 à 110 milliards de francs CFA. Les parts du marché se situent entre 7 et 13 % pour le riz domestique et 87 et 93 % pour le riz importé. Après la faible baisse intervenue en 1996 de 400 000 à 300 000 tonnes, les importations ont ainsi repris leur tendance à la hausse (Figure 2.4.).

Figure 2.4. : Evolution de la production et des importations de Riz de 1970 à 2004

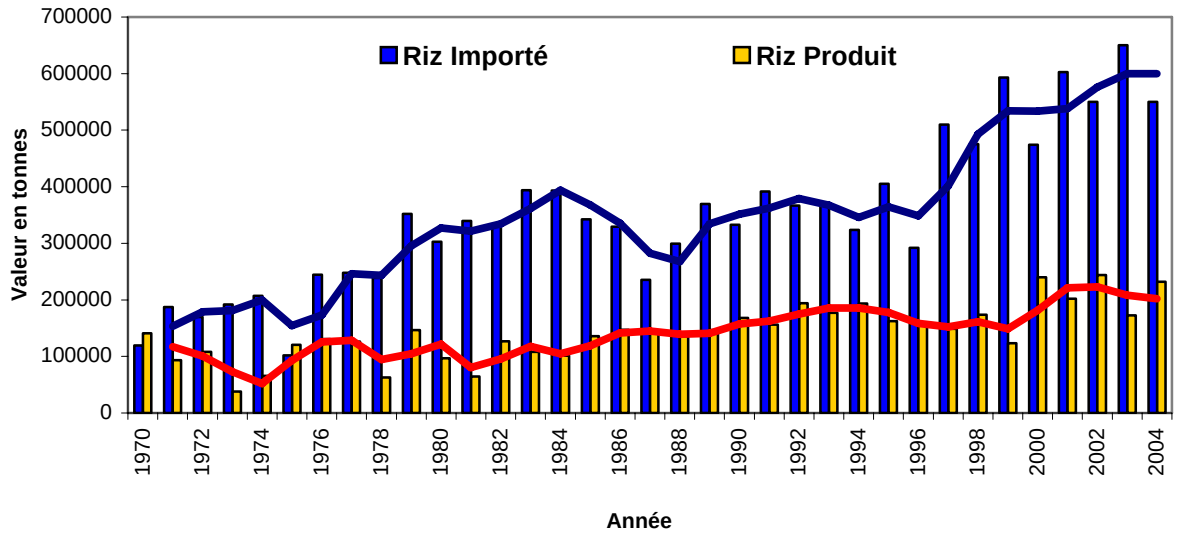

Source : Statistiques de la DPS, 2006

Les importations de riz ont ainsi atteint la valeur de 110 milliards de francs CFA en 2002. Ces importations sont constituées à 95 % de riz brisé et proviennent pour 92 % d'Asie et 8 % d'Amérique du Sud (ISE/PNUE, 2005).

Changements institutionnels. La libéralisation a cependant induit des changements importants dans le dispositif organisationnel et institutionnel de la filière riz local. La SAED, créée en 1965, était chargée d'assurer toutes les fonctions de développement de la vallée. Les activités de services et de conseil agricole sont assurées par la SAED dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements hydroagricoles. Elle a entamé son désengagement des fonctions productives en 1987 et le transfert des différentes fonctions à d'autres acteurs. Avec ce processus de désengagement, les superficies aménagées et cultivées par les privés sont passées de 4 000 en 1993 à plus de 27 000 en 1999.

La filière rizicole a connu ainsi une autre configuration avec l'intervention de différents acteurs, l'émergence de prestataires de services privés ainsi que différents dispositifs collectifs privés de coordination. Ces dispositifs concernent directement la production comme l'union nationale interprofessionnelle du riz (UNIRIZ), le Comité interprofessionnel du riz et la fédération des producteurs autogérés (**Encadré**).

Encadré : De nouveaux dispositifs de coordination de la filière riz avec la libéralisation
La Fédération des périmètres autogérés mise en place en 1993 regroupe ainsi 9 unions de GIE de Dagana : Pont Gendarme, Thilène, Débi Tiguèt, Kassack Nord, Kassack Sud, Boundoum, Dagana, Thiagar, Thiago-Guiers. Elles sont composées de 9850 membres et environ 120 000 personnes regroupées au niveau des exploitations familiales et gèrent 9000 ha de périmètres irrigués. La FPA intervient dans la négociation pour l'acquisition de crédit intrants, la production de semences, la commercialisation du riz blanc. L'intervention dans la commercialisation concerne la négociation et la recherche de prix concurrentiels, les arbitrages entre remboursement du crédit, la satisfaction des besoins familiaux et l'autoconsommation.

Les dispositifs de coordination sont également mixtes et orientés sur les questions de régulation des marchés et de la filière. C'est le cas de l'observatoire national du riz (ONIRIZ), le Comité national de concertation sur la filière rizicole.

Les prestataires de services agricoles sont des organisations de producteurs ou des structures privées. Ces organisations de producteurs sont des GIE ou des sections villageoises impliquées dans la gestion des infrastructures à travers la fourniture de l'eau d'irrigation. C'est le cas des unions hydrauliques qui s'occupent de l'autogestion des aménagements hydro agricoles publics. Ces organisations de producteurs qui ont également pris la forme de structures de coordination horizontale interviennent également directement dans la production et la commercialisation. Ce dispositif de coordination fonctionne à partir de systèmes de rémunération sur la vente des intrants par le prélèvement de 2 F CFA/kg sur l'engrais, 10 F CFA/Kg sur l'herbicide, 10 F CFA/Kg sur le Furadan et 10 F CFA/sac. Ces structures jouent également un rôle important dans les négociations portant sur la régulation de la filière, l'intermédiation avec les structures privées offrant des services notamment la CNCAS pour l'octroi des crédits, la SENCHIM et la SPIA pour la distribution des produits phytosanitaires, la DISEM et l'UNIS pour la multiplication et la production de semences.

Ces évolutions notées au niveau de la filière riz ne sont pas perceptibles sur les autres filières céréalières. Les politiques de promotion entreprises (**Encadré**) avec les filières mil, sorgho, maïs ont donné des résultats intéressants avec le dynamisme du secteur aval du fait de l'émergence de nombreuses petites et moyennes entreprises. Cependant, ces efforts n'ont pas permis de régler les problèmes d'approvisionnement des marchés. Les essais de contractualisation n'ont pas permis de mobiliser l'offre dont une partie importante est autoconsommée.

Encadré : **Des politiques de promotion des céréales avec des résultats mitigés : le cas du maïs**

Le maïs est la troisième spéculation céréalière après le mil et le sorgho (5,5%) en terme de production. La production a connu une augmentation régulière passant de 27 000 tonnes en 1960 à 98 520 tonnes en 1984 et 420 028 tonnes en 2004[27]. L'offre de maïs est très atomistique. Elle provient des exploitations agricoles familiales (petits producteurs). Il existe également des stratégies de promotion de modèles intensifs (notamment à Keur Samba Gueye et dans la Vallée du Sénégal). Les coûts de production suivant les zones varient de 56 F CFA à 84 F CFA/kg avec un coût moyen de 73 F CFA/kg (ARM, 2006). Les objectifs de développement de la filière à travers le Programme spécial Maïs en 2004 n'ont pas permis d'impulser la filière en dépit d'une production de 420 028 tonnes sur les 1 000 000 de tonnes attendues. Les stratégies uniquement centrées sur l'amélioration de la productivité témoignent de l'inadaptation des politiques ne tenant pas compte de la demande et du fonctionnement des marchés. La production locale ne permet pas de couvrir toute la demande notamment pour l'industrie d'aliment de bétail ou humaine. La demande est ainsi couverte en partie par les importations en provenance des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Argentine, de l'Afrique du Sud et du Mali. Les importateurs sont les industriels ou les commerçants grossistes. Les prix à l'importation sont très variables. De 47 F CFA le kg en 1984, il est passé à 159 F CFA le kg en 2004. Les circuits de commercialisation du maïs sont courts avec un circuit traditionnel de vente directe au niveau des marchés des zones de production qui concerne surtout le maïs en vert. Il existe également un circuit de vente à sec portant sur 90% de la production. Ce circuit implique des producteurs, des collecteurs et des transformateurs. Les prix de vente varient de 75 à 150 F CFA le kg pouvant représenter 1,5 à 2 fois le prix du mil ou du sorgho. La transformation est soit domestique avec le décorticage des moutures au pilon, artisanale avec les minoteries, semi-industrielle et industrielle avec les PMI, grandes entreprises comme les Moulins Sentenac, les Grands Moulins de Dakar. Les stratégies d'approvisionnement au niveau des marchés ont porté également sur la contractualisation entre producteurs et transformateurs. Ces contrats d'approvisionnement entre provendiers et agriculteurs reposent sur l'octroi des facteurs de production notamment l'engrais, les semences, en échange d'une garantie de vente de la production.

La libéralisation de la filière riz a été marquée par les difficultés structurelles liées à la commercialisation du riz local depuis le désengagement de la SAED et la disparition de la CPSP. La commercialisation du riz paddy destiné au paiement des crédits de campagne et du riz usiné reste un défi important pour les organisations des producteurs de la filière. La libéralisation a accentué la concurrence avec le riz importé. Le positionnement et les avantages concurrentiels de la filière riz local reposent certes sur une maîtrise des coûts de production mais également sur la mise en place de stratégies d'amélioration de la qualité et de promotion de la consommation.

Les filières horticoles : la réponse à la demande des marchés d'exportation

L'organisation de la filière. Les produits horticoles sont commercialisés à travers deux circuits (Figure 2.5.) :

- un circuit long d'approvisionnement au marché domestique avec la présence des intermédiaires représentant plus de 96% des flux ;
- un circuit court d'approvisionnement du marché d'export avec des entreprises exportatrices qui s'approvisionnent auprès des petits producteurs, représentant 4% des flux et qui vendent leurs produits à des importateurs européens.

Ce second circuit repose sur la mise en place de contrats d'approvisionnement avec l'amont de la production grâce au préfinancement des besoins de la campagne. La mise en place de contrats de livraison permet la vente des produits au niveau des marchés d'export. Ces

[27] Les chiffres de production du maïs pour les années 2004, 2005 et 2006 semblent douteux et ont été mis en cause par les organisations paysannes et certains spécialistes. En effet, selon les chiffres de la DPS (2006), la production passe de 80 372 tonnes en 2003 à 400 909 en 2004 et à 421 419 et 412 756 tonnes les deux années suivantes. Par contre les superficies seraient passées respectivement de 108 114 ha à 175 575 ha, puis auraient chutée à 147 298 ha, puis 141 112 ha. Les rendements seraient donc passés de 743 kg/ha à 2283 puis 2861 et 2925. Le programme spécial mis en place en 2004 ne peut expliquer ce bond dans les rendements malgré les efforts faits dans la distribution spéciale d'intrants à crédit (semences, engrais et urée) avec parfois beaucoup de retard.

contrats concernent les conditions de vente, mais également la qualité des produits, notamment le respect des normes, le niveau des résidus de pesticides (limites maximales des résidus), l'emballage. La vente se fait également par consignation classique, mais également par appropriation de la fonction commerciale. Le marché européen est la principale destination des produits horticoles exportés.

Figure 2.5. : Structuration de la filière horticole

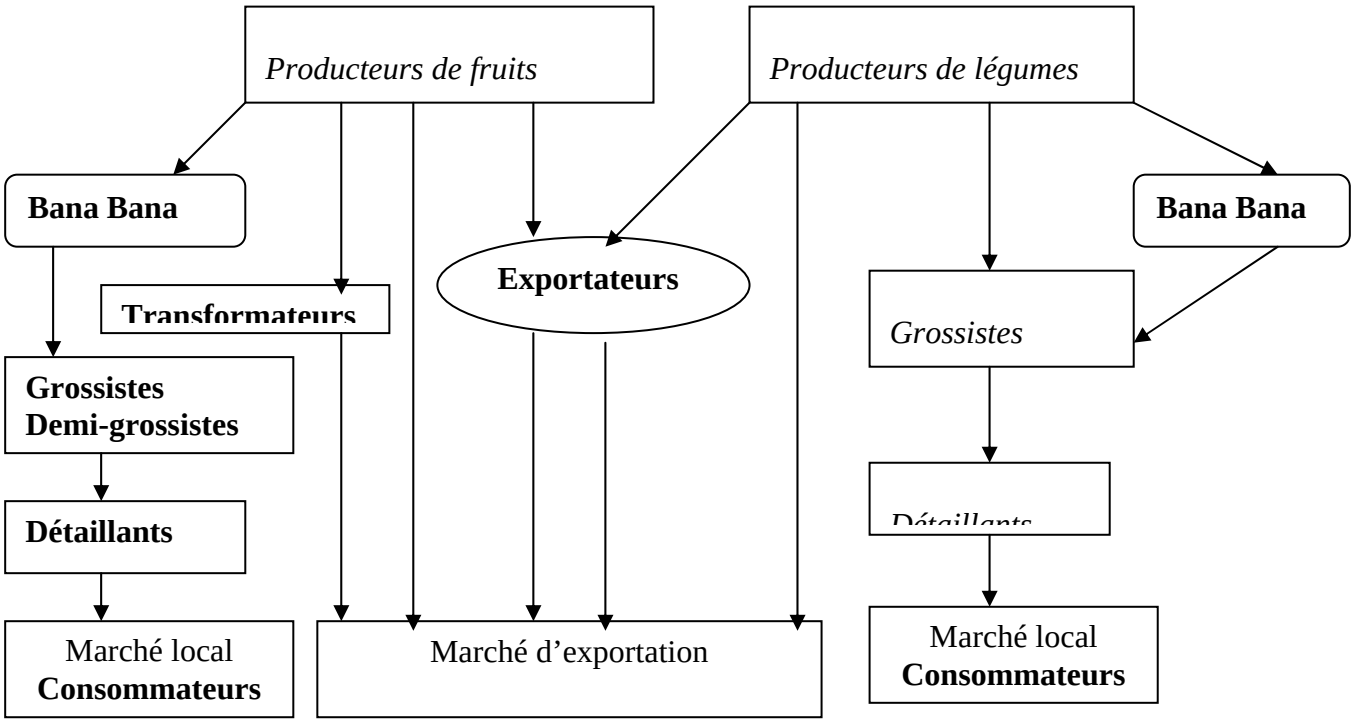

Evolution de la filière. Le secteur horticole est très dynamique avec une croissance annuelle de 4% par an entre 1992 et 2003. Les productions horticoles sont passées de 255 000 tonnes en 1991 à 602 447 tonnes en 2003 (Ministère agriculture, 1994 ; SCAC, 2006). Les cultures maraîchères occupent une place très importante avec une production qui est passée de 149 738 tonnes en 1992 à 256 531 tonnes en 2001 (Wade, 2003).

La filière horticole est celle où sont observés les progrès techniques les plus importants. Dans le cas de la tomate industrielle par exemple (Figure 2.6.), les rendements ont varié de 5 tonnes à l'hectare à 63 tonnes à l'hectare avec une moyenne de 24.3 t/ha en 1999, 36.9 t/ha en 2000 et 46 t/ha en 2001 (Huat, 2006) avec un rôle déterminant du facteur travail tant du point de vue de la qualité que de la quantité.

Figure 2.6.: Evolution de la production et des rendements de tomate industrielle au Sénégal de 1975 à 1999

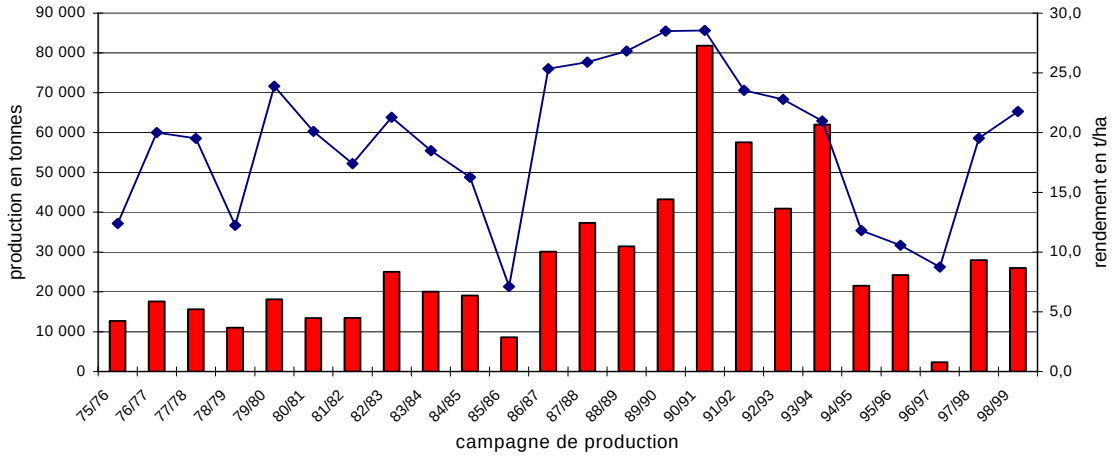

Source : Huat, 2006

Les spéculations horticoles dominantes sont les pastèques (34%), les mangues (14.3%), les tomates (12.7%), l'oignon (10.5%), la patate douce (7.2%). D'autres spéculations ont une part plus faible dans la production mais sont en très forte croissance. C'est le cas de la banane avec 1.1% des parts de la production (**Encadré**) mais également des haricots verts (1.1%).

Encadré : **Une filière émergente et en très forte croissance : le cas de la banane**
La filière banane fait partie des filières émergentes. La production est passée de 92 tonnes en 1967 à 8800 tonnes en 1997 et 16 000 tonnes en 2001. Cette évolution est liée à l'accroissement des superficies cultivées qui sont passées de 585,3 ha en 1997 à 892,75 ha en 2001, mais surtout l'amélioration de la productivité. La production, concentrée dans 4 zones de production : Tambacounda (Nétéboulou, Missira, Dialacoto), Sédhiou (Dianah Malary), Pata et Falémé provient pour une grande partie d'exploitations communautaires et d'exploitations privées. La gestion de certaines exploitations privées repose sur un système de contractualisation avec un partage de 35% du revenu brut parcellaire aux employés et 65% au promoteur privé.

Au niveau du secteur horticole, la filière d'exportation de fruits a plus bénéficié de la libéralisation des marchés grâce à des positionnements sur les marchés européens durant la contre saison. Les exportations de fruits et légumes sont passées de plus de 6 000 tonnes en 1995 à 14 131 tonnes en 2003 (Figure 2.7.).

Figure 2.7. : Evolution des quantités exportées des principales spéculations

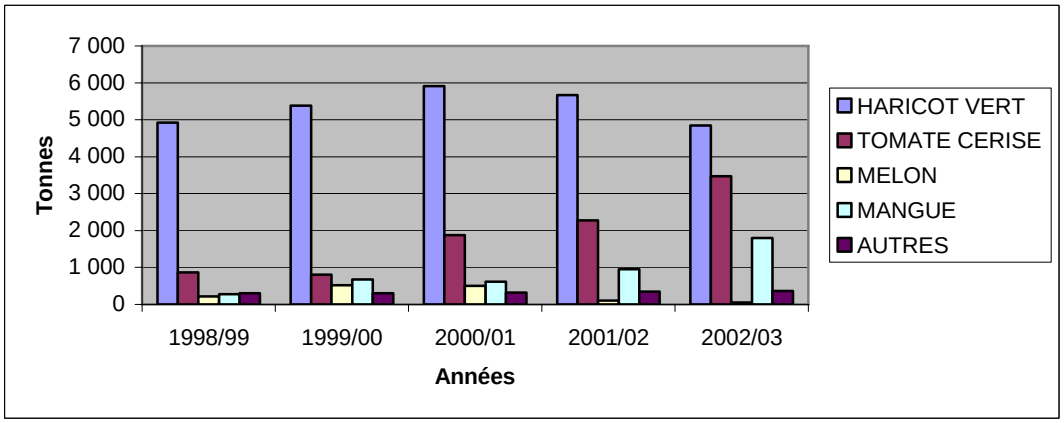

Source : Diarra, 2003

Ces exportations sont dominées par le haricot vert (**Encadré**), la tomate cerise et la mangue et représentaient 2.3 % de la production en 2003.

Encadré : Le positionnement sur les marchés d'exportation : le cas du haricot vert.
Parmi les produits maraîchers destinés aux marchés extérieurs, les haricots verts représentent plus de 50% des exportations totales avec une variation de 38 à 100% suivant les entreprises. L'offre provient de grandes exploitations avec une superficie moyenne de 5 ha variant entre 0,5 et 26 ha et de petites et moyennes exploitations de 2 ha en moyennes variant entre 0,2 et 8 ha. La production de haricot vert est essentiellement concentrée dans la zone des Niayes. Le haricot vert bobby représente plus de 50% des exportations. Le Sénégal est le 4ème fournisseur du marché européen après le Maroc, le Kenya et l'Egypte avec 6% de la part des marchés. La France est cependant le principal marché. En 2001-2002, 55% des flux étaient exportés en France. Les exportations de haricot vert bobby sont passées de 4 817 tonnes en 1998/1999 à 5 636 tonnes en 2002/2003. Les haricots verts ont augmenté de 27% en 2004/2005. Les prix moyens du haricot vert sont de 1,51 euro pour le sachet de 450 g, 3,04 euros pour la barquette de 500 g (de 1ère catégorie), 3,8 euros/kg pour la première catégorie de haricot vert en vrac.

Les importations de fruits et légumes représentaient 14 504 tonnes en 2003 avec une valeur monétaire moyenne de 3 milliards de F CFA. L'oignon et la pomme de terre constituent respectivement 50% et 40% des importations, soit 2,6 milliards de F CFA.

Le secteur horticole a permis la création de 10 000 emplois ruraux dont 28% dans la vallée du fleuve Sénégal et 78% dans les Niayes. Il emploie un taux de main d'œuvre de 35% et distribue près d'1 milliard de FCFA de salaire par an dont 431 millions pour les femmes et 454 millions pour les hommes (**Iflex**).

Les filières horticoles dans les années 70 étaient caractérisées par une très forte concentration. L'entreprise BUD Sénégal était la principale exportatrice jusqu'à sa disparition dans les années 80. Dans la période 1985-1992, il y avait la présence d'une douzaine d'entreprises. En 1993, 22 entreprises exportatrices étaient présentes dans le secteur marqué par un important mouvement d'entrées et de sorties. Les entreprises horticoles sont regroupées au sein de deux organisations professionnelles d'exportateurs. La SEPAS regroupe 15 PME qui détiennent 13% des parts du marché tandis que l'ONAPES regroupe 6 grandes entreprises avec 63% du marché. Les non affiliés comme les Grands Domaines du Sénégal (filiale du groupe Compagnie fruitière) et certains producteurs comptent 24% des parts du marché. Les entreprises horticoles exportant plus de 200 tonnes sont présentes dans le secteur depuis plus de 10 ans. La plupart capitalisent une expérience de 3 à 4 ans. Les autres acteurs sont les prestataires de services : les structures de crédits et les distributeurs d'intrants.

La libéralisation dans le cas de la filière horticole est marquée par les tendances à une forte concentration du secteur avec la mise en place d'organisations exportatrices dont deux contrôlent plus de 75% du marché. Ces stratégies d'alliance entre entreprises sont mises en place dans le souci d'une meilleure efficacité à travers la réduction des coûts d'accès aux marchés extérieurs mais également les coûts de transaction à l'approvisionnement. Les exigences de qualité et de régularité de l'approvisionnement nécessitent la mise en place de nouveaux dispositifs institutionnels basés sur des contrats de production et d'approvisionnement (financement de la saison par la fourniture d'intrants), la certification et les agréments à l'importation (adoption système EUREPGAP, HACCP, adéquation à la limite de résidus de pesticides), la mise en place d'un système de label Origine Sénégal appuyé par les projets pour gagner des parts de marché. Ces dispositifs peuvent nécessiter dans le cas des petits producteurs maraîchers des réajustements avec des coûts très importants.

Dans le cas des circuits domestiques, la libéralisation montre les limites des systèmes de distribution avec la présence de différents marchés avec beaucoup d'intermédiaires. Des

dispositifs de coordination sont mis en place et essentiellement centrés sur les systèmes d'information des marchés mais ils ne permettent pas pour autant de limiter l'intervention des intermédiaires notamment les « coxeurs » qui en plus d'être des médiateurs de l'information interviennent dans les fonctions de production à travers la négociation des prix, la recherche de clients et la garantie du paiement.

Par ailleurs, la libéralisation a beaucoup affecté le développement de certaines filières du fait de la forte concurrence des produits locaux par les produits importés au niveau des marchés domestiques. C'est le cas de la concurrence entre oignons importés et oignons locaux (**Encadré**).

Encadré : La problématique de la régulation du marché intérieur : Cas de l'oignon

L'offre d'oignon dans le milieu des années 90 provenait essentiellement des Niayes (Dakar, Saint-Louis). La production de 40 000 tonnes en 1990 a doublé avec la dévaluation de 1994 pour atteindre 80 000 tonnes et 140 000 tonnes en 2003. La hausse du prix de l'oignon importé a contribué ainsi à une forte poussée de l'offre locale principalement dans la vallée avec une augmentation des superficies cultivées de 500 ha avant 1994 à 3000 ha en 2003. La vallée du fleuve Sénégal joue un rôle majeur dans l'offre nationale. Cependant la demande est couverte à près de 40% par les importations. La forte augmentation des importations est liée à la baisse du taux de couverture du marché domestique par la production locale. Ainsi entre 1997-99, le taux de couverture du marché domestique par la production baisse de 4% pour l'oignon. La perte de la position des productions locales sur le marché intérieur va s'accentuer entre 2000 et 2003 puisque le ratio de la production locale sur l'offre diminue de 7% (Figure 2.8).

Figure 2.8. : Evolution des parts de la production et des importations sur l'offre totale d'oignon

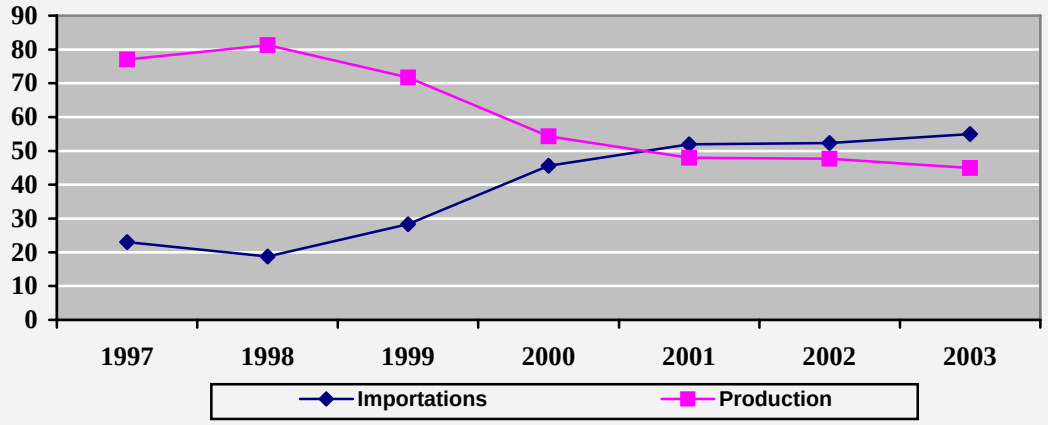

En 2004, les importations d'oignon ont atteint 65 000 tonnes. Les différents acteurs de la filière sont les producteurs maraîchers, les commerçants (grossistes, bana bana, détaillants), les coxers (courtiers, recherche de marchés, acheminement des produits). Le circuit de distribution comprend ainsi des points de collecte et des marchés de gros et de détail. Le marché de Dakar est le point de destination de 70% des flux. Face aux problèmes de commercialisation, différents dispositifs institutionnels et organisationnels ont été mis en place. L'évolution de ces dispositifs de coordination a été fortement influencée par les questions d'accès aux marchés. En 1991, la Fédération nationale des GIE horticoles au Sénégal (FNGIEHS) qui compte 65 GIE a été mise en place dans le but de faciliter l'accès de ses membres au crédit, aux intrants, à la commercialisation. D'autres structures ont été mises en place avec des orientations portant spécifiquement sur l'oignon et la pomme de terre. Il s'agit de l'Association des Unions maraîchères des Niayes, de l'Association des producteurs d'oignon de la Vallée (APOV), du Comité national des filières oignon et pomme de terre (CONAFOP).

L'équation majeure dans le marché de l'oignon demeure la régulation de l'offre. En effet, il existe deux périodes de pic de production de mars en mai et de juillet en septembre. L'offre locale étant importante, la présence d'oignons importés sur le marché entraîne une baisse importante des prix et des méventes. La commercialisation de l'oignon pose ainsi le problème de la concurrence et de la complémentarité entre filières. La stratégie mise en place repose en partie sur une régulation temporaire avec le gel des importations quand la production locale est disponible. Le mécanisme de contrôle des flux à l'importation repose sur la concertation entre les importateurs et producteurs. Ce dispositif, tout en permettant une continuité des importations, les limite en fonction de l'arrivée de l'oignon local sur le marché**.**

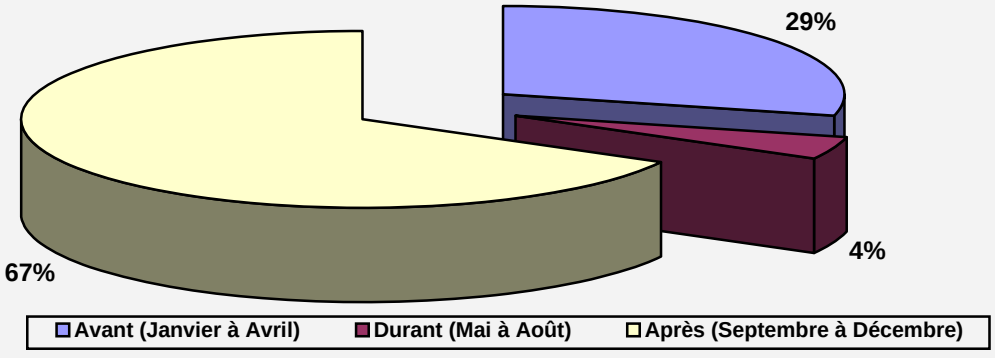

Source : ARM, 2006

Ces mécanismes de gel temporaire des importations font suite à différentes tentatives de régulation : le contingentement des oignons importés jusqu'en 1995 qui a été abandonné suite à l'augmentation du prix CAF de 50,8% lors de la dévaluation, de 26,5% lors de l'entrée en vigueur du TEC en 2000 et la TVA de 18%. La contractualisation en 2000-2001 avec l'UNACOIS pour l'achat de la production locale n'a pas été poursuivie du fait du non-respect du contrat.

La filière lait : le déséquilibre structurel et le dynamisme des bassins locaux

L'organisation de la filière. La production laitière locale est estimée à 118 000 tonnes métriques en 2002 et elle repose en majorité sur l'élevage de races locales bovines représentant un cheptel de 3 millions de têtes (MEL/DIREL, 2004 ; FAO, 2005). La part du cheptel bovin traite au Sénégal est de 10%, avec un rendement laitier moyen de 287 kg par an (FAO, 2005). La production laitière des petits ruminants fait l'objet d'une faible exploitation commerciale. Les expériences de promotion de la production laitière caprine destinée à la fabrication de fromages ne concernent pas de grandes quantités et sont très limitées du point de vue des marchés ciblés. La production est très variable selon les systèmes de production et les quantités varient de 1 à 4 litres en moyenne par vache selon les types génétiques et les saisons. La production laitière dépend de la disponibilité et de l'accès à des pâturages. Les systèmes locaux de production laitière sont certes caractérisés par la faible productivité mais également par l'inexploitation des potentialités existantes. En effet, la partie occidentale du pays constitue le grand pôle urbain de consommation et un marché potentiel important pour les producteurs laitiers des régions du nord et du sud du Sénégal. Or, les régions Ouest n'abritent que 19.9% des effectifs de bovins contre 63.5% du cheptel bovin localisé dans les régions de Saint Louis, Louga au Nord, Tambacounda et Kolda au Sud où se développent des systèmes de collecte et transformation du lait local.

L'évolution de la filière. Les marchés laitiers locaux au Sénégal sont structurés autour des pôles urbains et ruraux approvisionnés pour une grande partie par les systèmes pastoraux et agropastoraux selon trois circuits : un circuit court de vente directe avec les femmes, un circuit long avec des colporteurs-collecteurs, un circuit court avec l'implication de laiteries. L'absence d'intégration du secteur de la transformation à la production est cependant la grande faiblesse de la filière laitière locale. L'industrie laitière utilise essentiellement la poudre de lait importée. Les tentatives de Nestlé Sénégal dans la zone de Dahra et Linguère ont été conduites de 1991 à 2003 avec une très forte variabilité annuelle et interannuelle de la collecte. Le secteur de la transformation artisanale a joué un rôle moteur dans le développement de la filière lait importé notamment en utilisant la poudre de lait comme matière première. L'implication des nationaux dans le secteur de la transformation date de la fin des années 1950 avec la production du lait caillé à partir de la poudre de lait. Le développement du secteur de la transformation durant la période coloniale était contrôlé uniquement par des entreprises privées : la laiterie Bareil depuis 1938 devenue Saprolait par sa fusion avec une filiale du groupe Gervais et la laiterie Sarikoff en 1952. Il s'agissait essentiellement d'occuper des marchés de niches par la fourniture de produits laitiers de type européen aux expatriés.

Avant les années 70, l'approvisionnement se faisait essentiellement au niveau des marchés domestiques. Les importations ont connu une hausse continue durant les années 80 pour atteindre un pic de 226 739 tonnes en 1993 suivi d'une chute de moitié après la dévaluation du F CFA en 1995 après la dévaluation. Dans le cas du Sénégal, les marchés extérieurs participent à prés de 55 % à l'approvisionnement en lait et produits laitiers. L'approvisionnement des consommateurs urbains se fait en majorité par du lait en poudre importé. En 1993, 40 % des importations de lait en poudre étaient vendus à Dakar aux transformateurs et au détail dans les boutiques (Broutin et Diokhané, 2000) alors qu'à Saint Louis, le lait en poudre constituait 50 % du marché en 2002 (Corniaux, 2003). Les autres produits laitiers les plus consommés sont les fromages, les laits liquides (UHT, pasteurisés et crème) et les beurres.

L'émergence d'initiatives privées de développement d'une production locale date de la fin des années 80 avec l'installation de fermes laitières intensives dans la zone périurbaine de Dakar : Société Alimentaire (SOCA) en 1988, ferme de Niacoulrab en 1990 et autres producteurs individuels. Cependant, la libéralisation n'eut pas les effets escomptés sur le développement des filières d'élevage, notamment sur les filières laitières locales. Les investissements centrés essentiellement sur les élevages intensifs restèrent précaires et très faibles. En effet, au niveau du secteur laitier, la libéralisation des prix et du marché en 1986 fut surtout bénéfique au secteur informel de la transformation. La filière artisanale de reconstitution du lait en poudre connut une forte expansion avec la mise en place de GIE et coopératives d'importations de lait. Le contexte actuel est marqué par une présence timide des entreprises privées dans la filière. Les intentions d'investissement de 8 milliards de F CFA de la compagnie ouest-africaine de valorisation des produits d'élevage (COVAPE), destinés à mettre sur pied une laiterie pouvant collecter 200 000 l de lait / jour en hivernage dans la vallée du fleuve Sénégal, n'ont pas été concrétisées. Cependant, on observe un certain nombre de mutations dans les dispositifs de production et de commercialisation du lait au Sénégal. La firme Nestlé s'est retirée de la production industrielle de lait condensé en délocalisant ses activités sur le Ghana et en rétrocédant les infrastructures du bassin de collecte de Dahra à l'union des producteurs et préposés du rayon laitier (UPPRAL). Les stratégies d'intégration verticale sont développées par des fermes comme « *Wayembam* » qui a mis en place une unité de transformation de 14 000 l/j. Des avancées concernent aussi l'émergence de nouveaux contrats d'approvisionnement. La ferme « *Wayembam* » a par exemple recours à une contractualisation avec les producteurs de l'UPPRAL. A côté de ces structures industrielles, des petites unités de collecte du lait et de production de fromages de chèvre sont mises sur place (Figure 2.9.). Ces structures ciblent surtout des marchés de niches mais ne sont pas présentes sur les marchés de grande consommation essentiellement dominés par les laits fermentés (Dieye *et al.*, 2003 ; Bâ Diao *et al.*, 2004).

L'approvisionnement des marchés urbains constitue un défi important pour les filières laitières locales au Sénégal. La demande en produits laitiers est de plus en plus importante avec la croissance démographique et l'urbanisation. Le lait et les produits laitiers, en dehors du petit déjeuner, occupent une place prépondérante dans les évolutions des comportements alimentaires. Ils entrent ainsi de plus en plus dans les principaux repas, notamment le dîner avec la consommation des bouillies à base de céréales et de lait caillé ou en poudre (*laax, fondé, thiacry*). Les stratégies mises en place par le secteur de la transformation laitière pour faire face à ces changements de la consommation portent sur une segmentation des produits de plus en plus importante avec la mise sur le marché de produits laitiers enrichis avec du café et différents arômes (fraise, banane, coco, menthe), de différentes gammes de produits céréaliers avec du lait et prêts à l'emploi.

Figure 2.9. : Structuration de la filière lait (Source : Duteurtre et al., 2005)

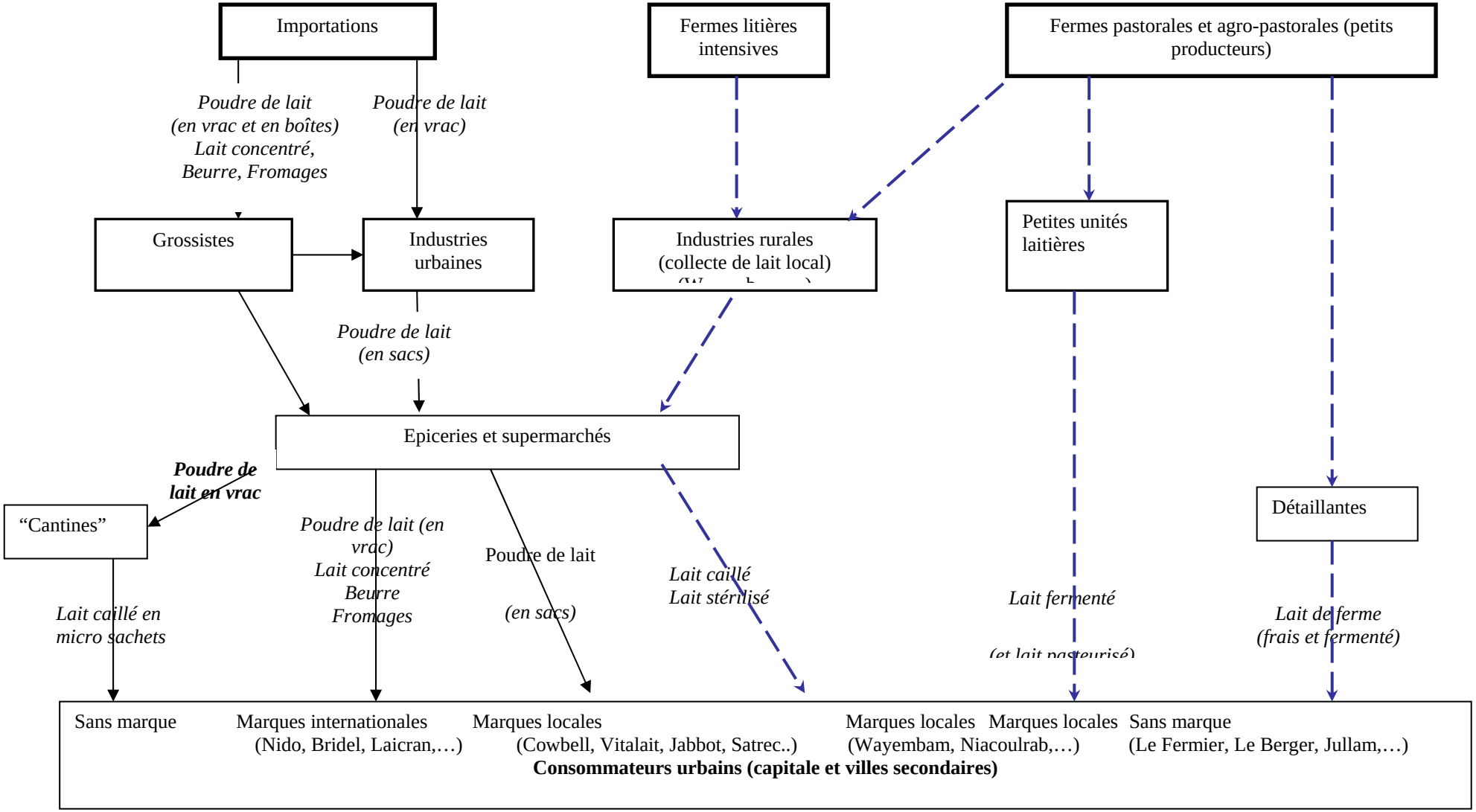

Sacs : de 50 g à 1 kg
Micro sachets = autour de 150 g
Petits sachets = entre 250 ml et 1000 ml

2.2. Le marché des facteurs

L'évolution des marchés des intrants et du crédit est étroitement liée à celle des différentes politiques agricoles mises en place durant la période coloniale et après les indépendances. L'offre d'intrants et de crédit durant l'économie de traite était centrée sur un mécanisme mixte. L'état avait en charge la gestion des intrants. Les sociétés indigènes de prévoyance étaient fortement impliquées dans la collecte et la distribution des semences. Les crédits pour l'acquisition des intrants étaient contrôlés par les organismes privés stockeurs. Le marché du crédit s'appuyait ainsi sur des contrats liés entre les OPS et les producteurs afin de minimiser les risques de non-recouvrement.

Durant les indépendances, de 1960 jusqu'à la mise en place de la NPA en 1984, les marchés des intrants et du crédit étaient sous le monopole de l'Etat à travers la mise en œuvre du programme agricole. L'exécution du programme agricole était déléguée à différentes sociétés de développement rural chargées des filières : ONCAD puis SONACOS sur l'arachide, SAED pour le riz, SODEFITEX pour le coton. Le programme agricole était financé par le budget de l'Etat à travers des fonds versés dans les banques nationales notamment la Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS).

2.2.1. Les marchés des intrants

Les semences. Le marché des semences concerne deux périodes. La première est relative à la gestion des semences par les structures étatiques d'encadrement du monde rural dans le cadre du programme agricole. Le monopole concernait particulièrement les spéculations de rente comme l'arachide. Le marché semencier s'intégrait dans le cadre global de la politique de soutien à la culture de l'arachide. Les besoins étaient ainsi couverts à 70-80%. Il s'y ajoute que la conservation personnelle était limitée du fait des fortes variations liées aux quantités ainsi que la qualité des graines. Cependant, l'existence d'un monopole du marché n'a pas empêché le développement des circuits informels de semences locales. Les semences distribuées en ce qui concerne l'arachide variaient entre 7 à 22% de la production avant la libéralisation en 1984 (Figure 2.10).

Figure 2.10. : Evolution de la production d'arachide et de la part de semences distribuées

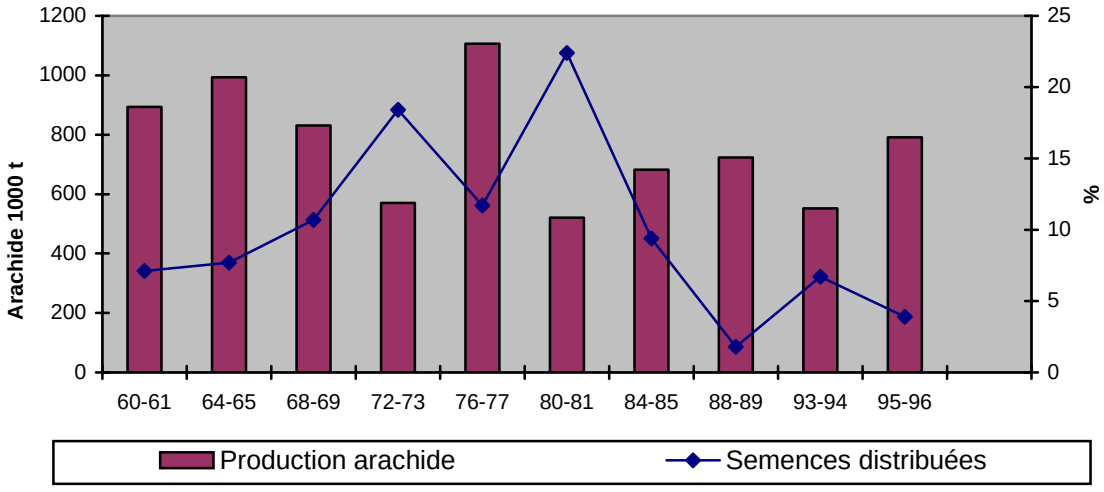

***Source** : MEF/CEPOD, 2005 d'après les statistiques de la DAPS*

La seconde période est relative à l'arrêt du programme agricole et la libéralisation des marchés semenciers. Le marché des semences est marqué par l'implication d'opérateurs privés mais également une forte utilisation des semences personnelles.

Pour les filières riz et arachide, des stratégies mixtes mises en place concernent la gestion par l'Etat de la production de semences de base à travers la recherche (ISRA), le contrôle des normes qualitatives par la DISEM et la contractualisation avec les interprofessions (CNIA pour l'arachide) et les organisations de producteurs qui sont des opérateurs semenciers. Les opérateurs semenciers agréés interviennent au niveau de la multiplication, du conditionnement et de la distribution des semences de niveau base, R1 et R2. Dans le cas du riz, les opérateurs semenciers membres en majorité de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Semences (UNIS) ont augmenté de 22 à plus de 30 de 1995 à nos jours. Ils ont 67 % des parts de marché des semences (Fall, 2002).

En ce qui concerne le riz, depuis la libéralisation, les agriculteurs avaient recours à des réserves personnelles de semences constituées à partir de leur production. La rétrocession de cette activité à l'UNIS a cependant contribué à la diminution du recours des agriculteurs à leurs propres semences de 48 % en 1993 à 21 % en 1996. Après avoir atteint 54 % de superficies emblavées avec des semences certifiées en 1998/99, la situation est retombée à 35 % en 1999/2000, en raison des exportations de semences vers la Mauritanie et la Guinée-Bissau où le marché offre des prix plus intéressants (plus de 225 francs CFA/kg). L'utilisation de variétés améliorées a augmenté de plus de 25 % entre 1996 et 2000 (ISRA, 2001).

Les résultats du recensement national agricole en 1998 montrent un recours important des producteurs aux réserves personnelles dans 39 % dans le cas de l'arachide, 66 % pour le mil/sorgho et 78 % pour les autres céréales (Figure 2.11.).

Figure 2.11. : Catégories de semences utilisées selon les types de culture

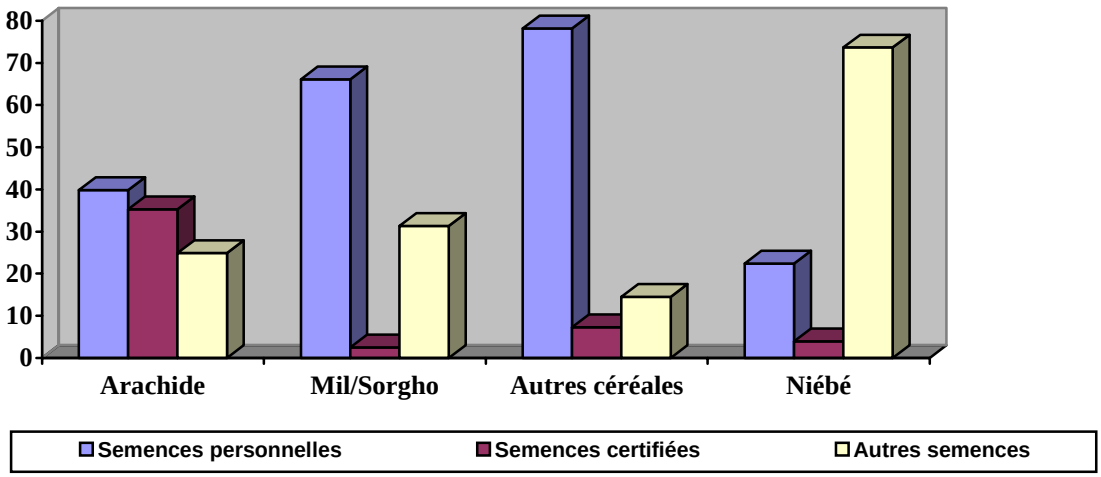

Source : RNA, 1998

Pour l'arachide, l'érosion du capital semencier a été déterminante dans les performances de production de la filière. Les quantités de semences d'arachide ont régulièrement chuté avec la NPA pour atteindre moins de 2% en 1988-1989. Cette érosion du capital semencier témoigne des limites de la conservation semencière par les paysans d'autant plus qu'ils n'avaient pas en charge la responsabilité de la gestion des semences. La part des semences sélectionnées dans

les quantités distribuées par la Sonagraines est passée de 100% en 1989-90 à 15.47% en 1996-97 (Gaye, 2000).

Pour les filières horticoles, à part les semences des variétés locales, le leader du marché des variétés améliorées, est la firme Tropicasem. A part le Sénégal, cette firme approvisionne d'autres pays africains. Tropicasem dispose de ses propres terrains de production de semences et de sa cellule de recherche développement pour la création et l'évaluation des variétés. La SPIA dans le cadre de sa stratégie de diversification s'est lancée également dans la production de semences maraîchères.

Les engrais et les produits phytosanitaires. Le marché de l'engrais est contrôlé par le secteur privé particulièrement la SENCHIM qui est également présente au niveau des produits phytosanitaires avec la SPIA. Ces entreprises s'appuient sur leur propre réseau de distribution mais également sur des opérateurs privés. Ces entreprises sont également présentes au niveau des pays de la sous région. La SENCHIM est une société privée qui fait partie du groupe des industries chimiques du Sénégal (ICS). Le capital des ICS est détenu à 46.38% par l'Etat du Sénégal avec la participation de différents pays de la sous région, l'Inde, les banques. La SENCHIM qui est la filiale produisant les engrais a depuis 1996 une production d'engrais qui varie entre 150 000 et 250 000 tonnes par an (Figure 2.12). A part le marché national, SENCHIM exporte plus de 60% de sa production vers les pays de la sous région et l'Inde. Cependant, les ICS sont confrontées à une forte crise financière depuis 2002. Les négociations en cours concernant la recapitalisation de l'entreprise avec une majorité d'actionnaires privés seront déterminantes dans la configuration future du marché de l'engrais.

Figure 2.12. : Evolution de la production d'engrais de 1996 à 2005

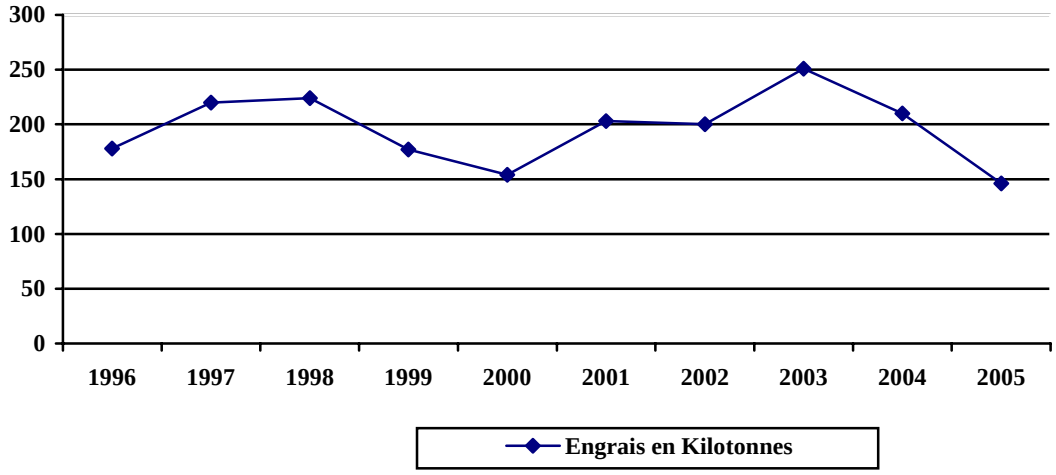

Source : www.ics.sn

Dans le cadre du programme agricole, le marché de l'engrais était subventionné de 9 à 77% en fonction des années avec des quantités variant jusqu'à 77 000 tonnes. L'engrais était distribué aux producteurs par l'intermédiaire des sociétés d'encadrement. La consommation d'engrais a ainsi connu des augmentations importantes au cours de la période 1964-1969 atteignant 77400 tonnes en moyenne par an, soit un taux de croissance de 132 %. Durant la période 1969-1980, la consommation d'engrais a baissé en valeur absolue par rapport à la période précédente pour se situer à 70200 tonnes en moyenne par an. Au début des années 80,

en dépit des politiques visant à encourager l'utilisation d'engrais, la consommation a baissé pour se situer à 53400 tonnes par an.

Durant la période 1984-1993, la mise en place des programmes d'ajustement sectoriel, qui avaient pour objectif de réduire l'intervention de l'Etat et d'augmenter l'investissement du secteur privé a laissé un vide sur le marché de l'engrais (Diagne et al., 2006). La libéralisation s'est traduite ainsi par l'arrêt des subventions sur l'engrais en 1989 et la forte implication des entreprises privées. La conséquence a été une baisse des quantités d'engrais utilisées aussi bien au niveau des cultures de rente comme l'arachide qu'au niveau des céréales. Néanmoins, la consommation d'engrais enregistre une légère amélioration par rapport à la période précédente avec une moyenne de 57330 tonnes par an. La dévaluation du franc CFA de 1994 a fortement déprimé la consommation d'engrais qui atteint 36 000 tonnes en moyenne par an. Cependant la réduction de l'utilisation d'engrais a été plus drastique pour des spéculations comme les céréales. Les quantités sont en deçà de celles d'avant libéralisation.

Les programmes de réformes agricoles sur la période 1996-2000 n'ont pas pu stimuler pour autant le marché de l'engrais. La consommation d'engrais n'a pu dépasser 26 000 tonnes depuis 1999, soit une moyenne de 25000 tonnes par an sur cette période (Figure 2.13).

Figure 2.13. : Evolution de la consommation d'engrais pour la culture de l'arachide et des céréales

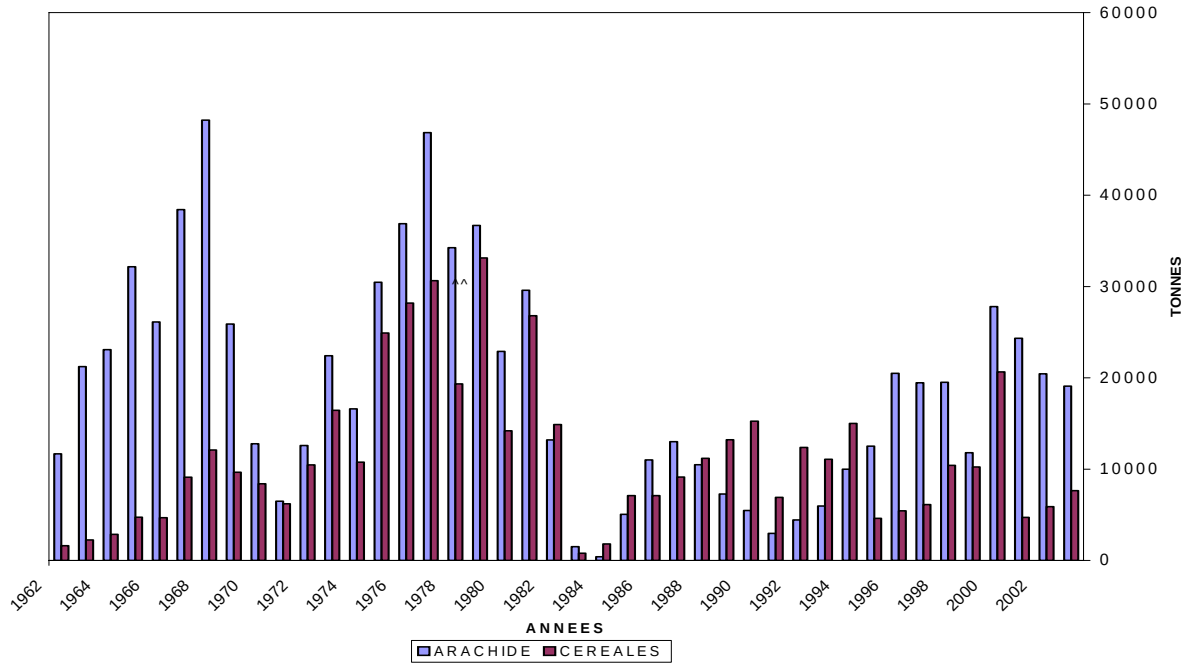

Source : Dieng, 2006

2.2.2. Le matériel agricole

L'offre de matériel agricole provient de la SISMAR mais de plus en plus des artisans locaux. L'arrêt du programme agricole s'est traduit pendant longtemps par le non-renouvellement du matériel agricole. Plus de 40 % du matériel de préparation et d'entretien des cultures comme les houes sine ainsi que les semoirs a été acquis par les exploitations avant 1981 (Figure 2.14.).

Figure 2.14. : Répartition du matériel agricole par type selon la période d'acquisition

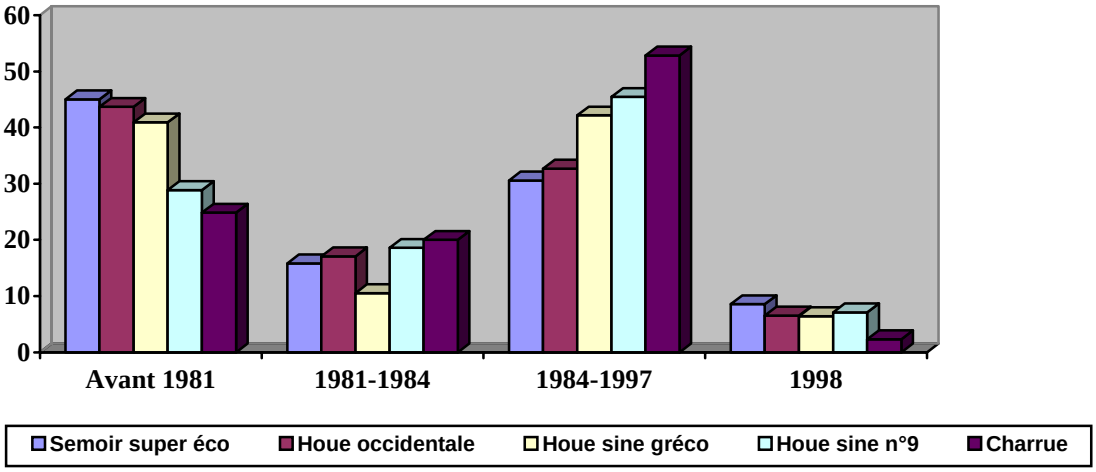

Source : RNA, 1998

Cependant, il existe des variations en fonction des zones agro-écologiques. Dans le bassin arachidier, les études montrent ainsi que le parc de matériel a ainsi diminué de prés de 10% pour les semoirs, 11% pour les houes et 40 % pour les araras entre 1985 et 1992 (Gaye, 1992). En dehors de la zone cotonnière où le renouvellement du matériel agricole a été effectué, on note un sous équipement dans le monde paysan. Cette situation est davantage accentuée dans les zones méridionales où se déplace le bassin arachidier. L'évaluation du renouvellement du matériel agricole entrepris en 2004 est très prématurée.

Dans le cas de la vallée du fleuve Sénégal, le parc mécanique des prestataires de service a augmenté avec la présence de 175 tracteurs, 50 moissonneuses-batteuses, 200 batteuses, 35 rizeries et près de 400 décortiqueuses. L'impact le plus visible de la libéralisation du commerce sur la filière du riz se situe au stade de la transformation. Le coût de transformation est passé de 18,9 francs CFA/kg à 14,5 francs CFA/kg entre 1994 et 1999 ce qui a contribué à l'amélioration de la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal.

2.2.3. Le marché du crédit

La libéralisation du marché n'a pas permis d'institutionnaliser les dispositifs informels de crédit. Cependant, elle a fortement contribué à l'émergence des institutions de microfinance (IMF) qui se sont fortement intéressées au financement du secteur agricole. L'offre en crédit provient ainsi de ces institutions et de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal. Le secteur de la microfinance est très dynamique avec la présence de trois institutions leaders : le Crédit Mutuel du Sénégal, l'ACEP, le PAMECAS à côté d'autres mutuelles de tailles plus petites.

Hormis les IMF leaders, la tendance est à une spécialisation par filière dans le cas de l'offre en crédits. En effet, la plupart des structures mutualistes émanent de projets, d'organisations professionnelles ou d'action collective des producteurs évoluant dans une ou plusieurs filières. Les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) sont particulièrement dynamiques dans le domaine du maraîchage (Figure 2.15.).

Figure 2. 155. : Evolution du crédit octroyé dans le cadre de la microfinance : Cas de coopératives d'épargne et de crédit d'appui au maraîchage de la zone des Niayes (Source : Hane, 2005)

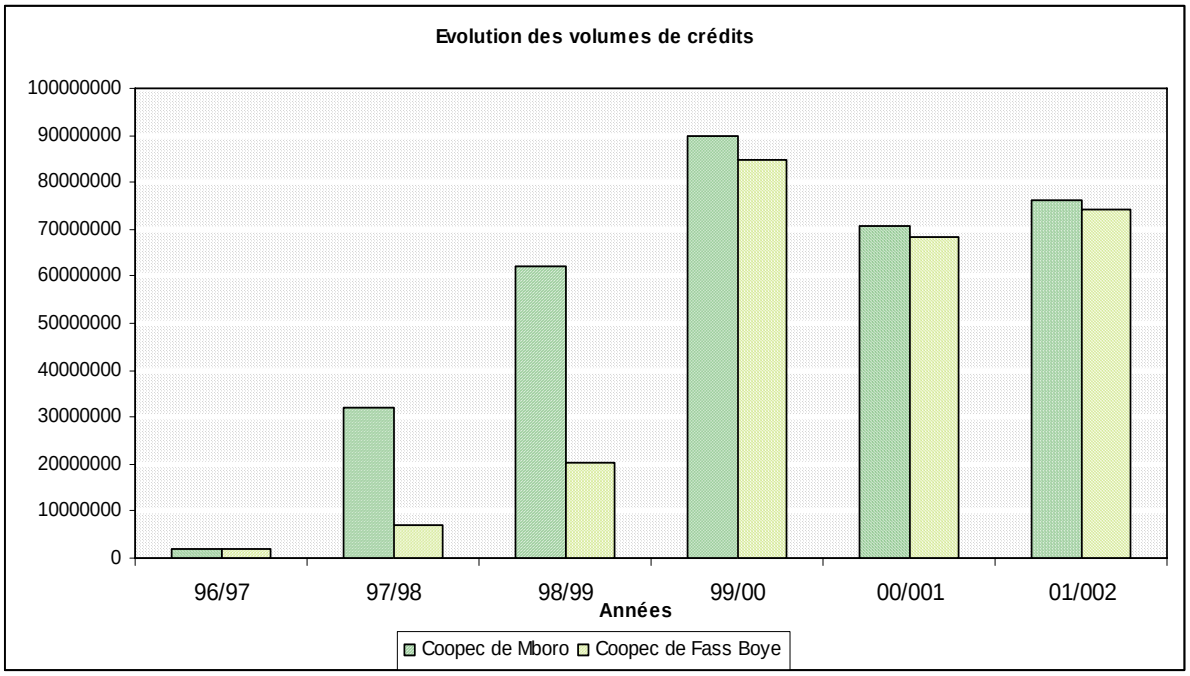

Le développement du marché du crédit après la libéralisation est en rapport avec la réduction des taux d'intérêt au niveau de la CNCAS qui était l'institution financière dominante. Les taux d'intérêt annuels de 17 % appliqués par la CNCAS étaient très élevés de 1991 à 1994 en raison des taux d'escompte de la Banque Centrale et du faible taux de remboursement des crédits. Les taux ont été revus à la baisse depuis 1995 à 14.5 %, 12.5 % en 1996 et 7.5% depuis 1997. Par ailleurs, le programme de relance de la production agricole (1997) a contribué à alléger les conditions d'accès par la réduction de l'apport personnel de 20-30% à 10%, l'allongement de la durée du remboursement du crédit d'équipement de 4-5 ans à 7 ans, la possibilité d'obtenir un moratoire de 5 ans sur les impayés avec un taux de 1%.

L'amélioration du marché du crédit a porté également sur la mise en place de différents fonds par l'état dans le cadre du financement de la production agricole (FPA) mais également de contrats avec différents projets pour la gestion du volet de crédit de soutien à la production. Les fonds destinés au financement de la production agricole sont des crédits à court terme sur 12 mois au maximum et rémunéré au taux de 7.5% par an avec un apport personnel de 10 % et un fonds de garantie de 75%. Le financement de la production agricole a ainsi permis l'octroi de crédits à hauteur de 67.5 milliards de F CFA en cinq ans. Pour les fonds des différents projets, il s'agit de crédits à court et moyen terme avec une rémunération variable de 6.8 à 11% par an, un apport personnel pouvant aller jusqu'à 20% et des durées pouvant aller jusqu'à 60 mois.

La CNCAS s'implique ainsi dans le financement des opérateurs privés semenciers grâce à un contrat avec le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA). Il s'agit de prêts de 8 mois à 9 % d'intérêt avec un apport personnel de 10 %. Le crédit institutionnel de la CNCAS prédomine dans le financement de la riziculture irriguée avec un capital cumulatif qui se chiffre à plus de 35 milliards de francs CFA en crédits de campagne pour le riz et la tomate entre 1987 et 1999. Le financement actuel des intrants pour la production annuelle tourne autour de 2,5 Milliards FCFA, correspondant à la prise en charge partielle de 56% des

besoins pour la mise en culture de 16 000 hectares sur plus de 20 000 ha exploités en riz (SAED, 2001).

La libéralisation a certes contribué à l'augmentation de l'offre de crédit grâce à la diversité des institutions de financement mais également les ajustements opérés par la CNCAS dans les conditions d'octroi du crédit. Cependant, il faut noter que le problème du crédit continue de constituer une contrainte importante au niveau de la production. A l'exception du financement de la campagne arachidière, les banques commerciales ne sont pas très actives dans le secteur agricole du fait des risques importants. Le crédit est en majorité orienté sur les grandes cultures comme le coton, le riz, l'arachide. Le secteur privé est plus engagé que l'Etat dans le financement de l'horticulture. Les financements de campagne d'exportation horticole sont assurés à plus de 75 % par les opérateurs privés (exportateurs, importateurs et fournisseurs) en dehors du système bancaire local (PPEA, 2001). Le marché du crédit ne prend pas en charge de nombreuses activités tendant à limiter les risques au niveau de ces grandes spéculations. Les stratégies de diversification et de sécurisation des revenus des exploitations agricoles familiales s'inscrivent de plus en plus dans la pluriactivité par l'implication dans des filières de rente émergentes comme le niébé, les pastèques, les activités d'élevage mais également les activités non agricoles.

2.2.4. Le marché du conseil agricole

Le conseil au sens large (information, formation, conseil technique et financier) a longtemps fait l'objet de systèmes de diffusion ad hoc (souvent appelés de vulgarisation ou « d'encadrement ») pris en charge par l'Etat, les opérateurs économiques des filières, ou des ONG. Parallèlement, plusieurs politiques agricoles se sont succédées pour prendre en charge le conseil. Jusqu'au début des années 1980, c'est le système top down qui prévalait. L'économie agricole était fortement administrée avec une vulgarisation agricole d'encadrement. Celle-ci était « *axée sur des thèmes proposés par la recherche agricole, sous forme de recettes à faire appliquer par les services de l'agriculture. La vulgarisation agricole s'appuie sur le programme agricole en collaboration avec les services de coopération qui encadrent les coopératives. Le programme est constitué à partir des besoins exprimés par les coopérateurs, sur les conseils des vulgarisateurs. Cependant, il n'existe pas de mécanismes de coordination ou de cadre de partenariat entre les différents acteurs de l'encadrement du monde rural (services de vulgarisation, services d'animation et services de coopération), qui interviennent sans concertation ni synergie en milieu rural*. » (Bilan de la recherche agricole et agro-alimentaire au Sénégal, 4ème partie…)

Sur la base d'une spécialisation régionale des productions agricoles, la SATEC fut créée en 1964 pour assurer l'opération productivité arachide-mil dans le bassin arachidier, avant d'être remplacée 5 ans plus tard (1968) par la SODEVA. Le système a été organisé par filière et par région. Outre la SODEVA dans le Bassin arachidier, la SAED (1965) s'occupait du riz dans la région du Fleuve Sénégal. Le Projet rizicole de Sedhiou remplacé par la Somivac s'occupait de la moyenne et basse casamance donc principalement de la riziculture de mangrove. La Société des terres neuves s'est occupée de l'installation et de l'encadrement de ménages du pays serer vers les terres neuves du Sénégal oriental avant d'être chargée de la vulgarisation agricole dans les niayes ; la Sodesp s'est occupée de l'élevage dans la zone sylvo pastorale.

A partir du début des PAS et son corollaire le désengagement de l'Etat, le Programme agricole fut supprimé et l'ONCAD (Office national de commercialisation et d'assistance au

développement) dissoute en 1980 ; ce qui consacra avec la NPA le démantèlement du système d'encadrement du monde rural. Cependant, en dépit des « importants résultats obtenus par les différentes structures de vulgarisation, les systèmes d'encadrement présentent des lacunes déterminantes : multiplicité des intervenants, diversité des méthodologies, insuffisance des liens avec la recherche, etc. Eu égard à ces faiblesses, la politique d'appui aux producteurs ruraux devait être réorientée. Pour combler les insuffisances, le PNVA avec sa méthode de vulgarisation « training and visit » a été mis en oeuvre en 1990. Toutefois, le développement de la démarche training and visit a été limité car les structures de vulgarisation (SRDR, projets, organisations non gouvernementales, etc.) ne l'ont pas adoptée. » (Bilan de la recherche op. cité).

Vers la fin des années 1990, avec la pression des organisations de producteurs, à travers le CNCR, l'ANCAR a été créée en mars 1997 dans le cadre du PSAOP pour mettre en place un nouveau système d'appui au développement rural. Elle intervient sur l'étendue du territoire national et se charge des activités de conseil agricole de toutes les sociétés de développement conformément à la politique de libéralisation du secteur. En rupture avec le système d'encadrement des paysans, elle assure des activités d'interface, de facilitation, de formation, d'information et de recherche/développement, en partenariat avec la recherche agricole et les organisations paysannes. Rappelons que l'ANCAR a été investie de deux principales misions : i) oeuvrer à l'avènement d'un conseil agricole et rural prenant en compte plus globalement les besoins du monde rural ; et, ii) instaurer un cadre institutionnel et organisationnel chargé d'harmoniser et de coordonner les stratégies et programmes des différentes structures opérant dans le monde rural.

Densité : nombre de conseillers, répartition géographique

Aujourd'hui le dispositif n'est pas encore totalement mis en place. Il évolue au rythme de progression de la mise en place des cadres locaux de concertation des organisations de producteurs (CLCOP).

Tableau 25.2: Dispositif des agents de l'ANCAR

Intitulé	**Effectif cible**	**Dispositif 2006**
CAR	320	105
Chef d'équipe	0	22
TS	33	22
TS chargé de qualité	0	1
Assistant méthodologique	0	11
Responsable service technique regional	11	0
Assistant Suivi evaluation	0	3
Cadre suivi evaluation	0	1
Enquêteur	0	1
Conseillère genre	0	1
Chargé documentation	0	1
Responsable RD	0	1
Directeur regional	11	11
Directeur technique	1	1
Directeur general	1	1
TOTAL	**396**	**182**

Source : Plan de redéploiement de l'ANCAR, septembre 2006

Les femmes comptent pour 14% dans les agences non gouvernementales affiliées au Projet National de Vulgarisation Agricole (PNVA). Au Sénégal, 15 à 20% des participants aux activités de vulgarisation agricole sont des femmes. (BM, Findings Afrique de l'Ouest, n°51, avril 1996).

2.2.5. Le marché du travail

Le salariat agricole n'est développé que dans les Niayes (Filfili, horticulture notamment) et de plus en plus dans la vallée du fleuve Sénégal, avec l'avènement des Grands domaines du Sénégal (GDS). Dans la zone des Niayes qui longe l'Océan Atlantique, la nappe phréatique peu profonde permet d'accéder sans difficultés à l'eau. A la place des puits creusés de manière artisanale, on trouve de plus en plus des forages nécessitant un investissement assez lourd et une tendance à la mécanisation des tâches. Ces emplois concernent l'horticulture et l'arboriculture.

Selon le rapport du BIT (Dieng, 2003, op cité), la main – d'oeuvre est constituée le plus souvent des jeunes des villages environnants, voire d'autres régions du Sénégal (BA pendant la saison sèche) et de la Guinée. Quelques-uns sont de « véritables ouvriers agricoles issus de l'exode rural et attachés de manière informelle à un employeur résidant en ville. Le salaire est négocié hors convention collective, de gré à gré et se paie sans bulletin » (Dieng, 2003 op cité). Il a été noté que dans les grandes exploitations agricoles de type capitaliste et moderne mais non enregistrées ni déclarées aux services du fisc et de l'Inspection du Travail, c'est la population des villages environnants, essentiellement les femmes et les enfants, qui est employée lors des récoltes (cueillette des fruits et légumes, ramassage des arachides de contre – saison) ; ces travailleurs saisonniers sont alors payés au rendement, sans considération de normes.

Les femmes contribuent aussi à la main – d'œuvre saisonnière ou occasionnelle dans les grandes exploitations des Niayes, notamment pendant les récoltes.

2.2.6. Le marché foncier

Avec la loi de 1964, plus de 95 % des terres agricoles appartiennent au domaine national. Les exploitants agricoles qui les exploitent ne sont que de simples bénéficiaires d'un droit d'affectation pouvant être remis en cause à tout moment par l'Etat ou la communauté rurale en principe pour des raisons d'intérêt public. Ces terres ne sont en principe ni cessibles, ni automatiquement transmissibles aux ayants droit. Seul l'Etat peut immatriculer à son nom les terres du domaine national puis les céder par bail ou par titre foncier à des personnes physiques ou morales privées. Les paysans, en cas de mise en valeur, peuvent en demander le constat et engager une procédure d'immatriculation pour se faire octroyer un titre. En réalité, en dehors des zones très proches des villes, la lourdeur et le coût de la procédure sont tel que les paysans ne peuvent pas, de fait, y avoir recours. Enfin, la loi prévoyait que pour chaque département, le préfet prenne un arrêté définissant les critères de mise en valeur pour son département. Plus de quarante ans après le vote de la loi aucun préfet ne l'a fait. Il n'y a donc pas en principe de marché foncier en milieu rural au Sénégal.

Dans la réalité, presque partout, il existe, de fait, un marché foncier, illégal donc non transparent. Dans les zones périurbaines, celle de la capitale en particulier, ce marché est très actif. Il existe aussi ailleurs. Les conseils ruraux, les populations, mais aussi les services

concernés de l'Etat ont trouvé des pratiques permettant de contourner la loi. Des constats fictifs de désaffectation et de réaffectation sont faits suivis de constats de mise en valeur pour régulariser après coup les transactions foncières et obtenir l'immatriculation. Entre paysans, des ventes de droits d'affectation sous forme de mise en gage fictive sont pratiquées. Entre paysans, les pratiques de location et de prêts sont fréquentes. Elles sont « codifiées ». Les locations sont strictement annuelles ou alors portent sur une parcelle différente. Toute pratique agronomique ayant un effet pluriannuel est interdite. L'Etat tolère ces pratiques et procède lui-même à des immatriculations en son nom avant de céder les terres à des privés sans qu'aucun motif d'intérêt public ne puisse raisonnablement être avancé.

Ces procédés font qu'il est très difficile d'avoir une estimation quantitative des transactions foncières et de leur coût. Mais les personnes intervenant sur le marché foncier ont une bonne connaissance des prix. L'Etat, l'administration et les élus locaux savent parfaitement que la stricte application de la loi ne permet pas une allocation optimale des ressources foncières. Tout le monde accepte ce fonctionnement illégal d'un marché foncier qui malheureusement profite aux spéculateurs, aux élus locaux, aux hommes politiques et aux agents de l'administration avec le cortège de corruption que de telles pratiques génèrent.

Les paysans sont les principaux perdants. L'Etat et les collectivités peuvent prendre leurs terres en remboursant uniquement les impenses. L'absence de transparence du marché fait qu'ils cèdent leurs terres à un prix très largement inférieur à leur valeur réelle.

Seuls les gros producteurs, notabilités religieuses et traditionnelles, commerçants, transports, fonctionnaires et hommes politiques peuvent acquérir des terres et agrandir leurs exploitations ou sécuriser leurs droits. Pour les autres, on assiste à chaque génération, à la segmentation de l'exploitation agricole et au morcellement des terres.

2.3. L'évolution des prix relatifs

2.3.1. L'instabilité des prix mondiaux des produits agricoles : le cas des céréales et de l'arachide

Hormis la hausse généralisée et conjoncturelle des prix consécutive au choc pétrolier de 1973, on note une baisse tendancielle des prix des produits agricoles au niveau mondial depuis 1960. Cette baisse est consécutive aux écarts de compétitivité avec les progrès techniques importants des agricultures du nord en termes d'augmentation des rendements et de productivité du travail. Les données de suivi des cours mondiaux publiés par Afristat confirment le maintien de ces tendances en ce qui concerne les cours mondiaux avec une baisse des prix entre 1990 et 2005 de 2 % par an pour les céréales. En ce qui concerne le riz, après les fortes baisses enregistrées dans les années 80, la tendance a été par la suite à la stabilisation des prix entre 100 et 300 $ la tonne. Pour le maïs, après une hausse en 1994, les prix ont diminué pour se stabiliser autour de 100 à 200 $ la tonne (Figure 2.16.).

Figure 2.16. : Evolution du prix moyen mondial du riz

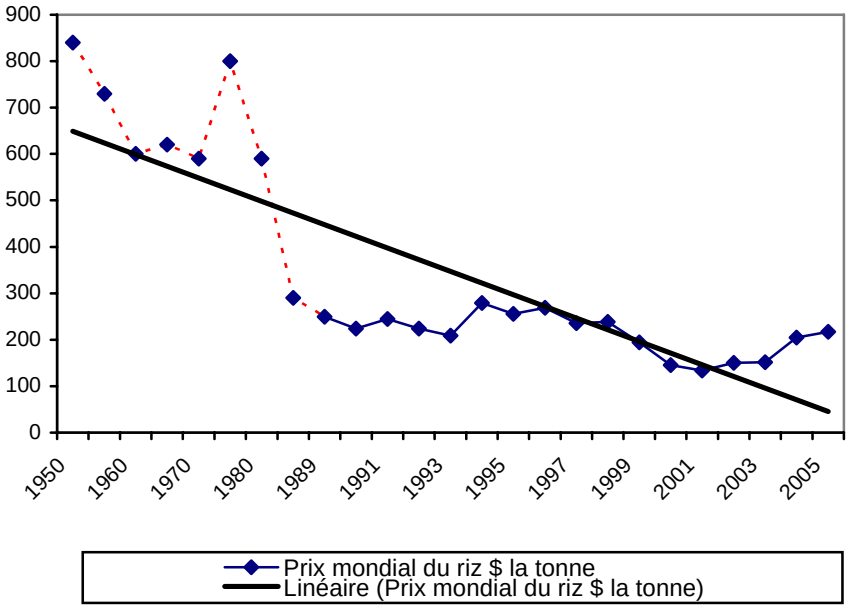

Source : Données reconstituées de 1950 à 1988 à partir Rapport Duruflé, 1996 ; Bases de données Afristat, 2006 à partir de 1989

Figure 16 : Evolution du prix moyen mondial du maïs

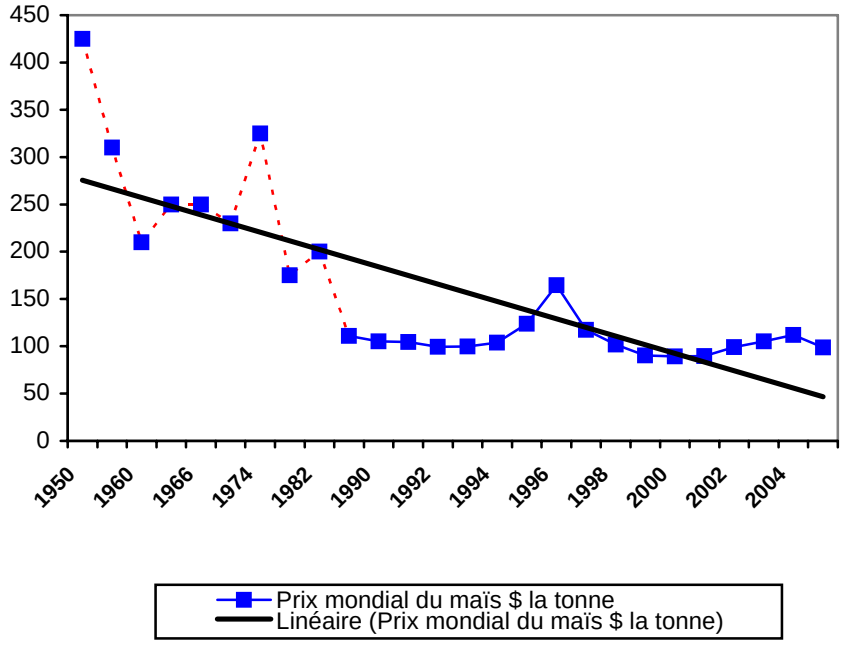

Source : Données reconstituées de 1950 à 1988 à partir Rapport Duruflé, 1996 ; Bases de données Afristat, 2006 à partir de 1989

Le prix de l'huile d'arachide a chuté en moyenne respectivement de 2.5% par an avant 1984 (Duruflé, 1996). Dans le cas de l'huile l'arachide, la tendance est à une diminution régulière des prix depuis 1960. Cependant, il faut noter une légère stabilisation des prix à partir de 1994 (Figure 2.18).

Figure 178. : Evolution du prix moyen mondial de l'huile d'arachide

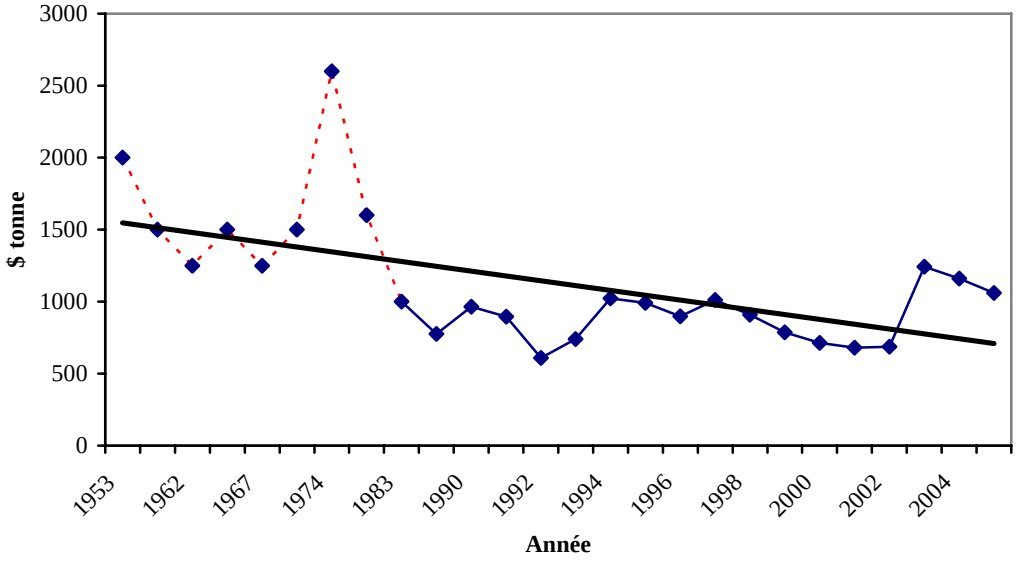

Source : Données reconstituées de 1950 à 1988 à partir Rapport Duruflé, 1996 ; Bases de données Afristat, 2006 à partir de 1989

2.3.2. L'évolution et les ajustements des prix au producteur

L'évolution des prix au producteur des principaux produits agricoles est fortement influencée par l'instabilité des prix internationaux. Des ajustements à la hausse des prix au producteur ont été notés après les différents chocs exogènes en 1974, en 1984 et en 1994. Le premier ajustement à la hausse des prix en 1974 fait suite au choc pétrolier. Il s'est agi d'une réponse à l'augmentation conjoncturelle des prix des matières premières agricoles. Pour les céréales, les prix au producteur ont été augmentés de manière substantielle notamment pour le riz et le maïs (Figure 2.19).

Figure 18 : Evolution du prix au producteur du riz, du maïs et du mil-Sorgho (en francs CFA)

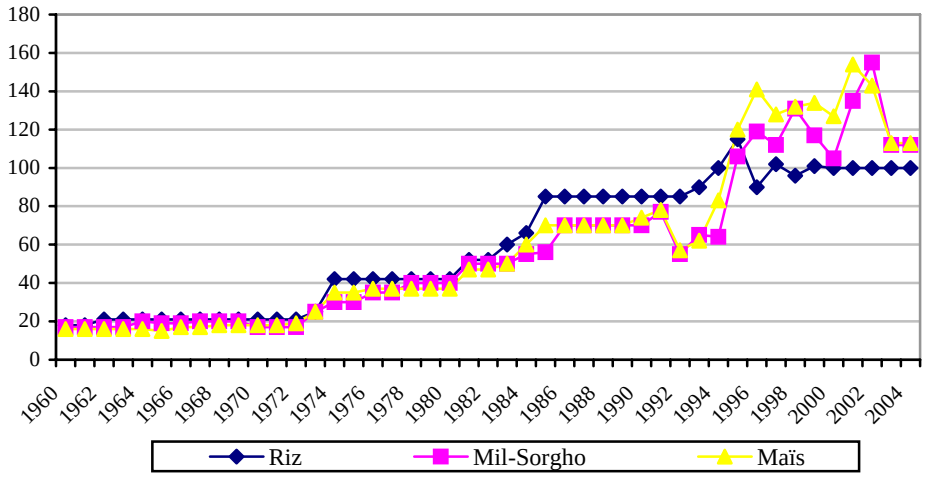

Source : DPS, 2006

Les effets bénéfiques de cette hausse sur les revenus des producteurs étaient liés dans le cas des filières céréalières aux mesures de la protection du marché intérieur. Cependant, la tendance à la baisse des cours mondiaux notamment du mil-sorgho et du maïs durant la même période témoignait de la vulnérabilité de ces filières.

Dans les cas du coton et de l'arachide qui constituent des produits agricoles fortement connectés au marché extérieur, cette hausse n'a pas atténué la tendance générale à la baisse. Le second ajustement fait suite aux politiques d'ajustement structurel entamées en 1980 et qui ont abouti à la libéralisation des filières en 1984 avec la nouvelle politique agricole. Les prix ont été substantiellement augmentés afin de générer des marges suffisantes pour les producteurs. Les prix se sont stabilisés par la suite du fait de la baisse des cours du dollar et ont été ajustés à la baisse pour retrouver leur niveau d'avant pour le mil-sorgho, le maïs et l'arachide.

Le troisième choc est la dévaluation du F CFA en 1994. Les prix des différents produits agricoles ont augmenté sensiblement. Le riz local a été la spéculation la moins touchée par l'augmentation des prix consécutive au changement de parité du F CFA. Le prix au producteur réel moyen du paddy était de 91,25 dans la période 1970-79. Au cours de la période 1980-84, ce prix relatif baisse à 0,97. Après 1994, le prix relatif du riz paddy chute à 0,89 sous l'effet la dé protection induite par la dévaluation (Diagne et al., 2005).

Les prix du maïs, du mil-sorgho ont augmenté substantiellement. La dévaluation a également été très profitable à des filières de diversification comme le niébé. Les prix se sont ensuite stabilisés notamment pour les filières de rente comme le coton et l'arachide. Les prix au niveau de ces deux filières font l'objet de régulation professionnelle par la négociation et la fixation des prix au niveau des interprofessions et des cadres de concertation (CNIA pour l'arachide, FNPC pour le coton).

Les variations des prix réels aux producteurs ont été plus favorables pour les cultures de rente particulièrement l'arachide, le coton mais également des cultures jusque là secondaires comme le niébé. Ces variations témoignent de la pertinence des stratégies de diversification des revenus centrées sur le développement des spéculations comme le niébé. Dans le cas du niébé faisant l'objet d'une commercialisation libre au niveau des marchés spot, les prix ont continué à fluctuer après la hausse consécutive à la dévaluation (Figure 2.20).

Figure 19 : Evolution prix au producteur du coton, du niébé et de l'arachide

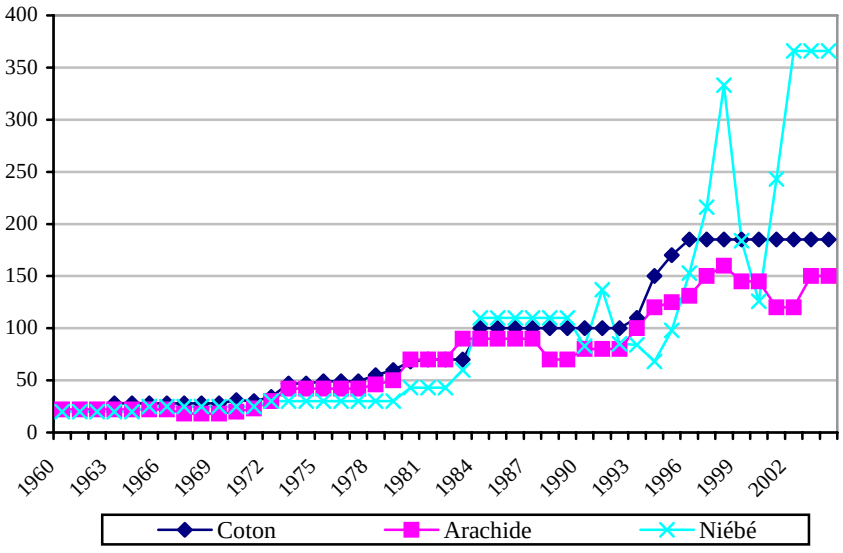

Source : DPS, 2006

2.3.3. L'impact des réformes structurelles sur les prix des produits agricoles

Les réformes introduites au cours du Plan de Redressement Economique et Financier (PREF) 1980 - 1983, ont entraîné une hausse des marges et des taxes sur les produits agricoles locaux et importés. Les dites augmentations se sont traduites par des gains substantiels pour l'état et les autres intermédiaires des filières. La forte hausse des prix nominaux à la production combinée à la baisse des prix à la consommation des produits agricoles d'exportation (-40%) a pour conséquence l'amélioration du pouvoir d'achat des agriculteurs.

La période 84-93 s'est traduite par une forte baisse de la protection des produits importés, de l'agriculture industrielle (-51%) et une forte protection des produits vivriers importés (88%). Cependant, l'augmentation des prix nominaux à la production de l'agriculture vivrière (7%) et industrielle (25%) n'a pu empêcher la détérioration du pouvoir d'achat des producteurs agricoles puisque les prix à la consommation ont doublé et quadruplé respectivement pour l'agriculture vivrière et l'agriculture d'exportation.

La période post-dévaluation (94-2000), s'est traduite par une augmentation des revenus de l'état et des intermédiaires des filières en raison de l'accroissement des taxes et marges prélevées sur les dites filières. Les producteurs comme auparavant enregistrent une diminution de leur pouvoir d'achat puisque la hausse de l'indice des prix à la production n'a pu compenser la forte hausse des prix à la consommation finale des produits agricoles industriels (70%) malgré la diminution des prix à la consommation finale des produits agricoles vivriers.

La période 2000-2003 est marquée par une baisse des prix à la consommation des produits de l'agriculture vivrière (-96%) et de l'agriculture industrielle (-9%). Dans ce contexte, avec l'augmentation des prix à la production agricole, il en résulte une amélioration du pouvoir d'achat des producteurs agricoles. L'état et les autres intermédiaires enregistrent des gains substantiels, en raison de l'augmentation des taxes et des marges.

Tableau 26.3.. : Evolution des taxes et des prix à la production et à la consommation de l'agriculture

	Taux de croissance			
	80-83	84-93	94-00	00-03
indice des prix à la production				
Agriculture vivrière	50%	7%	3%	26%
Agriculture industrielle ou d'exportation	19%	25%	28%	1%
Marge :				
sur produits importés				
agriculture vivrière	20%	62%	58%	17%
agriculture industrielle ou d'exportation	28%	-66%	45%	34%
produits locaux				
agriculture industrielle ou d'exportation	**41%**	-15%	26%	19%
Taxes				
sur produits importés				
agriculture vivrière	24%	88%	74%	30%
agriculture industrielle ou d'exportation	32%	-51%	25%	27%
Prix à la consommation finale				
agriculture vivrière	28%	196%	-31%	-96%
agriculture industrielle ou d'exportation	-40%	448%	70%	-9%

Source : synthèse des comptes nationaux DPS

Au total, en passant d'une période à une autre, on observe une amélioration du prix au producteur des cultures de rente. Celle-ci a été beaucoup plus accentuée lors de la mise en œuvre de la dernière génération de réformes qui ont été marquées par les mesures de libéralisation des filières agricoles. Cela explique que les principales sources de croissance du prix au producteur de l'arachide et du coton soient l'amélioration des marges commerciales et la baisse des coûts de commercialisation. Au niveau des céréales, on constate pour le riz une augmentation suivie d'une baisse du prix au producteur. Le riz semble profiter largement d'une protection nominale. Néanmoins, suite aux mesures de libéralisation de la filière, les marges commerciales semblent avoir baissé dans l'activité rizicole. Le mil/sorgho enregistre une hausse continue de son prix au producteur au cours des trois périodes malgré une baisse de son prix-frontière. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement des marges commerciales conjugué à la hausse du coefficient de protection nominal.

2.3.4. L'évolution des prix des facteurs : le cas des engrais

Les ajustements concernent également les marchés des facteurs et plus particulièrement l'utilisation de l'engrais. La hausse du prix de l'engrais se répercute sur les prix des produits agricoles. Dans le cas de l'arachide, cette hausse était atténuée par les subventions qui variaient selon les années de 9 à 70% du prix au kilogramme. Avec la libéralisation en 1984, la subvention a été réduite progressivement passant de 77% en 1983 à 9% en 1989 avant d'être supprimée à partir de 1990. Les coûts de production ont ainsi fortement augmenté pour des spéculations comme l'arachide avec un rapport prix arachide/prix engrais qui est passé 1.79 en 1960 à 0.92 en 1995 (Figure 2.21).

Figure 20 : Evolution du rapport de prix arachide/engrais et du taux de subvention

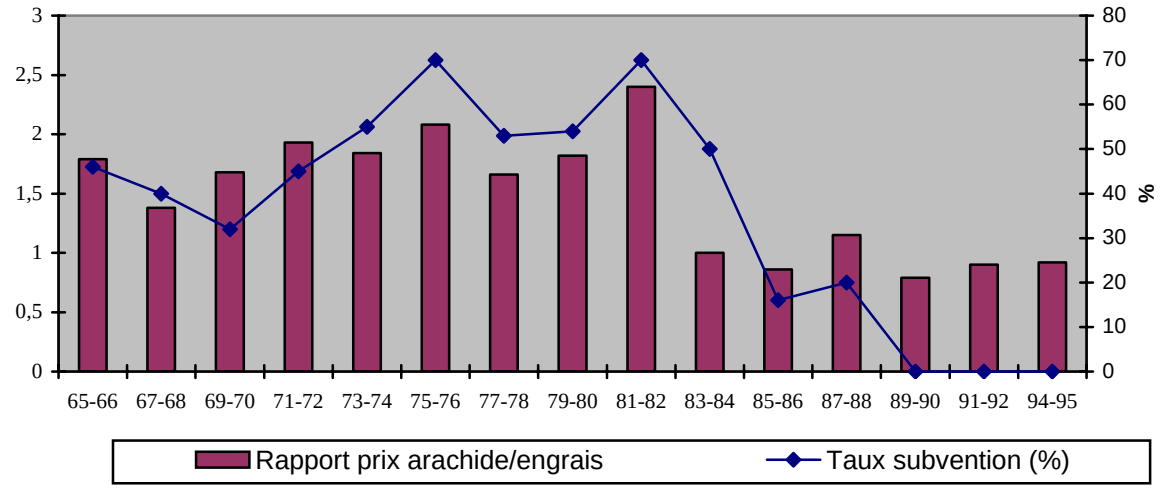

Source : à partir des données de Kelly et al., 1996 cité par Gaye, 2000

2.4. Conclusion chapitre 2

La libéralisation a été marquée par des modifications et recompositions importantes dans la structuration des marchés des produits et des facteurs avec l'entrée de nouveaux acteurs et l'émergence de nouveaux dispositifs institutionnels de coordination. Les impacts ont porté sur une implication du secteur privé à la production, à la transformation et la commercialisation, la restructuration des marchés des facteurs de production. L'offre en services a été diversifiée avec différents opérateurs intervenant dans l'agrofourniture, le financement agricole et l'appui conseil.

En ce qui concerne les marchés des produits agricoles, la libéralisation est marquée par un processus d'évolution très différenciée suivant les types de filière. Dans le cas des filières traditionnelles de rente, les limites sont liées à l'absence ou l'inadéquation des mécanismes structurels d'accompagnement. Le développement de filières connexes n'a pas suivi le retrait des structures étatiques. Les marchés des intrants comme les semences, les matériels agricoles ont eu du mal à se structurer. Dans le cas de l'arachide, cela s'est traduit par une forte érosion du capital semencier.

Cependant, un dynamisme important est noté au niveau des filières horticoles avec le positionnement de firmes privées au niveau de la fourniture d'intrants et de crédits, le développement de contrats de production et de commercialisation. L'émergence de nouvelles filières constitue également une stratégie développée par les agriculteurs face à l'érosion de leurs revenus qui provenaient essentiellement des spéculations de rente.

Néanmoins, la libéralisation n'a pas permis de régler la question de l'accès aux ressources foncières. L'accès à la terre est régi par la loi sur le domaine national, ce qui limite fortement les droits de propriété. Les incitations à l'investissement dans le secteur agricole sont très faibles et l'absence de propriété privée favorise la continuité de l'agriculture minière et la forte pression de l'agriculture sur les réserves forestières. Par ailleurs, les mécanismes de régulation par les prix et des dispositifs institutionnels présentent des limites importantes pour la coordination des échanges dans le contexte marqué par de très fortes imperfections au niveau des marchés. L'absence de stratégies à long terme de positionnement sur les marchés a exacerbé la crise au niveau des filières de rente. La libéralisation partielle dans le cas de filières comme l'arachide et le riz s'est traduite par la mise en place de dispositifs mixtes.

Le développement du secteur aval avec la mise en place de PME/PMI dans la transformation et le développement de nouveaux circuits de distribution avec l'émergence des supermarchés. L'hypothèse autour de ces processus peu documentés est le développement de nouvelles formes de coordination centrées sur des contrats et la qualité avec la structuration du secteur aval et l'émergence de nouvelles formes de distribution. Ces mécanismes de coordination sont les facteurs déterminants de la différenciation et la compétitivité des filières.

III. Les processus de segmentation des structures de production : facteurs explicatifs et conséquences structurelles

3.1. Le caractère familial de l'agriculture sénégalaise

L'exploitation agricole familiale est de très loin la forme la plus répandue d'organisation de la production au Sénégal (95%). Ce n'est que dans la zone des niayes et à un degré moindre dans le delta du fleuve Sénégal et autour du lac de Guiers qu'on rencontre des formes modernes d'organisation de la production agricole : agriculture d'entreprise essentiellement à base de capitaux et de main d'œuvre salariée, métayage et fermage (5%). L'agriculture industrielle n'est représentée que par quelques unités. Les grandes exploitations maraboutiques présentent des particularités : utilisation d'une main d'œuvre constituée par les enfants et les jeunes gens des daara (école coranique) rattachés à l'exploitation et prestations de travail gratuites de la part des fidèles.

Dans les sociétés agraires et paysannes du Sénégal, la segmentation des structures de production est un processus que l'on peut qualifier de naturel et nécessaire. L'articulation autour de la famille de la résidence, du foncier, de la production, de la consommation et de l'accumulation fait qu'en permanence des processus de segmentation du groupe familial sont en cours : constitution de sous groupes utérins qui finissent par s'émanciper en conservant ou pas la communauté de résidence. Ce processus obéit à des règles variables suivant leurs modes d'organisation. Il peut se faire d'un commun accord ou être la solution à des tensions ou conflits internes à l'exploitation. Les opportunités de l'environnement agro-climatique (climat, disponibilités en terres agricoles, diversité des activités agricoles) et l'environnement socio-économique (marchés agricoles, etc.) jouent un rôle majeur dans les dynamiques et l'étendue de la segmentation/différenciation.

Depuis l'indépendance du Sénégal, il a été procédé à deux enquêtes agricoles : (i) l'enquête agricole de 1960 dont nous exploitons ci-après les données contenues dans la thèse de Diarassouba (1965). Cette enquête n'a portée que sur cinq régions et excluait les régions de Saint Louis (actuelle régions de Saint Louis et Matam) et de Dakar; (ii) le recensement national agricole de 1997/8 (RNA) a porté sur toutes les régions à l'exclusion de celle de Ziguinchor et l'arrondissement de Diattacounda dans la région de Kolda. Dans ces zones où la riziculture de mangrove est importante, les exploitations sont de petite taille ce qui entraîne une surestimation de la taille moyenne de celles-ci dans le RNA. Par contre la définition du ménage agricole a pu entrainer une surestimation de leur nombre**.** En plus de ses limites spatiales, le RNA pose quelques problèmes de définition qui nécessitent de faire des réserves. Le ménage agricole ou exploitation agricole familiale (un ou plusieurs ménages partageant la même cuisine et ayant une organisation en partie commune de la production agricole) n'est pas défini de façon à éviter toute confusion avec le ménage simple (un homme marié avec son ou ses épouses, leurs enfants et éventuellement des collatéraux ou ascendants). Le champ est défini comme une étendue d'un seul tenant sur laquelle porte un droit alors que la parcelle de culture est une surface d'un seul tenant portant une culture pure ou une culture principale associée à une ou d'autres cultures. Des comparaisons sont cependant possibles entre les deux enquêtes.

3.1.1. Les exploitations agricoles en 1960

L'enquête agricole de 1960 estime les surfaces cultivées pour l'ensemble du pays à 1 864 000 ha dont 1 % (2 100ha) pour les cultures maraîchères dans la zone des Niayes. Les

exploitations agricoles pour les cinq régions enquêtées sont estimées au nombre de 295 400 pour une surface cultivée de 1 072 343 ha ce qui correspondrait au 4/5 des surfaces cultivées au Sénégal.

Tableau 3.1. : Dimension des exploitations agricoles et nombre d'actifs

Groupe de taille des expl.	Eff en cent	Sup (ha)	Actifs (centaine)	Sup par actif
Moins d'un ha	635	33535	1815	0,53
1-2	643	95375	1509	0,72
2 – 3	447	109009	1325	0,88
3 – 4	335	117122	1131	0,95
4 – 5	243	108160	715	1,11
5 – 6	145	79459	540	1,18
6 – 7	99	63978	645	1,33
7 – 8	115	86183	477	1,32
8 – 9	74	63204	292	1,26
9 – 10	39	36933	237	1,36
10 – 11	31	32285	180	1,65
11 – 12	26	29738	209	1,62
12 – 13	27	34007	84	1,76
13 – 14	11	14805	102	1,42
14 -15	10	14520	258	1,97
15 et plus	74	154030	464	3,31,96
TOTAL	2954	1072343	9983	95

Source : Diarassouba, Enquête agricole de 1960

La taille moyenne de l'exploitation est de 3,60 ha. Mais plus de la moitié de ces exploitations (58%) ont des superficies inférieures à 3 ha avec une moyenne de 2,7 actifs par exploitation et 0,5 ha/actif. Ces petites exploitations ne recouvrent qu'une faible partie des superficies cultivées (22%) alors que celle que l'on pourrait appeler les grandes exploitations (superficie supérieure à 10 Ha) ne constituent que 6,4% de l'ensemble et s'étendent sur une plus grande proportion de terres cultivées avec une moyenne de 7,24 actifs par exploitation et 2,15.ha/actif. Quant aux très gros exploitants (plus de 15 Ha), ils s'approprient 14,3% des superficies cultivées bien qu'ils ne représentent que 2,8% de l'ensemble avec une moyenne de 6,27 actifs par exploitation et 3,32 ha/actif. Ces chiffres dénotent déjà une concentration des exploitations agricoles familiales avec un grand nombre de petites exploitations.

Le nombre de personnes actives qui vivent sur les petites exploitations parait élevé : 464900 soit environ 41% de l'ensemble tandis que les grandes exploitations (plus de 10%) ne sont occupées que par 129700 soit (10%) de l'ensemble des actifs.

Dans les petites exploitations, chaque personne active ne cultive en moyenne et au maximum que 0,88ha, alors que dans les grandes exploitations s'étendant sur 10 à 15 ha, la superficie cultivée par actif varie entre 1,42 ha et 1,97 h. Dans les grandes exploitations (plus de 15 ha) la superficie cultivée en moyenne par personne active est de 3,32 ha.

Tableau 3.2. : Superficies moyennes suivant les régions et les principales ethnies

	Thiès	Baol	Sine saloum	Sénégal oriental	casamance	Ensemble
Diola	132		221		2,39	237
Mandingue	184	156	710	243	1,57	228
Wolof	238	525	562	737	2,59	483
Peulh	124	162	498	321	1,70	236
Sérère	247	302	307			279
Toucouleur	233	273	413	173	94	251
Sarakolé	378		516	219	586	498
Ensemble	2,41	4,54	4,86	3,38	2,64	3,63

Sources : Diarssouba (1965), Enquête agricole (1960)

Si on compare les régions, les grandes exploitations se rencontrent dans le Sine-Saloum et le Baol qui, avec la région de Thiés, constituent le centre de la production arachidière intense. L'observation des structures agraires montre que l'accroissement de la taille des exploitations a permis l'utilisation d'une certaine forme d'énergie pour leur mise en valeur.

Tableau 3.3. : Distribution des sup suivant l'energie utilisée pour cultiver et la taille des exploitations

Nature de l'énergie utilisée										
	Taille des exploitations									
	moins d'un ha		1 à 2		10 à 20		Plus de 20		ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
humaine	29680	87,93%	587692	77,36%	122529	60,60%	44766	56,67%	784667	73,17%
Attelée	256	0,76%	30725	4,04%	7596	3,76%	0	0,00%	38577	3,60%
humaine + attelée	2316	6,86%	103446	13,62%	53101	26,26%	18217	23,06%	177080	16,51%
Mécanique	0	0,00%	10547	1,39%	5330	2,64%	1048	1,33%	16925	1,58%
humaine + mécanique	718	2,13%	17555	2,31%	10548	5,22%	6640	8,41%	35461	3,31%
humaine+mécanique+attelée	0	0,00%	4580	0,60%	2916	1,44%	5938	7,52%	13434	1,25%
non définie	783	2,32%	5170	0,68%	166	0,08%	380	0,48%	6499	0,61%
Ensemble	33753	100,00%	759715	100,00%	202183	100,00%	78992	100,00%	1072343	100,00%

Source : Diarassouba, 1965

Plus de la moitié de chaque catégorie d'exploitation agricole est entièrement en culture manuelle. 88% des exploitations ayant moins d'1 Ha sont en culture manuelle. Cette proportion décroît au fur et à mesure que la taille de l'exploitation augmente et n'est plus que de 58% en moyenne dans les exploitations excédent 20 Ha. La combinaison de l'énergie humaine, attelée et mécanique est réalisée dans les très grosses exploitations (7,81%), très peu dans les grandes (1,4%) ; dans les exploitations de dimension moyenne ou petite (moins de 10 Ha) cette combinaison ne se rencontre que fort rarement. Elle est de 0,7% dans les exploitations de 1 à 2 Ha et nulle dans celle de moins d'1 Ha.

Deux constations dérivent de cette analyse **:** (i) la tendance à la concentration des exploitations est nette; Diarrasouba note cependant que la nature particulière de l'économie de traite oblige les exploitations qui ont les moyens financiers à maintenir leurs activités dans le secteur commercial, plus rentable. (ii) seules les grandes exploitations sont équipées en culture attelée ou mécanique pour leur mise en valeur ; mais celles-ci n'utilisent pas intégralement ces deux types d'énergie, préférant sans doute, employer des navétanes ou des talibés.

Tableau 3.4. : Importance relative des cultures à l'intérieur des régions (% des superficies)

	Thiès	Baol	sine salum	sénégal oriental	Casamance	Ensemble
Culture	57	58	77	52	61	64,5
Arachide	42	38	21	38	18	29,1
Mil	0	0	1	2	19	4,5
Riz	1	4	1	8	2	1,9
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Diarssouba (1965)

Tableau 3.5. : Distribution des superficies suivant l'utilisation d'engrais

Types d'engrais	% des sup cultivées
Néant	83,4
Mineral	3
Parcage	6,9
Organique	0,5
Autres engrais	4,2
parcage+organique	1,6
minéral+parcage	0,4
Ensemble	100

Source : Diarssouba 1965

Si on examine les cultures, on constate que l'arachide a progressivement éliminé les autres cultures vivrières et surtout le mil dont la part est passé de 45% (estimations du rapport agricole 1936/37) à 29% (enquête agricole 1960/61) alors que l'arachide est passée de 48 % à 64,5 %. Les autres cultures (manioc, mais, coton, béref) qui représentaient 3,3% des superficies en 1936, n'en couvrent plus que 1 et 2%.

En matière de fertilisation des sols, il ressort du tableau 3.6.une très faible utilisation des engrais minéraux 3,4 % des surfaces cultivées. Les formes naturelles de fertilisation ne sont pratiquées que sur un peu plus de 13 % des surfaces cultivées. Ainsi 83,4 % des parcelles cultivées ne reçoivent aucune fertilisation à part une mise en jachère.

Tableau 27. : Situation de la production agricole du Sénégal en 1959

Espèce végétale	Production en tonne	Surfaces ensemencées (ha)	Rendements (kg/ha)
Arachide	744000	885000	840,68
Mil et Sorgho	315500	745000	423,49
Riz paddy	88000	67000	1313,43
Maïs	21500	27000	796,30
Fonio	2500	8200	304,88
Tubercules	180000	41000	4390,24
Niébés	13000	45000	288,89
Béréfs	400	2000	200,00
Cultures maraicheres	31500	2100	15000,00
Autres cultures	10000	23200	431,03
Total	1406400	1845500	762,07

Source : Diarassouba 1965

Il n'est donc pas étonnant que les rendements des cultures soient de façon générale médiocre. Pour 1959, le rendement de l'arachide est estimé à 840,68 kg/ha, celui du mil/sorgho à 424 kg/ha. La faiblesse des rendements et des superficies cultivées en céréales entraîne un déficit en production vivrière importante que Diarassouba évalue à 40 % en 1959.

Tableau 28 : Nombre d'exploitation et d'animaux de trait suivant la présence du bétail

	Nombre d'exploitations		
	Unités	‰ (a)	Superficies moyennes (ha)
pas de bétail	159300	53,9	3,14
Bœufs	61700	20,9	4,38
Moutons et chévres	27800	09,4	4,67
Chévres seuls	43100	14,6	3,64
Porcs et Non Définis	3500	01,2	
Pas d'animaux de trait	193300	65,4	2,82
Cheval	61500	20,8	6,04
Anes et autres	10300	03,5	7,33

(a) Répartion calculée à partir d'un effectif de total de 295400 exploitations

Source : Diarassouba 1965

Pour les 259 400 exploitations, 54 % ne possèdent aucune tête de bétail et 65,4 % ne possèdent pas d'animal de trait. Un peu plus de vingt pour cent (20,8 %) possèdent un cheval et 3,5 % un ou des ânes. Ainsi, seul le quart des exploitations sont en traction animale et leur taille est supérieure en moyenne à 6 ha. Les exploitations qui possèdent des bovins d'élevage représentent 20,9 % et celles qui possèdent des moutons et/ou des chèvres représentent au total 24 %.

Ainsi en 1960, l'agriculture sénégalaise se caractérise déjà par la domination des exploitations familiales de petite taille, moins de 3 ha, en culture manuelle, sans ou avec très peu de bétail et n'utilisant ni fumure traditionnelle, ni engrais. Les grandes et très grandes exploitations (plus de 10 ha et plus de 15 ha) ne représentent au total que 6,4 % mais elles concentrent les terres, une bonne dotation en actifs agricoles et une utilisation partielle de la culture attelée et de la fumure minérale et organique. Si comme le dit Diarrassouba, celles qui ont des moyens financiers ont aussi des activités commerciales, on peut aussi penser que ces exploitations,

grâce à leur disponibilité financière et à l'utilisation d'une main d'œuvre saisonnière dégagent des excédents en céréales qui permettent pour certains de spéculer sur les variations saisonnières des prix des céréales.

3.1.2. Les exploitations agricoles familiales en 1997/98

Le RNA recense 437 037 exploitations agricoles familiales en pluvial pour une superficie cultivée de 1 877 684 ha, soit 4,30 ha en moyenne par exploitation comparée à 3,70 ha en 1960.

Tableau 29 : Comparaison enquête 1960-1998

	1960	**1998**
Nombre d'exploitations	295 400	437 037
Superficie totale (ha)	1 072 343	1 877 684
Nombre d'actifs total	998 300	3 485 299
Sup/Actif	1,07	0,54
Nbre actifs par exploitation	3,37	7,97
Taille moyenne des exploitations	3,70	4,30
Exploitation de moins 1ha	21, 4 %	20,9 %
Exploitations de moins 3 ha	58 %	50,7 %
Idem (% surf cult.)	22 %	16 %
Exploitations de plus 7 ha	14,2 %	18 %
Exploitations plus de 10 ha	9,3 %	6,4 %
Idem (% surf cult)	43,4 %	50,7 %
% superf cult/expl		
Arachide	64,5 %	28,1 %
Mil/sorgho	29,1 %	63,8 %

Source : Diarassouba, Enquête agricole 1960

Les exploitations de moins d'un hectare constituent 20,9 % des effectifs contre 21,4 % en 1960, celles de plus de 10 ha et plus sont de 6,4 %. en 1998 contre 9,3 % en 1960. Par contre alors qu'en 1960, 58 % des exploitations avaient moins de 3 ha et possédaient 22 % des surfaces cultivées, en 1998, 50,7 % des exploitations ont moins de 3 ha et possèdent 16 % des surfaces cultivées. En valeur absolue, l'enquête de 1960 avait recensée 295 400 exploitations, alors que le RNA a recensé 437 037 exploitations.

Les exploitations de 7 ha et plus représentaient 14,2 % des effectifs et 43, 4 % des surfaces en 1960. Elles représentent 18 % des effectifs et 50,7 % des surfaces en 1998.

Les superficies cultivées sont principalement consacrées à deux cultures : l'arachide 28,1 %, le mil/sorgho 63,8 %. Puis viennent les cultures de niébé, de maïs, et de riz pour respectivement 6,7 %, 2,9 %, et 2, 5 %. Les autres cultures portent sur des pourcentages insignifiants à part le manioc et la pastèque avec 1 % pour chacune. Ainsi on constate un changement profond des priorités de cultures des exploitants agricoles en pluvial par rapport à 1960, où l'arachide faisait 64,5 %, le mil/sorgho 29,1 %

La répartition spatiale des exploitations agricoles indique que les 3 régions de Kaolack, de Saint-Louis et de Thiès détiennent chacune, environ 15 % des exploitations agricoles, puis les 2 régions de Diourbel et de Tambacounda qui possèdent chacune environ 9 % des exploitations. Enfin, la région de Dakar se signale comme une région pratiquement sans agriculture pluviale avec seulement 1,1 % des exploitations agricoles pluviales.

Figure 3.1. : Répartition spatiale des exploitations agricoles

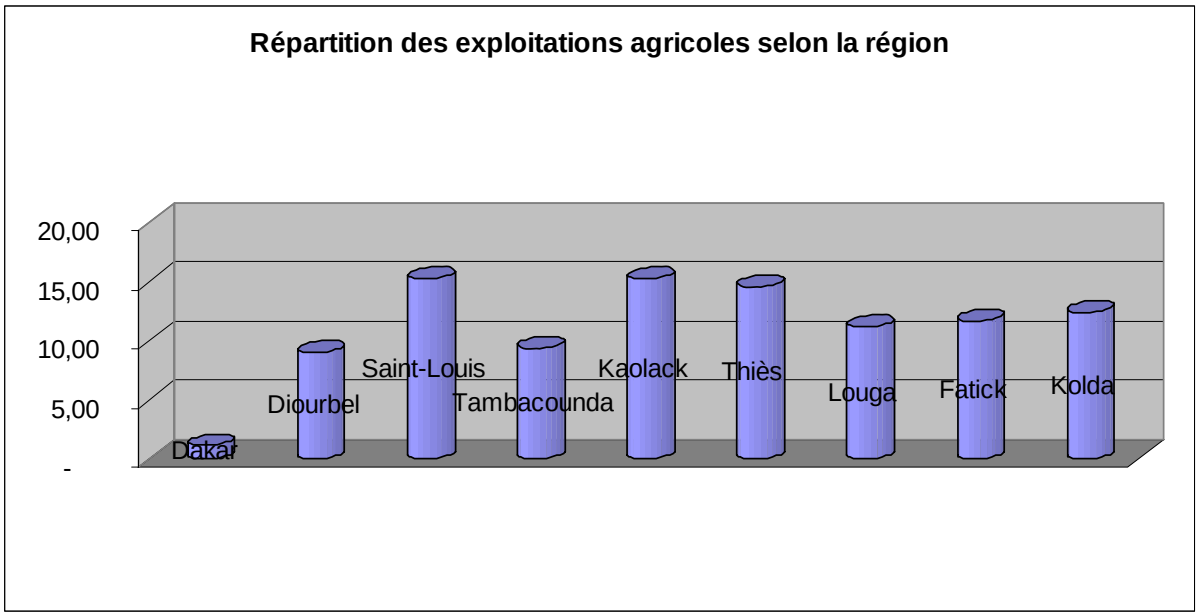

Source : RNA 1998

Si l'on considère à présent, la répartition spatiale de la superficie totale cultivée les données montrent de fortes disparités qui concernent spécifiquement les régions de Kaolack, de Saint-Louis et de Dakar. La région de Kaolack possède à elle seule, 28,5 % des superficies cultivées pour 15,3 % des exploitations agricoles tandis que la région de Saint-Louis ne possède que 5 % des superficies cultivées avec ses 15,3 % des exploitations agricoles. De même, la région de Dakar possède une proportion de superficie cultivée de 0,14 % qui est pratiquement le dixième de la proportion correspondante des exploitations agricoles de la région.

Pour les autres régions, les proportions des exploitations agricoles et celles des superficies cultivées se révèlent assez voisines.

Les publications actuellement disponibles sur le RNA ne traitent pas la répartition des exploitations agricoles pluviales suivant leur niveau d'équipement, d'utilisation de semences, de fertilisants, et autres intrants.

Figure 3.2. : Répartition de la superficie cultivée par région

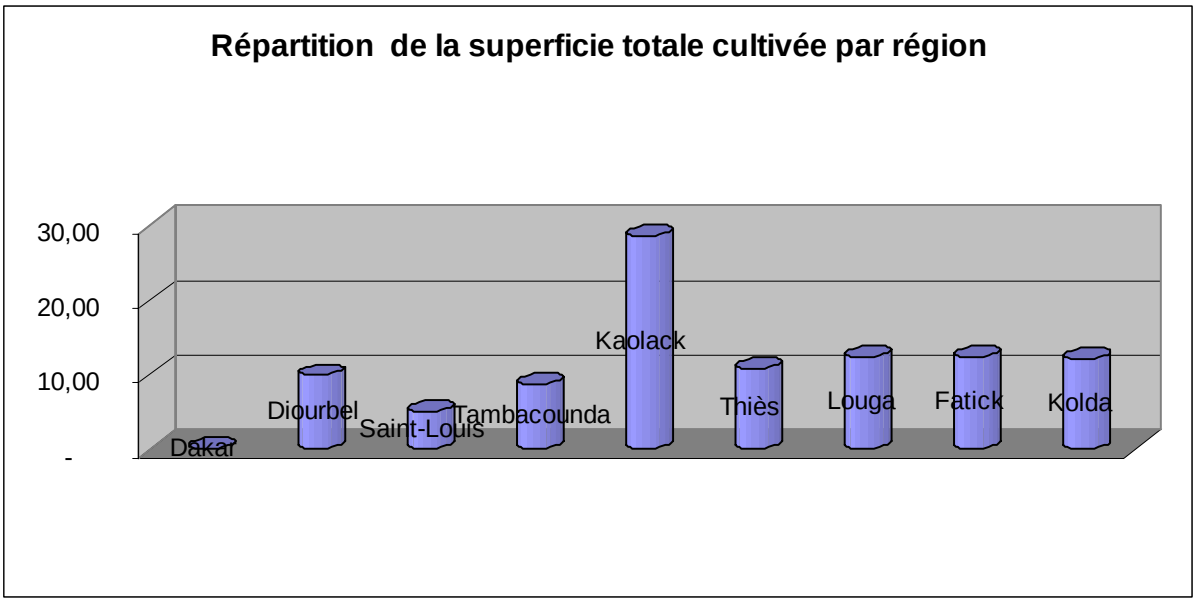

Source : RNA 1998

Figure 3.3. : Répartition des exploitations agricoles selon la taille des exploitations

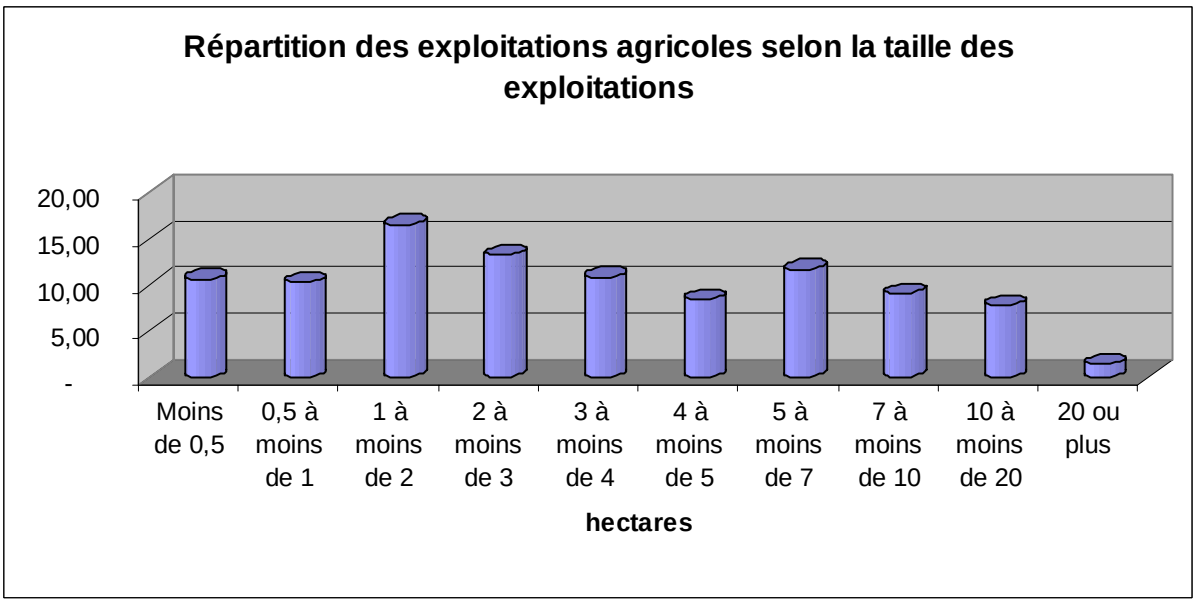

Source : RNA 1998

Figure 3.4. : Répartition des exploitations agricoles selon la taille pourcentage cumulé

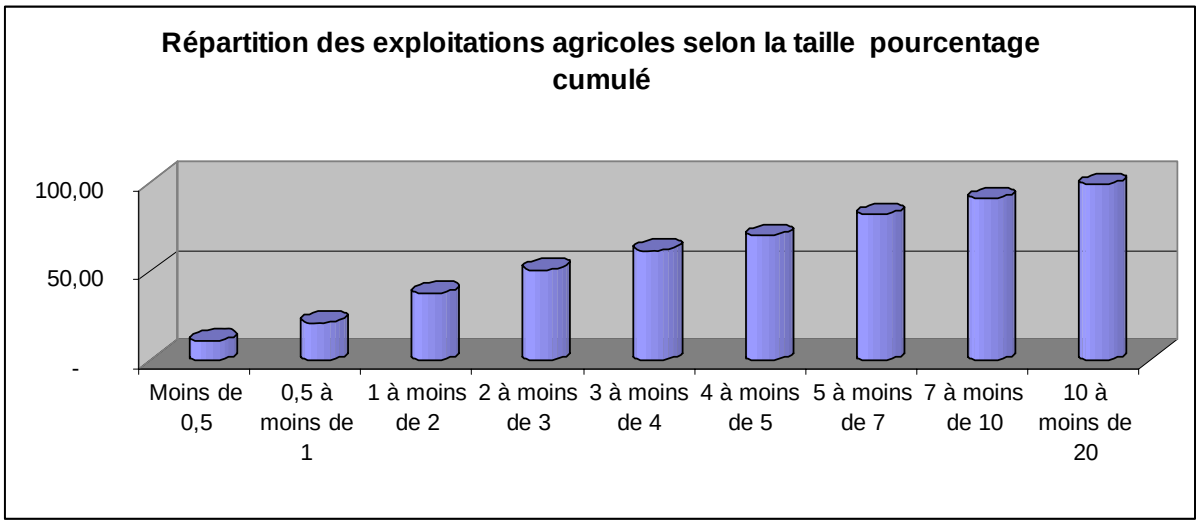

Source : RNA 1998

Figure 3.5. : Répartition de la superficie totale cultivée selon la taille de l'exploitation

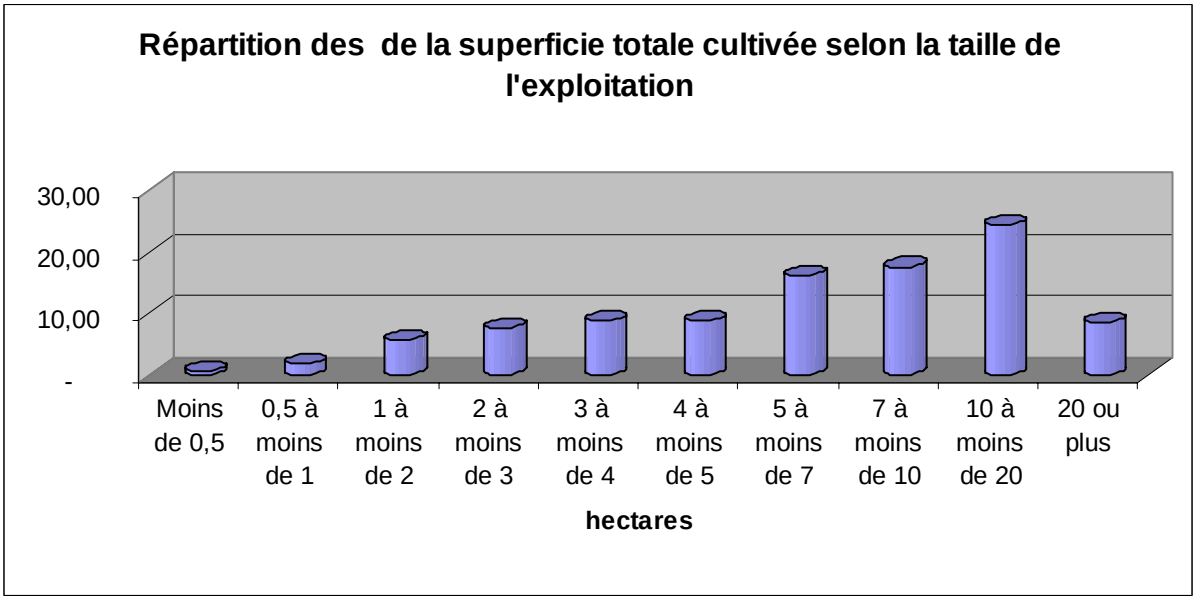

Source : RNA 1998

Figure 3.6. : Répartition de la superficie totale cultivée selon la taille de l'exploitation pourcentage cumulée

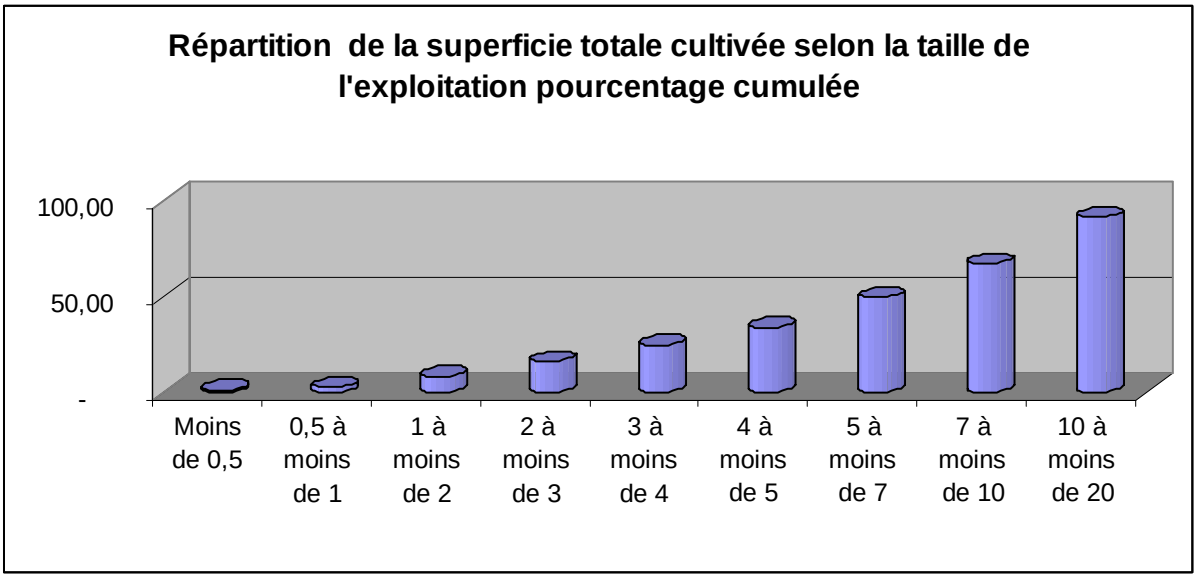

Source : RNA 1998

Genre et exploitation agricole. L'examen à présent de la taille de l'exploitation selon le genre du chef de ménage montre que 93 % des exploitations agricoles appartiennent à des hommes contre 7% aux femmes. L'autre constat est que quelque soit la taille la proportion des exploitations appartenant aux hommes est de loin supérieure à celle des femmes.

Figure 3.7. : Taille de l'exploitation selon le sexe du chef de ménage

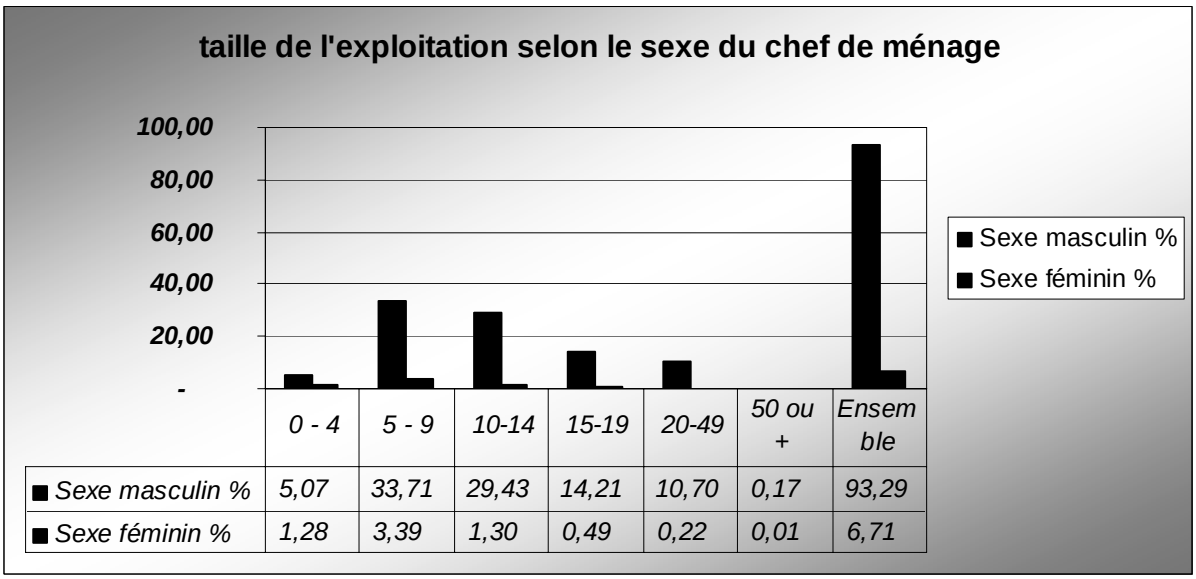

	0 - 4	5 - 9	10-14	15-19	20-49	50 ou +	Ensemble
Sexe masculin %	5,07	33,71	29,43	14,21	10,70	0,17	93,29
Sexe féminin %	1,28	3,39	1,30	0,49	0,22	0,01	6,71

Source : RNA 1998

Répartition des exploitations selon le nombre de parcelles cultivées. La figure 3.8.présentent les répartitions des exploitations agricoles et des superficies cultivées selon le nombre de parcelles cultivées de l'exploitation.

Les exploitations se trouvent concentrées vers les valeurs les plus petites du nombre de parcelles. On observe ainsi que celles qui possèdent moins de 5 parcelles représentent

pratiquement la moitié de l'ensemble des exploitations, et plus précisément une proportion de 49,8 % ; alors que ceux qui possèdent plus de 10 parcelles représentent un peu plus de 16% des exploitations.

Figure 3.8. Répartition des exploitations selon le nombre de parcelles pourcentage cumulé

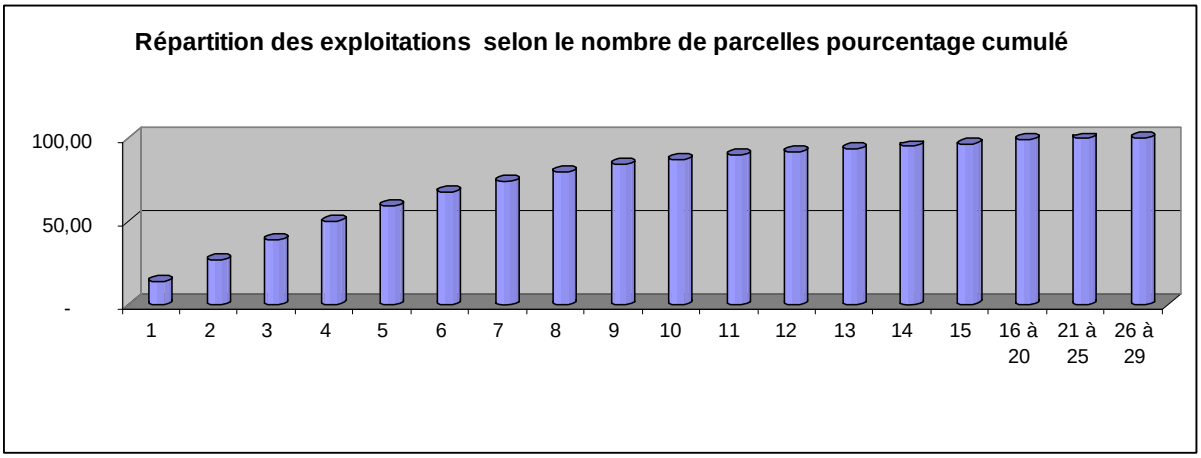

Concernant la répartition des superficies cultivées selon le nombre de parcelles cultivées de l'exploitation, on observe une forte concentration des superficies vers les valeurs du nombre de parcelles comprises entre 3 et 10 inclus, avec une proportion de 59,4 % des superficies cultivées. Les répartitions des exploitations agricoles et des superficies cultivées selon le nombre de parcelles cultivées de l'exploitation font apparaître des disparités comme le montre la figure 3.9. Les exploitations de 1 à 4 parcelles cultivées qui sont 49,8 % de l'ensemble ne détiennent que 21,8 % des superficies cultivées et celles qui possèdent 12 parcelles ou plus représentent une proportion de 10,1 % des exploitations et détiennent 28,2 % des superficies cultivées.

Figure 3.9. : Répartition des superficies cultivées selon le nombre de parcelles

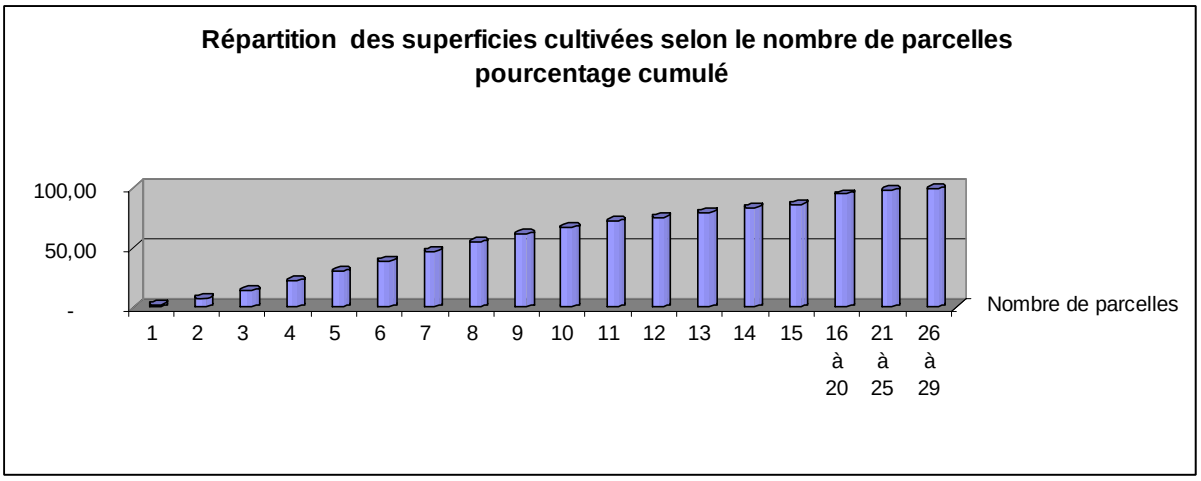

Source : RNA 1998

Le morcellement parcellaire des exploitations agricoles. La figure 3.9.présente la répartition des parcelles cultivées selon la taille pour le niveau national.

L'effectif des parcelles cultivées en 1998/99 dans l'agriculture pluviale est estimé à 2 616 959 pour l'ensemble des 437 037 exploitations agricoles, ce qui correspond à une valeur moyenne de 6 parcelles cultivées par exploitation au niveau national.

La figure 3.10. présente les proportions des parcelles selon la taille. Il montre une forte concentration des parcelles vers les valeurs de la taille inférieures à 0,5 ha. Les parcelles de moins de 0,3 ha représentent une proportion de 35,7 % et celles de moins de 0,5 ha, une proportion de 52,8 %.La superficie moyenne d'une parcelle cultivée est de 0,72 ha au niveau national.

3.10. : répartition des parcelles cultivées selon la taille de la parcelle

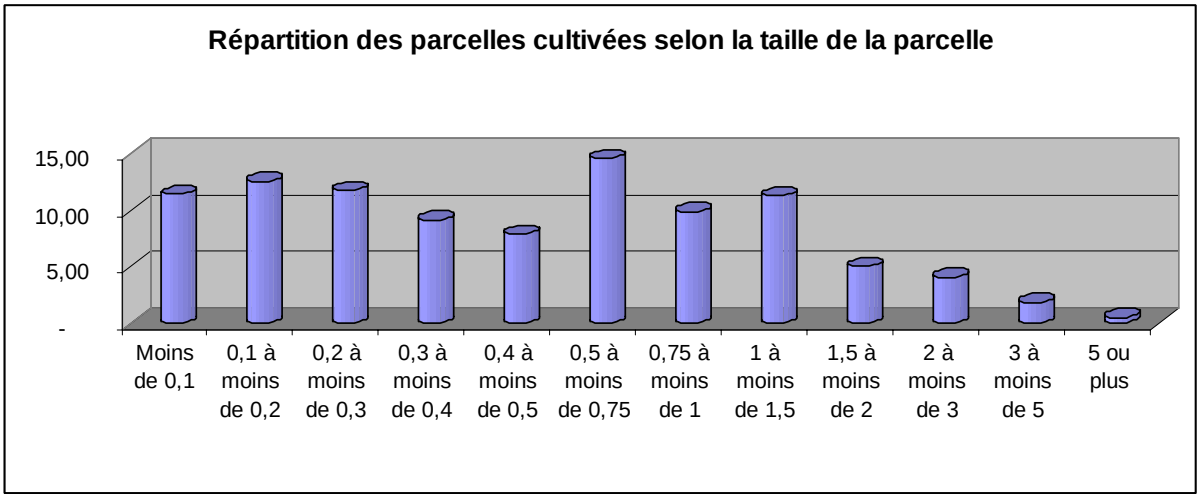

Source : RNA 1998

Répartition des parcelles cultivées selon la culture pratiquée. Les figures suivantes présentent des données relatives à la répartition des parcelles cultivées selon la culture pratiquée. Elles présentent les proportions des parcelles cultivées selon la culture pratiquée.

Le mil et l'arachide se partagent à eux seuls plus de la moitié des parcelles cultivées avec des proportions respectives de 30,1 % et de 24,4 % pour le mil et l'arachide. Puis viennent le niébé, le sorgho, le riz et le maïs avec des proportions de parcelles cultivées correspondantes égales à 10,7 %, 10,5 %, 7,3 % et 6,1 % respectivement.

Figure 3.11. : Répartition des parcelles cultivées selon la culture pratiquée

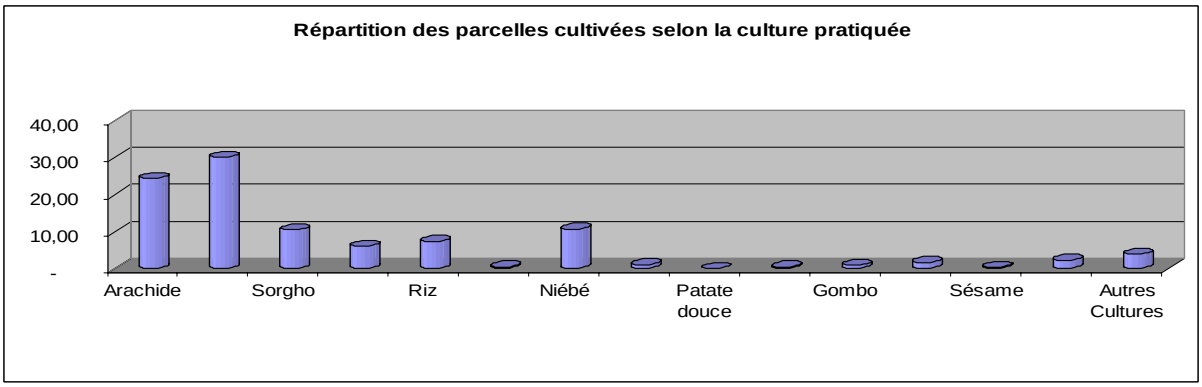

Source : RNA 1998

La répartition des superficies cultivées selon la culture pratiquée. La superficie totale cultivée en 1998/99 dans l'agriculture pluviale est estimée à 1 877 684 ha. Comme le montrent le graphique 7, cette superficie totale est principalement consacrée à 3 cultures : le mil, l'arachide et le sorgho. Ces cultures totalisent à elles seules 81,9 % des superficies cultivées avec des proportions de 42,9 %, 28,1 % et 10,9 % respectivement pour le mil, l'arachide et le sorgho. Puis viennent les cultures de niébé, de maïs et de riz avec des proportions respectives de 6,7 %, 2,9 % et 2,5 % des superficies cultivées.

Les autres cultures s'octroient des proportions de superficies cultivées insignifiantes sauf pour les cultures de manioc et de pastèque avec 1 % des superficies cultivées pour chacune.

Les principales céréales, à savoir le mil, le sorgho, le maïs et le riz, occupent 59,2 % des superficies cultivées, soit plus du double des superficies consacrées à l'arachide. En outre, la seule culture du mil occupe une superficie cultivée totale qui dépasse de 50 % celle occupée par l'arachide. Tout cela montre que la culture de l'arachide ne jouit plus de position hégémonique dans la répartition des superficies cultivées selon la culture pratiquée.

La sauvegarde de la sécurité alimentaire des ménages agricoles semble être aujourd'hui un des principaux déterminants de la répartition des superficies cultivées de même qu'une certaine non satisfaction des besoins en semences d'arachide.

Figure 3.12. : Répartition des parcelles cultivées selon la culture pratiquée

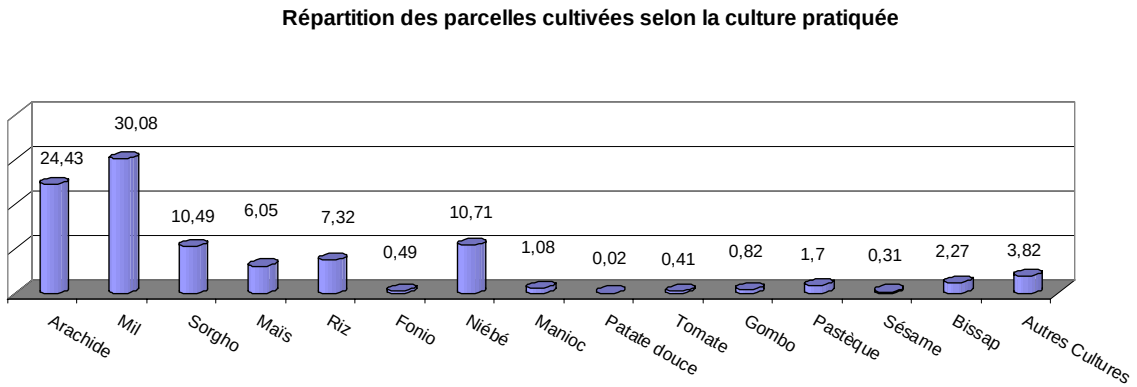

Source : RNA 1998

Les exploitations horticoles périurbaines. Au Sénégal, la configuration du maraîchage, à travers ses composantes dépend en général des conditions climatiques et de l'environnement socio-économique dans lesquels se trouvent les zones et sites de production. Les zones de production sont caractérisées par deux types de conditions agro-climatiques: la frange maritime appelée « Niayes » qui va de Saint Louis à Dakar, couvrant une bande d'environ 350 Km de long sur 30 Km de large et les zones hors Niayes. Les résultats de l'enquête Recensement de l'horticulture périurbaine 1999-2000 ont permis de dénombrer 9 320 exploitations maraîchères.

Tableau 30. : Répartition des exploitations horticoles selon la superficie exploitée

Superficie exploitée	Effectif	%
< 0,5 ha	**6518**	**69,92**
0,5 à moins de 1ha	**1303**	**13,98**
1 à moins de 5ha	**1229**	**13,18**
5 ha ou plus	**272**	**2,92**
Ensemble	**9320**	**100**

Sources : Sénégal, Recensement de l'horticulture périurbaine 1999/2000

Tableau 3.10. : Répartition des exploitations horticoles selon le mode d'occupation

Mode d'occupation	Effectif	%
Propriété	**5056**	**54,25**
Location ou métayage	**764**	**8,20**
Emprunt ou usufruit	**3533**	**37,91**
Ensemble	**9320**	**100**

Sources : Sénégal, Recensement de l'horticulture périurbaine 1999/2000

Quatre vingt quatre pour cent des exploitations ont une taille inférieure à 1 hectare, ce qui démontre que les exploitations maraîchères sont généralement de petite taille. Soixante dix pour cent de ces exploitations ont des superficies inférieures à 0,5 hectare. Les exploitations moyennes (1 hectare à moins de 5 hectares) ne représentent que 13,18 % des exploitations maraîchères. Les exploitations de grande taille (5 hectares ou plus) sont faiblement représentées (environ 3 % des exploitations maraîchères.) et leur nombre est de 272. C'est dans cette catégorie que se trouvent les entrepreneurs agricoles et les rares agro-industries. Le tableau 3.10. ne permet malheureusement pas de les distinguer.

Le statut de propriété concerne 54,25 % des exploitations maraîchères. L'emprunt ou l'usufruit est pratiqué par 38 % des exploitations horticoles. Environ 8 % des exploitations détiennent des terres sous forme de location ou de métayage.

Le tableau 3.11.présente la répartition des exploitations pratiquant le maraîchage selon les catégories de spéculations. Par rapport au nombre d'exploitations concernées par le maraîchage, la première place revient aux producteurs de tomate (45%), viennent ensuite les producteurs de d'aubergine (39 %) et d'oignon (37 %). 94 % des exploitations qui s'adonnent au maraîchage sont en majorité des producteurs non affiliés à un groupement.

Tableau 31 : Répartition des exploitations pratiquant le maraîchage selon les catégories de produits

Production maraîchère	Ensemble	
	Effectif	**pourcentage**
Aucune	1894	20%
Oignons	3447	37%
Tomates	4192	45%
Choux	2770	30%
Pomme de terre	664	7%
Gombo	2071	22%
Haricot vert	609	7%
Aubergine	3653	39%
Autres	5384	58%
Ensemble	9320	100%
Exploitation individuelle	8759	94%
Groupement de production	563	6%
Ensemble	9320	100%

Source : Sénégal, Recensement de l'horticulture périurbaine, 1999 / 2000

Le tableau 3.12.présente la proportion des exploitations selon les sources d'eau et les modes d'irrigation utilisées. On note que les eaux de surface et de pluie sont utilisées par 37% et 35% des exploitations. Environ 32 % et 25% des exploitations utilisent l'eau de puits et des céanes. La majeure partie de ces céanes est concentrée dans les Niayes, essentiellement dans la région de Dakar. L'irrigation manuelle et gravitaire sont pratiquées par 71% et 16% des exploitations ; alors que l'irrigation sous pression et par goutte à goutte l'est respectivement par 14% et 1% des exploitations.

Tableau 3.12. : Répartition des exploitations horticoles pour chaque source d'eau et le mode d'irrigation utilisée

Niveau : Ensemble du Sénégal

	Ensemble				
Sources d'eau	Effectif	Pourcentage	Modes d'irrigation	Effectif	pourcentage
Céane	2 267	26%			
Puits	2 822	32%	Manuel	6 608	71%
Forage	96	1%	Gravitaire	1 498	16%
Adduction d'eau	927	11%	Sous pression	1 311	14%
Eau de surface	3 206	37%	Goutte à goutte	59	1%
Pluie	3 034	35%			
Ensemble	9 320		Ensemble	9 320	100%

Source : Sénégal, Recensement de l'horticulture périurbaine, 1999 / 2000

L'analyse des résultats du tableau 3.13. montre que prés de 81% des exploitants n'utilisent aucun équipement lourd. Le matériel d'irrigation, considéré comme étant le plus utilisé ne touche que 17 % des exploitations. Ce type de matériel se trouve dans la région de Saint-Louis et dans une moindre mesure dans les régions de Dakar et de Thiès. L'attelage lourd est présent dans 11 % des exploitations. Quant au matériel roulant, il n'est présent que dans 1 %

des exploitations horticoles. Environ un quart des exploitations horticoles ne font recours à aucune main d'œuvre. Les actifs permanents familiaux et les salariés temporaires représentent 46% et 25% de la main d'œuvre 14% des exploitations utilisent 1 à 2 salariés, alors que celles qui emploient plus de 3 salariés représentent 3%.

Tableau 32 : Répartition des exploitations horticoles selon la main d'œuvre et le matériel lourd utilisés la région et le type de matériel utilisé

Niveau: Ensemble du Sénégal

Catégories de main-d'œuvre	Ensemble			Ensemble	
	Effectif	%	Matériel Motorisé utilisé	Effectif	%
Aucun	2205	24	Aucun	7543	80,93
Actifs permanents familiaux	4322	46	Matériel d'irrigation	1569	16,83
Actifs permanents associés	569	6	Matériel roulant	98	1,05
Salariés temporaires	2309	25	Attelage lourd	1006	10,79
1 à 2 salariés permanents	1342	14	Autres	78	0,84
3 à 5 salariés permanents	219	2	Ensemble	9320	100
Plus de 5 salariés permanents	84	1			
Ensemble	9320	100			

Source : Sénégal, Recensement de l'horticulture périurbaine, 1999 – 2000

La main-d'œuvre agricole

La main-d'œuvre à dominance familiale. La main-d'œuvre attachée à l'exploitation comprend un effectif de 3 420 000 personnes. La main d'œuvre permanente familiale représente 91% de l'ensemble de la main d'œuvre. Les permanents et temporaires salariés représentent respectivement 3% et 6% de la main d'œuvre. Selon le genre, les femmes représentent 43% et les hommes 57% de la main d'œuvre. La proportion de salariés permanents et temporaires est quatre fois plus importante chez les hommes que chez les femmes.

Pour la main d'œuvre permanente les élèves et aides familiaux représentent respectivement 3% et 6% de la main d'œuvre familiale. Le cinquième de la main d'œuvre familiale est constitué de jeunes de moins de 14 ans ; alors que la tranche d'âge comprise entre 15 ans et plus représente 58% de la main d'œuvre totale. Toutefois pour les femmes cette dernière tranche d'âge représente 63% de la main d'œuvre.

Pour le personnel permanent et temporaire salarié, l'essentiel de la main d'œuvre est composée d'adulte avec respectivement 91 et 96% des effectifs.

Figure 3.13. : Répartition de la main-d'œuvre agricole selon le statut et le genre

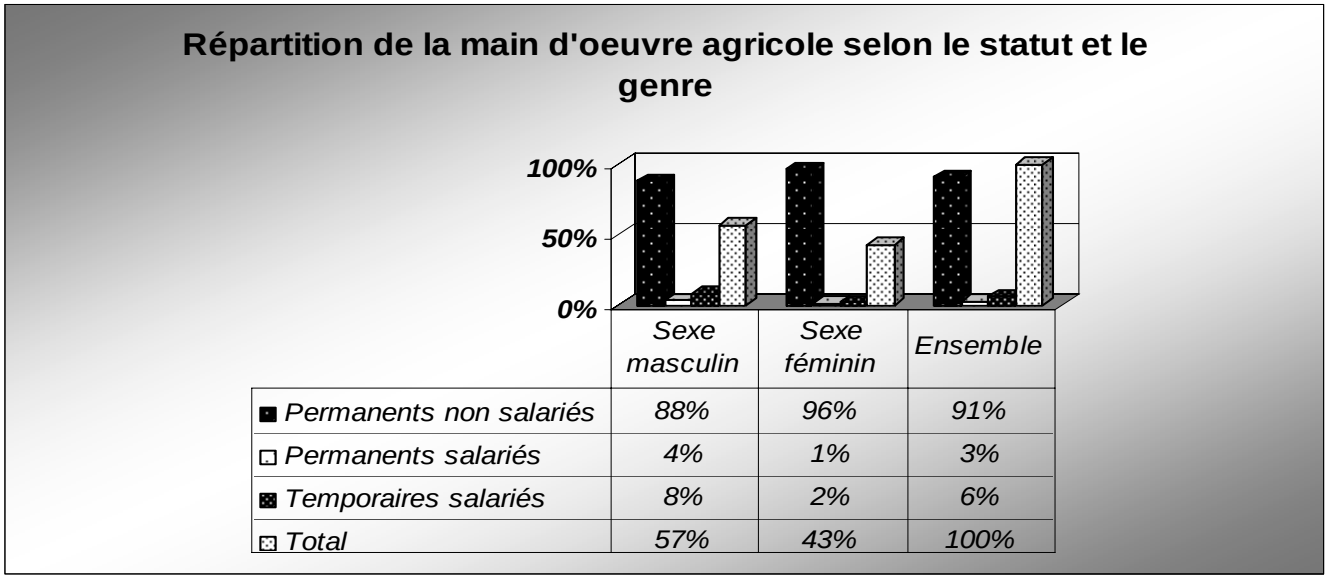

	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
Permanents non salariés	88%	96%	91%
Permanents salariés	4%	1%	3%
Temporaires salariés	8%	2%	6%
Total	57%	43%	100%

Source : RNA 1998

La subsistance du recours à la main-d'œuvre occasionnelle traditionnelle : les santané. Un santané est une manifestation d'entraide réalisée par un groupe de membres de la collectivité et destinée (i) par solidarité : personne malade ou en voyage,(ii) à un agriculteur placé devant la nécessité de recourir de manière ponctuelle à une importante main-d'œuvre : personne ayant du retard dans ses travaux agricoles : sarclages ou récolte de l'arachide ou du mil, grand exploitant agricole pour résoudre ses goulots d'étranglement de main d'œuvre, (iii) pour remercier une personne belle mère à l'occasion des fiançailles, notable dont on espère une aide future ou en remerciement à une aide passée. Le groupe travaille en général pendant une journée et de manière gratuite dans l'exploitation dont le responsable prépare un grand repas pour la circonstance.

Les résultats du Recensement National de l'Agriculture (figure 3.14.) montrent que le recours aux santanés demeure encore très répandu dans l'ensemble du pays. Le nombre total des santanés au cours de l'hivernage 1998 a été de 409 668 pour 437 037 exploitations agricoles. Le nombre total des participants aux santanés au cours de l'hivernage a été de 4 474 915. Le nombre de santanés constitués exclusivement par des hommes a été de 235 370, soit 57% de l'effectif total. Quant aux santanés féminins, ils ont été au nombre de 120 182, soit 29% du total, et celui des santanés mixtes de 54 116, soit 13%.

Figure 3.14. : Type de santanés et effectif total

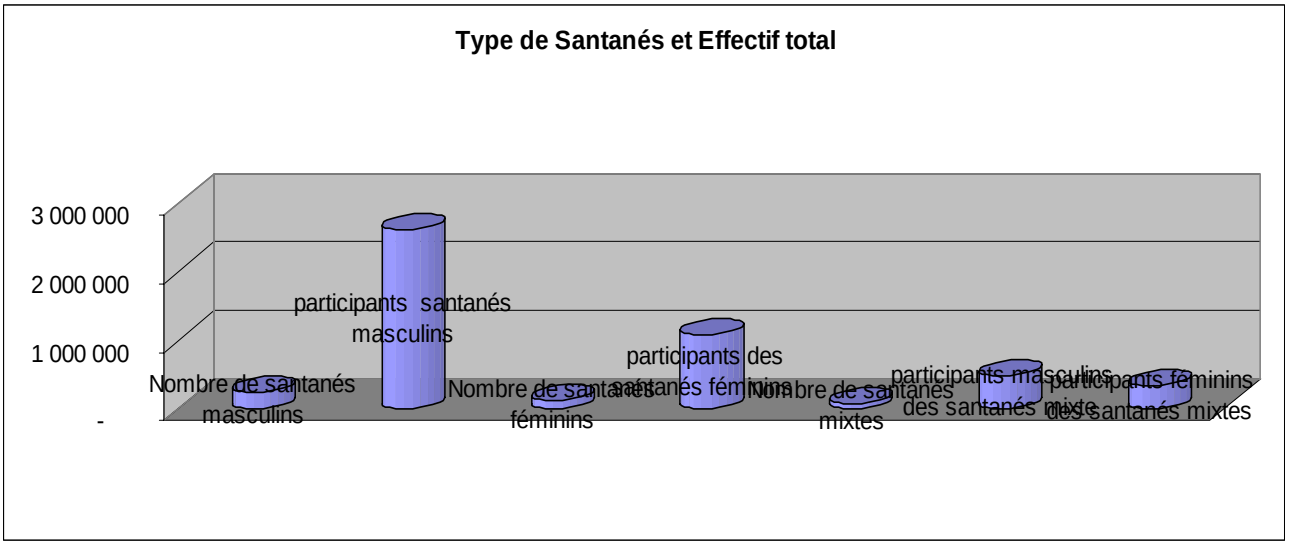

Source : RNA 1998

L'autre indicateur de l'importance du santané est le nombre de participants aux santané. Selon cet indicateur le nombre moyen de participants à des santanés masculin et féminin par exploitation est de 5,97 et 2,45. Sur la base de cet indicateur, on peut inférer que pour 100 exploitations ayant recours au santané, la main d'œuvre mobilisée peut être estimée à 597 et 245 respectivement pour le santané féminin et masculin .

Tableau 3.14. : Répartition de la main d'oeuvre agricole utilisée dans les santanés (travaux collectifs)

Niveau: Ensemble du Sénégal

Type de santanés et de participations	Effectif total	Moyenne par exploitation
Nombre de santanés masculins	235 370	0,54
participants santanés masculins	2 608 337	5,97
Nombre de santanés féminins	120 182	0,27
participants des santanés féminins	1 070 127	2,45
Nombre de santanés mixtes	54 116	0,12
participants masculins des santanés mixte	464 154	1,06
participants féminins des santanés mixtes	332 297	0,76

Source: Sénégal, Recensement national de l'agriculture 1998-99

Figure 3.15. : Répartition du matériel agricole et infrastructure utilisé selon les régions

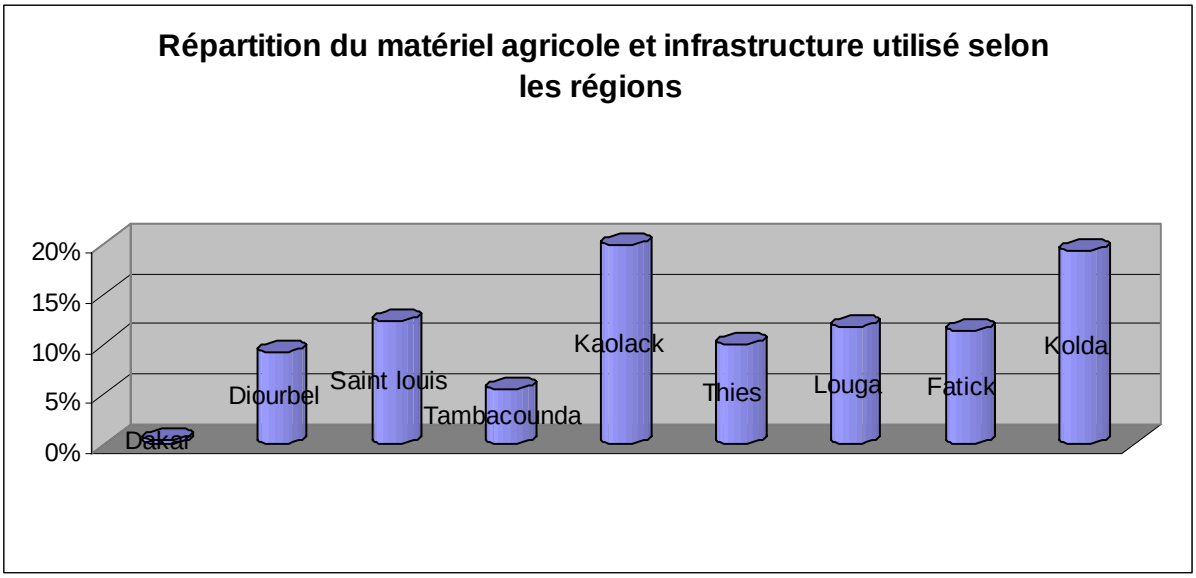

Source : RNA 1998

Figure 3.16.: Amélioration foncière selon le sexed u chef de ménage

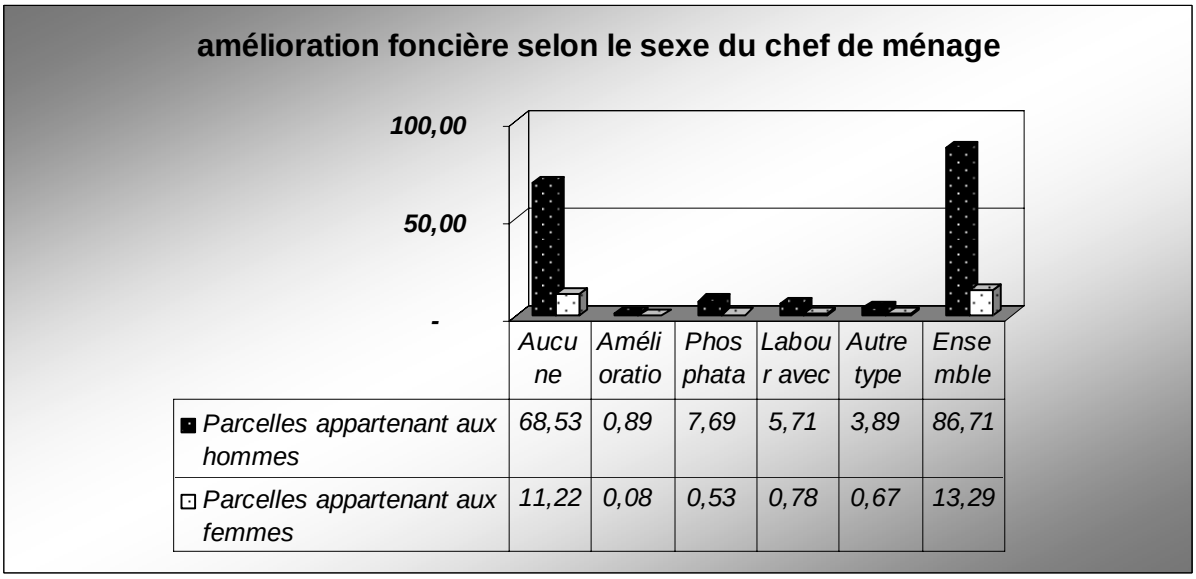

	Aucune	Amélioratio	Phosphata	Labour avec	Autre type	Ensemble
Parcelles appartenant aux hommes	68,53	0,89	7,69	5,71	3,89	86,71
Parcelles appartenant aux femmes	11,22	0,08	0,53	0,78	0,67	13,29

Source : RNA 1998

Figure 3.17.: Fertilisants par culture selon le sexed u chef de ménage

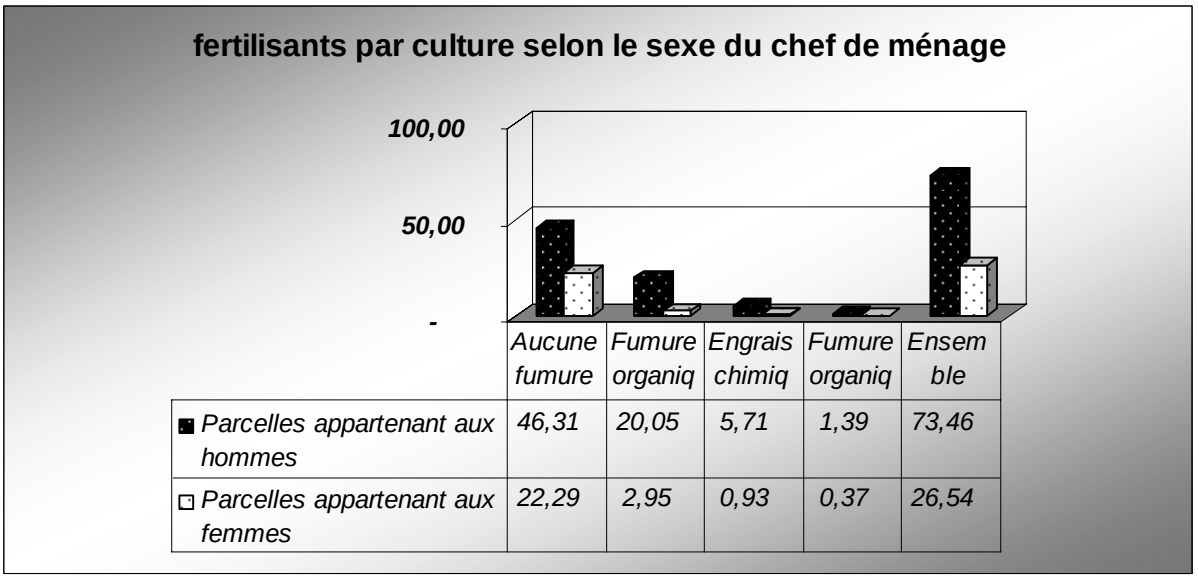

	Aucune fumure	Fumure organiq	Engrais chimiq	Fumure organiq	Ensemble
Parcelles appartenant aux hommes	46,31	20,05	5,71	1,39	73,46
Parcelles appartenant aux femmes	22,29	2,95	0,93	0,37	26,54

Source : RNA 1998

Figure 3.18.: Mode d'acquisition des terres selon le genre

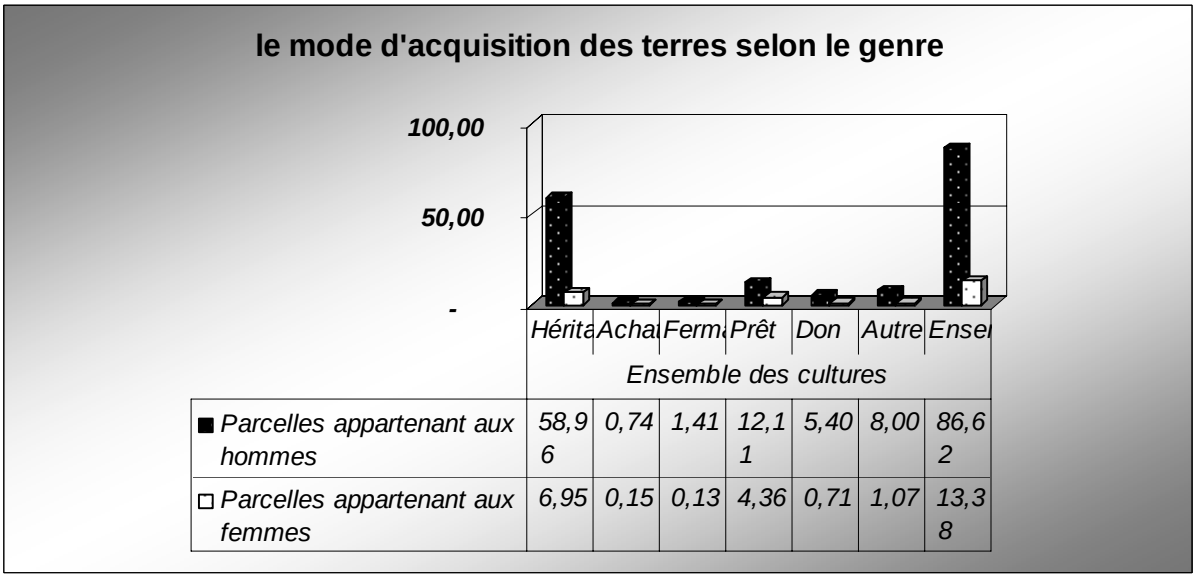

	Hérita	Achat	Ferm	Prêt	Don	Autre	Ensem
Parcelles appartenant aux hommes	58,96	0,74	1,41	12,11	5,40	8,00	86,62
Parcelles appartenant aux femmes	6,95	0,15	0,13	4,36	0,71	1,07	13,38

Source : RNA 1998

Tableau 3.15. : Répartition des exploitations agricoles et de la superficie totale cultivée

selon la taille de l'exploitation (ha)	Exploitations agricoles			Superficie cultivée			
	Effectif	%	% cumulé	totale (ha)	%	% cumulé	moyenne par exploitation (ha)
Moins de 0,5	46 579	10,66	10,66	12 166	0,65	0,65	0,26
0,5 à moins de 1	44 953	10,29	20,94	33 217	1,77	2,42	0,74
1 à moins de 2	72 226	16,53	37,47	106 628	5,68	8,10	1,48
2 à moins de 3	57 849	13,24	50,71	143 782	7,66	15,75	2,49
3 à moins de 4	47 413	10,85	61,56	164 653	8,77	24,52	3,47
4 à moins de 5	36 951	8,45	70,01	164 804	8,78	33,30	4,46
5 à moins de 7	51 053	11,68	81,69	302 905	16,13	49,43	5,93
7 à moins de 10	39 617	9,06	90,76	329 166	17,53	66,96	8,31
10 à moins de 20	34 326	7,85	98,61	458 886	24,44	91,40	13,37
20 ou plus	6 071	1,39	100,00	161 477	8,60	100,00	26,60
Ensemble	437 037	100,00		1 877 684	100,00		4,30

Source: Sénégal, Recensement national de l'agriculture 1998-99

Tableau 3.16. : Répartition des exploitations agricoles selon la taille et le sexe du chef d'exploitation

Taille de l'exploitation	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 – 4	22 166	5,07	5 605	1,28	27 770	6,35
5 - 9	147 315	33,71	14 833	3,39	162 148	37,10
10-14	128 616	29,43	5 691	1,30	134 307	30,73
15-19	62 124	14,21	2 151	0,49	64 275	14,71
20-49	46 751	10,70	977	0,22	47 729	10,92
50 ou +	747	0,17	61	0,01	808	0,18
Ensemble	407 719	93,29	29 318	6,71	437 037	100,00

Source: Sénégal, Recensement national de l'agriculture 1998-99

La comparaison de l'enquête agricole de 1960 et du RNA de 1998 permet de dégager un certain nombre d'enseignements : le développement massif de la petite agriculture familiale (de 295 400 à 437 037) disposant de peu de terres (1 ha en 1960, 0,5 en 1998) et de nombreux actifs. (3,37par exploitation puis 7,97). De l'indépendance à aujourd'hui, une exploitation agricole sur cinq a moins d'un hectare et un peu plus de la moitié a moins de trois hectares. On assiste donc à un véritable morcellement de l'agriculture familiale pluviale dans une zone semi aride. Ce phénomène est aussi présent au niveau des exploitations horticoles où 84 % des exploitations ont moins d'un hectare. Ce phénomène ne doit pas masquer le fait que les grosses exploitations agricoles détiennent une proportion élevée des terres de culture (14,32 % des terres pour 2,8 % d'exploitations ayant plus de 15 ha en 1960 ; 8,6 % pour 1,39 % d'exploitations de plus de 2O ha en 1998). Comme le notait déjà Diarrasouba en 1960, il existe bien un processus de concentration des terres. Cela ne doit pas surprendre car avant et après l'indépendance, les autorités religieuses et traditionnelles ont toujours eu un accès privilégié à la terre, au crédit et à la main d'œuvre. Il s ont souvent pu les cumuler avec des activités non agricoles.

La comparaison des deux enquêtes montre un changement radical des priorités de culture des paysans. L'arachide occupait plus de 60 % des surfaces cultivées autour des années 1960 contre un peu moins de trente pour cent pour le mil/sorgho. En 1998, on assiste à l'inversion de ce rapport. Très clairement, la grande majorité des paysans ont décidé de donner la priorité

aux cultures vivrières pour assurer leur sécurité alimentaire. Comme on l'a vu par ailleurs, ceci s'explique tout simplement par la très faible rentabilité de l'arachide pour les paysans.

Sur la période après indépendance, on assiste à un passage massif d'une agriculture manuelle à une agriculture basée sur la traction animale. Les choix des paysans privilégient la traction équine et non bovine. Par contre le recours aux semences sélectionnées et à l'engrais reste très réduit par rapport aux surfaces cultivées.

Le processus de segmentation et de différenciation s'observe cependant mieux au niveau des régions agro écologiques. Nous présentons ci-après une analyse par grande région.

3.2. Le processus de segmentation et de différenciation par région

3.2.1. La segmentation/différenciation dans le bassin arachidier

Le bassin arachidier (régions de Thiès, Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack) est très largement occupé par l'ethnie wolof et l'ethnie serer. Traditionnellement, ce sont des familles larges ou segments de lignages (trois à quatre générations) qui sont regroupées au sein de la même concession. Ces familles sont organisés pour produire et partagent la même cuisine. Les droits fonciers du groupe sont familiaux et gérés par l'aîné. Celui-ci détient l'autorité sur l'ensemble du groupe familial et organise la production et l'affectation des biens produits au profit de la famille. Avec l'augmentation de la taille du groupe, celui-ci doit à un moment ou l'autre se scinder. En général, c'est le frère puîné qui s'émancipe avec ses frères utérins et leurs épouses et descendants. Le nouveau groupe ne quitte pas forcément la concession. Il se voit attribuer une partie des terres du domaine familial suivant ses propres besoins et les disponibilités foncières et s'organise pour sa production et sa consommation. L'émancipation peut aussi être le résultat d'un conflit entre l'aîné et un de ses frères. (Benoit-Cattin, Faye 1982)

L'individualisation d'une grande partie des activités de production et des revenus avec la culture de l'arachide et la monétarisation de l'économie permet une émancipation plus rapide et parfois brutale des cadets. L'introduction de la culture attelée qui permet de pallier une insuffisance de main d'œuvre familiale est un autre facteur de facilitation et d'accélération de la segmentation des structures de production. La loi sur le domaine national qui supprime le droit foncier coutumier et reconnaît un droit d'affectation à l'ainé est aussi un autre facteur d'accélération. Ainsi le passage à la culture attelée dans les années 1960/1970, la loi foncière de 1964, et la perspective d'un espace agricole fini ont enclenché dans le bassin arachidier une dynamique accélérée de segmentation des exploitations agricoles. Les pratiques foncières des populations et la taille et la composition des ménages agricoles en sont de bons indicateurs. La segmentation progressive en fonction des besoins et des disponibilités en terre a quasiment disparu au profit du partage en parts égales des terres affectées entre ayants droits familiaux dès le décès du chef d'exploitation. On s'émancipe tout de suite et on réclame sa part des terres au lieu de rester sous la dépense du frère aîné. Les conséquences en sont la généralisation à terme du ménage agricole constitué par la famille restreinte disposant de quelques hectares de terres souvent épuisées, donc incapables de faire face à ses besoins à partir de sa seule production agricole et plus exposé aux risques climatiques et autres. Ces dynamiques amplifient certaines stratégies : abandon de la jachère pour compenser la réduction des surfaces, recherche d'activités non agricoles qui deviennent une nécessité absolue, migrations saisonnières et exode rural. (Faye 1982)

Au niveau des terroirs agricoles, cette segmentation a aussi des conséquences. En plus de la disparition rapide des jachères, la course aux rares terres en friche induit la mise en culture de terres inadaptées, donc la déforestation, l'érosion des sols, l'ensablement des mares et des bas-fonds.(Lericollais, 1999)

Dans le pays serer, l'organisation du terroir en une petite couronne céréalière et en assolement triennal pour le reste permettait une meilleure gestion de la fertilité, donc une bonne production céréalière et une densité de population plus importante. (Pelissier, 1966) Cette organisation du terroir a partout disparu ainsi que les pâturages et parcours de bétail. Les bas fonds cultivés en riz ou en sorgho, aussi. Les serer réputés pour leur système de production intégrant agriculture et élevage ont vu fondre leurs effectifs bovins. Les troupeaux qui subsistent doivent transhumer vers d'autres régions la zone sylvo pastorale, le Sénégal oriental et le Niombato pendant toute la période de culture. Ces transhumances posent de plus en plus de problèmes dans les zones d'accueil et sont malheureusement à terme appelées à disparaître. Le pays serer qui compte les plus fortes densités de populations se trouve être une des régions agricoles du Sénégal les plus exposées. Peu de possibilités d'aménagement hydro agricole, nappes souterraines salées. Ces populations qui depuis longtemps émigrent en ville, dans la zone maraîchère de Dakar et dans les lieux de pêche artisanale sur la côte ne se sont pas insérées dans les activités de commerce ou d'artisanat en ville et ne participent pas à l'émigration à l'étranger. Elles sont dans des activités rémunérées et non qualifiées, et donc beaucoup plus exposées à la crise économique actuelle en ville et dans les campagnes. (Lericollais, 1999).

Dans les autres régions du bassin arachidier, on constate les mêmes processus de disparition des jachères, des forêts et pâturage. Les statistiques montrent partout une régression de l'élevage bovin et caprin au profit de l'élevage des ovins. Les populations ont par contre développé des stratégies d'émigration en ville et à l'étranger plus complexes. Le secteur informel urbain du commerce et de l'artisanat est massivement occupé par ces migrants. Ils constituent aussi l'essentiel des nouveaux émigrés sénégalais présents en Europe et aux Etats-Unis. Ce sont dans ces régions, Louga, Diourbel surtout que les transferts de revenus sont les pus importants.

L'ajustement structurel et la libéralisation ont accéléré les dynamiques décrites plus hauts : morcellement des exploitations agricoles, épuisement des sols, régression de l'élevage, systématisation des migrations saisonnières et de l'exode rural, importance structurelle des activités et des revenus non agricoles.

Le développement massif des ménages agricoles restreints, de petite taille, sur des sols épuisés, avec des revenus agricoles très faibles et comptant plus sur les autres activités est le phénomène qui caractérise le plus le bassin arachidier.

La différenciation des structures de production dépend donc de plus en plus de deux facteurs essentiels : la disponibilité foncière et les revenus non agricoles.

Dans le bassin arachidier, les grandes familles confrériques et des hiérarchies coutumières traditionnelles ont su monnayer leur soutien aux régimes politiques, colonial et post indépendance, par un plus grand accès au foncier, aux intrants, au crédit et à la main d'œuvre. Anciens chefs coutumiers ou de canton et surtout chefs religieux ont pu disposer d'exploitations agricoles de grande taille. Par leur main mise sur les collectivités rurales de base, ils ont aussi réussi à s'accaparer des rares réserves foncières et parfois se faire octroyer

des terres dans les forêts classées. Leur participation au système politique clientéliste leur ont permis un accès beaucoup plus favorable aux intrants agricoles et au crédit.

En dessous de ces grands détenteurs fonciers, il faut distinguer les exploitations agricoles moyennes. Ces exploitants moyens sont souvent d'anciens traitants, de petits chefs religieux, de petits chefs coutumiers, d'anciens employés des offices de commercialisation ou des sociétés régionales de développement, des salariés à la retraite, des jeunes retournés à la terre. Pour la majorité, l'agriculture est une activité secondaire qui permet d'assurer la subsistance alimentaire. Elle peut aussi être un moyen de renforcer leurs activités commerciales. Les céréales cultivées et aussi achetées sur les marchés locaux sont stockées et revendues en période de soudure. L'épargne ou la trésorerie générée par les activités non agricoles peuvent être investies dans l'achat de bétail qui sera embouché puis vendu dans les périodes favorables (mouton de tabaski, par exemple). Ces exploitations se caractérisent par l'importance donnée aux cultures céréalières, le recours au parcage des champs de céréales et l'importance de l'élevage. Certains sont porteurs d'un projet de modernisation agricole. Le capital accumulé en général en dehors de la production permet de se constituer ou de renforcer l'exploitation agricole. Ils investissent une partie des sommes acquises en dehors de la production agricole. Potentiellement, ce groupe pourrait tirer profit de la libéralisation de l'économie agricole. Pour l'instant, cette dynamique reste peu observable car concernant un pourcentage assez faible d'exploitations agricoles. On peut aussi estimer que la législation foncière qui interdit les transactions privées sur le foncier et donc l'émergence d'un véritable marché foncier les empêche d'agrandir la taille de leurs exploitations agricoles.

Ainsi le facteur principal de différenciation des familles ne joue pas au niveau des structures de production agricoles mais dans l'importance et la sécurité des activités et des revenus non agricoles.

L'étude menée par le Drylands Research sur la période 1960-1995 dans la région de Diourbel (Faye et aii, 2001) montre une grande capacité d'adaptation des ménages agricoles aux changements de leur environnement. Alors que pour l'ensemble du Sénégal, l'arachide était la principale culture et source de revenus monétaires, dès le milieu des années 1970, on assiste à une baisse régulière des surfaces cultivées, particulièrement pour l'arachide dont les rendements baissent aussi. Parallèlement, les paysans adoptent des cultures et des variétés plus adaptées à la sécheresse, niébé, bissap, pastèque, manioc. Avec la NPA de 1985 qui entraine l'arrêt de la distribution des intrants, la baisse des surfaces en arachide est plus marquée, les paysans prenant en compte la baisse du prix réel de l'arachide. L'augmentation des surfaces cultivées en mil ne compense pas le recul de l'arachide car le mil est essentiellement destiné à l'autoconsommation familiale. En l'absence d'un marché urbain rémunérateur pour le mil, les paysans investissent dans l'élevage d'où une augmentation des effectifs des différentes espèces et le développement des pratiques d'embouche. Cette stratégie d'intensification de l'élevage, particulièrement de petits ruminants profite à la culture du mil dont les rendements se main tiennent et même augmentent grâce à la fumure animale. Ces adaptations de la petite agriculture paysanne par la diversification des cultures et surtout l'intensification de l'élevage n'a pas suffi d'où le développement important des migrations vers les villes et l'étranger et des activités non agricoles. La plupart des familles ont des parents en milieu urbain. Mais les revenus urbains sont faibles car le bas niveau d'éducation ne permet pas aux emplois rémunérateurs et stables et les transferts d'argent servent essentiellement à la consommation et ne sont donc pas investis dans l'exploitation agricole. L'étude montre que plus les sommes transférées sont faibles, plus elles sont consacrées à la nourriture (41 % en nourriture et 1, 9 % en bétail, aliments de bétail et

produits vétérinaires pour les familles dont la production en mil n'atteint pas six mois de consommation, respectivement 18,6 % et 32 % en nourriture et 16, 4 % et 21,8 % en bétail, aliment de bétail et produits vétérinaires pour celles dont la production est équilibrée ou excédentaire). Par contre, les investissements dans l'éducation sont presque nuls. Ainsi, selon les auteurs, la plupart des interrogées considèrent que le meilleur investissement est d'envoyer un membre de la famille à l'étranger.

L'étude sur « les paysans serer » (Lericollais et alii, 2001) a porté sur la région de Fatick et de la zone des terres neuves du Sénégal oriental. Il s'agit d'un retour sur des terrains longuement étudiés dans les années cinquante pis dans les années soixante pour la région de Fatick et dans les années soixante dix pour les terres neuves du Sénégal oriental espace d'un projet d'installation de paysans originaires de la première zone. Le retour sur le terrain dans les années quatre vingt permet donc d'appréhender l'évolution fine des systèmes agraires sur un pas de temps de vingt ans. Les serer sont réputés pour leur système agraire équilibré s'appuyant sur trois bases techniques : (i) des systèmes de culture associant en rotation les céréales (mil, sorgho) l'arachide et la jachère, (ii) un élevage important et étroitement associé aux cultures (fumure animale, jachère pâturée et résidus de récolte), (iii) la création et l'entretien d'un parc arboré où domine le Faidherbia albida. Ce système agro-sylvo-pastoral intensif et intégré assurant la sécurité vivrière et des revenus importants à une population dense. (Pelissier, 1962) les travaux menés dans les années soixante avait fait le constat de la saturation des terroirs dus à l'extension des surfaces cultivées due à l'arachide. Vint ans après, le couvert végétal s'est profondément dégradé, la jachère a régressé, les systèmes de cultures se sont simplifiés le mil à cycle court a pris la place des céréales à cycle long. Les exploitations agricoles sont passées en culture attelée. Les ressources fourragères et les résidus de récolte sont appropriés. Mais le disponible céréalier par habitant a augmenté (de 240 kg/hab entre 1985-1987 contre 135 kg/hab entre 1965-69) ainsi que le disponible ne arachide par attributaire de parcelle (respectivement 700 kg cintre 430 kg), et la surface cultivée par habitant a aussi légèrement augmentée (0,85 ha contre 0, 70 ha). Les effectifs du bétail ont aussi augmenté. Mais la transhumance est devenue la règle et donc entraîne à long terme une perte de fertilité pour les sols. Il fait davantage l'objet d'une exploitation commerciale et l'intensification sous forme d'embouche se développe aussi. Les variations interannuelles de la production dues au climat sont plus importantes et frappent davantage la population qui doit recourir encore plus à l'émigration et aux activités non agricoles. Si les jeunes et les femmes sont plus touchés, il ne semble pas que ces changements aient induit de différenciations sociales nouvelles ou accentuées celles existantes et concernant surtout le foncier. Il ne faut pas cependant oublier que l'étude s'arrête aux années quatre vingt ans donc avant que l'ajustement structurel ait produit son plein effet.

Les paysans serer qui se sont installés dans les terres neuves devaient respecter un schéma très rigide basé sur le modèle d'intensification basé sur la traction bovine, les semences améliorées, l'engrais et des rotations de cultures arachide/céréales principalement sur les dix hectares défrichés et alloués à chaque famille. Les systèmes de production ont évolué en s'extensifiant et en se simplifiant. Comme partout, en pluvial, le mil à cycle court a pris le pas sur les autres céréales les paysans s'adaptant à la sécheresse (91 % de la surface en céréales dominée en 1972 par le sorgho). Le maïs prévu dans les assolements ne subsiste qu'en culture de case. En 1974 les rendements arachide étaient de 1500/1600kg/ha, ils sont de 1000 kg/ha en 1986 ; ceux des céréales variaient de 600 kg/ha à 1000 kg/ha pour les chefs d'exploitation. Comme dans le pays serer d'origine, les paysans misent sur le développement de l'élevage ; les colons ont constitué sur place des troupeaux de bovins, de caprins et d'ovins en investissant une partie des revenus d l'arachide. Si l'élevage est extensif, l'embouche est aussi

pratiquée et permet de valoriser les résidus de récolte. Une forte différenciation des exploitations agricoles apparaît dans les terres liées à la possibilité d'acquérir de nouvelles terres et donc de prendre des saisonniers pour étendre ses cultures, de développer son élevage, des activités no agricoles dans le commerce du bétail, le commerce transfrontalier avec la Gambie, le transport. Mais c'est surtout la combinaison des activités de culture, d'élevage et no agricoles qui permet l'accumulation et donc la différenciation sociale.

Dans l'énorme masse des ménages agricoles de petite taille, la différenciation se fait selon l'importance des activités non agricoles de leurs membres et surtout dans l'existence de membres installés en ville et surtout émigrés et qui envoient régulièrement de l'argent.

Ainsi la hiérarchie sociale qui se dessine est très variable et fragile dans le temps. Ces transferts accentuent sans doute les stratégies d'intensification de l'élevage. On peut dire pour l'instant qu'ils induisent un processus de transformation dans les systèmes de production.
L'exode rural et l'émigration à l'étranger ne sont donc pour l'instant porteurs d'aucune perspective de transformation des systèmes de production agricole dans le bassin arachidier. A terme, les perspectives qui s'offrent aux membres de la petite agriculture familiale paraissent réduites. Le départ en ville est la perspective la plus probable. Progressivement les jeunes partiront, laissant les membres âgés au village. Mais l'absence d'investissement dans l'éducation reste un handicap pour l'insertion en ville.

La majorité des petits ménages agricoles sont installés dans la précarité comme le montrent les taux élevés de pauvreté. Certains auteurs parlent à leur propos **d'unités de survie, d'attache, d'autres de célibataires géographiques**. Les personnes très âgées restent au village, avec les enfants tandis que les jeunes et les adultes des deux sexes doivent trouver ailleurs des activités et des revenus. Mais l'évolution de l'économie informelle urbaine contraint de plus en plus les actifs ruraux à des allers retours incessants entre leur village et les villes ou les zones agricoles plus favorables (zone maraîchère des niayes, villages de pêche). Plus que l'émigration à l'étranger (légale et illégale) qui occupe l'actualité, ce qui caractérise le plus les petits ménages agricoles du bassin arachidier, c'est la dispersion et l'instabilité de ses membres actifs.

Les grandes familles traditionnelles et religieuses connaissent aussi des processus de segmentation.

On peut à ce stade esquisser une typologie de la différenciation des ménages dans le bassin arachidier en distinguant :

(i) la hiérarchie supérieure des confréries qui ont un nombre élevé de talibé qui leur assurent des dons importants et réguliers et pour qui l'agriculture est une activité secondaire. On pourrait la considérer comme symbolique dans la mesure où l'exploitation agricole est aussi le *daara*, lieu de formation religieuse des talibés. Cette hiérarchie religieuse bénéficie d'importantes situations de rente et investit principalement dans les autres secteurs économiques : immobilier en ville, import/export, commerce de gros qui leur apportent des revenus importants. Les investissements amènent logiquement ces familles à progressivement s'installer en ville ou à se partager entre résidence urbaine et résidence rurale.

(ii) Les familles qui ont constitué ou développée des exploitations agricoles moyennes grâce à des revenus acquis dans d'antres secteurs, commerce, transport ou revenus

salariaux et qui en investissent une partie dans l'agriculture. Cette catégorie reste pour l'instant limitée.

(iii) les familles qui n'ont pas réussi les mutations décrites plus haut et qui dépendent fortement de leurs activités agricoles. Ces familles qui sont les plus nombreuses ont toutes les chances de tomber dans la pauvreté et la précarité.

Ainsi si on analyse les processus de différenciation des structures de production dans le bassin arachidier, on constate que les processus de différenciation au niveau des structures de production agricole sont limités. Les exploitations agricoles sont dans leur grande majorité petites. L'organisation de la production agricole, les activités de culture et d'élevage sont les mêmes ainsi que les technologies. On peut certes les classer suivant les surfaces agricoles disponibles, le type de traction animale, le recours plus ou moins important à une main d'œuvre rémunérée. L'absence d'investissement dans les structures de production empêche, pour l'instant, tout processus de différenciation de grande ampleur entre les structures agricoles. On constate des différences de taille mais les exploitations maraboutiques sont loin de fonctionner comme une agriculture d'entreprise.

A l'exception de la petite minorité qui constitue la haute hiérarchie des confréries qui bénéficie d'une rente solide et durable, la différenciation se passe en dehors, dans les activités économiques non agricoles, sur place et surtout ailleurs en milieu urbain. Elle est déterminée par l'importance et la sécurité de ces activités. La disponibilité foncière pour les familles religieuses et coutumières n'est qu'un facteur favorable. Cette disponibilité est très liée au rôle d'intermédiation entre les paysans et le pouvoir politique. Mais ce qui est important est la réussite dans les autres secteurs économiques. Cette réussite n'est durable que si elle est une réussite en milieu urbain, particulièrement dans la capitale.

3.2.2. La segmentation dans les régions sud du Sénégal

L'analyse ci-dessus qui concerne le bassin arachidier est, dans ses grandes tendances, valable pour les régions agricoles du sud du Sénégal.

Dans les régions cotonnières de Kolda, et de Tambacounda, les cultures de rente que sont le coton et l'arachide n'ont pas, pour l'instant, induit de processus de différenciation des structures de production. Leur caractère relativement récent fait que les exploitations agricoles sont en moyenne plus grandes que dans le bassin arachidier. L'individualisation des ménages et le morcellement des exploitations sont à leur début et l'élevage extensif reste important. Mais cette situation n'est pas différente de ce qui existait dans les années 1960, dans le sud de la région de Kaolack. Si les politiques de développement agricole ne changent pas les dynamiques d'évolution seront les mêmes que dans le bassin arachidier.

Cependant, on note autour de quelques villes comme Kolda, Tambacounda et Vélingara des exploitations agricoles qui se différencient dans la production laitière pour l'approvisionnement des villes. Ceci peut induire un processus d'intensification céréalière. Mais il ne s'agit que de quelques centaines de ménages agricoles et l'expérience est trop récente pour en tirer des conclusions.

On constate aussi l'émergence d'exploitations agricoles spécialisées dans la culture irriguée de la banane et qui par certains aspects se rapprochent davantage de l'agriculture d'entreprise. Ces exploitants ne sont pas originaires de la région ou ont séjourné longtemps en ville (cf. §

filière banane). Ils sont attirés par les opportunités qu'offre le potentiel hydro agricoles de la vallée de l'Anambe et les disponibilités en terre. Mais à quelques exceptions près, leurs possibilités d'investissement sont limitées.

La région de Ziguinchor se distingue par ses sociétés agraires, lignagères, égalitaires et par sa riziculture de mangrove. Celle-ci a connu une forte régression avec les sécheresses des années 1970 et 80. Les populations se sont tournées vers les cultures exondées et l'arachide est devenue depuis les années 1980, la culture qui occupe les plus grandes surfaces. On a constaté un développement de la pêche en mer qui n'était pratiquée avant que par des ethnies étrangères à la région. Elle semble avoir atteint les limites de renouvellement de la ressource. L'horticulture a connu un développement rapide et la région dispose d'un potentiel important. Les problèmes de transport de la production vers les villes et particulièrement Dakar ainsi que l'insécurité liée à la rébellion constituent un handicap sévère. La région de Ziguinchor présente une autre caractéristique rarement prise en compte dans les politiques agricoles. Les populations sont des sociétés agraires, lignagères, égalitaires, peu favorable à la différenciation sociale. Malgré l'ancienneté des émigrations saisonnières et l'exode rural des jeunes gens et des jeunes filles vers Dakar et en France, ces derniers n'ont pas investi dans les villages, ni dans l'agriculture, ni même dans l'habitat familial. La différence est très frappante entre les wolof qui se construisent de belles villas (quand ils ont réussi) dans les villes de leur région d'origine comme à Louga et Touba et les diola qui ne construisent ni dans leur village d'origine, ni dans les petites villes de Ziguinchor, Oussouye, Bignona. Autour de ces villes n'émerge aucune agriculture d'entreprise alors que les conditions climatiques et les disponibilités en eau sont plus favorables que dans la zone périurbaine de Dakar. Cette crainte de montrer sa réussite, donc de réaliser un investissement familial ou économique visible est-il durable ? Est-il un handicap ? Les règles foncières jouent aussi dans ce sens. Les règles traditionnelles restent très fortes. L'émancipation des ménages se fait dès le mariage, mais la gestion du foncier reste dans les mains du chef de lignage et l'allocation du foncier se fait strictement suivant les règles coutumières. Il n'y a pas de transaction commerciale sur le foncier.

3.2.3. La segmentation dans la vallée du fleuve Sénégal

Dans la vallée du fleuve Sénégal, principalement le delta du fleuve où a été réalisée la majeure partie des aménagements hydro agricoles, les systèmes de production ont été profondément transformés.

Les sociétés de développement ont proposé un modèle de système de production basé sur la double riziculture dans de grands périmètres, avec motorisation des travaux agricoles et pompage motorisé de l'eau et une faible dotation en surface des familles (en général 1 ha attribué par famille). Les politiques agricoles prévoyaient d'en faire le grenier à riz du Sénégal et un pôle de diversification et d'intensification agricole. Plusieurs tentatives ont été menées pour sortir de ce modèle rigide : diversification des cultures (maïs, horticulture) création de petits périmètres sommairement aménagés, création de périmètres moyens pouvant être gérés par les organisations de producteurs. Le désengagement de la société de développement avec privatisation des travaux à façon, transfert du foncier aux communautés rurales et transfert de la gestion des périmètres aux groupements de producteurs, libéralisation de la filière riz a induit des changements. Dans le delta, les conseils ruraux ont procédé à des attributions massives de terres à de nouveaux entrants, fonctionnaires, anciens salariés déflatés, hommes politiques, etc. Ceux-ci ont grâce au crédit agricole réalisé des aménagements sommaires de plusieurs hectares et se sont lancés dans l'agriculture d'entreprise pour la plupart sans

capitaux suffisants et sans réelle compétence technique. Presque tous ont abandonné. Mais le peu qui subsiste essaye de s'organiser pour intensifier la production de riz et diversifier les cultures. On note la mise en place d'une interprofession du riz et la constitution d'un groupe d'exploitants qui se spécialise dans le riz parfumé de la production à la vente au consommateur. Des diversifications dans le maraîchage sont aussi tentées. (Dahou, 2004)

La filière tomate industrielle qui avait quasiment disparu avec la fermeture des deux usines de concentré de tomate dans le delta a été aussi relancée après la dévaluation. Ce sont des petits producteurs organisés qui la pratiquent. Une interprofession a été créée avec l'industriel ayant repris les deux usines et des accords de production et de prix sont négociés chaque année. Les progrès rapides obtenus dans la production pour l'approvisionnement du marché national sont aujourd'hui menacés par la suppression de la surtaxe à l'importation et par l'implantation d'une industrie de conditionnement de triple concentré importé.

Les productions de pomme de terre et d'oignon relancées après la dévaluation rencontrent des difficultés comparables avec les importations subventionnées d'Europe d'autant plus que les productions sont saisonnières.

La région du fleuve a connu quelques expériences de création de grandes entreprises agricoles dans la production de canne à sucre, de viande et de lait. Trois grandes entreprises de production maraîchère exclusivement pour l'exportation se sont installées récemment dans le delta et le pourtour du lac de Guiers. La filière sucrière ne subsiste que par les très fortes protections dont elle a toujours bénéficié. Les expériences de production de lait et viande n'ont pas durée.

Ainsi l'option politique de développement d'une agriculture d'entreprise dans la vallée n'attire pour l'instant que quelques investisseurs. Par contre, les paysans qui pratiquaient auparavant l'agriculture de décrue et pluviale se sont reconvertis dans la petite agriculture irriguée. Ils ne bénéficient que de très petites surfaces, un hectare ou un peu plus par famille, et pratiquent de la petite agriculture extensive et en partie de subsistance dans des aménagements coûteux, prévus pour la double culture extensive. En fait, le modèle initial de petite agriculture en double culture du riz n'a pas été sérieusement remis en cause avec la libéralisation. Si la législation foncière est appliquée de façon moins rigide dans le delta que dans le bassin arachidier ou le sud du Sénégal, il n'y a pas encore ce qu'on pourrait appeler un marché foncier, même illégal. L'importance des investissements nécessaires à l'entrée et les coûts de production des systèmes irrigués motorisés découragent sans doute les éventuels candidats à l'agriculture d'entreprise.

3.2.4. La segmentation des structures de production dans la zone des Niayes

La zone des Niayes a l'avantage de sa proximité avec la capitale Dakar et de plusieurs villes autour, Thiés, Mbour, etc. Une agriculture d'entreprise s'est mise en place pendant la période coloniale pour approvisionner la clientèle européenne et sénégalaise en produits horticoles, européens et en viande et volaille.

Cette agriculture a beaucoup influencé la petite agriculture familiale pratiquée par les populations locales qui combinaient cultures d'hivernage, cultures de légumes africains dans les bas fonds, élevage et pêche artisanale. La proximité d'un marché urbain en a fait une petite agriculture de type marchande sans modifier sans modifier son organisation familiale. Elle réalise l'essentiel de la production maraîchère sénégalaise destinée à l'approvisionnement des

villes et participe faiblement aux exportations. Cette petite agriculture surtout en milieu périurbain se segmente aussi. Elle attire des populations venues d'autres régions du Sénégal et de la Guinée qui s'installent avec des contrats de location ou de métayage sur de petites parcelles jusque dans les interstices de la ville. Elle est très présente dans la floriculture et les productions à très court cycle comme la menthe. (BA et Niane-Ndoye, 2004)

Avec l'indépendance, les nationaux et les libano syriens sont entrés dans le secteur. Ces entrants sont des investisseurs venant d'autres secteurs économiques et constituent une catégorie très hétérogène.

Moins d'une dizaine réalisent plus de 80 % des exportations horticoles et sont très spécialisées. Elles sont bien équipées et maîtrisent la filière depuis l'approvisionnement en intrants importés jusqu'à l'exportation sur le marché européen. Une partie de leur production est vendue sur le marché urbain pour une clientèle à fort pouvoir d'achat. Elles ont aussi des accords contractuels avec les populations des villages environnants : accords de main d'œuvre pour le travail agricole, pour le conditionnement des produits avant l'exportation, accords de production pour compléter leurs exportations.

A côté, on a ce qu'on appelle les « maraîchers du dimanche ». C'est un groupe qui se segmente de plus en plus. Certains sont plus spéculateurs qu'investisseurs de long terme. Ils comptent surtout sur l'extension de la ville pour revendre leur terrain pour l'habitat.

D'autres sont des producteurs et en partie des exportateurs de leur propre production et de celles des petits maraîchers avec qui ils ont des accords contractuels. Ils ne maîtrisent pas la filière à l'exportation et sont donc dépendants de leurs correspondants européens. Ils rencontrent aussi des difficultés à satisfaire les normes phytosanitaires et de qualité. L'organisation professionnelle qui les réunissait avec les gros producteurs/exportateurs s'est scindée, ces derniers préférant créer leur propre organisation.

L'aviculture est une des filières prisées des petits investisseurs urbains qui en font une activité secondaire et spéculative. Peu sont spécialisés et dépassent une taille artisanale. Les entrées et les sorties nombreuses de la filière montrent qu'elle est fortement soumise aux importations d'Europe et donc aux mesures de protection en cours.

Depuis la dévaluation du FCFA, on a assisté à un développement important des vergers, en particulier des vergers de manguiers. Les exportations de ce fruit dépassent les trois mille tonnes. L'essentiel du verger, mangues, papaye, orange, mandarine, etc. est cependant destiné à l'approvisionnement du marché national.

Des entreprises d'élevage intensif de viande et de lait se développent pour l'approvisionnement du marché de Dakar. La filière lait *(cf. partie 2)* reste une filière de niche à cause de la concurrence du lait importé qui s'est beaucoup développé avec la libéralisation des importations et la mise en place du tarif extérieur commun au niveau de l'UEMOA.

La diversité des systèmes de productions a entraîné le développement du travail agricole rémunéré. Des saisonniers venant du bassin arachidier et des ouvriers agricoles fixes sont nombreux dans la zone. Certains travaillent alternative dans l'horticulture et la pêche artisanale. (Fall-Touré et Fall, 2001)

Si on compare les différentes formes d'agriculture présentes dans la zone des Niayes, seules celles presque entièrement spécialisées dans l'exportation ont une bonne maîtrise de leur système de production et de l'environnement de celui. Elles disposent de droits fonciers sur leurs terres. Pour la plupart, il s'agit de familles libano syriennes installées au Sénégal depuis longtemps, qui interviennent dans plusieurs segments de la filière depuis l'approvisionnement en intrants jusqu'à la mise sur le marché national ou à l'exportation. On ne note pas ici une présence significative d'investisseurs étrangers spécialisés. Des expériences de firmes étrangères dans le passé se sont traduites par des échecs. On note quelques implantations très récentes.

Les petites exploitations familiales se heurtent à de nombreuses difficultés : l'accès et le coût de l'eau avec la baisse, la salinisation et la pollution de la nappe phréatique, la spéculation foncière du fait de l'extension de la ville, les difficultés rencontrées dans les autres activités comme la pêche artisanale et l'élevage. En fait rares sont les familles qui pourraient se passer de l'emploi d'une partie de leurs membres comme ouvrier agricole dans les entreprises agricoles, ou en ville et du commerce exercé par les femmes. Ces petites structures de production sont-elles appelées à disparaître ou à se spécialiser dans des niches ? Pour beaucoup, la première alternative semble pour l'instant la plus probable à cause des contraintes rencontrées et surtout de l'avancée inexorable de la ville. De petites structures de production floricole se développent en pleine zone urbaine à proximité de la clientèle en louant des petites parcelles ou avec des contrats de métayage.

Entre petite agriculture familiale et grandes entreprises horticoles spécialisées et intégrées, existe un groupe hétérogène d'entreprises plus ou moins familiales, plus ou moins spécialisées, plus ou moins spéculatives et dont les droits fonciers ne sont pas toujours bien établis.

Enfin, la zone des Niayes est la zone agricole du pays où l'utilisation d'ouvriers agricoles s'est le plus fortement développée avec l'agriculture d'entreprise. La zone des Niayes, en plus de la proximité de centres urbains importants et donc de l'existence d'un marché proche présente deux caractéristiques importantes qui la distingue des autres régions agricoles du Sénégal. L'Etat est très peu intervenu dans cette zone et n'en a jamais administré l'économie. Les producteurs des Niayes ont toujours fonctionné en économie de marché et les filières sont parfaitement organisées pour approvisionner les marchés urbains et en saisir les opportunités. La législation foncière y est largement contournée. Il existe ici un véritable marché foncier, en grande partie illégale mais qui fonctionne.

L'urbanisation rapide de la région de Dakar et des départements de Pout, Thiès et Mbour dans la région de Thiès repousse sans cesse l'agriculture horticole. Des projets de déplacement dans le delta du fleuve Sénégal et autour du lac de Guiers existent. Mais on ne constate aucun mouvement de transfert. La proximité du marché urbain de Dakar, du port et de l'aéroport peut-elle compenser les disponibilités en eau et en terres ?

L'analyse ci-dessus des processus de différenciation des structures de production fait apparaître plusieurs tendances et permet d'avancer des facteurs d'explications.

La première tendance massive est le développement dans toutes les régions d'agriculture pluviale et d'élevage transhumant d'une agriculture familiale de taille de plus en plus réduite, ce qu'on appellera ici la micro exploitation agricole. Cette agriculture familiale se caractérise par sa composition. Le ménage large disparaît au profit du ménage restreint. Elle pratique la

culture mécanisée utilisant les tractions asine et surtout équine. Elle utilise très peu d'intrants modernes, beaucoup moins qu'avant la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel. En zone arachidière, seules les semences non sélectionnées pour l'essentiel et en quantité limitée et tout venant sont achetées. En zone cotonnière, le recours aux semences sélectionnées et aux engrais se maintient grâce à la politique de la société cotonnière, mais les acquisitions d'équipement restent très faibles. En dehors de cela, les autres cultures sont conduites pratiquement sans intrant amélioré. L'élevage se heurte à la disparition des pâturages. Les structures de production de la pêche artisanale qui disposaient de revenus beaucoup plus élevés se heurtent aujourd'hui à l'épuisement de la ressource. Face à la sécheresse et aux politiques libérales, les exploitations en zone pluviale ont opté massivement pour une double stratégie : réduction globale des surfaces cultivées, particulièrement en arachide devenue peu rentable, remplacement des variétés de céréales à cycle long par le mil à cycle court , mais essentiellement pour faire aux besoins d'autoconsommation, diversification sur de nouvelles cultures à cycle court plus adaptées aux risques climatiques et permettant de diversifier les revenus monétaires, et surtout développement de l'élevage bovin et ovin intensif comme source de revenus mais aussi pour pallier en partie à l'absence de fertilisation minérale trop chère. En plus de ces stratégies de production les exploitations quelque soit leur taille développent leurs activités non agricoles sur place, ou en milieu urbain et même en émigrant à l'étranger. Ainsi, les exploitations agricoles font preuve de réelles capacités à s'adapter aux changements de leur environnement biophysique et socio-économique : adaptation à la sécheresse, diversification des activités et des revenus au sein de l'exploitation et en dehors, sur place et ailleurs.

Pour les plus petites qui sont les plus nombreuses, cela revêt des formes de stratégies de survie. L'agriculture assure une part de plus en plus faible des besoins des familles. Les stratégies de recherche d'activités non agricoles et les migrations et l'exode rural qui en découlent prennent le pas sur les activités agricoles.

La différenciation des ménages et non des structures de production agricole dépend du succès ou de l'échec de ces stratégies. Les familles religieuses et coutumières qui ont joué et jouent le rôle d'intermédiaire entre l'Etat et les paysans ont beaucoup plus de chances de réussite. Elles ont des dotations en facteurs de production plus importantes mais n'ont pas développés des structures de production agricoles différenciées. Elles investissent dans les activités économiques non agricoles et les situations de rente durable. Les opportunités de développer des activités non agricoles, non précaires et assurant une bonne satisfaction des besoins de la famille sont rares en milieu rural.

On ne doit pas cependant négliger l'émergence d'exploitations agricoles familiales moyennes créées grâce à l'investissement de revenus non agricoles par les anciens traitants, les commerçants, transporteurs, retraités et anciens salariés au niveau des villages. Ce type de différenciation est sans doute encore invisible dans les statistiques. On peut avancer deux explications quant à leurs difficultés à se développer. Elles sont sur des filières très concurrencées par les importations de céréales, viande et lait. Elles ne peuvent jouer que sur les marchés de proximité et sur les variations saisonnières de prix : lait de vache, mouton de sacrifice, céréales en période de soudure. Elles peuvent difficilement acquérir de nouvelles terres et agrandir leurs exploitations à cause de la législation foncière. Des soutiens à la production bien ciblés et une réforme foncière pourraient leur permettre de faire des gains de productivité et donc de se développer. Le risque est que cela se fasse au détriment des petits producteurs. L'apparition de paysans sans terre et l'accélération de l'exode rural pourraient en découler.

Le développement de l'agriculture irriguée n'induit qu'une segmentation et une faible différenciation, même si les populations se sont converties à ce mode de production. Les causes en sont sans doute la rigidité du modèle de production irriguée mis en place et que la libéralisation n'a pas jusqu'à présent pas permis de débloquer. Les grands périmètres irrigués de la vallée dans lesquels les familles disposent de moins d'un hectare par actif sur des terres pour la plupart aptes seulement à la riziculture n'est pas favorable à une différenciation des structures de production, ni à l'investissement dans l'agriculture.

La seule région à présenter à connaître des processus de différenciation importants est la zone des Niayes. De grandes entreprises spécialisées et intégrant la filière à l'exportation apparaissent, mais elles sont rares. Peu de firmes étrangères sont attirées. La petite agriculture familiale malgré sa forte intégration au marché a des perspectives limitées. L'agriculture d'entreprise se différencie entre ceux qui se professionnalisent et se spécialisent en fonction des besoins du marché et les autres qui ont toutes les chances d'être absorbés par la croissance urbaine.

Avec la libéralisation, l'économie agricole a vu son intégration aux marchés internationaux se dégrader. C'est le cas pour l'arachide qui concerne la majorité des systèmes de production agricole. C'est à un degré moindre le cas du coton.

Toutes les autres productions concernent uniquement l'approvisionnement du marché national sauf l'horticulture qui pour une part faible fait des progrès depuis la dévaluation du franc CFA. Mais ces progrès restent lents et il s'agit surtout de deux ou trois niches à l'exportation. Enfin, la libéralisation n'a pas provoqué une arrivée massive de nouveaux investisseurs dans le secteur agricole.

Face aux évolutions démographiques et aux perspectives ci-dessus, on doit se demander quelles transitions agricoles s'offrent au Sénégal.

3.3. Les facteurs explicatifs du changement

Les facteurs explicatifs globaux des processus de segmentation des structures de production sont en rapport avec l'évolution du milieu naturel, de l'environnement institutionnel et économique ainsi que des différents changements techniques.

En ce qui concerne l'évolution du milieu naturel, les ressources naturelles ont subi des modifications profondes avec les perturbations climatiques et la pression démographique. Ces modifications sont perceptibles sur les caractéristiques des ressources, leur répartition dans l'espace et leur mode d'utilisation par l'homme. Les évolutions les plus significatives ont particulièrement concerné les systèmes de production agricole. Une autre conséquence est la dégradation des sols, amplifiée par des pratiques agricoles inadaptées. Les évolutions climatiques des cinquante dernières années ont fortement contribué à façonner les systèmes de production. La baisse de la pluviométrie, l'érosion éolienne, la salinisation et l'acidification ont contribué à l'augmentation des incertitudes au niveau des différentes structures de production. Cette situation est à l'origine d'une mobilité des agro-pasteurs vers les régions du sud-est entraînant des pressions sur les ressources naturelles.

L’évolution des systèmes de production et des filières a été également marquée par le développement de nouveaux contextes de marchés qui ont nécessité des réajustements des exploitations agricoles pour mieux répondre à la demande.

Au niveau des filières contrôlées avec le monopole de l’Etat, la libéralisation s’est traduite par l’émergence de nouveaux acteurs et une reconfiguration des différents circuits. En effet, des intermédiaires se sont positionnés au niveau des différents circuits. C’est le cas de la filière arachide avec la naissance de différents dispositifs de coordination privée mais également de dispositifs mixtes.

Au niveau des filières émergentes, la tendance est à une forte concentration. C’est le cas des filières horticoles où les stratégies d’alliance des entreprises reposent sur des mécanismes de coordination horizontale avec la mise en place d’organisationnelles professionnelles exportatrices. Ces dispositifs sont complétés par des systèmes de contractualisation en amont et en aval de la filière. Il existe des contrats d’approvisionnement, des contrats de production et des contrats de fourniture d’intrants. Ces mécanismes permettent ainsi, pour les produits très périssables, de réduire le nombre d’intervenants et les circuits avec une fonction de production

Par ailleurs, on peut noter le positionnement sur des marchés de niche locaux ou à l’export. C’est le cas notamment des filières horticoles en ce qui concerne les marchés d’exportation. Pour ce type d’activité, les acteurs répondent à des cahiers de charge portant sur la garantie de l’approvisionnement du point de vue des standards et normes de qualité des produits.

L’augmentation des distances a également conduit à l’émergence de nouveaux circuits. Elle implique une autre forme de commercialisation notamment avec la restauration hors foyer qui de plus en plus prend de l’ampleur.

En ce qui concerne les céréales, l’augmentation de la demande urbaine a été un facteur déterminant dans le développement du secteur aval avec les toutes petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) de transformation des céréales locales, mais également de la consommation urbaine hors foyer. L’hypothèse est que la segmentation de la demande serait liée à l’évolution des styles alimentaires pas uniquement du fait de l’amélioration des conditions de vie, mais également de la paupérisation.

L’environnement économique et institutionnel est marqué également par la réduction drastique des dernières mesures de protection avec la mise en place des accords UEMOA, OMC, CEDEAO). Pour certains systèmes de production et filières, l’ouverture des marchés est marquée par une forte concurrence des produits importés sur les marchés domestiques : c’est le cas de l’aviculture, de l’oignon, du riz.

Le changement technique est très différencié entre les systèmes de production. Pour certains systèmes de production, le processus de différenciation est lié à l’amélioration de la productivité du travail et des rendements. C’est le cas dans les filières irriguées notamment le riz et la tomate industrielle. Dans le cas des systèmes de production à base d’arachide et de coton, il se pose de plus en plus la question de durabilité face à la saturation. Les stratégies mises en place par les exploitations agricoles sont orientées sur la diversification des activités avec l’introduction de d’autres spéculations. La progression des surfaces céréalières, en particulier le mil/sorgho et le maïs au détriment de l'arachide, marque une rupture importante par rapport aux pratiques antérieures et s'inscrit dans une nouvelle logique de production. Les

stratégies mises en place par les producteurs privilégient les cultures vivrières et une production pour la consommation. Elles s'orientent également vers le développement des activités agricoles de diversification comme la culture du niébé, de la pastèque, du sésame mais aussi les activités d'élevage avec l'embouche, la production laitière.

3.4. Conclusion du chapitre 3

Depuis son indépendance, le Sénégal n'a procédé qu'à deux enquêtes agricoles, en 1960 et en 1997/98. Ces enquêtes ne couvrent pas l'ensemble du territoire. Elles concernent surtout l'agriculture pluviale qui regroupe cependant la majorité des exploitations agricoles familiales. Elles comportent des imperfections et n'ont pas été analysées de façon exhaustive d'où les comparaisons limitées qu'on peut faire. Elles donnent néanmoins de précieuses indications. Il existe quelques études régionales assez fouillées. Leur analyse systématique n'était matériellement pas possible dans le cadre de cette étude. Nous avons analysé celles concernant la région de Diourbel et celle concernant la région de Fatick avec des éléments sur la zone des terres neuves du Sénégal oriental. Une des premières recommandations qu'on peut faire est donc la réalisation dans les meilleurs délais d'un recensement agricole sur l'ensemble du territoire national. Dans la deuxième phase de la présente étude, une analyse systématique des études régionales et locales serait particulièrement indiquée complétée par les données des enquêtes ESAM I et II et EDS I, II, III, IV. Plusieurs conclusions peuvent cependant être tirées de l'analyse.

La première est le caractère dominant de l'agriculture familiale, plus de 95 % des exploitations et la quasi-totalité dans l'agriculture pluviale. Ce n'est que dans la zone péri urbaine de Dakar et à degré moindre dans la région de Thiès et dans le delta du fleuve Sénégal que l'on rencontre une agriculture d'entreprise et quelques unités agro-industrielles. Ces formes d'agriculture ne semblent se développer pour l'instant que dans les zones offrant des possibilités d'irrigation et d'accès facile aux marchés urbains et à l'exportation. Les exploitations maraboutiques qu'on rencontre essentiellement dans le bassin arachidier élargi présentent des caractéristiques particulières qui ne permettent de les assimiler ni à une agriculture familiale, ni à une agriculture d'entreprise. Elles combinent des objectifs familiaux, de profit et de reproduction du système confrérique. Il n'existe malheureusement pas d'études approfondies et quantitatives sur les agricultures de types entrepreneurial, industriel ou maraboutique alors que les politiques actuelles tendent à leur donner une grande priorité. Une deuxième recommandation serait donc que les chercheurs leur accordent plus d'attention.

La deuxième conclusion première est le morcellement des exploitations agricoles familiales avec une prédominance des petites exploitations. Celles disposant de moins de 3 ha constituent plus de 50 % des exploitations familiales et la surface moyenne cultivée par actif pour l'ensemble est passée de 1 ha en 1960 à 0,57 ha en 1998. Le problème principal auquel est confronté le Sénégal est donc celui de l'avenir de la petite agriculture familiale sous pluie qui doit faire face à la fois à la semi aridité du climat et aux sécheresses fréquentes et à la compétition internationale du fait de la libéralisation économique. Si on fait l'hypothèse, sans doute discutable, qu'il faudrait qu'une exploitation familiale sous pluie cultive en moyenne quatre hectares par actif, en traction bovine pour satisfaire ses besoins et investir, il est clair que la très grande majorité de ces exploitations sont à termes condamnées. On peut donc se demander si la priorité de la politique agricole ne devrait pas être d'organiser la sortie partielle ou totale des exploitations qui d'ores et déjà paraissent condamnées. Ceci suppose une politique hardie de création d'emploi non agricole en milieu urbain et en milieu rural. Le

développement d'emplois non agricoles est fortement lié au développement de la productivité des exploitations agricoles. Ce sont les demandes de service des exploitations qui intensifient leurs systèmes de production et la transformation de leur production qui permettront de développer l'emploi en milieu rural et dans les petits centres urbains. Ces recommandations vont à l'encontre des politiques actuelles qui aident indistinctement les exploitations agricoles que celles-ci soient en mesure d'améliorer leur productivité ou pas. Pour prendre un exemple concret et actuel, on peut se demander s'il est efficace pour l'Etat de subventionner systématiquement le prix d'achat au producteur de l'arachide ou de subventionner la production de semences sélectionnées d'arachide et de trouver d'autres moyens d'aider les paysans pauvres.

La troisième conclusion est que, dans les régions de Diourbel et de Fatick, on constate des stratégies d'adaptation des agriculteurs. Des stratégies liées d'adaptation à la sécheresse et à la libéralisation de l'économie agricole. Globalement, les paysans ont réduit la part des surfaces cultivées en arachide pour se concentrer sur la culture du mil. Ainsi, alors qu'en 1960 l'arachide constituait plus de 64 % des surfaces cultivées et le mil 28 %, les proportions sont inversées en 1998. Les paysans privilégient la sécurité alimentaire de leur famille et non plus les revenus monétaires tirés de l'arachide. Le mil a pris partout la place des céréales à cycle long et fait remarquable, les rendements ont augmenté alors que ceux de l'arachide ont diminué. Les paysans ont aussi diversifié leurs cultures avec le bissap, la pastèque, le niébé et le manioc. Ils ont aussi investi dans l'élevage : embouche ovine surtout pour les plus petites exploitations et aussi embouche bovine pour les plus grandes. Ils ont aussi développé leurs activités non agricoles au niveau local et avec les migrations temporaires ou définitives. On note les mêmes stratégies d'adaptation aux marchés et à la sécheresse dans les autres régions. Dans le sud est du Sénégal, les céréales à cycle court, le maïs, le coton, l'embouche ovine, bovine et la production laitière offrent les mêmes possibilités d'adaptation. En basse et moyenne Casamance, la riziculture de mangrove a fortement reculé au profit des cultures exondées : céréales à cycle court, arachide, horticulture, et cueillette dans les mangroves pêche en mer. Dans le delta du fleuve Sénégal, on note le développement des cultures de diversification avec la tomate industrielle, l'oignon, la pomme de terre et la patate douce. Les paysans sénégalais ont incontestablement démontré de grandes capacités d'adaptation à la sécheresse et à la libéralisation. Il faudrait ajouter aux adaptations notées ci-dessus le développement du micro crédit indispensable au développement des activités non agricoles et des petites cultures de diversification et la priorité donnée à la culture attelée équine qui permet de travailler plus vite que la traction animale et donc de valoriser au maximum la faible pluviométrie et ses variations et prolongeant la vie de leur matériel au-delà de ce qui était prévu par les techniciens ceci grâce au développement d'un réseau d'artisans ruraux.

Les limites à ces adaptations efficaces des producteurs agricoles sont le faible développement des marchés des céréales locales et des viandes locales préférées aux céréales et aux viandes importées. La question qui se pose est donc de savoir si les politiques agricoles actuelles soutiennent les stratégies développées par les agriculteurs pour en améliorer l'efficacité ou si elles sont en déphasage avec celles-ci. La réponse est négative. La stratégie de croissance accélérée et le plan REVA privilégient l'intensification de l'horticulture irriguée et d'une certaine manière l'agriculture d'entreprise alors que les paysans privilégient les céréales locales, l'intensification de l'élevage, les cultures de diversification et les activités non agricoles. La recommandation est donc pour l'Etat d'accorder une plus grande priorité au soutien aux stratégies des producteurs.

IV. Risques et blocages identifiables, possibilités d'adaptation et recompositions en cours

4.1. Groupes sociaux et lieux vulnérables

La contribution du milieu rural dans la pauvreté est importante. Le poids des pauvres ruraux a augmenté, passant de 61,7% en 1994-95 à 64,9% en 2001-2002, soit une augmentation de près de 5%.

L'incidence de la pauvreté[28] reste élevée, selon les résultats de l'ESAM II, même si elle a baissé de façon significative dans la période 1994-2002 : la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est ainsi passée de 67,9% en 1994/95, à 57,1% en 2001/2002, soit une réduction de 10,8 points de pourcentage en termes absolus et de 16% en termes relatifs.

De façon similaire, la part des ménages pauvres a diminué de 61,4% à 48,5%, soit une baisse en termes relatifs de l'incidence de la pauvreté de 16%. Toutefois, ces taux sont largement en dessous de l'incidence de pauvreté du point de vue de l'approche subjective basée sur la perception des chefs de ménage. En effet, les résultats de cette approche indiquent que 65% des ménages interrogés se considèrent comme pauvres et 23 % d'entre eux se déclarent même très pauvres. En outre, à l'opposé des mesures objectives qui montrent une réduction de la pauvreté, les mesures subjectives indiquent une augmentation dans la même période. Près de deux ménages sur trois (64%) estiment que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années contrairement aux mesures objectives qui indiquent une réduction de 16%.

Cette aggravation de la situation touche plus les zones rurales que les zones urbaines. Ces disparités se reflètent dans la répartition spatiale des ménages pauvres. Aussi, le milieu rural contribue t-il pour la part la plus importante à la pauvreté : près de deux ménages pauvres sur trois (65%) y sont localisés alors que 54,7% seulement des ménages du pays sont ruraux. Par contre, Dakar qui abrite plus du quart des ménages du pays (25,9%) compte 17,8% de pauvres. Les villes autres que Dakar contribuent moins à la pauvreté : elles comptent 19,4% de l'ensemble des ménages et 17,3% des pauvres. Ces résultats montrent que la reprise de la croissance économique s'est traduite par une réduction significative de la pauvreté. Toutefois, l'ampleur du fléau de la pauvreté reste élevée puisque touchant encore plus de la moitié de la population. Aussi, pour le Sénégal, la mise en place d'une stratégie de croissance accélérée, dans un contexte de soutenabilité durable de la dette extérieure, constitue une impérieuse nécessité pour obtenir des résultats significatifs en matière de réduction de la pauvreté.

Avec un revenu national brut (RNB) de 540 dollars par habitant, une espérance de vie d'à peine 54 ans et un taux d'alphabétisation qui ne dépasse pas 40% de la population adulte, le Sénégal se place 154 e au classement des 175 pays du PNUD pour le développement humain.

La majorité des pauvres vit en milieu rural. En effet, entre 72 et 88% de la population rurale est pauvre. Ce sont principalement des agriculteurs qui survivent grâce aux cultures vivrières et à l'élevage, sur des parcelles si petites qu'elles ne suffisent souvent pas à couvrir les besoins de leur famille.

[28] Plusieurs documents (ESAM-I, 1994/95; ESAM II, 2001/2002; QUID, 2001) définissent la pauvreté comme un seuil (2400 calories par équivalent adulte et par jour) en deçà duquel le ménage (ou l'individu) est considéré comme pauvre.

Figure 4.1. : Taux de pauvreté en 2001 au Sénégal

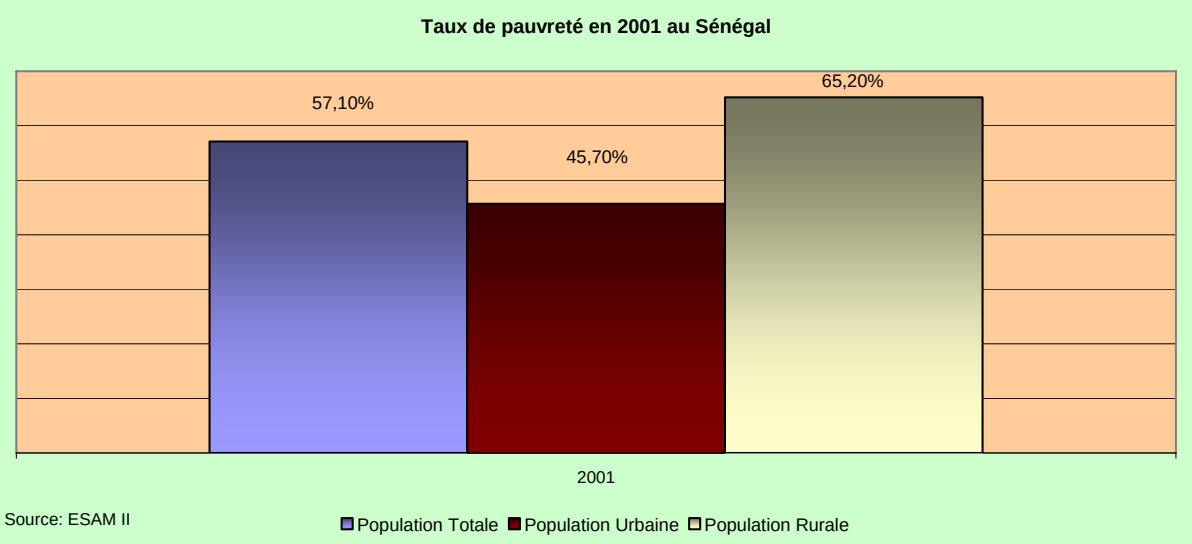

Les zones les plus touchées se situent au centre, au sud et au nord-est du pays, où la production est essentiellement agricole et moins diversifiée. Ceci s'explique par les difficultés liées au climat et à la dégradation des termes de l'échange, mais aussi par une répartition inégale des investissements publics.

L'ESP révèle que 38,8% des ménages n'arrivent pas à se procurer une ration calorifique de 2400 calories en 1992. En 1994/1995, la proportion de ménages vivant en-dessous du seuil de sécurité alimentaire est de 34,3%. Les disparités sont assez frappantes selon le milieu de résidence.

En 1992, les ménages ruraux souffrent davantage de l'insécurité alimentaire (56%). Cette proportion est de 14,1% chez les urbains. Au cours de la période 1994/1995, la proportion de ménages ne se procurant pas la ration calorifique de 2400 calories/jour est de 52,1% chez les ruraux. Elle diminue aussi chez les urbains pour s'établir à 13,9%. Au sein de la catégorie des urbains, 11,4% des ménages des autres villes vivent en dessous du seuil d'insécurité alimentaire tandis qu'à Dakar cette proportion est de 2,5%. Dans l'ensemble, on observe donc un recul de 23,88% du taux d'insécurité alimentaire au plan national. Cette réduction est imputable en grande partie à une diminution de ce taux de 10,10% en zone rurale tandis qu'en milieu urbain, on observe une réduction de 8,56%.

Tableau 4.1. : Incidence de l'insécurité alimentaire selon les strates en 1992 et 1995

Strates	ESP (1992)	ESAM(1994/1995)	Variation (en %)
Dakar	15,09[29]	2,54	-8,56
Autres Centres Urbains		11,36	
Rural	57,32	52,06	-10,10
Ensemble	42,53	34,33	-23,88

Sources : calculs des auteurs à partir des données de l'ESP et de l'ESAM

La répartition des ménages souffrant d'insécurité alimentaire à travers le pays laisse apparaître de fortes disparités entre les régions. En 1992, six des dix régions ont des taux d'insécurité alimentaire au-dessus de la moyenne nationale. Ce sont Kolda (78,62%), Fatick

[29] ESP dsitinguant 2 strates (les urbains et les ruraux), ce chiffre donne le niveau d'incidence pour les urbains.

(70,68%), Kaolack (61,68%), Tambacounda (60,76%), Ziguinchor (53,11%), Louga (42,78%). Il apparaît que les régions de Kolda, de Fatick et de Kaolack sont les plus touchées par le phénomène. En 1994/1995, le nombre de régions dont le taux est supérieur à la moyenne nationale passe à sept. Les régions concernées sont : Fatick (62,90%), Kolda (58,89%), Kaolack (54,76%), Ziguinchor (48,29%), Thiès (41,82%), Diourbel (37,99%), Tambacounda (36,19%). La région de Saint-Louis apparaît comme l'une des nouvelles régions où l'insécurité alimentaire prend de plus en plus d'ampleur avec une hausse de 44,09% de l'incidence de l'insécurité alimentaire entre 1992 et 1994/95. L'incidence du phénomène augmente aussi dans les régions de Diourbel (19,14%) et de Thiès (14,51%). On observe tout de même un recul entre 1992 et 1994/95 dans sept régions. Les plus fortes baisses sont à mettre à l'actif des régions de Dakar (-352,40%), Louga (-195,24%) et Tambacounda (-67,89%).

Tableau 4.2. : Incidence de l'insécurité alimentaire selon les différentes régions en 1992 et 1995

Régions	ESP (1992)	ESAM(1994/1995)	Variation (en %)
Dakar	15,11	3,34	-352,40
Ziguinchor	53,11	48,29	-9,98
Diourbel	30,72	37,99	+19,14
Saint-Louis	18,03	32,25	+44,09
Tamba	60,76	36,19	-67,89
Kaolack	61,68	54,76	-12,64
Thiès	35,75	41,82	+14,51
Louga	42,78	14,49	-195,24
Fatick	70,68	62,90	-12,37
Kolda	78,62	58,89	-33,50
Ensemble	42,53	34,33	-23,89

Sources : calculs des auteurs à partir des données de l'ESP et de l'ESAM

Des contrastes peuvent également être relevés selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage. Même si la typologie des groupes socioprofessionnels n'est pas la même pour les deux enquêtes, on observe que les « indépendants » représentent le groupe socioprofessionnel où le phénomène est le plus répandu. En 1992, l'incidence au niveau de cette catégorie était de 49,2%. En 1994/95, elle est estimée à 52,5% chez les « indépendants agricoles », tandis qu'elle atteint 23% au niveau des « indépendants non-agricoles ». Un taux d'insécurité alimentaire relativement élevé est également observé en 1992 au niveau des ménages dirigés par la catégorie des « employés » et des « apprentis/stagiaires ». En 1994/95, à côté des « indépendants agricoles », le phénomène affecte davantage les ménages dirigés par le groupe des « chômeurs » et des « inactifs ».

Tableau 4.3. : Incidence de l'insécurité alimentaire selon la catégories socio-professionnelles en 1992 et 1995

Typologie ESP	ESP (1992)	**Typologie ESAM**	ESAM(1994/1995)
Indépendants	49,17	Indépendants agricoles	52,51
Salariés du secteur public	8,14	Indépendants non-agricoles	22,96
Salariés du secteur privé	15,05	Cadres supérieurs	5,93
Employés	53,08	Profession intermédiaire	3,53
Aide familiale	14,52	Ouvriers	15,70
Apprenti/stagiaire	48,74	Employés	6,49
		Chômeurs	42,84
		Inactifs	23,04
		Non-disponible	22,75

Sources : calculs des auteurs à partir des données de l'ESP et de l'ESAM

De même, des disparités peuvent être relevées dans l'incidence du phénomène selon le sexe du chef de ménage. Au cours des deux périodes, on observe un taux d'insécurité alimentaire plus faible chez les ménages dirigés par les femmes. Celui-ci est de 22% chez les femmes en 1992 tandis qu'il atteint 45,4% chez les ménages dirigés par les hommes. En 1994/95, même si l'écart se réduit avec un taux de 23,6% chez les ménages dirigés par les femmes et de 36,3% chez les ménages dirigés par les hommes, on observe la même situation. Une des explications plausibles à ce phénomène est que l'échantillon des chefs de ménages dirigés par les femmes est essentiellement constitué de veuves et divorcées. Or ces dernières bénéficient davantage des transferts inter-ménages en raison essentiellement de leur statut social. Du coup, cela se reflète sur leur niveau de consommation plus important que les ménages de taille identique dirigés par les hommes.

Toutefois, on observe une régression du niveau d'insécurité alimentaire chez les ménages dirigés par les hommes (-25,15%) alors qu'à contrario, il augmente chez les ménages dirigés par les femmes (+7,32%).

Tableau 33 : Incidence de l'insécurité alimentaire selon le sexe du chef de ménage en 1992 et 1995

Chef de ménage	ESP (1992)	ESAM(1994/1995)	Variation (en %)
Homme	45,38	36,26	-25,15
Femme	21,91	23,64	+7,32

Sources : calculs des auteurs à partir des données de l'ESP et de l'ESAM

L'indice de profondeur de l'insécurité alimentaire est de 9,8% au plan national en 1994/1995. Il mesure l'écart moyen relatif de dépense alimentaire par rapport au seuil d'insécurité alimentaire. Autrement dit, si les ménages souffrant d'insécurité alimentaire recevaient l'équivalent de 9,8% de la valeur du seuil, soit 8727 FCFA/ménage/an, ils sortiraient tous de cette situation. En 1992, l'écart relatif de la dépense moyenne par rapport au seuil était plus élevé. Comme l'atteste l'ESP, l'indice de profondeur était de 21,59%. En d'autre terme, un supplément de 8601 FCFA accordé aux ménages touchés par le phénomène leur aurait permis d'avoir un niveau de dépenses alimentaires au-dessus du seuil. L'indice de profondeur est passé de 27,94% à 15,44% chez les ruraux entre 1992 et 1994/1995. Alors que cette catégorie de ménages avaient besoin en 1992 d'un supplément de dépenses alimentaires équivalent à un revenu de 11 131 FCFA/ménage/an pour sortir de l'insécurité alimentaire, ce montant est de

8726 FCFA/personne/an en 1994/1995. Chez les urbains, l'indice a baissé de 7,5% en 1992 à 5,7% en 1994/1995.

En 1992, l'indice de profondeur est plus élevé dans les régions de Kolda (49,97%), Tamba (40,32%) et Fatick (36,51%). En 1994/1995, les régions de Fatick (22,78%), Kolda (17,17%) affichent des niveaux plus hauts.

La profondeur de l'insécurité alimentaire est davantage marquée chez les ménages dirigés par les hommes (23,06%) que chez ceux dirigés par les femmes (10,90%) en 1992. Cette tendance s'inverse car on observe en 1994/1995, un indice de profondeur de l'ordre de 0,38% chez les hommes chefs de ménages et de 6,38% chez les femmes chefs de ménage.

Au niveau des groupes socio-professionnels, les indices de profondeur les plus élevés en 1992 sont relevés chez les « apprentis/stagiaires » (40,62%), les « employés » (30,32%) et les « indépendants » (24,72%). En revanche, en 1994/1995, on retrouve les niveaux les plus élevés chez les agriculteurs (15,66%).

On observe tout de même une inégalité dans les niveaux de dépenses alimentaires à l'intérieur de la catégorie des ménages souffrant du phénomène d'insécurité alimentaire. Cette inégalité est mesurée par l'indice de sévérité de l'insécurité alimentaire. En 1992, l'indice de sévérité était de 14,57% tandis qu'en 1994/1995, il baisse à 4,05%. Chez les ruraux, il était estimé en 1992 à 6,74%. En 1994/1995, il baisse légèrement à 6,45%. Chez les urbains, il passe de 18,79% en 1992 à 0,61% en 1994/1995.

Cet indice est plus marqué chez les ménages dirigés par les hommes (15,52%) que chez ceux dirigés par les femmes (7,73%) en 1992. En 1994/1995, la tendance est la même avec un niveau respectif de 4,30% chez les hommes et 2,68% chez les femmes.

Au plan national, les indices de sévérité les plus élevés sont enregistrés en 1992 dans les régions de Kolda (37,45%), Tambacounda (31,54%) et Fatick (23,86%). En 1994/1995, les inégalités dans la consommation alimentaire à l'intérieur de la catégorie des ménages souffrant du phénomène sont plus accentuées dans les régions de Fatick, Ziguinchor et Kolda avec des indices de sévérité respectifs de 11,33%, 7,79% et 6,68%.

Les groupes socioprofessionnels les plus marqués par le phénomène sont également caractérisés par les plus fortes inégalités dans le niveau des dépenses alimentaires. En effet, on retrouve dans cette catégorie les agriculteurs et les chômeurs qui affichent des indices de sévérité respectifs de 6,48% et 7,83%.

Dans l'ensemble, on observe une baisse de la profondeur et de la sévérité de l'insécurité alimentaire au plan national, de même que pour toutes les strates et groupes socioprofessionnels.

Les ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire sont ceux dont la ration calorifique se situe autour de 2400 calories/jour. Nous nous intéressons aux ménages les plus exposés à la vulnérabilité. En l'absence d'un niveau de référence largement accepté de la vulnérabilité, nous faisons le choix de considérer comme vulnérables les ménages dont la consommation est comprise entre 2280 et 2520 calories (soit 2400 calories ± 5%). Ce choix nous permet de prendre en compte dans cette catégorie à la fois des ménages au-dessus du seuil qui sont

susceptibles de tomber dans l'insécurité alimentaire et ceux en dessous du seuil d'insécurité alimentaire qui peuvent en sortir à tout moment.

En 1992, on dénombre un ratio de 3,89% de ménages exposés au phénomène. En 1994/1995, la proportion de ménages vulnérables atteint 5,93%.

Au niveau des strates, on retrouve davantage de ménages vulnérables chez les ruraux (4,76%) que chez les urbains (2,26%) en 1992. En 1994/1995, on observe une augmentation du nombre de ménages vulnérables puisque leur proportion atteint chez les ruraux et les urbains des niveaux respectifs de 7,52% et 7%.

Au plan national, les régions de Louga (9,42%), Tambacounda (6,26%) et Kaolack (6,11%) concentrent beaucoup plus de ménages vulnérables en 1992. En 1994/1995, les régions de Louga (11,19%), Tambacounda (8,99%) et Kaolack (8,71%) sont les plus exposés.

Les ménages dirigés par des hommes sont relativement plus exposés au phénomène que ceux dirigés par les femmes en 1992 avec des ratios respectifs de 4,07% et 3,93%. En 1994/1995, ces proportions augmentent pour atteindre des niveaux respectifs de 6,01% 5,02%.

Au niveau des catégories socioprofessionnelles, les groupes les plus vulnérables au phénomène sont les « employés » (5,39%) suivis des « aides familiales » (4,99%) et des « indépendants » (4,29%). En 1994/1995, les « indépendants agricoles » sont davantage exposés à l'insécurité alimentaire. La proportion de ménages dirigés par les « indépendants agricoles » vulnérables au phénomène est de 8,15%. Ils sont suivis des « inactifs » (4,75%).

Dans l'ensemble, le phénomène de l'insécurité a baissé chez les ruraux entre la période de l'enquête de l'ESP (1992) et celui de l'ESAM(1994/1995). Si l'on observe l'évolution des principales composantes du prix au producteur réel, cette situation devrait être reliée à l'amélioration notable que l'on constate après 1983, au niveau du prix-frontière réel et des marges de commercialisation aussi bien des cultures de rente que des cultures céréalières. Cette amélioration s'accompagne d'une réduction des coûts de transaction. La conjonction de ces facteurs rend davantage profitable ces cultures et favorise un accroissement du cash-flow, du volume de l'autoconsommation et des marges unitaires sur les surplus commercialisés en céréales.

4.2. Les tentatives de sortie d'impasse des populations et de l'Etat

4.2.1. Le développement des activités rurales non agricoles

La faiblesse des productions agricoles oblige les paysans à s'adonner de plus en plus à des activités non agricoles. Les jeunes migrent systématiquement pour apprendre un métier pour les plus jeunes ou pour trouver du travail. Dakar est une destination privilégiée pour ceux qui ont un métier ou qui y ont un parent pouvant les prendre en apprentissage. Parallèlement à ce mouvement, les jeunes du Bassin arachidier notamment partent de plus en plus dans les villages de pécheurs et les villes environnantes pour exercer les activités de petit commerce ou s'employer comme manœuvres ou charretier. Les jeunes mariés sont aussi concernés. Les jeunes filles partent travailler comme domestiques à Dakar, mais il semble qu'une moitié des chefs de famille s'y oppose. Les migrants ne reviennent pour l'hivernage que s'ils n'ont aucune occupation.

Des jeunes en nombre limité, partent en hivernage, comme ouvrier agricole dans le sud du bassin arachidier. Les femmes qui restent au village s'adonnent toute l'année à la vannerie dont les produits sont vendus en ville et au bord de la route goudronnée. Comme les hommes, elles pratiquent aussi le petit commerce dans les villes voisines et les marchés hebdomadaires, *louma*. Les femmes font du couscous pour le vendre. Celles qui ont un peu de trésorerie vendent, surtout dans le village, des produits de première nécessité : riz, poisson séché et fumé, du savon, de l'huile, etc... Les hommes font du commerce d'un peu de tout y compris parfois de bétail comme intermédiaire. Les activités portent sur de petites quantités et ne procurent que de très faibles revenus néanmoins indispensables.

4.2.2. Les migrations

On peut distinguer trois dimensions des migrations au Sénégal : l'exode rural, l'immigration au Sénégal et l'émigration des Sénégalais.

Exode rural et concentration urbaine. Dans cette partie, la période d'observation concerne les 12 derniers mois qui précèdent l'enquête, c'est à dire celle qui va d'Août 97 à Juillet 98.

Contrairement à ce qui était attendu, la population rurale agricole n'a pas été soumise, au cours de la période d'observation, à des mouvements naturels et migratoires particulièrement intenses. Au contraire, l'émigration a été pratiquement absente partout, sauf dans la région de Saint-Louis.

Pour l'ensemble du pays, le taux d'accroissement naturel de 1,8 %[30]. En ce qui concerne la différenciation par sexe, on a à peu près les mêmes valeurs pour les taux d'accroissement naturel.

Figure 4.2. : Taux d'accroissement naturel (%)

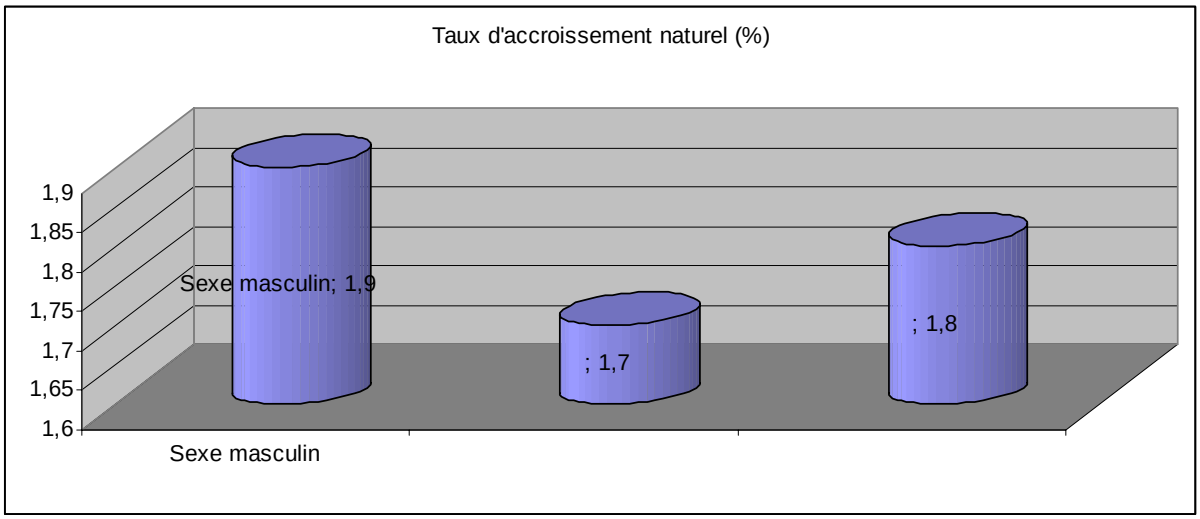

Source : MEF, DPS : 2004

[30] A cet égard, il y a lieu de préciser que les résultats obtenus ne se rapportent pas à l'ensemble de la population rurale et, encore moins, de la population totale. Cependant, ils ont été quelque peu biaisés par les omissions signalées ci-dessus en ce qui concerne les âges les plus jeunes, et en particulier celles des naissances des 12 derniers mois.

La population agricole de Dakar est, de loin, celle qui reçoit, en valeur relative, le plus d'immigrants, avec un taux de migration nette de 10,9 °/$_{oo}$[31] pour l'ensemble des deux sexes. La deuxième région qui se distingue par une valeur assez significative de la migration nette positive dans sa population agricole est celle de Kolda (4,8 °/$_{oo}$), qui subit les conséquences de l'insécurité qui règne dans l'ensemble de la région limitrophe de l'ouest, en l'occurrence celle de Ziguinchor. En ce qui concerne le signe de la migration nette pour l'ensemble des deux sexes, il est négatif seulement dans 4 régions sur les 9, à savoir, Diourbel, Saint-Louis, Thiès et Fatick. En outre, dans chacune de ces régions, la valeur absolue de la migration nette est assez faible à l'exclusion de la région de Saint-Louis où elle avoisine 9 °/$_{oo.}$ On peut en conclure que, si l'exode rural issu des ménages ruraux agricoles existe réellement au cours de la période, il ne peut concerner que cette dernière région.

Figure 4.3. : Taux de migration nette (°/$_{oo}$)

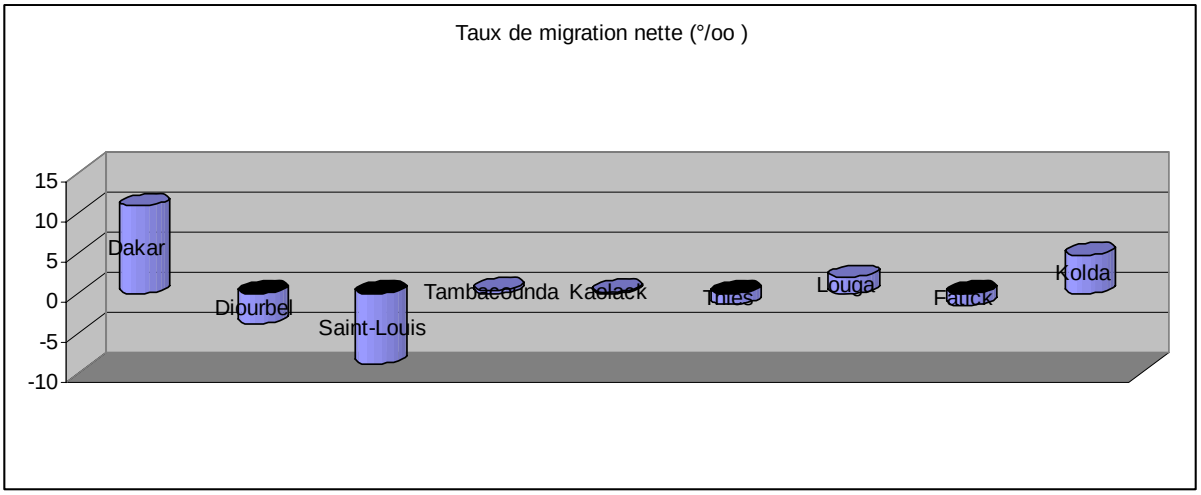

La progression de l'urbanisation du pays est le reflet d'une forte migration des populations en milieu urbain. La région de Dakar compte 22 % de la population du Sénégal et la capitale Dakar accueille 54 % de la population urbaine. (**MEF/DPS, 2004a)**. Avec plus de 600 000 habitants, la ville de Touba enregistre la plus forte croissance démographique des agglomérations du Sénégal (3,2% annuels pour le moment avec un taux de croissance estimé à 12% pour les années 2010).

L'accélération de cette urbanisation est la conséquence d'une accélération de l'exode rural. Cet exode rural revêt certaines particularités. La première est qu'elle se concentre sur un nombre limité de centres urbains. Dakar, en tant que capitale et principal centre économique du pays en est de loin, le principal bénéficiaire. De moins de 250 000 habitants en 1960, la population de Dakar est estimée à 2.500.000 habitants et la ville abrite 22 % de la population du Sénégal, soit 1 sénégalais sur 4, sur une superficie de 0.3 % du territoire national. Le deuxième centre urbain bénéficiaire est la ville de Touba qui est la capitale religieuse de la confrérie mouride. Situé en pleine zone sahélienne, cette ville connaît depuis une quinzaine d'années, le plus fort développement de tous les centres urbains malgré ses nombreux handicaps écologiques : climat, accès à l'eau, absence d'activités industrielles, etc. Les autres villes qui bénéficient le plus de l'exode rural sont comme Dakar situées sur la façade

[31] L es cas de ménages (donc de villages entiers) qui ont émigré au cours de la période d'observation ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la migration nette.

maritime du territoire : Mbour à cause du développement du tourisme balnéaire, Saint-Louis, ancienne capitale du territoire qui connaît un début de développement touristique. La ville de Thiès ancien nœud ferroviaire, bénéficie de sa proximité de Dakar. Les autres villes secondaires, chefs lieux de région jouent de moins en moins le rôle de ville relais dans l'exode des populations vers la capitale.

Le milieu urbain, qui a reçu 1 466 798 arrivants sur un total de 2 757 711, soit 53% de l'ensemble des immigrants, est plus attractif que le monde rural qui a quand même reçu 1 290 913 arrivants, soit environ 47%. Plus de la moitié des arrivants en milieu urbain (31,8%) se retrouvent dans la zone urbaine de la région de Dakar (ESAM 2). Quant aux départs (émigrants), le monde rural est plus répulsif pour avoir enregistré 53,5% des départs contre 46,5% pour le milieu urbain. Le solde migratoire interne positif pour le milieu urbain et négatif pour le monde rural, montre que l'exode rural demeure toujours un facteur déterminant dans l'urbanisation rapide au Sénégal, particulièrement à Dakar qui absorbe la quasi totalité des immigrants en provenance du monde rural (84,4 %). Capitale économique et administrative du Sénégal, la ville de Dakar attire le plus d'émigré. Les autres villes, avec un solde migratoire de 28 889, ne seraient que des relais vers Dakar. Cependant, c'est presque l'équilibre entre les deux milieux quand il s'agit de la migration totale, c'est-à-dire de la somme des sortants et des entrants (49,8% en milieu urbain et 50,2% en milieu rural). Quel que soit le type de déplacement considéré, la zone urbaine de Dakar domine l'ensemble des autres villes du Sénégal.

Le volume de l'exode rural est important : « pour une population totale âgée de plus de 15 ans estimées à 3.963.000 personnes, on enregistre sur la période 1988-1992, 617.000 migrations internes » (Adlamagbo et Antoine, 2002, in Momar C.Diop). Du point de vue des échanges migratoires entre régions administratives, les régions de Dakar (32,5%), Diourbel (13,2%) et dans une moindre mesure Thiès (11,7%) et Kaolack (10,3%) reçoivent une part importante de l'ensemble des immigrants (arrivants). Ces mêmes régions enregistrent le plus de départ vers d'autres horizons (64,4% des départs) et par conséquent les échanges migratoires y sont plus intenses. Cependant, au vu des soldes migratoires entre les entrants et les sortants, les régions de Dakar, Diourbel, Kolda et Tambacounda attirent plus qu'elles n'émettent pour diverses raisons, comme par le passé.

La concentration urbaine du Sénégal se caractérise donc par quatre aspects :

- la macrocéphalie de Dakar ;
- l'essor d'une ville religieuse Touba qui présente une caractéristique particulière qui est d'être une communauté rurale et non une commune de plein exercice, alors qu'elle en remplit toutes les conditions ;
- la concentration ancienne du tissu urbain dans le bassin arachidier ;
- la concentration des populations dans les centres urbains situés le long ou à proximité du littoral maritime, dans sa partie centrale en particulier.

La population rurale est répartie dans une multitude de villages de tailles très variables : de quelques centaines d'habitants à deux mille habitants au maximum. Officiellement, l'administration reconnaît un peu plus de 14 000 villages. Les populations en reconnaissent beaucoup moins selon leurs propres critères de fondation des quartiers.

Ainsi à l'inverse des pays européens et asiatiques, la population sénégalaise bien qu'en forte urbanisation reste très dispersée dans une poussière de petits villages. Cela a forcément des

conséquences en termes de coûts des infrastructures et services publics et aussi d'accès aux marchés.

La migration interne ou l'exode de nombreuses communautés impliquées dans l'activité de la pêche artisanale maritime. Localisées le long du littoral de Saint-Louis au nord en passant par le Cap Vert à l'ouest, jusqu'à Ziguinchor au sud, wolof, Lébou, Niominka, *Cuballo* (pêcheur de la vallée du fleuve Sénégal) et Diola ont développé des stratégies pour exploiter les ressources halieutiques nationales. Parmi ces populations citées, les Guet-Ndariens se distinguent depuis longtemps par leurs pratiques migratoires notamment. Plusieurs centres les attirent, Kayar sur la Grande Côte, Mbour et Joal sur la Petite Côte, Bargny et Rufisque dans la région de Dakar, Kafountine dans la région de Ziguichor. Des pêcheurs de la vallée du fleuve Sénégal, les *cuballo* sont impliqués dans cette migration. En 2001, par exemple, les pêcheurs guet-ndariens constituaient 79 % de l'effectif des saisonniers (1022). A Joal et Mbour, plus du 1/3 des migrants (2176) étaient originaires de Guet-Ndar. La presqu'île du Cap Vert reçoit des pêcheurs migrants, aussi bien en saison sèche (732 en 2002), qu'en saison humide (542 en 2002), provenant de Guet Ndar (390 en 2002).

L'immigration au Sénégal. En raison du rôle important que le Sénégal a joué dans la stratégie française de colonisation en Afrique de l'Ouest, le pays a été très tôt un espace d'immigration de certaines populations africaines : guinéens et mauritaniens notamment. Parallèlement, les populations sénégalaises se sont massivement engagées dans l'émigration transfrontalière, sous-régionale et internationale.

Certaines ethnies qui font aujourd'hui partie du Sénégal ont des traditions très anciennes de migrations et de déplacement. Les populations situées à la frange du désert et le long du fleuve Sénégal ont dans le passé participé au commerce transsaharien, jouant le rôle d'intermédiaires entre les populations berbères et arabes d'Afrique du Nord et les populations des régions soudaniennes et forestières. L'histoire ancienne du Sénégal révèle des migrations des populations des anciens royaumes du Mali actuel vers les vallées ayant leur embouchure sur l'océan atlantique (fleuves Sénégal, du Sine, du Saloum, de la Gambie et de la Casamance) et du fleuve Sénégal vers le centre et le sud du territoire. L'histoire de l'arachide est aussi l'histoire du peuplement récent du Sénégal avec la colonisation des terres agricoles du centre sud et de l'est du territoire. Ces migrations ont été favorisées et soutenues par l'administration coloniale. Elles ont été en grande partie conduites par les hiérarchies des confréries religieuses. Ces migrations sont contemporaines de migrations saisonnières de très grandes ampleurs liées au développement agricole et à la construction des infrastructures. Jusqu'à leur interdiction dans les années 1940 par les Nations unies, les autorités coloniales ont eu systématiquement recours au travail forcé pour construire les grandes infrastructures et équipements nécessaires à la colonie : construction de lignes de chemins de fer, de routes, de pistes, etc.

Les autorités coloniales ont aussi mobilisé, à partir du début du siècle, les populations des régions périphériques du Sénégal et surtout des colonies voisines du Soudan, de la Guinée et parfois de Haute Volta pour venir comme main d'œuvre saisonnière pour la culture de l'arachide dans le centre ouest du Sénégal (les navétanes, cf. Philippe DAVID, 1980). Ces migrations d'hivernage des populations des colonies voisines organisées et au début plus ou moins forcées ont durée pratiquement jusqu'au début des indépendances avant de s'éteindre rapidement et d'être remplacées en partie par les migrations internes de plus faible amplitude. C'est ainsi qu'une partie du peuplement du sud du bassin arachidier (régions de Kaolack) est constituée d'anciens migrants d'ethnie du Mali et du Burkina Faso qui se sont fixés. La

récolte de l'arachide jusqu'à la diffusion généralisée de l'utilisation de la souleveuse (à la fin des années 1970) a nécessité des migrations importantes des populations du sud est du Sénégal. Ce sont les firdous. A ces migrations s'ajoutent les migrations de saison sèche des jeunes vers les villes, principalement Dakar et sa zone périurbaine maraichère, mais aussi les escales de l'arachide. Ces migrations de saison sèche pour compléter les revenus agricoles ont concerné plusieurs ethnies du bassin arachidier (wolof, serer, ethnies casamançaises, toucouleurs de la vallée, les jeunes gens surtout pour toutes ces ethnies pour des emplois non qualifiés (manœuvres, porteurs, ouvriers agricoles, etc) et les jeunes filles pour les ethnies serer et casamançaises pour des emplois de domestiques essentiellement en ville.

Le transport maritime, la colonisation française de l'Afrique de l'ouest et du centre et surtout les deux guerres mondiales auxquels participent les tirailleurs sénégalais ont aussi créé des courants migratoires « internationaux » : matelots dans les navires à vapeur, dockers dans les ports français, manœuvres et ouvriers dans les villes françaises, ouvriers, artisans dans les villes des colonies. Des groupes plus ou moins importants se sont établis dans certains centres urbains à l'étranger : soninkés, toucouleurs, à Paris, manjak à Marseille, wolof, soninkés, toucouleurs, wolof à Nouakchott, Nouadhibou, Abidjan, Brazzaville, Kinshasa, Libreville, Bamako entretenant d'importants courants migratoires.

Les évolutions politiques et économiques post indépendances ont entraîné des changements importants dans les migrations internes et externes. Les sécheresses successives de la fin des années 1960 et des années 1970, la crise de l'économie agricole à la fin des années 1970 et les politiques drastiques d'ajustement structurel ont fortement bouleversé les migrations internes. Aujourd'hui les migrations vers les villes concernent toutes les ethnies et toutes les catégories de population à l'exception des personnes âgées : jeunes gens, jeunes filles, adultes, célibataires et personnes âgées. Elles s'étendent sur toute l'année et plus seulement en saison sèche. Si les migrants se dirigent principalement vers les villes en particulier Dakar, les migrations vers la zone maraîchère de Dakar, vers les villages de pêche artisanale le long du littoral sont de plus en plus importantes. S'il n'existe pas de données statistiques sur ces migrations internes, les enquêtes sur les revenus des ménages, sur la pauvreté montrent l'importance structurelle de ces migrations. Dans beaucoup de régions du Sénégal, les revenus non agricoles liés aux migrations internes et aussi aux migrations internationales comme nous le verrons sont devenus indispensables à la survie des populations en milieu rural ; c'est le cas en pays serer, dans le nord et le centre du bassin arachidier, dans la moyenne et la haute vallée du Sénégal, en Basse Casamance. Elles sont révélatrices de la paupérisation du monde rural.

L'immigration au Sénégal est essentiellement composée de ressortissants de pays voisins (Guinée, Mali, Mauritanie…). En dépit de la forte diminution du nombre de guinéen au Sénégal, passant de 300 000 en 1970 à près de 47 000 migrants en 1997 (Diallo, 1997), cette communauté étrangère n'en reste pas moins la première du Sénégal. En 1993 la population étrangère est estimée à 121 321 individus soit 1,5 % de la population totale (EMUS 1997). La migration des Guinéens au Sénégal est intimement liée à l'isolement politique de leur pays à partir de 1958 et à l'expulsion massive dont la communauté Peul a été notamment l'objet. Les immigrants non africains sont composés d'Européens, Français notamment, et de libanais dont l'immigration a donné lieu, dès l'entre deux guerres mondiales à une installation familiale. « …les immigrés libanais et leurs descendants se sont organisés en priorité par familles, par confession et par région d'origine. Une confession, celle des musulmans chiites, et une région, celle du Liban-Sud, sont devenus après 1945 très sur-représentées ». (Tarraf-Najib Souha, 2000).

Parallèlement à cette migration de travail, on note la présence de quelques dizaines de milliers d'autres étrangers travaillant dans des organismes internationaux ou étudiants dans les universités et écoles de formation dans les grandes villes du Sénégal.

Aujourd'hui, l'immigration a tendance à s'élargir au-delà des pays voisins, avec l'arrivée des chinois, spécialisés dans le commerce, voire elle revêt de nouvelles formes, avec la migration clandestine des pakistanais32.

Les principales activités des immigrés tournent autour du commerce. C'est ainsi que les guinéens sont des vendeurs de fruits (Diallo banana ou Diallo coco) et légumes sur les grands marchés urbains ou de charbon de bois (Diallo Keurigne) en banlieue et quelquefois très actifs dans la blanchisserie et le transport urbain, les Peul Fouta ont, à la faveur de la crise sénégalo-mauritanienne de 1989, remplacé les Mauritaniens dans le commerce de détail. Nombre d'entre eux sont devenus des grossistes. Les maliens s'activent dans le commerce de la cola pour les hommes et la vente des tissus teints pour les femmes, notamment aux abords des gares ferroviaires. Quand aux mauritaniens, on les retrouve notamment dans le commerce de boutiques de quartiers des principales villes du Sénégal (Fall, 2003).

Si l'immigration est encore importante, le solde migratoire du Sénégal devient négatif depuis le début des années 1970. Le Sénégal comptait en 1997, selon l'EMUS, 121 300 étrangers pour 285 000 ressortissants installés hors du pays. (Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, 1997). Le Sénégal n'est plus réputé être un grand pays d'immigration. Les migrations essentiellement saisonnières et agricoles d'avant l'indépendance se sont taris. Des migrations non négligeables existent avec deux pays voisins : la Guinée Conakry et la Mauritanie et des Iles du Cap vert. De nombreux maures sont établis au Sénégal essentiellement dans le petit commerce urbain. Les troupeaux de bovins et de camelins mauritaniens se maintiennent malgré les difficultés liées à la dégradation de la zone sylvo-pastorale et à l'aménagement de la vallée du Sénégal, occasionnant quelques conflits. Les guinéens, principalement les peuls de la Haute Guinée, qui se sont réfugiés en grand nombre au Sénégal sous le régime de Sékou Touré se sont insérés dans l'économie informelle et occupent des positions fortes dans certaines filières : bois, charbon de bois, import et vente des fruits, petit commerce. Un courant migratoire se maintient ainsi entre les deux pays. L'immigration ancienne de capverdiens vers Dakar semble aujourd'hui arrêtée.

Tableau 34. : Matrice des migrations des individus de plus de 15 ans sur la période 1988-1992 (Ensemble du Sénégal)

Origine / Destination	Dakar	Villes principales	Villes secondaires	Milieu rural	autres pays	Total	population moyenne
Dakar		39 597	23 427	92 661	46 999	202 684	1 017 521
Villes principales	47 399		12 443	36 508	20 611	116 961	530 820
Villes secondaires	29 248	18 850		23 400	8 490	79 988	249 891
Milieu rural -	104 757	47 342	28 177		95 287	275 563	2 164 814
Autres pays -	46 473	18 604	4 992	43 824		113 893	
Total	227 877	124 393	69 039	196 393	171 387	789 089	3 963 047
Taux de croissance migratoire	0,49%	0,28%	-0,88%	-0,72%	-0,29%		

Source : DPS-Cerpod, 1998

[32] En 2006, la police sénégalaise a arrêté quelques centaines de pakistanais présents dans la ville de Thiès de façon clandestine.

Il est difficile de cerner le contour que revêtiront à l'avenir les migrations. Un fort désir de migration interne et externe des jeunes existe qu'il sera difficile de satisfaire car ni le développement de l'économie nationale, en particulier urbaine, ni les nouvelles règles régissant les migrations internationales ne paraissent favorables à ces aspirations. Les prévisions économiques des pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO et malheureusement aussi les conflits internes ne poussent pas à l'optimisme. Peut-être que les découvertes pétrolières en Mauritanie provoqueront un regain d'émigration vers ce pays sans que cela ne soit de grande ampleur. Ce dont on est presque sûr, c'est que la tentation et les tentatives d'émigration clandestine vers les pays du Nord seront de plus en plus fortes. Ce dont on est sûr aussi, c'est que les migrations internes vers les villes, Dakar surtout, vers les zones touristiques du littoral (Petite côte, Saint-Louis, Cap Skirring, delta du Saloum, etc) vers les rares zones agricoles dynamiques (zones des Niayes, delta du fleuve Sénégal, pourtour du lac de Guiers) et les lieux de pêche artisanale vont s'amplifier. Les populations agricoles et rurales du fait de la longue et profonde crise de l'agriculture sénégalaise se sont mises en mouvement et ce mouvement ne s'arrêtera pas de sitôt.

L'émigration internationale

Caractéristiques de l'émigration sénégalaise. La migration sénégalaise a d'abord été essentiellement une migration de populations rurales, souvent analphabètes. Elle concernait essentiellement les régions périphériques : Vallée du fleuve Sénégal, le Sénégal oriental et la Casamance et touchait les populations appartenant aux ethnies Soninke et Haalpulaaren et Manjak et quelques wolof. Aujourd'hui, une des caractéristiques de la migration internationale est qu'elle touche aussi bien les hommes que les femmes et indistinctement des chômeurs que des cadres…La fuite de cerveaux ou « brain drain » constitue de plus en plus une composante très importante des migrations des Sénégalais. Jusqu'au début des années 1980, cette forme de migration concernait des étudiants qui à la fin de leur formation préfèraient rester dans leur pays d'accueil. Aujourd'hui la migration du capital humain qualifié prend une nouvelle tournure avec le départ des infirmiers, enseignants, informaticiens formés au pays mais que les PAS avec pour conséquences la fermeture d'usine confinent à partir monnayer leurs compétences hors du pays. Si le phénomène a toujours existé depuis l'indépendance, il prend des proportions importantes avec des départs massifs de cadres. Selon un rapport 1998 du Bureau régional pour l'Éducation en Afrique (BREDA-UNESCO), plus de 30 000 titulaires de Doctorat africains travaillent hors du Continent et près de 25 000 boursiers africains ayant étudié dans les pays de l'Union Européenne n'ont pas regagné leurs pays d'origine (UNESCO, 1998).

Suivant les caractéristiques ethniques, on note (selon ESAM 2) que la communauté des émigrés sénégalais est composée essentiellement de Wolof (46,7%), de haal pulaar (28%) et de Sérère (5,8%). Les Diola (3,8%), les Mandingue (3,4%) et les Soninké (3,7%) y sont aussi présents. Cette structure de la population émigrée montre que les Wolof, les haalpulaar et les Diola sortent plus qu'ils ne représentent proportionnellement dans la population totale du pays, contrairement aux Sérère et aux Mandingue.

En général, les émigrés sont jeunes, 68 émigrés sur 100 ont un âge compris entre 15 et 34 ans et 26 entre 35 et 54 ans. Les moins de 15 ans ne représentent que 4% et leur migration entre dans le cadre du regroupement familial. C'est dans ce cadre également que s'inscrit la migration féminine, même si une des caractéristiques depuis le début des années 1980 est la migration solitaire des femmes qui sont souvent plus jeunes que les hommes (74% d'entre elles ont entre 15 et 34 ans contre 67%pour les hommes de ce groupe d'âges).

Les migrants sont pour la plupart originaires des régions de Dakar (31,2%), de Saint-Louis (18,4%), de Diourbel (9,9%), de Thiès (9,6%), de Louga (7,6%) et de Kolda (7,6%). La comparaison entre milieu urbain et milieu rural montre que Dakar a fourni 61,6% du contingent d'émigrés originaires des villes, suivi par Thiès (10%) et Louga (7%) dans une moindre mesure. Tandis que le contingent d'émigrés originaires du monde rural est fourni pour l'essentiel par les régions de Saint-Louis (32%), de Diourbel (16%), de Kolda (13%), de Tambacounda (9%), de Thiès (9%) et de Louga (8%).

Tableau 35 : Matrice des migrations des individus de plus de 15 ans sur la période 1988-1992 (Ensemble du Sénégal)

Origine / Destination	Dakar	Villes principales	Villes secondaires	Milieu rural	Autres pays	Total	population moyenne
Dakar		39 597	23 427	92 661	46 999	202 684	1 017 521
Villes principales	47 399		12 443	36 508	20 611	116 961	530 820
Villes secondaires	29 248	18 850		23 400	8 490	79 988	249 891
Milieu rural -	104 757	47 342	28 177		95 287	275 563	2 164 814
Autres pays -	46 473	18 604	4 992	43 824		113 893	
Total	227 877	124 393	69 039	196 393	171 387	789 089	3 963 047
Taux de croissance migratoire	0,49%	0,28%	-0,88%	-0,72%	-0,29%		

Source : DPS-Cerpod, 1998

Destination et effectifs. Il est difficile de dire avec exactitude le nombre de Sénégalais installés à l'étranger. Les chiffres officiels semblent être sous-estimés quand on connaît l'importance de la migration clandestine dans les stratégies migratoires des Sénégalais.

Si les premières migrations se sont dirigées sur le continent africain, de plus en plus nombreux sont les Sénégalais qui émigrent vers l'Europe, notamment la France, voire les Etats-Unis. Avec la fin des politiques migratoires favorables à l'arrivée de la main-d'œuvre en France pour satisfaire la demande croissante des usines de l'hexagone et la crise multiforme qui frappe le continent (crise économique et conflit en Côte d'Ivoire), on note des réorientations géographiques importantes au profit de l'Italie, de l'Espagne et des Etats-Unis. (ROBIN, 1997)

Les courants migratoires vers les pays d'Afrique de l'Ouest et du centre se sont ralentis puis quasiment taris. Des milliers de migrants ont été expulsés de ces pays ou sont rentrés de leur plein gré, même si un faible courant migratoire vers l'Afrique du Sud a émergé. Jusqu'aux décisions de fermeture de leurs frontières par les pays européens, les migrations vers les pays européens se sont développées : la France, l'Italie du Nord, l'Espagne. Les migrations clandestines plus dangereuses ont pris le relais. Elles diffèrent suivant les ethnies et les régions concernées. Les wolof du vieux bassin arachidier ont pris le relais des soninkés et des toucouleurs de la vallée du fleuve Sénégal et des manjak de la Casamance. Certaines villes des Etats-Unis d'Amérique (New York, Washington, Atlanta) sont venues s'ajouter aux lieux de destination. Les activités économiques pratiquées ont une forte composante commerciale. Le petit commerce, l'artisanat, l'import/export viennent s'ajouter aux emplois non qualifiés traditionnellement pratiqués.

Aujourd'hui, selon l'ESAM 2, plus de 53% des émigrés vont vers l'Europe/Etats-Unis/Canada (42% avant 1993) et 30% vers d'autres pays africains (hors UEMOA) pour l'essentiel. Seulement, 14,5% d'entre eux se dirigent vers les pays de l'UEMOA, essentiellement la Côte d'Ivoire qui est une destination préférée par 6,6% des émigrés. Au sein de la zone UEMOA, la Guinée Bissau (3,2%) et le Mali (2,4%) constituent des destinations encore préférées par certains sénégalais.

La destination dépend en partie du lieu de résidence avant la migration. Ainsi, si 67,5% des émigrés originaires du milieu urbain préfèrent la destination Europe/Etats-Unis/Canada, seulement 39,3% de ceux du milieu rural préfèrent la même destination. Par contre, 42,7% des émigrés originaires du milieu rural ont choisi les autres pays africains contrairement aux originaires du milieu urbain dont seulement 17,7% ont choisi cette destination. La destination UEMOA intéresse plus les originaires du monde rural que les citadins (ESAM 2, op cité).

Tableau 36. : Les émigrés sénégalais par pays de destination, région et statut

Les Émigrés Sénégalais par Pays de Destination, Région et Statut

	Chiffres OIM/ONU (Février 1997), 2000		Chiffres OCDE 1985 à 1998	Nelly, 1997	World Refugee Survey 2001	NIDI/Eurostat 2000
Pays	**Nombre d'émigrés**	**Emigrés réguliers**	**Emigrés régularisés**	**Nombre d'émigrés**	**Nombre de réfugiés**	**Estimation des flux (%)**
Côte d'Ivoire	150,000	45,000				7%
Mali	30,000	8,424				
Gabon	33,725					
Guinée	15,000	6,676				
Guine-Bissau					5,000	
Gambie					5,000	17%
Total Afrique sub-saharienne	**228,725**	**60,100**			**10,000**	**24%**
Egypte	30,000	2,000				
Etats du Golfe	10,976	7,560				
Mauritanie						10%
Total Afrique du Nord et Moyen Orient	**40,976**	**9,560**				**10%**
ETATS UNIS	15,000	3,200				
Total ETATS UNIS	**15,000**	**3,200**				
Autres non-UE						**25%**
Italie	60,000		36,100			29%
France	60,000	45,000				5%
Allemagne	5,000	1,400				
Espagne			3,600			4%
Portugal			1,400			
Autres Union Européenne						3%
Total Union Européenne	**125,000**	**46,400**	**41,100**			**41%**
Estimations UE séparées				76,766		
Total Général	**409,701**	**119,260**	**41,100**	**76,766**	**10,000**	**100%**

Sources : " World Migration Report 2000 " IOM/UN (2000), " Trends in International Migration, OECD/ SOPEMI (2002), "Atlas des migrations Ouest-Africaines vers l'Europe, 1985-1993 " Nelly (1997), "World Refugee Survey 2001" USCR (2001) , " Push and pull factors of international migration: comparative report" NIDI/Eurostat (2000)

Après recoupements de plusieurs sources, les effectifs de Sénégalais migrants à l'extérieur semblent être très sous-estimés. Le Ministre des Sénégalais de l'Extérieur reconnaît que « même si aucune donnée fiable n'est actuellement établie, selon des sources disparates et officieuses, environ deux à trois millions de Sénégalais vivent à l'étranger » (APS, 16/06/2005).

Mode de transfert des migrants et leur utilisation. Les transferts des migrants ont connu une évolution notable. Jusqu'au début des années 1980, les transferts des migrants concernaient essentiellement l'appui à leur ménage, ensuite à leurs villages, avant de concerner les investissements immobiliers, voire le développement de petites et moyennes entreprises.

Le mode de transfert utilisé combine le transfert bancaire ou classique et le transfert rapide. Le tableau 4.8. relatif aux années 2004 et 2005 montre des ordres de grandeurs sur les différents transferts.

Tableau 4.8. : Evolution des transferts par origine et selon le mode entre 2004 et 2005

	Année 2004				Année 2005			
	TRANSFERTS «classiques »		TRANSFERTS « rapides »		TRANSFERTS «classiques »		TRANSFERTS « rapides »	
	Émis	Reçus	Émis	Reçus	Émis	Reçus	Émis	Reçus
UEMOA	9%	20%	30%	5%	11%	11%	26%	5%
USA	3%	9%	4%	7%	3%	10%	3%	7%
Union Européenne	78%	52%	34%	53%	65%	63%	30%	47%
dont France	35%	29%	17%	14%	30%	26%	25%	18%
Inde	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Chine	0%	0%	0%	0%	1%	0%	3%	0%
Autres	9%	19%	32%	35%	20%	17%	39%	41%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO, 2006

L'autre fait majeur est la forte progression des transferts rapides. En effet, entre 2000 et 2005 les transferts rapides ont augmenté de 70,20%. Cette forte augmentation est imputable aux transferts en provenance de l'Italie qui ont quadruplé (413%), de la France (47,19%) et des états unis (38,7%). Pour les migrants sénégalais, ce système est loin d'être le plus adapté financièrement. Il est utilisé pour répondre aux besoins d'urgence des familles. En 2004 et 2005, les montants reçus au titre du transfert rapide ont servi aux aides scolaires (82%) et au secours familiale (17,50%).

Dans certaines zones (Matam, Bakel, Louga et Diourbel), plus des 2/3 des revenus des ménages sont constitués par l'argent des émigrés. Selon les chiffres du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, « 402 000 Sénégalais de l'extérieur ont envoyé en 1998 près de 5 milliards de francs CFA, soit 2,5% du PIB ou 10% des revenus au titre des opérations courantes. Ce chiffre ne concerne que les transferts officiels. Une étude du GRDR de 1999 estime les transferts à 65 milliards de francs CFA. Babou (2000 : 1) évalue les transferts des migrants de New York vers le Sénégal à 20 000 000 dollars américains par an ». (Tall 2002, in Momar Coumba Diop).

La situation de l'émigration et des transferts d'argent vis-à-vis du Sénégal en 2005

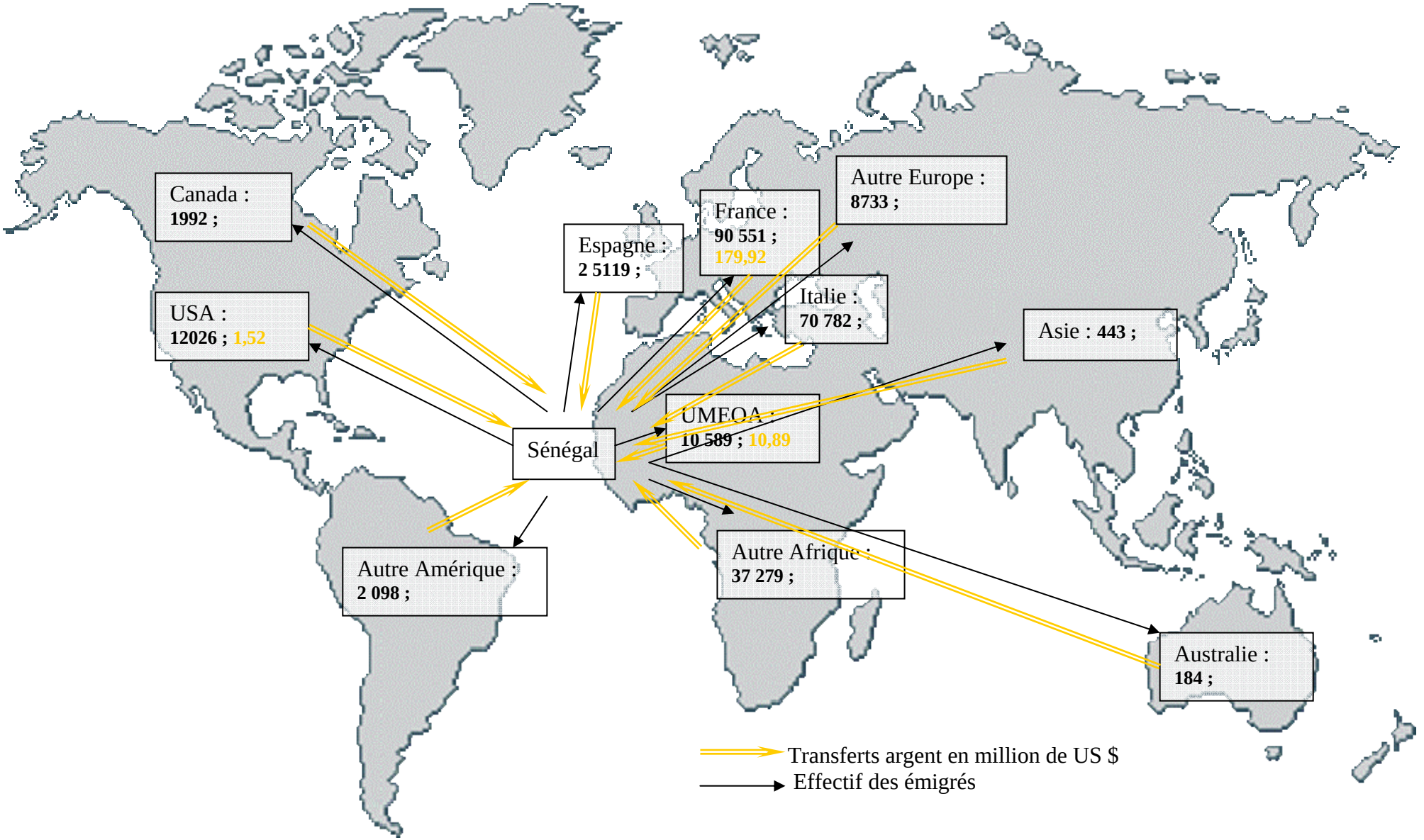

Source : chiffres tirés de la base de données la Banque Mondiale, 2006

Selon des sources de l'ONU en 2004, le Sénégal, 4è pays d'Afrique subsaharienne, derrière le Soudan, le Nigéria et l'Afrique du Sud, a bénéficié des rapatriements de salaires les plus importants dans cette région. Il a reçu 511 millions de dollars, représentant 6,7% du PIB (voir tableau 4.9.).

Tableau 4.9. : Les dix pays d'Afrique subsaharienne ayant bénéficié en 2004 des rapatriements de salaire les plus élevés

Classement	Pays	Rapatriement de salaires (en millions de dollars É.-U.)	Pourcentage du PIB
1	Nigéria	2 751 dollars	3,6
2	Soudan	1 403	7,0
3	Afrique du Sud	521	0,2
4	Sénégal	511	6,7
5	Kenya	494	3,3
6	Lesotho	355	25,9
7	Ouganda	291	3,7
8	Maurice	215	3,14
9	Mali	154	3,1
10	Togo	149	7,2

Source : Division de la population et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 2004

Les transferts officiels et contrôlables des émigrés sénégalais vers leur pays d'origine sont évalués à 242 milliards de francs CFA, soit 7 pour cent du Produit intérieur brut (PIB) et 82 pour cent de l'aide publique au développement (APS, 20/06/2005).

Selon Sander et Barro (2004) qui citent les sources de la Banque mondiale (Données dérivés du Global Development Finance, Banque Mondiale (2003), les transferts de fonds par les travailleurs émigrés sont passés de 25 millions USD en 1997 à 270 millions USD en 2002, soit 11 fois plus qu'il y a 5 ans.

Le marché du transfert d'argent au Sénégal a connu une évolution rapide ces dix dernières années aussi bien au niveau de la nature, du nombre d'acteurs concernés, des montants mobilisés ainsi que des mécanismes de transfert mis en œuvre. Le mode de transfert utilisé combine le transfert bancaire ou classique et le transfert rapide.

Les ratios suivants donnent une indication de l'importance des transferts pour l'économie nationale. Les envois de fonds représentent 8 % du PIB du Sénégal en 2005, contre 1% en 1997. Le ratio des envois de fonds par rapport à l'aide publique au développement, montre qu'en 2002 les envois de fonds des travailleurs représentaient 99% de l'aide publique au développement contre 7% en 1997. Enfin la comparaison des envois de fonds aux recettes tirées de l'exportation des produits des industries chimiques du Sénégal et des ressources halieutiques (à savoir les deux principales) montre que si en 1997 les envois de fonds des travailleurs sénégalais résidants à l'étranger en représentaient respectivement le quart et le dixième des revenus de l'exportation, en 2005, ils correspondent au double les recettes tirées

de l'exportation des produits halieutiques (165 milliards de Fcfa) et quadruple les exportations des industries Chimiques Sénégalaises (95 milliards de francs CFA).

Le tableau 4.10 donne l'évolution des transferts a reçus par le Sénégal entre 1997 et 2005 : 219 milliards de francs CFA au titre des transferts courants et 164 milliards de francs CFA au titre des envois de fonds des travailleurs sénégalais. En 1997 les envois de fonds des travailleurs représentaient 15% des transferts courants, 78% des transferts privés et 19% des transferts publics. En 2005, ils contribuent à hauteur de 94% aux transferts courants. L'autre fait majeur est qu'en 2005 on constate que les envois de fonds des travailleurs (378 milliards de Fcfa) dépassent le montant des transferts courants privés (345 milliards de Fcfa) ,et font six fois le montant des transferts publics (57, 9 milliards de Fcfa).

Tableau 4.10. : Evolution des transferts 1997-2005 en millions de FCFA

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne
TRANSFERTS COURANTS	104,2	101,0	97,9	152,3	220,0	256,9	308,3	333,9	403,0	219,7
TRANSFERTS COURANTS PRIVES	20,5	21,4	50,7	100,1	172,8	192,2	241,0	269,6	345,1	157,0
Envois de fonds des travailleurs	16	18	47	94	159	206,8	260,5	297,5	378,2	164,1
TRANSFERTS COURANTS PUBLICS	83,7	79,6	47,2	52,2	47,2	64,8	67,3	64,3	57,9	62,7
Ratio Env de fonds des travailleurs/Transferts Courants	15%	18%	48%	62%	72%	80%	84%	89%	94%	62,6%
Env de fonds des travailleurs/Transferts privés	78%	84%	93%	94%	92%	108%	108%	110%	110%	97,4%
Env de fonds des travailleurs/Transferts public	19%	23%	100%	180%	337%	319%	387%	463%	653%	275,6%
Exportations :										
produits halieutiques	163	174	186	170	181	162	164,1	168,3	165,1	170,4
ICS	66	71	60	57	72	109	92,2	102,5	95,0	80,5
PIB	2551	2741	2925	3114	3380	3552	3 725,4	4 198,5	4 537,1	3 413,8
Aide publique au Développement	240	320	242	232	221	208				
envois de fonds / produits halieutiques	10%	10%	25%	55%	88%	128%	159%	177%	229%	97,9%
envois de fonds/ ICS	24%	25%	78%	165%	221%	190%	283%	290%	398%	186,0%
Envoie de fonds/ PIB	1%	1%	2%	3%	5%	6%	7%	7%	8%	0,0
Envois de fonds/ APD	7%	6%	19%	41%	72%	99%				

Source BCEAO, 2006

Tableau 4.11. : Utilisation des transferts

	Envois de fonds des travailleurs					Envois de fonds des travailleurs				
	Aide scolaire	Secours familial	Construction immobilière	Autres	Sous-Total	Aide scolaire	Secours familial	Construction immobilière	Autres	Sous-Total
Année 2004										
Transferts classiques										
Reçus	8 932	97 104	66 175	38 106	**210 317**	4,25%	46,17%	31,46%	18,12%	100,00%
Transferts rapides										
Reçus	254 730	54 074	0	0	**308 804**	82,49%	17,51%	0,00%	0,00%	100,00%
Année 2005										
Transferts classiques										
Reçus	10 596	85 653	85 506	31 346	**213 101**	4,97%	40,19%	40,12%	14,71%	100,00%
Transferts rapides										
Recus	311 567	66 144	0	0	**378 176**	82,39%	17,49%	0,00%	0,00%	100,00%

Source : BCEAO

Autre constat établi au Sénégal : les budgets des ménages au Sénégal seraient constitués à raison de 30 à 80% par ces versements de l'étranger[33]. Sur un plan plus global la banque affirme que dans les pays les plus pauvres de la planète, pour un dollar de capitaux étrangers, six autres dollars proviennent des travailleurs émigrés. Ce constat signifie que les transferts constituent une source alternative de financement souvent sous-estimée.

Enfin, les transferts financiers de migrants, comme l'observe le document de cohérence, « exercent un effet stabilisateur car ils augmentent dans les périodes de crise économique, indépendamment du cycle économique du pays d'accueil », contrairement aux capitaux privés. Parmi les effets non prévus de la migration, on cite parfois la prédominance, chez les familles d'émigrés, des logiques de consommation sur celles d'accumulation. De plus, les transferts de modes de consommation et de style de vie, semblent fréquents. La satisfaction de nouvelles habitudes de consommation implique le plus souvent une augmentation des biens importés, qui compense alors en partie l'impact positif des transferts des émigrés sur les réserves en devises. Selon F. Gubert (2000)[34], le passage en revue des études empiriques réalisées sur des pays en développement montre que si l'importance des transferts dans le revenu des ménages ne fait guère de doutes, il en est tout autrement de leur impact sur la production et la productivité agricole. Dans certains cas, les envois de fonds compensent la perte de force de travail consécutif à la migration en autorisant l'embauche de salariés agricoles et l'acquisition d'équipements. Dans d'autres, les transferts s'avèrent néfastes pour l'agriculture dans la mesure où ils offrent aux familles la possibilité de conserver un même niveau de revenu tout en réduisant leur offre de travail. Un tel phénomène, que l'on peut qualifier de rentier, s'accompagne d'une contraction de la production agricole. Des travaux réalisés mettent en évidence l'effet inflationniste[35] qui résulte d'une demande dont la solvabilité est sans commune mesure avec celle du reste de la population ne recevant pas de ressources de l'extérieur. Les exemples pourraient être multiples et tous les pays d'émigration se trouvent concernés. Enfin, les transferts d'argent se substituent parfois à d'autres formes de revenu, sans toujours les compléter, créant ainsi une forme de dépendance des familles vis-a-vis des travailleurs migrants.

Si sur le plan théorique le lien est établi que les transferts peuvent avoir un impact positif sur le développement et la réduction de la pauvreté, les défis que la communauté des bailleurs ainsi que les pays en voie de développement doivent relever sont les suivantes :

L'incertitude et le manque d'information. Comme le note le document de cohérence, le principal problème auquel se heurtent les études d'impact est le manque de données fiables et complètes sur le volume, la destination et l'utilisation des transferts. Certes des monographies existent çà et là. Elles constituent un bon point de départ ; mais elles ne peuvent nullement satisfaire l'immensité du besoin d'information nécessaire à la connaissance des transferts.

Aussi le point de départ est l'amélioration au besoin, la mise en place d'un système de collecte d'information sur les transferts des migrants, un tel système doit permettre de savoir de façon précise quelle est la part du revenu des migrants qui est transférée dans le pays d'origine, mais surtout les facteurs explicatifs des volumes et fréquences des transferts. Il

[33] OMI, état de la migration dans le monde en 2000

[34] F.Gubert Migration et Gestion collective des risques l'exemple de la région de Kayes (Mali) Thése de Doctorat Clermont Ferrand

[35] Wets Johan, Migration et Asile : plus question de fuir, rapport de synthèse d'un projet de recherche en matière de politique d'immigration et d'asile en Belgique, fondation Roi Baudouin,2001

importe aussi de savoir quels sont les secteurs d'investissement de l'épargne issue de l'émigration.

Les modes de transfert : Sécurité et coûts. Selon le document de cohérence, dans la mesure où les transferts peuvent contribuer au développement du pays d'origine, la première condition pour atteindre cet objectif est que le migrant et sa famille puisse recevoir le maximum de transferts possibles au moindre coût possible. Partant de ce postulat et des contraintes liées au mode de transferts soulignées par le dit document, nous illustrons ci-dessus les principales contraintes et risques auxquels se heurtent les transferts au Sénégal[36]. Le mode de transfert le plus utilisé dans le secteur formel est le mode rapide. Pour les migrants sénégalais, ce système est loin d'être le plus adapté financièrement. Il est utilisé pour répondre aux besoins d'urgence des familles. Les transferts informels via le retour d'un ami sont largement répandus. Ce mode de transfert reste tributaire de la fréquence des retours occasionnels et il n'est pas sécurisé. Même s'ils sont rares, les risques de « détournements » (soit l'utilisation par la famille de l'argent à d'autres fins que le but initial) existent. A ce mode de transfert s'ajoutent les autres modes que sont les importations sans contrepartie (transferts en nature), les importations destinées à être vendues au cours du retour et l'approvisionnement pour le compte d'un commerçant à l'étranger, en échange d'une ligne de crédit pour la famille du migrant. Les transferts bancaires sont en général utilisés pour les transferts d'épargne à des fins d'investissement. Le recours à ce mode de transfert est limité pour diverses raisons. Les contraintes de déplacement et d'éloignement liés à l'étroitesse du réseau bancaire au Sénégal supposent des déplacements onéreux vers la ville. Les frais de change, le coût du transfert et les frais de retrait sont par ailleurs élevés. La lenteur des transferts (jusqu'à un mois) est également mise en avant. Les problèmes de délai sont fréquemment abordés. Ils justifient la préférence au recours aux sociétés de transfert par rapport aux banques, malgré les coûts associés.

Utilisation et destination : Consommation versus Investissement[37]. Cette section s'appuie sur les résultats d'un travail récent que les auteurs ont mené et qui fait l'économie des différentes utilisations de l'épargne issue de la migration et des contraintes qui s'opposent à sa valorisation[38].

Plusieurs variables affectent la décision de la destination des transferts, dont six semblent déterminantes :

1) les caractéristiques démographiques du migrant ;
2) le statut socio-économique du migrant tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine ;
3) le nombre de parents restés au pays et le type de liens de parenté ;
4) les facteurs économiques dans le pays d'origine ; en particulier la perception des opportunités d'investissement ou l'attractivité et la fiabilité des services financiers ;
5) l'objectif et la durée de la migration ;
6) les mesures prises dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil : les institutions financières et politiques des pays d'accueil et d'origine peuvent mettre en place des programmes incitatifs en faveur de l'une ou l'autre des affections de l'épargne.

[36] Fatou Cissé, Mamadou Dansokho, A.diagne : ETUDE SUR LE RENFORCEMENT DU CAPITAL SOCIAL A TRAVERSLE PHENOMENE MIGRATOIRE SENEGAL/ Italie, Etude économique . Rapport janv-fevrier 2006 CRES

[37] Cette section ne peut qu'être qualitative étant données l'absence d'enquête ménages relative à l'utilisation des revenus issus de la migration.

[38] Fatou Cissé Mamadou Dansokho A.diagne, op.cit.

Le revenu des immigrés a deux emplois. La consommation dans le pays d'accueil et l'épargne brute. L'épargne est composée de l'épargne dans le pays d'accueil et les transferts vers le pays d'origine. L'épargne dans le pays d'accueil est destinée à plusieurs usages : le remboursement de dettes, l'investissement dans un réseau social ou un compte d'épargne. Les transferts vers le pays d'origine sont destinés à plusieurs usages : la consommation, (soutien aux familles) et l'investissement futur.

L'affectation sociale. Les transferts destinés au soutien de la famille restée au pays d'origine sont les plus fréquents. Ces derniers ont justifié le départ en immigration. Ces transferts financent les dépenses alimentaires des familles, mais également les dépenses de santé et constituent une forme d'assurance face à la précarité de l'environnement économique. Parmi les problèmes et difficultés figurent, le « détournement » des transferts de leur objectif. Cela semble être un facteur freinant l'affectation de l'épargne à l'investissement.

L'affectation économique. L'essentiel de l'investissement économique est réalisé avec l'aide d'un tiers, généralement membre de la famille. Les secteurs où les migrants veulent investir sont l'agriculture, les transports, le tourisme, la pêche, l'artisanat et la chaîne du froid. Certains de ces investissements sont lourds en terme d'immobilisation. Ils ne peuvent être réalisés sans un accès adéquat au crédit. Or, l'accès au crédit à moyen long terme est quasiment impossible. Outre ces limites d'accès au crédit, le manque de structures d'encadrement, d'aide à la gestion et de suivi des initiatives économiques constituent de puissants freins à l'investissement. Sans soutien, le migrant peut difficilement se lancer dans une activité risquée dont la faillite signifierait l'échec de l'ensemble de son projet migratoire.

L'affectation immobilière La construction d'un logement au Sénégal représente l'investissement ou le projet d'investissement le plus répandu chez les migrants. Ils sont nombreux à être organisés, en « coopérative d'habitat » et à épargner dans ce but, depuis les années 80 pour les plus anciens. Les problèmes rencontrés sont liés à la faible rémunération des comptes épargne logement au Sénégal et bien sûr aux difficultés d'accès au crédit de moyen et long terme. Les migrants sénégalais sont ainsi contraints de construire « par tranches successives », en fonction de l'épargne accumulée, ce qui entraîne des surcoûts liés à l'absence d'économies d'échelles. Les difficultés à trouver au Sénégal des intermédiaires chargés du suivi des travaux à la place du migrant sont évoquées. Là encore, les problèmes de « détournement » d'une partie de l'épargne transférée, par les amis ou la famille, invitent à réfléchir sur les moyens d'améliorer la gestion à distance des investissements.

Aujourd'hui, la migration internationale des sénégalais s'est amplifiée et s'est effectuée à un rythme annuel de 10 000 personnes entre 1995 et 2000 (UN : 2002). Celle vers l'Europe et les USA coûte jusqu'à 2000000F CFA (4000 dollars) : billet d'avion et visa. En revanche, la migration clandestine tourne entre 800 et 1 500 Dollars.

Devant la fermeture des frontières et l'absence de perspective d'emploi, les jeunes développent des stratégies migratoires de contournement des circuits légaux de migration. La migration clandestine, phénomène relativement ancien prend une nouvelle dimension avec la migration par pirogue[39] à destination de l'Espagne. Aujourd'hui, un des aspects nouveaux et

[39] En 2006, il y'aurait plus de 30 000 ouest-africains dont près des 2/3 de Sénégalais à avoir tenté d'atteindre les côtes espagnoles. Selon diverses sources (OIM, autorités espagnoles), près de 3 000 jeunes au moins auraient péri lors de la traversée. Enfin, plus de 5000 Sénégalais ont été rapatriés au Sénégal par l'Espagne. Ce qui témoigne de l'ampleur du phénomène.

inquiétants de ces migrations est le sentiment de plus en plus répandu auprès des jeunes mais aussi de leurs familles qu'en dehors de ces migrations, il n'y a pas d'avenir.

Cette situation qui constitue un drame humain traduit la difficulté pour les jeunes de s'insérer dans le tissu socio-économique du pays. Les récentes crises dans les différents secteurs agricoles (filière arachidière, difficultés de la pêche artisanale consécutives aux accords de pêche que le Sénégal a signés avec l'Union européenne…) ont contraint des milliers de Sénégalais à tenter la migration clandestine.

4.3. Les nouvelles formes de la ruralité

Avant, l'introduction de l'arachide comme culture de rente, l'économie du Sénégal était une économie rurale, à l'exception des comptoirs de traite situés sur la côte comme Saint-Louis et Gorée. Cette économie rurale est une économie de subsistance. Cela n'exclue pas les échanges. Pour l'essentiel, les céréales, les légumes, le bétail, le bois et les produits de cueillette, les produits de la pêche sont destinés à la consommation des ménages. L'organisation de la production est familiale sous la responsabilité de l'aîné. Ce dernier contrôle la quasi-totalité de la production et en organise la consommation. Il gère aussi les biens accumulés le plus souvent sous forme de bétail. Les concessions des familles très larges sont regroupées en villages très homogènes du point de vue ethnique et parental. La plupart des auteurs s'accordent pour dire que les villages étaient de petite taille, quelques centaines d'habitants.

Le caractère saisonnier de l'agriculture dans la plupart des régions offre la possibilité de s'adonner à d'autres activités en saison sèche si des opportunités existent pendant cette période. L'introduction de l'arachide comme culture de rente introduit des changements lents mais profonds dans l'économie rurale. Au sein des familles, les dépendants familiaux, hommes et femmes vont avoir leurs propres parcelles de culture et donc les revenus monétaires qui en découlent. Ainsi l'arachide non seulement introduit la monétarisation de l'économie, mais aussi un processus d'individualisation du foncier familial, des activités de production, des revenus et des biens accumulés. Il est porteur d'une réduction et d'une fragilisation de l'autorité des aînés sur les cadets. Il est porteur d'un processus lent mais réel de réduction de la taille des familles. Les migrations qu'entraîne la nouvelle culture sont aussi porteuses de changements.

Les jeunes ont l'opportunité en saison sèche de travailler comme porteur et manutentionnaire entre les villages et les lieux de vente et dans les villes escales. Ces revenus augmentent aussi leur autonomie par rapport aux aînés et leur permettent de payer la dot pour le mariage.

Pour les populations des régions et des pays périphériques, aller travailler dans les régions arachidières est à la fois une opportunité et une nécessité. Les revenus de l'arachide permettent à la famille de payer l'impôt de capitation. Ils permettent d'acheter les nouveaux produits importés qui deviennent rapidement indispensables à la vie et aussi d'économiser pour la dot.

La culture de l'arachide a créé dans le bassin arachidier et dans les régions et pays périphériques une tradition de migrations pendulaires d'hivernage entre zones rurales et de saison sèche entre zones rurales et zones urbaines. Ces migrations concernaient essentiellement les jeunes gens, sauf pour certaines ethnies, serer, diola dont les jeunes filles ont très tôt pratiqué les migrations de saison sèche pour travailler comme domestique dans les

familles urbaines. Ces migrations saisonnières ont pour une partie d'entre eux constitué le début de la fixation en ville.

Si ces migrations se sont amplifiées au fil du temps, la crise de l'économie agricole à partir du milieu des années soixante dix et les politiques d'ajustement structurel qui en découlaient ont changé profondément l'économie rurale. Les activités non agricoles ne sont plus une opportunité à saisir sur place ou ailleurs, en milieu urbain. C'est devenu une nécessité. Ce ne sont plus seulement les jeunes qui doivent migrer mais aussi les jeunes filles et les adultes mariés. Même pour ceux qui restent sur place, les journées se passent sur les marchés hebdomadaires pour faire du petit commerce, comme manœuvres, comme charretiers.

Dans les villages du bassin arachidier, on ne trouve en saison sèche pratiquement que des personnes âgées et des enfants en bas âge. Tous les autres sont en ville dans des zones où existent des possibilités de s'employer, villages de pêcheurs, zone des Niayes. Ces activités sont pour une part importante des familles la première source de revenus. Dans des enquêtes rapides menées en 2002, dans l'ensemble du bassin arachidier, les discussions de groupes avec les adultes, avec les jeunes et avec les femmes montraient des changements profonds sinon des ruptures. Pour tout le monde l'agriculture semblait ne plus être qu'une activité secondaire qu'on continuait à pratiquer par défaut. La majorité des personnes âgées pensaient que leurs fils ne reprendraient pas leur succession à la tête de l'exploitation ou ne le souhaitaient pas. L'important était de trouver un emploi en ville et dans l'idéal, à l'étranger, en Europe ou aux Etats-Unis. D'ailleurs la hiérarchie sociale semblait organisée par la réussite en ville ou à l'étranger de membres de la famille. Les familles riches étant celles bénéficiant de transferts de revenus. Les jeunes présents dans le village étaient là parce qu'au moment des pluies, ils n'avaient pas d'occupation en ville. Ils étaient donc venus cultiver mais avaient l'intention de repartir après les semis et le premier sarclage.

Un des signes inquiétants de la déstructuration du monde rural est la perception négative des jeunes qui restent au village. Ainsi l'économie rurale, agricole en particulier, n'est plus perçue comme porteuse d'avenir. Au niveau des familles, dans le vieux bassin arachidier, il devient de plus en plus difficile de parler d'exploitation agricole familiale. Il n'y a plus d'organisation familiale de la production, parce que les dépendants familiaux sont tout simplement absents pour la plupart ; parce que le chef de famille est ailleurs et il ne reste que les femmes. Les activités importantes sont ailleurs et les revenus pour faire face aux besoins de consommation sont attendus de cet ailleurs. Il n'y a pratiquement plus d'organisation commune du travail. Les relations entre aînés et cadets sont dans une certaine mesure inversées, car ce sont les dépendants familiaux qui entretiennent la famille et non le chef de famille. En saison sèche, les repas familiaux peuvent dépendre des revenus tirés par les épouses de leur petit commerce ou de l'artisanat. En dehors de la concession, des repas (un repas plutôt que deux), pris en commun, rien ne lie plus les membres de la famille sinon une certaine solidarité. Cette solidarité qui permet de survivre peut aussi être un handicap quand par exemple, une personne sans occupation renvoie sa famille au village. On peut objectivement penser que cette solidarité va s'effriter avec l'éloignement et aussi avec la pauvreté.

On constate partout un développement exponentiel des marchés hebdomadaires. Chaque village veut avoir son jour de marché. Le jour tout le monde est sur les marchés. Un mouton acheté sur un marché est vendu le lendemain sur autre marché. La visite des marchés ruraux permet de constater qu'en dehors des deux à trois mois qui suivent les récoltes, l'essentiel des transactions concernent la vente des biens provenant de la ville : friperie, quincaillerie, aliments importés, etc. et est le fait de commerçants venant des villes et tournant sur les

marchés. A côté, le petit commerce pratiqué par les ruraux est marginal malgré le succès du micro crédit. Le seul secteur qui maintient les ruraux est constitué par la rente de la migration dont les remises permettent à plusieurs familles de faire face à la pauvreté endémique.

4.5. Conclusion du chapitre 4

Les caractéristiques principales des exploitations agricoles notées au chapitre 3 font qu'il n'est pas surprenant de constater une pauvreté endémique en milieu rural au Sénégal. Avec une surface cultivée par actif passée de un hectare à un demi hectare entre 1960 et 1998, il est quasi impossible pour la petite agriculture familiale majoritairement sous pluie, dans une région semi aride d'y échapper.

Cette agriculture familiale a pourtant développée des capacités extraordinaires à s'adapter à la libéralisation des marchés et à la sécheresse. Ces stratégies s'avèrent cependant très insuffisantes. Comme les stratégies développées au niveau des systèmes de production (cultures à cycle court, élevage, diversification des cultures et développement d'activités non agricoles), les stratégies développées à l'extérieur, migrations urbaines et à l'étranger permettant des transferts importants de revenus aux familles restées au village ne suffisent pas. Elles permettent surtout de maintenir les familles en survie. Elles ne permettent pas d'investir pour différentes raisons. D'abord parce que la majorité des personnes n'ont pas une formation qui leur permette de saisir des opportunités d'emploi assurant des revenus conséquents. La majorité d'entre elles doivent se contenter d'activités précaires et mal rémunérés. Leurs envois d'argent ne sont qu'une maigre contribution aux besoins des familles. Ils ne peuvent en aucune façon participer à des investissements pour améliorer la productivité des ménages agricoles. Pour la petite minorité de personnes ayant des revenus plus importants, les opportunités d'investissement au village sont très réduites et sans doute sans comparaison avec les opportunités existantes en milieu urbain. Les investissements dans l'agriculture semblent se limiter aux zones offrant des possibilités d'irrigation et disposant d'un accès facile aux marchés urbains et à l'exportation. En zone pluviale, il s'agit d'exploitations maraboutiques en majorité dont la priorité ne semble pas être d'intensifier leurs systèmes de production. Nous ne disposons pratiquement pas d'études sur ces formes d'exploitation pour en tirer des enseignements. Ce qu'on peut dire c'est que ces investisseurs tirent leurs revenus principalement d'autres activités économiques en milieu urbain. Si on se focalise sur l'agriculture familiale en zone pluviale, le constat est que la très grande majorité des exploitations n'ont pas les moyens d'investir dans l'amélioration de leur productivité et les revenus non agricoles.

Les impasses de l'agriculture sénégalaise concernent donc l'agriculture familiale et en particulier l'agriculture sous pluie. Cette agriculture a fait le choix de privilégier la sécurité familiale en s'adaptant à un environnement climatique incertain, de diversifier ses activités agricoles et non agricoles pour saisir les rares opportunités offertes par les marchés en termes de revenus agricoles et d'emplois. Ces adaptations s'avèrent limitées et incertaines à long terme pour plusieurs raisons.

La première est que les politiques publiques ont maintenu le choix colonial de privilégier les importations alimentaires peu coûteuses pour nourrir les populations urbaines et de développer les productions d'exportation. Ainsi les importations de riz et de blé et celles de produits laitiers et de viandes concurrencent avec succès les productions locales correspondantes.

La deuxième est que les politiques publiques n'ont pas investi dans l'amélioration de la productivité et donc de la compétitivité des exploitations familiales. Les investissements dans

les infrastructures n'ont pas été suffisants pour améliorer l'accès aux marchés urbains des régions périphériques qui pourtant disposent des potentialités agricoles (disponibilités en terres et pluviométrie plus favorable) plus intéressantes que le bassin arachidier. Pour ces régions périphériques, il faut environ une journée de transport pour accéder au marché urbain de Dakar. La concentration coloniale des investissements en infrastructures dans le bassin arachidier subsiste toujours. Le choix de développer une double riziculture irriguée et motorisée dans la vallée du fleuve Sénégal et d'une riziculture de mangrove en Casamance a absorbé une part prépondérante des investissements publics sans aucun résultat. Les barrages dans la vallée et en Casamance, les aménagements hydro agricoles se sont révélés non rentables. Le soutien persistant à la filière arachidière par des subventions au prix d'achat au producteur et les protections à l'importation d'huiles végétales a surtout bénéficié aux industriels et aux transporteurs. Il se fait au détriment des producteurs capables d'améliorer leur productivité, de développer leurs productions vivrières et animales et de diversifier leurs activités agricoles. Les populations ont été en quelque sorte contraintes de maintenir et d'accentuer leurs pratiques extensives d'exploitation des sols, des pâturages et des ressources ligneuses. A l'avenir des investissements très lourds seront nécessaires dans la restauration des sols, la lutte contre l'érosion et le reboisement. On pourrait dire la même chose du soutien à la filière coton, même si cette culture relativement récente n'a pas encore entraîné les mêmes conséquences dans les zones où elle est pratiquée.

La troisième est le refus d'une réforme foncière permettant la restructuration des systèmes de production. La loi actuelle qui ne donne aucun droit réel sur le foncier aux producteurs ne favorise pas l'investissement dans l'agriculture et ne permet pas d'enrayer le morcellement des exploitations agricoles familiales. Volontairement ou non, le choix est fait de maintenir dans l'agriculture le maximum de populations même si cela se traduit par le développement d'une pauvreté endémique et la détérioration des ressources naturelles.

On peut ajouter à ces raisons les investissements insuffisants réalisés dans l'éducation, la formation, la recherche et le conseil aux exploitations agricoles familiales. La majorité de la population agricole n'a reçu ni éducation, ni formation ce qui constitue un handicap important pour moderniser l'agriculture, pour développer les activités non agricoles en milieu rural ou pour trouver un emploi en ville. Pourtant, la majorité des jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi sont des jeunes ruraux et des fils d'agriculteurs. En dehors d'un secteur informel saturé, ils auront d'énormes difficultés à s'insérer dans l'économie. La recherche et le conseil agricole ont beaucoup souffert des politiques d'ajustement structurel. Malgré les efforts actuels, ils sont loin de bénéficier des ressources humaines et financières à la hauteur des enjeux.

La stratégie de croissance accélérée proposée par l'Etat en ce qui concerne le développement agricole et rural ne parait pas une réponse satisfaisante aux impasses de l'agriculture sénégalaise. Nous examinerons dans les conclusions les pistes et les solutions possibles de sortie d'impasse.

Conclusion générale et perspectives

Relever le défi de l'emploi des jeunes

De deux millions en 1950, la population du Sénégal dépasse les onze millions en 2006 même si cette croissance se ralentit. La moitié réside déjà en milieu urbain bien que plus de soixante et onze pour cent des Sénégalais appartiennent à des familles agricoles au sens large. La population devrait atteindre entre seize et dix sept millions de personnes à l'horizon 2025. Cette population reste jeune et très peu formée pour la majorité. C'est de l'ordre de deux cent mille jeunes et plus qui, dans le futur proche, vont se présenter chaque année sur le marché du travail dont une majorité appartenant à des familles agricoles et donc très peu préparés à entrer dans l'économie.

L'agriculture devra continuer à en absorber la majorité, mais l'économie non agricole doit se préparer à en absorber une part de plus en plus importante. Relever ce défi de l'emploi des jeunes dépendra de la capacité du pays, de ses acteurs politiques et économiques à assurer une transition agricole basée sur une intégration de plus en plus forte de l'économie urbaine et de l'économie agricole basée sur des gains continus et élevés de productivité améliorant les revenus des ruraux et donc augmentant leur capacité d'investissement tout en offrant aux consommateurs urbains des produits agricoles transformés répondant à leurs besoins et à leur pouvoir d'achat, et à l'industrie des matières premières agricoles. Le succès dépendra en premier lieu de la capacité de l'Etat à concevoir et mettre en œuvre une politique globale avec la participation de tous les acteurs économiques.

La persistance de l'économie de traite arachidière

Le colonisateur français a fait le choix pour le Sénégal de le spécialiser dans la monoculture de l'arachide pour ses besoins. Cela a permis au Sénégal d'hériter d'infrastructures administratives, éducatives, sanitaires et de transport et d'un certain niveau d'industrialisation. Cet héritage colonial a comporté plusieurs désavantages. Les productions vivrières ont été sacrifiées au profit d'importations de riz et de blé pour la consommation des populations urbaines et les productions animales n'ont pas été développées. Cela s'est fait par un défrichement et une colonisation accélérée des terres agricoles. Les infrastructures ont été concentrées dans la capitale économique et dans le bassin arachidier faisant des régions périphériques des régions enclavées, plus ou moins abandonnées à l'agriculture de subsistance malgré les tentatives de mise en valeur hydro-agricole de la vallée du fleuve Sénégal. La tentative de sortie de cette dépendance arachidière au début de l'indépendance en 1960 a vite été un échec. Les besoins financiers de l'Etat, la fin des prix préférentiels sur le marché de l'ancienne métropole et les intérêts économiques autour de la filière ont contraint l'Etat à une sorte de fuite en avant alors que l'huile d'arachide était de moins en moins compétitive sur le marché mondial.

L'extraversion de l'économie basée sur la culture de l'arachide et l'exploitation des ressources minières et halieutiques s'est traduite par une croissance faible et très variable du PIB, inférieure à la croissance démographique. La persistance d'une agriculture extensive et minière, malgré les succès notables en termes d'utilisation de semences sélectionnées et de mécanisation des exploitations agricoles s'est aussi traduite par une très faible contribution de l'agriculture vivrière et de rente à la croissance économique.

L'ampleur des déséquilibres macroéconomiques qui en ont résulté a amené le Sénégal à s'engager, à partir de 1980, dans un long processus d'ajustement structurel sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale. Les premières mesures d'ajustement du secteur agricole

(suppression du programme agricole et liquidation de l'ONCAD en 1979 et 1980 ; la NPA en 1984) n'ont pas eu les effets escomptés sur l'offre agricole. Le PASA et la dévaluation du FCFA en 1994 ont eu un effet positif sur les finances publiques, mais de courte durée, et sur le commerce extérieur. La libéralisation de l'économie n'a pas modifié l'orientation et la structure des échanges extérieurs du Sénégal. Les exportations restent peu diversifiées basées sur les ressources halieutiques, les dérivés du phosphate et l'huile d'arachide. Les importations sont de plus en plus dominées par les produits alimentaires. Et l'essentiel des échanges se fait toujours avec l'Union européenne même si quelques progrès sont notés avec les pays africains. La libéralisation a permis à l'Etat d'assainir les finances publiques. Elle n'a pas empêché une explosion de la pauvreté, particulièrement en milieu rural (environ sept ménages sur dix sont pauvres et quatre vingt pour cent des ménages pauvres sont des ruraux), une extension du secteur informel, un sous emploi chronique, une dépendance alimentaire non soutenable sur le long terme, une dépendance du pays de l'aide publique au développement et des transferts de revenus de l'émigration, et la subsistance d'une agriculture minière, extensive et avec une très faible productivité.

Les capacités des agricultures familiales à s'adapter à leur environnement climatique et économique

L'agriculture sénégalaise se caractérise par sa forme familiale dominante. Ce n'est que dans les zones offrant des possibilités d'irrigation et d'accès facile au principal marché urbain de Dakar et à l'exportation que se développent une agriculture d'entreprise et une agriculture industrielle qui occupent moins de 5 % des surfaces cultivées. L'agriculture familiale est massivement une agriculture sous pluie dans une zone semi aride, moins de deux pour cent des surfaces exploitées étant irriguées. Dix neuf pour cent du territoire national sont en terres arables soit 3,8 millions d'hectares dont seulement 2,5 millions sont effectivement exploitées (65 %). L'hétérogénéité de l'agriculture est essentiellement liée au gradient pluviométrique, au type de sols, aux possibilités d'irrigation et à l'accès aux marchés urbains.

Dans le bassin arachidier, les systèmes de production associent l'arachide, les céréales à cycle court, mil et sorgho, qui ont pris la place des céréales à cycle long, et l'élevage des petits ruminants et des bovins. Sur la période 1960 à 1998, le rapport entre la culture de l'arachide et celle du mil/sorgho s'est complètement inversé. L'arachide qui représentait 64 % des superficies cultivées contre 29 % pour le mil n'en représente plus que 28 % contre 64 %. L'élevage bovin qui était aussi important que l'élevage ovin n'en représente plus que le quart bien qu'ayant progressé. Ainsi les agriculteurs se sont adaptés à la sécheresse et aux marchés en privilégiant des variétés de céréales et d'arachide à cycle court, l'élevage à cycle court et la culture attelée équine permettant un travail léger mais plus rapide. Ils ont aussi diversifié pour les mêmes raisons : niébé, pastèque, bissap, manioc. De façon remarquable, les agriculteurs ont réussi non seulement à accroître les surfaces céréalières mais aussi les rendements alors que ceux de l'arachide ont baissé. Le bassin arachidier est la région où on rencontre l'essentiel des exploitations agricoles dites maraboutiques qui ont bénéficié d'un accès privilégié au foncier, aux intrants agricoles, au crédit et qui poursuivent des objectifs à la fois religieux, familiaux et de profit.

Dans les régions sud, le système agro pastoral est sensiblement le même que dans le bassin arachidier, mais le coton y concurrence l'arachide dont les surfaces cultivées augmentent cependant. Les disponibilités en pâturages permettent le maintien d'un important élevage bovin. Le maïs y connait aussi une progression régulière. La riziculture de bas fonds est pratiquée là où les possibilités existent. On note des diversifications dans l'élevage laitier et dans la culture bananière le long des cours d'eau.

Dans la Basse et une partie de la moyenne Casamance, les systèmes de production sont traditionnellement basés sur la riziculture de mangrove, la cueillette dans les bolongs et les cultures exondées de céréales à cycle long. Ici aussi, on note des adaptations remarquables aux changements. L'invasion des rizières par la langue salée a entrainé un fort recul du riz au profit des cultures exondées, arachide, mil/sorgho, maïs, un fort développement de l'horticulture, en particulier de l'arboriculture fruitière. Les agriculteurs qui traditionnellement se limitaient à l'exploitation des bolongs sont aussi devenus des pêcheurs en mer.

Dans la zone sylvo pastorale, l'élevage, bovin en particulier, domine associé à un peu de culture de mil et d'arachide, et à la cueillette. Les difficultés de la transhumance dans les pâturages de décrue du fleuve Sénégal et les régions plus au sud contraignent à une réduction de la taille des troupeaux.

Dans la vallée du fleuve, de fortes différences existent entre le delta et la moyenne et haute vallée. Dans le delta et autour du lac de Guiers, les systèmes de production avec pompage de l'eau et culture motorisés privilégient la double culture du riz dans de grands périmètres avec maîtrise complète de l'eau. La diversification se développe avec des variétés particulières de riz (riz parfumé), la tomate industrielle, l'oignon, la pomme de terre et la patate douce, de plus en plus dans de petits aménagements privés. L'élevage rencontre ici des difficultés du fait de la forte réduction des pâturages de décrue. Une agriculture d'entreprise émerge difficilement. Il existe aussi deux ou trois unités agro industrielles. Dans la moyenne vallée et la haute vallée, les faibles surfaces aménagées obligent les agriculteurs à maintenir en partie leurs systèmes traditionnels qui associent les cultures de décrue, les cultures sous pluie et l'élevage en plus de la culture du riz.

Dans la zone des niayes existe une grande diversité des systèmes de production. Les systèmes familiaux coexistent avec l'agriculture d'entreprise et quelques unités agro industrielles. Plus on se rapproche du marché urbain de Dakar, plus les systèmes familiaux sont de petite taille pratiquent un maraîchage intensif destiné à l'approvisionnement de la ville. Le métayage, la location et la vente de terres sont des pratiques normales, sans compter les floriculteurs qui se glissent jusque dans les interstices le long des routes en pleine ville. Quand on s'éloigne de Dakar vers Saint louis, l'élevage de petits ruminants et les cultures pluviales réapparaissent associés au maraîchage. Certains systèmes familiaux associent aussi la pêche artisanale. A côté de cette agriculture familiale, mais entièrement tournée vers le marché, s'est développée une agriculture d'entreprise diversifiée elle-aussi avec quelques grandes unités presqu'entièrement orientées vers l'exportation sur les marchés européens, qui maîtrisent l'amont et l'aval de la filière horticole et ont aussi des contrats avec les petits maraîchers. Les entreprises accès sur l'arboriculture fruitière pour le marché urbain et l'exportation se développent ainsi que des entreprises spécialisées dans l'élevage intensif de viande et de lait. Cette agriculture d'entreprise a permis un développement important du salariat agricole.

Les agriculteurs sénégalais subissent depuis une cinquantaine d'années une baisse sensible et généralisée d'une pluviométrie étalée sur deux à trois mois. Cette péjoration climatique a des conséquences importantes sur les systèmes de production et sur les ressources naturelles. Ils doivent aussi faire face aux incertitudes des marchés dans un contexte de croissance démographique encore élevée. La nécessaire adaptation les amène à exercer une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles et à entrainer leur dégradation. La salinisation des terres des embouchures des fleuves Sénégal, Sine Saloum et Casamance se traduit par des pertes importantes de sols et de ressources halieutiques. Les effets de l'érosion pluviale et

éolienne sur les sols sont amplifiés par les pratiques de culture et d'élevage comme on l'observe dans la zone des niayes où l'avancée des dunes côtières ensevelit les dépressions maraîchères. L'augmentation continue des effectifs animaux entraine une dégradation des pâturages alors que l'extension des surfaces cultivées réduit leur superficie. La non gestion des ressources halieutiques se traduit depuis quelques années par une stagnation voir une diminution des prises alors qu'elles satisfont en majorité les besoins en protéines animales des populations. Les pratiques de culture extensive sans restitution organique et minérale a pour conséquence un appauvrissement et une acidification des sols et donc une baisse des rendements. La pression sur les ressources forestières, en grande partie pour satisfaire les besoins en bois de service et en énergie (90 % des besoins énergétiques des ménages) des populations urbaines et rurales, et les politiques étatiques favorables à la colonisation agricole ont réduit le potentiel ligneux de 9,2 % entre 1985 et 1995.

Dans ce contexte, les performances de l'agriculture en termes de production n'ont pas répondu aux attentes. Globalement, les surfaces cultivées ont peu variées. Elles ont augmenté de 3,9 % entre 1960/70 et 1970/80 puis baissé de 4 % entre 70/80 et 80/94. Mais comme on l'a vu les principales cultures ont évolué dans un sens inverse : régression de l'arachide sauf dans la partie sud, progression des céréales (mil/sorgho, maïs, riz paddy), coton et niébé. C'est là une rupture importante dans les logiques de production des agriculteurs qui privilégient la sécurité alimentaire de leurs familles. Cette rupture s'accompagne comme on l'a vu d'une diversification des productions dans toutes les régions agricoles en réponse aux changements climatiques, à la saturation foncière, aux demandes des marchés urbains et au faible investissement en travail et en intrants.

Malgré sa grande vulnérabilité aux facteurs climatiques, l'élevage, valeur refuge, est de plus en plus une valeur spéculative. Ses pratiques se sont diversifiées : développement de l'embouche ovine et bovine pour répondre à la demande des marchés urbains, de l'aviculture intensive en zone périurbaine, d'une production laitière de niche dans les zones périurbaines, développement de la traction bovine et surtout de la traction équine qui constitue un bon investissement pour les travaux agricoles mais aussi pour les activités de transport en milieu rural et en milieu urbain en saison sèche. Ceux qui ont les moyens d'investir dans l'élevage bovin peuvent aussi s'engager, grâce à la production de fumure organique dans l'intensification des cultures céréalières dont les sous produits sont recyclés dans l'élevage. Les évolutions de l'élevage montrent donc les capacités des producteurs à se garantir contre les risques, à s'assurer des revenus monétaires avec des rentrées plus régulières et, pour les plus gros producteurs, disposant souvent de revenus non agricoles importants, à réaliser des profits élevés dans l'intensification de leur système agropastoral.

Une difficile libéralisation de l'économie agricole

L'Etat sénégalais a beaucoup traîné à libéraliser totalement l'économie agricole et à privatiser les entreprises d'Etat. Commencé en 1980, avec la liquidation de l'office chargé de la commercialisation des grands produits agricoles (ONCAD), elle ne s'est achevée qu'en 2006, avec la privatisation de la plus grande huilerie, la SONACOS. L'Etat, malgré ses engagements hésite toujours à réformer le foncier et à reconnaître des droits réels aux agriculteurs familiaux. Les filières horticole, bétail/viande et pêche ont toujours été libres, mais l'Etat n'a pas renoncé à subventionner le prix d'achat de l'arachide aux producteurs, ni à utiliser les mesures de protection à l'importation même quand les faits démontrent qu'elles ne sont pas efficaces car n'encourageant pas les efforts de productivité chez les bénéficiaires.

Dans ce contexte, les modifications et les recompositions dans la structuration des marchés des produits et des facteurs avec l'entrée de nouveaux acteurs et l'émergence de nouveaux dispositifs institutionnels de coordination se font lentement. Les modifications dans les grandes filières céréalières et de rente (arachide, riz, céréales) s'avèrent peu efficaces à cause de l'absence ou de l'inadéquation des mécanismes structurels d'accompagnement. Les marchés des intrants, semences, engrais, matériel agricole, ont du mal à se structurer. L'érosion du capital semencier de l'arachide en est un bon exemple. Les filières horticoles font preuve de plus de dynamisme avec le positionnement des firmes privées dans la fourniture des intrants et du crédit, le développement de contrats de production et de commercialisation. Avec les stratégies de diversification des agriculteurs, de nouvelles filières émergent aussi. Dans le secteur aval, de nouveaux circuits de distribution avec l'émergence de supermarchés et la mise en place de PME/PMI de transformation se développent. Mais ce phénomène reste peu documenté. Il en est de même de l'aval des filières céréales traditionnelles, fruits forestiers où le secteur informel domine tiré par l'essor de la restauration hors domicile.

Il n'y a toujours pas de véritable marché foncier, même si un peu partout, particulièrement dans les zones périurbaines qui sont aussi les zones où se développe une agriculture d'entreprise, les transactions plus ou moins légales sont courantes. Cette situation empêche toute restructuration des systèmes de production et accroît la pression sur les ressources naturelles. Le marché des fruits forestiers et du bois et charbon de bois reste soumis à une réglementation draconienne et peu efficace : quotas de coupe, permis de transport, etc.

A l'exportation, les filières horticole et halieutique sont les seules à faire preuve d'un certain dynamisme car elles doivent s'adapter aux normes contraignantes de l'Union européenne en termes de qualité, résidus pesticides et de traçabilité.

Quelles sont les implications de la libéralisation sur les structures de production ? Nos analyses montrent que les facteurs en cause dans l'évolution des structures d'exploitation agricole sont multiples et il est très difficile de les séparer.

Le morcellement de l'agriculture familiale et l'émergence d'une agriculture d'entreprise

L'organisation familiale de la production a pour conséquence un processus permanent de segmentation de l'unité familiale. Dans un contexte d'agriculture de subsistance et de disponibilité foncière quasi illimitée, la structure des unités de production dépend essentiellement des disponibilités en main d'œuvre de celles-ci. La taille de la famille est donc le principal facteur de différentiation des exploitations agricoles. Le statut social permet cependant de mobiliser de la main d'œuvre dans la parenté collatérale et de la main d'œuvre saisonnière. Ceux qui de par leur statut familial gèrent les terres lignagères sont avantagés. L'introduction d'une culture commerciale entraîne une individualisation des parcelles de culture, des facteurs de production, des activités de production, des revenus et donc des décisions au sein des exploitations agricoles familiales. Les dépendants familiaux, hommes surtout mais aussi femmes, s'autonomisent progressivement du chef d'exploitation agricole familial. L'introduction et la généralisation de la culture attelée dans les années 1960 et 1970 ainsi que la législation foncière de 1964 qui supprime les droits coutumiers au profit de l'Etat accélère ce processus. La culture attelée permet l'extension de la surface cultivable par actif alors que la législation foncière bloque tout processus de réallocation du foncier. Ainsi, en situation de rareté de la terre, les processus de segmentation des unités entraînent un processus de différenciation des exploitations familiales, les terres familiales étant à chaque fois partagées. Cette dynamique interne est la cause d'un processus de morcellement des

terres familiales et lignagères et d'individualisation de l'agriculture familiale. Il en résulte la généralisation de la petite exploitation agricole familiale. Entre l'enquête agricole de 1960 et le recensement agricole de 1998, les exploitations de moins d'un hectare sont passées de 21,4 % à 20,9 % et celles de moins de 3 ha sont passées de 58 % à 50,7 %, mais la surface moyenne cultivée par actif pour l'ensemble des exploitations familiales est passées de 1,07 ha à 0,57 ha. La multiplication des micro exploitations agricoles familiales est bien le fait le plus remarquable et le plus inquiétant concernant les structures de production agricole. Si on fait l'hypothèse qu'il faut une surface cultivée de 4 ha par actif en culture pluviale et en traction bovine pour assurer un bon niveau de revenus à une famille – c'était l'objectif que se fixait la recherche agricole dans les années 1970- on constate que la grande majorité des exploitations agricoles en pluvial ne sont pas viables sans des activités d'élevage et des activités non agricoles importantes.

Comme nous l'avons montré plus haut, les exploitations familiales ont développé dans toutes les régions agricoles de grandes capacités à s'adapter aux changements de leur environnement : réduction des disponibilités foncières, péjoration climatique et libéralisation des marchés. Les études sur la région de Diourbel et sur celles de Fatick que nous avons étudié confirment que les activités non agricoles sont le principal facteur de différentiation des exploitations familiales. Pour les petites exploitations, ces activités leur permettent surtout d'assurer plus ou moins la satisfaction des besoins élémentaires et sans doute pour beaucoup de survivre, sans aucune capacité d'investissement dans l'amélioration de leur productivité agricole. Par contre, pour ceux qui ont des disponibilités foncières importantes et des revenus non agricoles conséquents, l'investissement d'une partie dans l'agriculture, dans l'élevage intensif bovin et ovin et dans la culture intensive des céréales, peut être rentable ; d'autant plus que disponibilités foncières et monétaires permettent de retenir la main d'œuvre familiale, de prendre de la main saisonnière ou de valoriser les talibés. Sans disposer d'études approfondies sur la question, on peut penser qu'il s'agit surtout des exploitations maraboutiques, de celles d'employés retraités, de transporteurs et commerçants /agriculteurs.

La question de la segmentation/différentiation des exploitations agricoles se pose différemment dans les zones d'agricultures intensives périurbaines et irriguées, d'accès facile au marché. Dans la zone des niayes et à un degré moindre dans le delta du fleuve Sénégal et autour du lac de Guiers, une agriculture d'entreprise coexiste avec une agriculture familiale. Cette agriculture d'entreprise tend à se diversifier. A côté de grandes entreprises à forte intensité de capital et utilisation de la main salariée et tournée vers l'exportation de produits frais dans l'Union européenne existe des entreprises d'élevage intensif, d'élevage laitier, tournées vers le marché urbain, des entreprises d'arboriculture fruitière mixtes marché urbain/exportation, et quelques rares entreprises agro industrielles. Les agricultures familiales sont elles mêmes différentiées : On peut distinguer celles qui sont spécialisées dans le maraîchage et qui vendent une partie de leur production à des exportateurs, celles qui s'adressent uniquement au marché urbain de produits maraîchers africains, de floriculture, etc.. avec différents statuts fonciers : propriétaire, métayer, locataire.

Il existe très peu d'études sur les processus de segmentation/différentiation des exploitations agricoles familiales. Les études qui existent tout en insistant sur l'importance structurelle des activités et revenus non agricoles ne les documentent pas suffisamment et ne les prennent pas en compte dans les typologies élaborées. Une des recommandations à faire serait d'abord qu'à coût ou moyen terme, il soit entrepris un recensement complet des exploitations agricoles quelques soient leurs statuts, en prenant en compte l'ensemble des activités et revenus : cultures, élevage, cueillette, activités non agricoles, et les droits fonciers.

Des études pluridisciplinaires au niveau régional sont nécessaires pour mieux comprendre les stratégies des exploitations agricoles. Les moyens disponibles pour l'étude ne nous ont pas permis de dépouiller systématiquement la littérature sur cette question.

Les impasses de l'économie agricole

La principale conclusion de notre étude est que malgré le développement de stratégies très efficaces, adaptées à la péjoration, à la rareté foncière, à l'accès au marché, les agriculteurs et l'économie agricole sont dans des impasses. Nous les examinons en fonction des cinq principales fonctions de l'agriculture.

Assurer des revenus aux agriculteurs. L'agriculture sénégalaise n'est plus que partiellement une agriculture de subsistance. Elle doit donc assurer des revenus monétaires aux ménages pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires et aussi pour leurs investissements. La libéralisation n'a pas entraîné une relance d la production agricole basée sur la réalisation de gains de productivité au sein des exploitations agricoles. L'agriculture familiale, pluviale et extensive reste largement majoritaire. Ses revenus qui diminuent ne lui permettent pas d'assurer la satisfaction de ses besoins de base et donc une capacité d'investissement. C'est dans cette forme d'agriculture que résident la majorité des ménages agricoles pauvres. Leurs achats de matériel de culture attelée, d'engrais et semences sélectionnées restent à un niveau extrêmement bas qui n'assure ni le renouvellement de l'équipement des exploitations, ni le maintien de la fertilité des sols, ni le maintien du capital semencier.

Nourrir la population. La libéralisation n'a pas relancé la production vivrière au sens large. Les producteurs familiaux se sont certes recentrés sur les cultures céréalières et l'élevage. En l'absence d'un marché urbain dynamique, la demande qui leur est adressée reste faible. Le Sénégal continue à accroître ses importations alimentaires pour les besoins de la population urbaine et rurale aussi. Le taux d'autosubsistance céréalière est tombé en dessous de 50 %. Le Sénégal est par tête d'habitant, le pays le plus dépendant sur le plan alimentaire en Afrique de l'Ouest. Cette dépendance est une hypothèque sur ses capacités d'investissement et donc de développement.

Créer des emplois et auto-emplois. En l'Etat actuel du développement du pays, le secteur agricole doit être le premier secteur créateur d'emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Son développement agricole devrait générer en amont et en aval des services et des activités de transformation créatrice d'emplois. En milieu rural, les jeunes qui pensent avoir un avenir dans l'agriculture et au village sont rares. La plupart rêvent de départ en ville ou à l'étranger.

Fournir des devises à l'économie. La baisse des exportations agricoles et halieutiques, à l'exception des exportations horticoles alors que les importations alimentaires augment, est inquiétante. La dévaluation du FCA en 1994 n'a pas eu un impact durable sur les exportations.

Gérer durablement les ressources naturelles. Les revenus des paysans ne leur permettent pas d'adapter leurs pratiques agricoles extensives et minières et donc de maintenir la fertilité des sols. La salinisation des terres n'est pas enrayée. Malgré les subventions de l'Etat à l'utilisation du gaz butane par les ménages, la satisfaction des besoins en bois d'œuvre et en charbon de bois se traduit par une réduction continue des espaces forestiers.

La cause profonde de ces mauvaises performances de l'agriculture sénégalaise est le décalage, sinon les contradictions entre les politiques agricoles publiques et les réalités et les stratégies des producteurs agricoles. Avec les politiques d'ajustement structurel, l'Etat s'est très fortement désengagé du bassin arachidier et des régions sud du pays et a concentré ses investissements dans l'agriculture irriguée principalement la zone du delta du fleuve Sénégal. Il a aussi différé la privatisation de la Sonacos et donc, la restructuration de la filière arachide. L'option choisie pour la principale filière agricole, pourvoyeuse de revenus monétaires pour la majorité des paysans, a été d'importer de l'huile végétale pour la consommation nationale et d'exporter l'huile d'arachide. La liquidation de la SODEVA, chargée auparavant de la vulgarisation agricole dans le bassin arachidier n'a été effective qu'en 1999, juste avant la création de l'ANCAR ainsi retardée. La libéralisation des importations de riz a aussi été longtemps retardée. A part les producteurs de coton, les agriculteurs sous pluie sont restés presque sans conseil agricole et sans services de recherche efficaces pendant une vingtaine d'années. . L'Etat s'est essoufflé à soutenir la riziculture de la vallée, la riziculture de mangrove en Casamance et la filière arachide. Les producteurs n'ont pas été soutenus et accompagnés dans leurs efforts d'adaptation de leurs stratégies agricoles aux nouvelles réalités. Les contraintes structurelles de l'agriculture pluviale n'ont pas été diagnostiquées. Ce fossé entre les stratégies des producteurs et les politiques publiques persiste et s'est sans doute élargi. La question des structures des exploitations agricoles sous pluie n'est toujours pas prise en compte. La nécessaire réforme foncière est différée. Le plan REVA et la stratégie de croissance accélérée proposée par le gouvernement actuel mettent l'accent sur les aménagements hydro agricoles et l'horticulture à travers le développement d'une agriculture d'entreprise alors que les agriculteurs familiaux sous pluie donnent la priorité aux céréales pluviales, à l'élevage et à la diversification. La politique d'infrastructures donne la priorité aux infrastructures urbaines de la capitale alors que la principale contrainte de toute la partie sud du territoire qui a bon potentiel agricole est l'accès au marché. La priorité est donnée aux exportations de produits horticoles alors que la majorité des agriculteurs donnent la priorité aux céréales locales et à l'élevage.

Sortir des impasses de l'économie agricole

Sortir des impasses actuelles de l'économie agricole suppose que l'Etat révise sa vision de l'agriculture. La majorité des producteurs agricoles sont et resteront sans doute sous pluie. Ils constituent la majorité des paysans pauvres. Ils n'ont aucune capacité à investir et à améliorer leur productivité. Ils ont fait la preuve de leur capacité à s'adapter à la sécheresse et au marché. Ils donnent la priorité aux céréales et à l'élevage, c'est-à-dire à ce que les Sénégalais pourraient consommer. La cible prioritaire de l'Etat doit être les petits producteurs agricoles qui sont en pluvial. Au lieu de définir son propre agenda et de vouloir créer de façon volontariste une agriculture d'entreprise, l'Etat doit se concentrer sur les agricultures familiales et les soutenir pour produire ce que les sénégalais consomment. Il y a là un marché important qui peut leur rapporter plus que les exportations d'huile d'arachide. A long terme, le Sénégal pourrait aussi se positionner sur le marché ouest africain comme exportateur de viande de qualité, par exemple.

BIBLIOGRAPHIE

ADIRA, 2004. Audit organisationnel et financier du comité national interprofessionnel de l'arachide. *Rapport de mission de l'audit organisationnel*. 95 pages.

Afristat, 2006. Base de données statistiques des produits agricoles.

Amin Samir L'Afrique de l'Ouest bloquée éditions de minuit 1972

Auvreville, 1938. La flore coloniale : les forêts de l'Afrique Occidentale Française. Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, Paris 244 pages

Ba A.T., AMBOU B., GOUDIABY A., ERVK F., DIALLO D. et CAMARA Ch., 1997. Végétation et flore du Parc transfrontalier Niokolo Badiar, 157 pages

Ba Cheikh Oumar et Faye Abderrahmane, 2006 – Etude sur la souveraineté alimentaire au Sénégal, diagnostic et perspectives, Broederlijk Delen (B.D.) et ENDA GRAAF.

Ba Cheikh Oumar et Niane-Ndoye Aifa (al.), 2004 – Caractérisation socio-économique des exploitations horticoles dans la zone des Naiyes, Sénégal, ISRA-PPMEH : 78p.

Bâ Diao M., Traoré E., Dieng A., Sall C., Sow O. S., Tonfio R., 2004. Petites entreprises de transformation et développement laitier dans la vallée du fleuve Sénégal. *Rev. Afric. Santé et Prod. Anim., 2(1) : 25-30.*

Badiane Niane A.; Khouma M. et Sene M. (1999). "Gestion et transformation de la matière organique: synthèse de travaux de recherche au Sénégal depuis 1945"

Badiane O., 1997. Libéralisation et compétitivité de la filière arachidière au Sénégal. IFPRI/Market and Structural Studies Division. Discussion paper 17. 70 pages.

BCEAO : statistiques sur la balance des paiements

Barry Boubacar, 1991 – Sénégambie du XVe au XIX siècle. Traite négrière, islam et conquête coloniale, l'Harmattan.

Benoit Cattin Michel, FAYE Jacques, 1982 - L'exploitation agricole familiale en Afrique soudano sahélienne, Paris, 95 p.

Benoit Cattin Michel, 1986 - Les unités expérimentales du Sénégal, Dakar, Montpellier, 500 p.

Broutin C., Diokhané O., 2000. La filière lait et produits laitiers au Sénégal. Dakar : GRET/TPA. 38 pages.

Canal Jean Suret Canal « Afrique Noire de la colonisation aux indépendances : 1950-60 tome 1 » éditions sociales 1972

Cissé. F, Dansokho .M et Diagne. A : ETUDE SUR LE RENFORCEMENT DU CAPITAL SOCIAL A TRAVERS LE PHENOMENE MIGRATOIRE SENEGAL/ Italie Etude économique . Consortium pour la Recherche Economique et Social (CRES) Rapport janv-fevrier 2006

CNUCED : Rapport 2004 sur les Pays les moins avancés

Copans J., 1980 – Les marabouts de l'arachide : la confrérie mouride et les paysans du Sénégal, Karthala, 263p.

Corniaux C**.,** 2003. La filière lait et produits laitiers dans la région de Saint-Louis. Rapport de recherche CIRAD/PSI. Saint-Louis : CIRAD/PSI. 52 pages.

CSE, 2000. Annuaire sur l'environnement et les ressources naturelles au Sénégal, MEJHP, Sénégal, 268 p

CSE 2005. Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, MEPN, 225 pages

Daffé G. et Diagne .A 2002. Le Sénégal en quête d'une croissance durable Kharthala
Direction de la Coopération Economique et financière /Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal : Le Programme triennal des investissements publics 2003-2005

DAPS, 2006 – Etude sur la réorganisation de la production de riz au Sénégal, rapport final, Agence Japonaise de Coopération Internationale, Nippon Koei Co., Ltd. Earth and Human Corporation

David Philippe, 1980 – Les navétanes. Histoires des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie, des origines à nos jours, NEA : 525.

Dansokho M., 2006. Commerce et Développement : L'exemple des filières de production locale de l'oignon, de la volaille et de l'aviculture au Sénégal UCAD- FASEG- CRES projet UNRISD forum social du Sénégal décembre 2006

DEFCCS, 1993, Plan d'action forestier du Sénégal, Vol. II, Document principal, 125 + annexes

Diagne A., Dansokho M., Cabral J. F. (2006). Réformes commerciales, réponse de l'offre agricole et sécurité alimentaire au Sénégal. Rapport de recherche AERC/UCAD/CRES.

Diagne A , 1998 Economic policies and agriculture in Senegal . Structural adjustment and Agricultural in West Africa CODESRIA series book

Diarrassouba Valy Charles, 1965 – L'évolution des structures agricoles du Sénégal : destructuration et restructuration de l'économie rurale, Université de paris, Faculté de droit et des sciences économiques.

Dièye P. N., Duteurtre G., Sissokho M. M., Sall M., Dia D**.,** 2003. La production laitière périurbaine au sud du Sénégal. Saisonnalité de l'offre et performances économiques. *Tropicultura, 21, n°3 , 142-148.*

Diop Momar-Coumba, 2002 –La société sénégalaise entre le local et le global, Karthala : 723p.

Diouf Mamadou, 2001 - Histoire du Sénégal, Maisonneuve et Larose, 220 p.

Direction de la Coopération Economique et financière /Ministère de l'Economie et des Finances : Le Programme triennal des investissements publics

Direction de la Prévision et de la Statistique /Ministère de l'Economie et des Finances : loi des finances 2003 et l'évolution du commerce extérieur

Direction de la Prévision et de la Statistique /Ministère de l'Economie et des Finances : loi des finances 2003

Durufle G., 1996. Tendances, contraintes et perspectives de l'Agriculture sénégalaise. Document de réflexion stratégique. ENGR, Outremont, Québec H2V 3J7, Canada, 104 p.

Duteurtre G., Dièye P. N., Dia D., 2005. Ouverture des frontières et développement agricole dans les pays de l'UEMOA. L'impact des importations de volaille et de produits laitiers sur la production locale au Sénégal. ISRA : Etudes et documents, vol. 8, n° 1, 78 pages.

Energy Africa, 2002. L'expérience de butanisation au Sahel. Newsletter volume 2, n° 4, p. 4-6.

FAO, 2003. Expériences de la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux au Sénégal. FAO : Sustainable forest management programme in African ACP countries. 52 p.

FAO., 2005. Livestock sector brief. Countries overviews. Rome : FAO. Disponible en ligne www.fao.org/ag/againfo/resources/en/pubs_sap.html .

Fall A. A., 2002, Situation du riz et sécurité alimentaire au Sénégal, rapport de la FAO.

Fall AS et Fall ST, 2001 – Cités horticoles en sursis. L'agriculture urbaine dans les grandes Niayes au Sénégal, CRDI.

Fall Babacar (sous dir.), 1997 – Ajustement structurel et emploi au Sénégal, Karthala/Codesria : 247p.

Fall Pape Demba, 2003 - Migration internationale et droits des travailleurs au Sénégal. Section de la migration internationale et des politiques multiculturelles ; Série UNESCO: Rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants).

Fanchette S., 1999. Colonisation des terres sylvopastorales et conflits fonciers en Haute Casamance. IIED, coll. Tenures foncières pastorales N°13 –31 pages

Faye A., Fall A., Coulibaly D., 2000. Région de Diourbel : Evolution de la production agricole. Drylands Research, Working paper 16. 42 pages.

Gaye M., 2000. Région de Diourbel : Politiques nationales affectant l'investissement chez les petits exploitants. Drylands Research. Working paper 12. 58 pages.

Gaye, M. 1992. Le désengagement de l'Etat et la question des intrants agricoles au Sénégal. In : Sociétés-Espaces-Temps. La crise de l'agriculture africaine, Dakar, 1992, I, 1; pp. 65-73.

Giffard P.L., 1974. L'arbre dans le paysage sénégalais; sylviculture en zone tropicale sèche. édition C.T.F.T. Dakar, 431 p.

GEOMAR International, 2004. Horticulture du Sénégal. Cadre stratégique horizon 2010. Octobre 2004. 117 pages.

Faye Jacques, 2006 – La démocratie locale base d'une décentralisation durable, séminaire AQUADEV.

GTZ, 2005. Textes de base sur l'Environnement au Sénégal, CD ROM, 2ème édition, MEPN

Hane S. M., 2005. Contribution à l'étude d'impact des institutions de micro-finance sur la rentabilité des activités maraîchères dans la commune de Mboro. Mémoire Ingénieur ENSA. 110 pages.

Info Conseil MPEA, 2006. Etat des lieux de la filière fruits et légumes au Sénégal. Avril 2006. 70 pages.

ISRA 1996. Plan stratégique de la zone agro-écologique du fleuve, Institut sénégalais de recherches agricoles, mars 1996.

Jeune Afrique, 2000, Le Sénégal- Coll. Les Atlas de l'Afrique, Ed. Jeune Afrique, nouvelle Edition – Direction Scientifique M.M. Sall, Paris, 84 pages.

Kelly, V. et al.; 1996. Cash Crop and Food Grain Productivity in Senegal. Historical View, New Survey Evidence and Policy Implications. MSU International Development Paper No. 20

Lavigne Delville P., Tolmin C. et Traoré S. 2000. Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest : dynamiques foncières et interventions publiques. KARTALA-IRD. Economie et développement.

Lericollais André, 1999 - Paysans sereer, Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal, IRD, 668 p.

Losch Bruno, 2006 – Quel statut pour l'instabilité des prix dans les changements structurels des agricultures des Sud ?, L'Harmattan.

Losch Bruno, Bosc PM et Mercoiret MR, 2005 – Pour des politiques agricoles négociés adaptées aux enjeux locaux : passer du « prêt-à-porter » au « sur mesure », communication au forum du Dakar agricole du 4 au 5 février 2005

Leroux M., 1972, La dynamique des précipitations en Afrique Occidentale. Th. de Doctorat de 3ème Cycle de Géographie. FLSH /Université de Dakar. ASECNA. 281 pages

Ly C., 2000. Région de Diourbel : Evolution de la commercialisation agricole. Drylands Research. Working paper 18. 38 pages.

MAE/DAPS/ONRS, 2001. Enquête sur la consommation de riz des ménages dans les régions de Dakar et de Saint-Louis. Septembre 2001. 15 pages.

MAE, 2003. Lettre de politique de développement du secteur de l'élevage.

MAE, 1998. Recensement national de l'agriculture.

Maïga Mahamadou, 1995 – Le fleuve Sénégal et l'intégration de l'Afrique de l'Ouest en 2011, Khartala, Paris, 243 p.

MEF/DPS, 2004. Situation économique et sociale du Sénégal. Edition 2002-2003. 197 pages.

MEF/LPDFA (2003). Lettre de politique de développement de la filière arachide. République du Sénégal, MEF/MAE. 17 pages.

MEF/CEPOD, 2005. Etude de l'impact d'une réduction de la protection des huiles alimentaires sur les différents segments de la filière arachide. *Rapport final*. Octobre 2005. 45 pages.

Michel P., 1990, La dégradation des paysages, exemple du Sénégal. Actes du coll. La Dégradation des Paysages en Afrique du l'Ouest. Points de vue et perspectives de recherches. Edité par JF RICHARD-AUPELF, Coopér. Franç., UICN, ORSTOM, ENDA-Dakar, pp. 37-53

MEF, 2006. Stratégie de croissance accélérée. Grappe agriculture/agro-industrie. Rapport d'étape, 203p.

MEF/DPS, 2004. Situation économique et sociale du Sénégal / Edition 2002-2003. Dakar, Sénégal, décembre 2004, 175 p.

MEL/DIREL, 2004. Rapport annuel 2004 - Partie productions animales. Dakar. 17 pages.

MEPN, 1997. Plan National d'Actions pour l'Environnement. CONSERE, MEPN, Sénégal, 158 p.

MEPN, 1999. Stratégie et plan national d'actions pour la conservation de la biodiversité, CONSERE, MEPN, Dakar, Sénégal, 93 p.

Ministère de l'Agriculture, 1996, 1996. Plan d'Action Foncier du Sénégal. Cabinet Panaudit Sénégal, U.P.A., Min. Agric, 92 p.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 2003. Rapport national sur l'état des ressources génétiques animales au Sénégal – 48 pages

Ministère de l'Agriculture, 1996. Plan d'Action Foncier du Sénégal. Cabinet Panaudit Sénégal, Min. Agric, U.P.A. 92 pages.

Ministère de l'économie et des finances, 2004 – Rapport de Synthèse de la deuxième ESAM II : 260p.

Ministère de la santé (Direction des études, de la recherche et de la formation), 1999 – Enquête sénégalaise sur les indicateurs de santé 1999, Dakar, Calverton, 212p.

Ndiaye et al, 1993. Les implications démographiques des politiques de développement au Sahel: le cas du Sénégal. In Migrations et urbanisation au sud du Sahara: quls impacts sur les politiques de populations et de développement.

PNUE, 2005. Evaluation intégrée de l'impact de la libéralisation du commerce. Une étude de cas sur la filière riz au Sénégal. Première édition. 91 pages.

PPEA, 2001. Etude pour le financement des exportations horticoles. Revue à mi-parcours du PPEA. Project Management Consult. Septembre 2001. 39 pages.

Rapport économique : 1933, 2-G-33-4,

Rapport économique : 1933, 2-G-33-63

Rapport économique : 1934, 2-G-34-33,

Rapport économique : 1952, 2-G-52-84,

Rapport situation économique : 1935, 2-G-35-36.

Rapport Portères 1952,

Rapp. Brun 1956, 2-G-56-30, p. 3, DGSEP), juin 1957,

Rapp. Brun 1956, DGSEP 1957, Contrôle Financier SN

Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, Enquête sur les migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) 1992-1993. Rapport national descriptif. Bamako, août 1997

Sander Cerstin et Barro Issa, 2004 – Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de microfinance, document de travail n°40, International labour office, Geneva.

Tarraf-Najib Souha - Cahiers d'étude sur la méditerranée orientale et le monde turco-iranien, n°30 juin-décembre 2000

Jeune Afrique, 2000. Le Sénégal- Coll. Les Atlas de l'Afrique, Ed. Jeune Afrique, nouvelle Edition – Direction Scientifique M.M. Sall, Paris, 84 pages

IOM/UN, 2000 – World migration report

OMVS 2003. Etudes de base pour la phase initiale de mise en place de l'Observatoire de l'Environnement - Rapport technique (2003; 256 pages)

République du Sénégal, 1997. Communication initiale du Sénégal a la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (1997; 118 pages) : CHAPITRE III - ETUDES DES CAS DE VULNERABILITE: II - Impacts potentiels des Changements

Climatiques sur la production alimentaire au Sénégal: synthèse des résultats (étude Madiagne Diagne)

ROBIN Nelly. : Atlas des migrations Ouest-Africaines vers l'Europe, 1985-1993 – 1997

SAED, 2001. Intensification de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal : acquis et perspectives. SAED/DPDR. Mars 2001. 23 pages.

SAED, 2004. Programme spécial de production de 250 000 tonnes de riz blanc dans la vallée du fleuve Sénégal. Mars 2004. 15 pages.

Tall Sérigne Mansour, 2002 – L'émigration internationale sénégalaise d'hier à demain, in momar Coumba Diop « La société sénégalaise entre le local et le global », Karthala.

Touré O., 1990 - Ngaynaaka majji : la perte des pratiques pastorales dans le Ferlo (Nord Sénégal), CSE, publications, 24 pages

Tourte, R., M.G. Pocthier, C. Ramond, J. Monnier, R. Nicou, J.F. Poulain, R. Hamon & C. Charreau, 1971. Thèmes légers, thèmes lourds, systèmes intensifs, voies différentes ouvertes au développement agricole du Sénégal. *Agronomie Tropicale* 26 : 632-669.

UNESCO / L'Enseignement supérieur pour une nouvelle Afrique : la vision des étudiants : forum des Associations d'Etudiants en Afrique sur l'Enseignement Supérieur au 20ème siècle, Accra (Ghana) 23- 25 mars 1998

Wade I., 2003. Information et coordination dans les filières maraîchères au Sénégal. Mémoire DEA ENSAM/Université Montpellier 1. Septembre 2003. 85 pages.

www.ics.sn

ANNEXES

Figure A.1. : Evolution du taux de mortalité de 1960 à 2002 (par 1000 habitants)

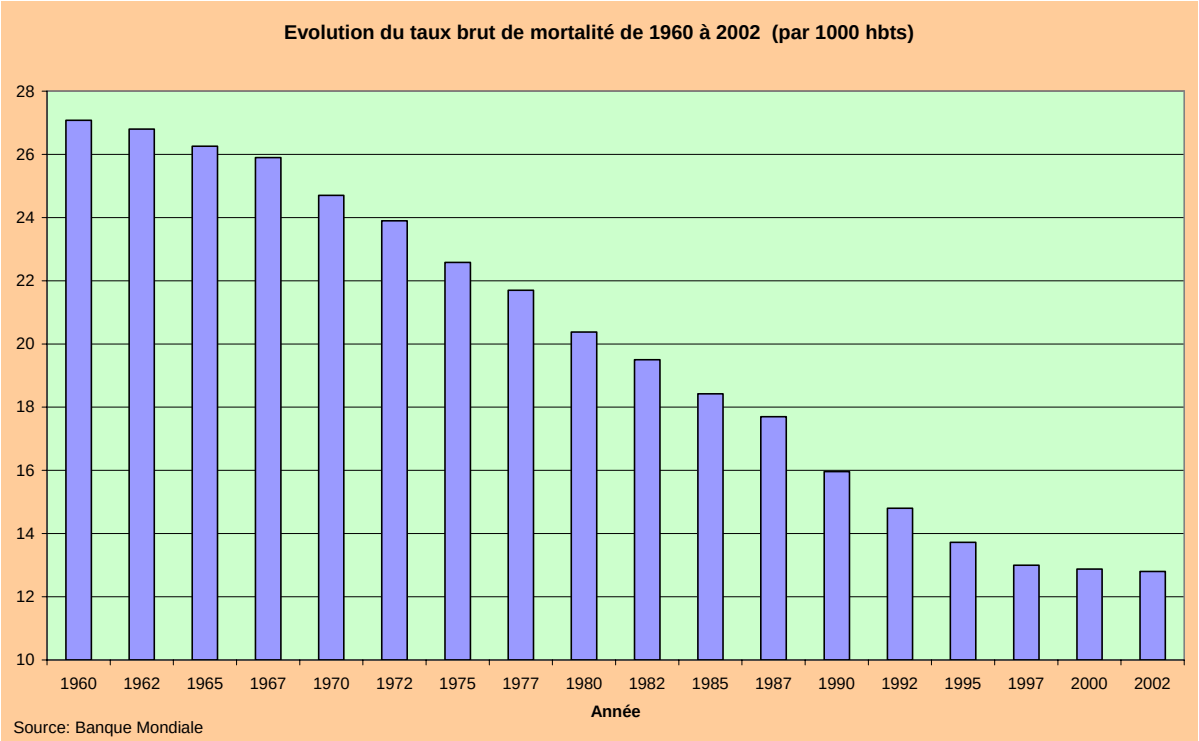

Tableau A.1. : Evolution des exportations 1884-1969

	production
Périodes	exportée équival
	(moyenne coques annuelle)
	1000 tonnes
1884-89	32
1890-99	68
1900-99	146
1910-19	216
1920-29	374
1930-39	440
1940-44	244
1945-49	392
1950-54	435
1955-59	670
1960-64	770
1965-69	750

Source : Samir Amin, 1972

Tableau A.2. : Evolution du nombre de navétanes, de la production et de superficies d'arachide entre 1930 et 1961

Année	Navétanes	Production (t)	Superficies cultivées
1930	74324,00	540000,00	
1931	64000,00	286000,00	
1932	51858,00	482000,00	
1933	39006,00	613000,00	
1934	38228,00	490000,00	637000
1935	59000,00	621000,00	687000
1936	70000,00	715000,00	750 000
1937	45503,00	575000,00	680000
1938	69740,00	661500,00	725000
1939	64400,00	654000,00	731000
1940	39324,00	526000,00	665 450
1941	24504,00	290000,00	
1942	22600,00	290000,00	
1943	43676,00	290000,00	
1944	41772,00	290000,00	577 000
1945	35342,00	290000,00	542 000
1946	12925,00	290000,00	600000
1947	25809,00	290000,00	660000
1948	23014,00	290000,00	697000
1949	53992,00	290000,00	691000
1950	36487,00	290000,00	641000
1951	48814,00	290000,00	684500
1952	31416,00	290000,00	657000
1953	29939,00	624500,00	700000
1954	61745,00	442000,00	720 000
1955	41577,00	596500,00	707000
1956	315000,00	763000,00	780000
1957	55430,00	912000,00	925000
1958	40000,00	765000,00	878000
1959	21000,00	830000,00	906000
1960	20000,00	892000,00	976994
1961	11200,00	994750,00	1 026 500

Sources : Rapp. écon. 1933, 2-G-33-4, Rapp. écon. 1933, 2-G-33-63, Lt-gvr Debonne devant Conseil Général! 27 mai 1933., Rapp. écon. 1934, 2-G-34-33, gvr-gl Brévié devant Conseil de Gvt / 7 déc. 1934. Rapp. situation écon. 1935, 2-G-35-36.Sanner 1949, Rapp. Portères 1952, Rapp. écon. 1952, 2-G-52-84, Rapp. Brun 1956, 2-G-56-30, p. 3, DGSEP), juin 1957, Rapp. Brun 1956, DGSEP 1957, Contrôle Financier SN

Tableau A.3. : Evolution du commerce extérieur sénégalais par pays partenaire (part en %)

	1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003	
	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import
UEMOA	13,57	2,88	15,28	2,69	13,27	2,62	14,05	3,18	12,43	2,89	14,19	3,12	18,37	2,90	23,96	3,91
MALI	6,34	0,05	5,80	0,02	5,34	0,00	5,24	0,01	6,16	0,00	6,93	0,00	8,86	0,00	9,47	0,00
COTE D'IVOIRE	2,85	2,81	4,35	2,62	3,86	2,59	3,59	3,14	2,15	2,79	3,30	2,86	3,46	2,83	5,39	3,56
CEDEAO	18,38	8,30	19,57	10,12	18,11	8,79	18,68	9,92	21,81	17,14	21,42	13,42	25,89	12,16	31,76	16,85
COTE D'IVOIRE	6,34	2,81	5,80	2,62	5,34	2,59	5,24	3,14	6,16	2,79	6,93	2,86	8,86	2,83	9,47	3,56
NIGERIA	2,85	5,39	4,35	7,37	3,86	6,02	3,59	6,54	2,15	13,94	3,30	9,80	3,46	8,69	5,39	12,18
CEMAC	4,49	1,71	5,14	0,83	5,04	1,39	2,94	0,81	3,21	0,97	4,02	1,20	2,79	1,06	2,22	1,08
CAMEROUN	2,40	0,53	1,90	0,73	1,84	0,51	1,70	0,49	1,33	0,45	1,17	0,37	0,76	0,35	0,89	0,35
GABON	0,83	1,18	1,69	0,09	1,66	0,86	0,51	0,11	0,83	0,28	1,21	0,23	0,89	0,33	0,33	0,24
UNION EUROPEENNE	42,41	53,68	40,91	52,72	41,36	55,85	44,80	55,03	46,41	50,88	42,20	51,77	34,23	51,14	30,37	46,50
FRANCE	20,42	28,45	21,98	29,88	18,60	32,38	17,91	30,33	18,39	29,03	16,70	27,77	12,93	25,56	12,17	24,91
BELGIQUE	1,13	2,90	3,81	3,83	3,81	3,90	1,28	3,01	1,11	3,03	2,20	3,33	1,10	3,42	0,69	2,75
PAYS BAS	2,23	3,23	1,86	2,72	4,37	2,77	0,58	2,54	2,46	3,19	2,72	3,29	1,63	3,14	0,87	2,92
ALLEMAGNE	1,00	6,55	1,41	3,76	0,61	4,40	1,05	4,32	1,53	3,72	0,94	4,79	0,89	5,35	0,50	3,44
ITALIE	9,18	3,55	4,20	3,34	6,38	3,64	13,04	5,94	11,04	3,31	5,96	3,98	4,41	4,49	8,46	3,57
ROYAUME UNI	1,13	1,95	0,50	1,83	0,30	2,06	1,29	2,07	1,21	2,11	1,25	1,38	1,18	1,28	0,24	1,53
IRLANDE	0,00	0,81	0,00	1,01	0,09	1,08	0,00	1,07	0,00	1,59	0,00	1,52	0,00	1,44	0,00	1,21
DANEMARK	0,00	0,37	0,01	0,21	0,00	0,19	0,07	0,23	0,07	0,15	0,08	0,21	0,07	0,87	0,01	0,22
GRECE	2,58	0,11	1,86	0,10	0,56	0,22	2,69	0,15	2,50	0,04	7,30	0,05	7,69	0,08	1,47	0,48
SUEDE	0,00	0,45	0,00	0,43	0,00	0,47	0,00	0,41	0,00	0,32	0,00	0,28	0,00	0,31	0,00	0,32
FINLANDE	0,00	0,20	0,00	0,22	0,00	0,23	0,00	0,24	0,00	0,10	0,00	0,11	0,00	0,77	0,00	0,13
AUTRICHE	0,00	0,27	0,00	0,21	0,00	0,17	0,00	0,21	0,01	0,16	0,00	0,20	0,02	0,15	0,22	0,23
PORTUGAL	0,33	0,45	0,87	0,73	1,70	0,65	1,34	0,51	1,82	0,54	1,04	0,56	1,09	0,34	0,77	0,53
ESPAGNE	4,42	4,40	4,41	4,46	4,93	3,70	5,54	4,02	6,28	3,58	4,00	4,30	3,22	3,94	4,98	4,28
EUROPE	42,60	56,16	41,14	56,57	41,47	59,91	45,62	58,72	47,47	54,00	43,12	55,43	34,85	54,92	31,15	51,03
AFRIQUE	25,68	11,38	27,57	13,85	27,78	12,28	25,96	13,63	28,23	20,94	29,98	17,78	32,71	16,91	37,37	21,07
AMERIQUE	1,85	10,86	0,66	9,58	1,17	10,12	0,59	7,59	1,11	7,05	0,64	7,77	0,49	9,25	0,86	9,33
ASIE	21,32	21,54	20,64	19,90	21,50	17,57	21,20	19,92	16,24	17,78	14,09	18,84	22,24	18,77	16,79	18,38
AUTRES	8,54	0,05	9,99	0,10	8,08	0,12	6,63	0,14	6,95	0,23	12,17	0,18	9,70	0,16	13,84	0,18

Source : DPS

Tableau A.4. : les indicateurs de performance entre 1980-2003

	PERIODE				
	80-84	**84-93**	**94-00**	**01-03**	**80-03**
INDICATEURS MACROECONOMIQUES					
1-POPULATION ACTIVE OCCUPÉE	61%	58%	55%	52%	
2-CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU PIB *(taux de croissance annuel*proportion du PIB à prix constants, en pourcentage)*					
VALEUR AJOUTÉE TOTALE	2,10%	1,90%	3,80%	3,20%	2,60%
Secteur primaire	0,40%	0,40%	0,60%	-0,50%	0,40%
Secteur secondaire	0,60%	0,50%	0,90%	0,90%	0,70%
Secteur tertiaire	1,20%	0,90%	2,20%	2,80%	1,50%
+Taxes nettes sur les produits.	0,7%	0,2%	0,7%	0,7%	0,5%
Produit intérieur brut.	2,8%	2,0%	4,5%	3,9%	3,1%
VALEUR AJOUTÉE TOTALE					
Agriculture vivrière	0,0%	0,11%	0,24%	0,32%	0,15%
Agriculture industrielle ou d'exportation	0,3%	0,03%	0,14%	-0,85%	0,03%
elevage et chasse	0,02%	0,20%	0,20%	0,00%	0,11%
pêche	0,10%	0,02%	0,08%	0%	0,04%
postes et telecommunications	0,06%	0,06%	0,38%	0,96%	0,24%
3. STRUCTURE DU PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR BRANCHE D'ACTIVITE *(en pourcentage du PIB à prix constant)*					
Valeur ajoutée totale	89,10%	89,15%	89,32%	87,99%	89,05%
Secteur primaire	19,90%	20,24%	18,59%	16,04%	19,19%
Secteur secondaire	16,90%	18,34%	20,10%	20,51%	18,88%
Secteur tertiaire	52,20%	50,57%	50,64%	51,44%	50,98%
Taxes nettes sur les produits	10,90%	10,85%	10,68%	12,01%	10,95%
Produit intérieur brut.	100%	100%	100%	100%	100%
VALEUR AJOUTÉE TOTALE					
Agriculture vivrière	7,30%	7,69%	6,23%	5,81%	6,96%
Agriculture industrielle ou d'exportation	5,50%	4,17%	3,56%	2,21%	3,97%
élevage et chasse	3,72%	4,81%	5,68%	4,26%	4,47%
pêche	1,72%	2,08%	3,16%	1,93%	2,04%
postes et telecommunications	1,76%	2,08%	3,54%	3,73%	2,35%
4. IMPORTATIONS TOTALES PAR PRODUIT MOYENNE *En milliards de francs CFA aux prix constants de 1999*	761,88	876,85	977,13	1172,89	853
Agriculture vivrière	19,7	26,67	35,81	53,89	32
Agriculture industrielle ou d'exportation	8,7	10,44	9,19	10,01	10
Produits alimentaires	116,7	134,86	199,12	276,39	168
elevage et chasse	0,34	0,37	0,68	0,56	0,43
pêche	0,06	0,05	12,8	2,46	3
postes et telecommunications	1,16	1,74	3,9	10,3	2,94
5-EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES PAR PRODUIT *En milliards de francs CFA fab aux prix constants de 1999*	603,61	622,27	826,33	914,72	715
Agriculture vivrière	0	0,9	3,31	3,07	2
Agriculture industrielle ou d'exportation	0	1,53	4,9	5,38	3

elevage et chasse	0	0,15	0,86	0,8	0,34
pêche	30,1	49,65	135,28	65,7	61,28
postes et telecommunications	10,26	12,28	40,4	42,56	20,48
6. BALANCE COMMERCIALE	-158,26	-254,57	-150,8	-258,17	-137,63
7. BALANCE AGRICOLE					
Agriculture vivrière	-19,7	-25,77	-32,5	-50,81	-29,85
Agriculture industrielle ou d'exportation	-8,7	-8,91	-4,29	-4,63	-6,99

Source : synthèse des comptes nationaux DPS, 2005,

Tableau A.5. : Situation des flux migratoires au départ du Sénégal en 2005

Pays de destination	Effectifs des émigrés
Gambia, The	123 443
France	90 551
Italy	70 783
Mauritania	42 866
Others (South)	37 631
Spain	25 119
Others Africa	18 883
Gabon	18 396
United States	12 026
UEMOA *	10 589
Others Europe	8 733
Others America	2 098
Others (North)	1 840
Others Asia Pacific	443
TOTAL	**463 402**

Source : Banque mondiale, 2005

** On n'a pas eu de report concernant le Mali, la Côte d'Ivoire et notamment pour le Maroc.*

Tableau A.6. : Situation des transferts des migrants sénégalais en 2005

Pays d'accueil	Montants des transferts en millions de dollar US
Cape Verde	7,338492
France	179,917552
Gambia, The	1,28625788
Guinea	10,106659
Guinea-Bissau	7,4234445
Lebanon	7,9049
Mali	3,4700595
Mauritania	0,87222969
Morocco	8,613367
Syrian Arab Republic	3,747535
United States	1,52183438
TOTAL	232,202331

Source : Banque mondiale, 2005

Tableau A.7. : Pluviométrie au niveau des différentes stations de 1951 à 1997

	Bakel	'Bambey	Coki	Dagana	Dakar-Yoff'	Diourbel	Fatick	Gassane	Goudiry	Kaolack	Kedougou
1951	497,00	978,60	693,00	361,30	901,00	711,50	1015,00	724,90	861,60	1067,20	1527,40
1952	458,00	920,40	787,90	366,90	613,60	962,90	847,80	776,40	830,70	1176,60	1230,90
1953	426,00	745,20	675,50	334,90	409,10	739,80	858,80	581,30	893,20	759,50	1196,20
1954	357,20	780,20	430,50	259,30	760,60	927,70	629,30	746,30	713,80	898,80	2160,10
1955	513,90	780,80	716,70	630,00	673,70	940,50	988,30	732,00	1019,10	780,40	1256,70
1956	595,10	644,80	282,10	276,20	477,20	724,30	842,40	523,40	697,00	895,20	1060,00
1957	484,00	676,20	599,00	390,50	624,30	814,00	1051,20	622,10	877,70	932,30	1552,60
1958	234,60	820,50	519,60	322,00	818,40	730,20	827,70	851,50	841,50	1050,30	1616,00
1959	688,8	461,1	546,7	151,6	273,1	572,2	629,9	569,8	788,5	635,8	1343,4
1960	395,40	781,60	443,20	342,30	582,60	683,50	644,30	625,90	758,40	602,90	1194,20
1961	365,50	662,80	669,10	315,30	614,30	583,20	668,20	515,80	760,00	774,80	1394,70
1962	317,00	747,40	313,90	225,10	709,70	616,50	482,10	424,70	962,00	604,80	1444,20
1963	528,40	538,40	416,60	330,70	451,50	559,30	740,10	591,50	873,80	670,60	1374,70
1964	468,70	703,10	529,10	278,30	570,10	723,10	850,60	559,90	616,20	990,20	1361,50
1965	750,70	602,30	437,60	291,20	411,70	605,40	642,50	651,10	741,40	529,30	1372,10
1966	700,10	580,70	451,50	403,00	595,00	707,30	823,10	767,50	742,40	945,90	1453,60
1967	902,50	823,00	398,40	366,60	895,40	810,90	976,60	707,20	800,10	844,70	1124,80
1968	483,70	362,90	245,60	220,60	259,70	358,80	335,30	225,10	650,10	539,90	1147,00
1969	574,70	666,10	617,00	374,30	751,30	875,40	950,20	749,60	712,00	732,90	1336,00
1970	456,70	482,70	330,40	174,70	177,00	584,50	490,20	212,40	760,80	477,10	1087,70
1971	540,60	605,10	250,40	314,90	366,70	662,80	802,70	473,00	620,10	849,00	1179,40
1972	394,10	394,50	187,70	79,50	116,70	419,40	298,10	426,20	788,50	479,80	970,90
1973	395,60	322,60	273,00	222,80	287,00	333,70	394,40	294,00	573,80	440,20	1211,20
1974	681,50	518,70	381,00	205,80	366,30	598,90	412,30	514,50	651,30	548,50	1296,20
1975	667,10	534,10	343,70	263,90	564,00	505,20	665,80	582,10	781,40	553,70	1271,90
1976	320,70	425,80	187,80	293,10	387,80	497,10	672,60	444,00	530,20	472,40	1121,80
1977	391,00	312,10	323,70	155,70	171,20	351,80	373,20	271,80	522,20	461,10	1109,30
1978	563,00	630,50	421,40	328,50	323,40	664,30	522,80	521,10	633,90	638,90	1595,00
1979	408,80	514,50	327,70	267,50	341,10	527,30	532,20	415,60	661,30	510,50	959,10
1980	410,80	323,60	369,90	180,20	377,80	341,40	314,90	326,10	564,00	418,10	1116,10
1981	533,40	504,90	312,50	176,30	336,30	370,90	514,20	450,10	796,90	591,00	1295,10

1982	574,00	452,40	329,50	141,90	310,60	328,40	578,60	410,50	440,40	654,40	957,30
1983	481,70	317,60	125,50	67,30	156,60	285,60	272,70	272,30	506,00	305,10	883,00
1984	250,40	460,20	131,10	57,90	236,60	463,10	535,80	483,00	545,00	586,10	1224,50
1985	532,00	390,40	317,70	202,70	509,40	415,50	633,80	461,80	627,10	650,60	1272,10
1986	468,90	425,50	224,70	138,30	388,40	286,70	392,40	434,60	623,30	636,20	1177,90
1987	432,80	364,60	395,70	199,60	443,00	458,60	574,80	359,90	584,00	550,90	1076,60
1988	654,20	606,60	422,20	261,30	443,90	624,80	615,40	543,80	799,60	691,30	991,60
1989	458,80	805,50	560,40	251,00	549,90	555,80	598,70	581,40	668,30	716,70	1030,70
1990	450,10	365,80	255,20	182,10	263,30	403,10	314,70	359,10	635,90	458,30	796,20
1991	472,6	343,1	314,1	74,2	274,3	274,3	428,7	330,4	274,4	393,8	1124,5
1992	405,6	364,9	183	84,4	191,3	191,3	466,7	525,6	639,6	502	935,5
1993	459,3	357	346,4	240,2	325,9	325,9	543,9	406,8	476,9	560,4	1164,5
1994	741,4	498,2	380,5	256,1	250,3	250,3	548,8	597,7	702,9	621,2	1313,6
1995	698,7	575	307,6	150,9	456,7	456,7	714,7	428,7	547,2	453,1	1044,8
1996	320,4	356,6	137,1	32,4	455	455	374,5	430,8	581,1	457,2	1122,4
1997	487,9	397,4		64,9	201,8	201,8	390,5	249,7	615	515,4	1622,3

Tableau A.7. (suite) : Série pluviométrique

	Koungheul	Linguere	Louga	Mbour	Nioro	St Louis	Tamba	Thiel	Thiès	Vélingara	Yangyang	Ziguinchor
1951	1123,00	677,50	710,40	1157,40	1113,20	455,50	978,20	701,50	977,10	1428,10	428,00	1417,90
1952	1143,50	619,40	865,30	760,10	1060,20	427,30	988,90	734,60	886,70	1162,80	488,30	1631,40
1953	973,50	669,20	616,20	881,90	1034,50	288,70	826,20	614,80	593,60	980,20	765,60	1395,20
1954	827,40	506,40	373,40	722,00	1063,70	373,50	922,60	676,10	854,70	994,00	718,90	1598,00
1955	1015,00	586,40	684,50	824,50	1099,30	416,20	957,40	760,40	894,30	1256,60	702,30	1940,00
1956	724,00	333,20	339,80	661,40	657,40	225,00	1223,30	568,80	596,20	963,40	382,00	1763,50
1957	975,30	585,10	473,00	648,80	710,50	310,90	964,70	661,20	988,60	1418,70	726,80	1548,70
1958	1198,90	595,80	494,40	1223,90	1081,40	352,70	755,00	794,50	771,70	1301,40	557,40	1881,60
1959	910,9	538	420,6	412,2	679,7	192,5	867	477,4	425,8	1069,7	396,7	1144,9
1960	734,50	611,90	365,80	683,70	788,60	259,60	809,10	551,50	767,60	996,70	507,20	1274,60
1961	742,00	523,50	436,30	775,00	724,80	283,90	847,70	451,20	563,80	1536,00	526,40	1549,30
1962	815,70	341,30	354,20	1034,70	598,40	331,80	826,90	380,90	738,80	1055,80	341,50	1567,50
1963	778,00	399,60	470,50	572,60	776,80	358,70	992,30	541,70	586,40	934,90	516,60	1429,40
1964	736,30	482,60	441,70	773,90	880,10	328,00	1245,90	518,10	803,70	1554,10	461,10	1222,80
1965	872,30	426,30	479,50	698,40	763,40	323,40	1109,60	615,70	494,00	924,40	332,50	1756,60
1966	1075,50	518,40	374,90	659,20	913,40	438,60	1082,70	650,70	501,90	1034,80	435,10	1603,80
1967	806,20	556,00	460,60	941,20	1051,40	415,60	769,20	598,40	798,60	1095,50	386,30	2006,50
1968	518,10	301,70	212,40	451,70	493,50	233,40	778,80	296,20	235,70	816,30	278,10	882,50
1969	829,60	679,00	599,00	980,00	999,90	531,00	815,50	925,50	826,30	866,30	790,30	1460,70
1970	458,00	297,10	253,00	430,40	595,70	179,90	536,90	280,40	443,80	774,30	230,10	1398,30
1971	647,60	328,30	294,00	605,70	738,70	177,00	988,20	439,40	522,60	810,70	377,70	1098,60
1972	626,50	245,40	156,40	198,30	494,50	152,10	632,70	482,40	228,00	700,40	156,40	951,80
1973	524,90	255,40	289,60	334,00	602,10	190,40	718,10	411,80	266,50	869,90	227,70	1289,40
1974	707,80	330,60	408,50	423,80	628,70	196,80	943,00	551,50	655,40	703,70	261,00	1240,40
1975	974,20	477,30	317,30	754,80	1028,00	389,40	892,90	618,70	578,70	1041,10	363,50	1417,20
1976	694,70	378,40	310,30	500,70	760,30	205,80	665,60	523,80	473,70	826,70	345,30	1296,50
1977	399,20	340,00	168,40	237,20	497,80	102,30	602,30	455,80	289,00	684,90	221,30	790,30
1978	809,30	267,30	353,30	743,90	702,70	222,70	725,60	447,10	605,60	1058,80	355,90	1513,40
1979	1067,30	393,70	253,00	486,80	764,70	220,50	737,10	416,20	626,50	772,00	246,20	1049,10
1980	704,90	380,90	191,60	371,70	523,10	249,20	523,90	417,40	409,30	745,60	341,80	699,40
1981	721,50	377,00	253,70	467,40	785,90	325,60	759,40	503,60	537,10	1052,50	389,80	1220,70
1982	431,00	486,00	215,80	442,10	541,10	191,40	459,50	428,30	460,20	796,20	360,50	899,30
1983	501,40	190,70	150,70	343,90	417,80	100,00	489,60	278,70	240,80	698,30	165,80	818,50
1984	511,40	380,00	174,10	414,00	435,30	109,30	591,00	535,90	316,50	957,40	222,90	1237,10
1985	725,30	383,30	221,30	478,50	532,00	261,60	556,60	490,20	404,60	721,70	338,30	1382,30
1986	714,20	336,90	256,70	374,10	800,60	159,60	768,20	329,10	368,50	943,10	260,90	976,00
1987	806,20	559,00	354,70	565,30	851,80	342,70	679,60	503,20	416,90	922,70	461,50	1042,60
1988	619,00	454,30	449,20	697,20	923,00	333,20	950,30	521,80	508,90	980,00	454,30	1683,60
1989	634,80	587,20	473,50	667,50	824,60	239,90	755,70	592,90	611,10	951,50	587,20	1165,20
1990	503,80	317,50	291,20	437,00	554,10	195,80	701,80	355,50	408,70	681,30	317,50	1110,40
1991	443,1	231	250,3	469	513,3	179,7	677,4	263,1	335,1	722,7	168,4	1550,2
1992	686,7	319,1	217,2	479,6	743,5	58,6	775,5	458,9	302,2	893,7	162,2	968,8
1993	694,8	335,2	361,4	434,7	812,8	238,8	433,6	362,5	305,9	788,4	316,8	1481,7
1994	754,6	300,6	219	437,7	795,2	284,3	1055,7	446,1	423,9	995,2	331	1203,5
1995	662,8	347,8	292,8	490,9	709,9	282	499,2	506,1	492,8	769,7	119,9	1095,4
1996	623,9	498,4	317	562,2	524,9	110,8	781,7	338,3	389,4	914,9	293,5	1156,7
1997	520,3	296,2	149,6	347,3	630,2	220,2	682,2	238,1	413,6	617,9		1281,5

Tableau A.8. : Typologie et effectif du cheptel (x 1000) de 1960 à 1998 (CSE 2000)

Année	Bovin	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Camelins	Volaille tradi.	Volaille indus.
1960	1 746	1 023		20	76	55	3	nd	Nd
1961	1 960	1 284		31	94	65	3	nd	Nd
1962	1 860	1 416		37	107	81	10	nd	Nd
1963	1 918	1 534		44	113	84	3	nd	Nd
1964	1 967	1 789		44	159	141	nd	nd	Nd
1965	2 219	1 908		53	168	147	30	nd	Nd
1966	2 424	2 376		85	185	161	33	nd	Nd
1967	2 477	2 448		87	189	167	11	nd	Nd
1968	2 527	2 521		90	191	172	8	nd	Nd
1969	2 556	2 600		160	197	178	7	nd	Nd
1970	2 615	2 750		167	200	185	7	nd	Nd
1971	2 674	2 810		175	205	190	7	nd	Nd
1972	2 508	2 718		182	206	187	5	nd	Nd
1973	2 250	2 412		189	200	186	6	nd	Nd
1974	2 318	2 533		196	204	191	6	nd	Nd
1975	2 380	2 555		160	210	196	6	nd	Nd
1976	2 440	2 739		166	227	204	6	nd	Nd
1977	2 514	2 811		169	230	210	7	nd	Nd
1978	2 533	2 821		173	240	230	7	nd	Nd
1979	2 500	2 920		175	nd	nd	6	7 900	Nd
1980	2 238	3 100		180	nd	nd	6	8 423	Nd
1981	2 261	3 265		184	nd	nd	6	9 011	Nd
1982	2 329	3 364		187	204	206	6	9 600	Nd
1983	2 290	3 300		189	208	209	6	8 600	Nd
1984	2 200	3 000		190	206	206	6	9 300	Nd
1985	2 250	3 400		145	204	208	6	9 800	Nd
1986	2 484	5 264		424	305	255	8	10 500	Nd
1987	2 544	5 543		286	333	278	16	11 000	Nd
1988	2 465	5 227		90	380	286	16	9 900	2 000
1989	2 548	5 561		102	389	303	7	9 940	2 860
1990	2 465	5 952		104	440	303	5	14 419	4 233
1991	2 539	3 342	2 853	124	454	328	5	10 589	4 052
1992	2 602	3 498	2 944	146	431	364	5	10 713	4 803
1993	2 693	3 657	3 076	154	433	366	5	11 140	4 165
1994	2 760	3 821	3 257	161	434	366	5	11 572	4 201
1995	2 800	3 890	3 336	163	434	366	5	11 600	5 619
1996	2 870	4 045	3 440	171	436	367	5	11 950	4 932
1997	2 898	4 198	3 578	191	444	375	4	13 126	4 955
1998	2 912	4 345	3 703	214	445	376	2	1 699	4 900

Source: Tableaux de données disponibles à la Division des Statistiques de la Direction de l'Elevage

Tableau A.9. : Evolution des productions contrôlées de gomme arabique du Sénégal de 1941 à 1993 en tonnes

Années	Production	Années	Production	Années	Production
1941	3 801	**1961**	1 053	**1981**	492.5
1942	-	**1962**	1 428	**1982**	693.1
1943	2 044	**1963**	1 768	**1983**	544.4
1944	1 556	**1964**	1 698	**1984**	122
1945	-	**1965**	2 654	**1985**	144.2
1946	2 595	**1966**	2 116	**1986**	465.8
1947	2 210	**1967**	5 875	**1987**	507.4
1948	2 743	**1968**	5 012	**1988**	274.5
1949	1 537	**1969**	5 545	**1989**	318
1950	915	**1970**	6 991	**1990**	340.1
1951	1 340	**1971**	10 872	**1991**	208.6
1952	1 502	**1972**	**1 551**	**1992**	-
1953	1 633	**1973**	**3 170**	**1993**	89.7
1954	2 211	**1974**	1120.4	**1994**	-
1955	2 581	**1975**	582	**1995**	484
1956	1 939	**1976**	1120.3	**1996**	254.5
1957	3 430	**1977**	803.5	**1997**	119.5
1958	2 848	**1978**	804	**Moyenne**	1854.3
1959	1 763	**1979**	697.5	**Maxi**	10 872
1960	1 049	**1980**	660.5	**Mini**	89.7

Source: Rapports de la DEFCCS ***Lacune****s: 1942, 1945, 1992, 1994*

Tableau A.10.: Situation de l'exploitation contrôlée de la gomme arabique et de la gomme mbèp de 1989 à 1999

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
J	77130	186064	24489	101400	66310	68820	93411	83185	136718	24685
F	74262	178875	184370	208590	65045	91935	31380	57188	143605	148835
M	138730	109140	147130	128260	99910	73120	233110	44750	50618	67862
A	254130	130250	100420	145620	100320	123280	202570	124845	52158	90535
M	122870	148070	130230	124900	24865	75719	179543	148327	101995	70535
J	127750	78090	114375	119368	54410	104987	106030	164700	58699	19800
J	33822	19000	56960	62500	61628	110088	77412	26180	58545	13320
A	88700	21380	78205	12710	9383	32900	53980	57635	26490	22933
S	239100	18390	51780	26560	16813	98895	102971	27780	12165	70233
O	416590	141940	95790	85990	61226	128365	123195	51650	58840	133688
N	226310	277320	105800	73910	157150	285418	305720	151353	115125	169547
D	202032	78015	159740	137800	122330	163505	378255	161925	124700	127523
An	**2001426**	**1386534**	**1249289**	**1227608**	**839390**	**1357032**	**1887577**	**1099518**	**939658**	**959496**

Source :IREF Tamba

Tableau A.11. : Evènements marquants l'histoire du Sénégal

DATES	Evènements accidentels	EVENEMENTS ECONOMIQUES	EVENEMENTS POLITIQUES	EVENEMENTS INTERNATIONAUX
1945				Fin de la deuxième guerre mondiale
1946		Loi autorisant la création des coopératives	Loi Lamine Guèye abrogeant l'indigénat	
1952		Projet de plan Sénégal : 1953-1957		
1957				Traité de Rome : début de la construction européenne
1958			• Début de l'autonomie interne • Projet de plan Sénégal : 1958-1962 • Fusion BDS /SFIO Senghor-Lamine Guèye	
1959		Création de l'animation rurale		
Premier régime socialiste 1960-1980				
1960	•	• Dissolution SMDR • Création de l'OCA • Circulaire 32 de Mamadou DIA	• Indépendance du Sénégal • Loi portant organisation administrative (chef de canton remplacé par chef d'arrondissement, création poste gouverneur de région…)	
1961		Plan de développement 1961-1964		
1962			Crise politique/rupture SENGHOR-DIA	
1963				• Création de l'OUA • Convention de Yaoundé
1964	•	• Loi sur le Domaine National • Opération productivité mil-arachide (1964-1968) SATEC		
1965		Deuxième plan de développement (1965-1969)		
1966		Création de l'ONCAD : Fusion CRAD-OCA		
1968		Projet intérimaire traction bovine 1968-1970	Crise politique et sociale (crise universitaire)	
1972			• Loi sur la décentralisation • Code de la famille	

1973				
1974			Création du PDS	
1976		Création de la FONGS		
1975				Accords de Lomé ACP/CEE
1978		Programme stabilisation		
1979		Fin du programme agricole		
1980		Disparition de l'ONCAD	Départ de SENGHOR, remplacé par DIOUF	Plan de Lagos OUA 1980-2000
Deuxième régime socialiste 1981-2000				
1981		VIè Plan (1981-1985)	Conflit en Casamance	Rapport Berg Banque Mondiale
1982		Suppression de l'ONCAD (charger de financer les intrants et le matériel agri)		
1983		Restructuration des coopératives		
1984	•	• Loi sur les GIE • NPA		
1985		VIIè Plan (1985-1989)		
1989		VIIIè Plan (1989-1995)	Conflit sénégalo-mauritanien	
1990			Loi sur la décentralisation transfert de l'exécutif du sous-préfet au PCR	
1993		Création du CNCR		
1994		PASA		
1995		• IXè Plan (1996-2001) • LPDA		
1996			Loi sur la décentralisation (régionalisation…)	
1997		Relance de la filière arachide (CNIA)		
1998		LPDI		
1999		• Signature PSAOP, PNIR • Lettre de politique de développement rural décentralisé		Initiative PPTE ???
Changement de régime politique (régime libéral)				
2000			Alternance politique : régime socialiste vs régime libéral	• Entrée en vigueur du TEC/UEMOA • Accords de Cotonou ACP/UE (fin prévu régime préférentiel en 2007)

				• Déclaration du millénaire (OMD)
2001		Xème Plan 2001-2006		• PAU/CEDEAO • Adoption NEPAD
2002				Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire
2003				
2004		LOASP		
2005		• Privatisation de la Sonacos • PNDA		
2006	•	• Signature PSAOP 2 et PNDL • Plan REVA, nouvelle orientation de la politique agricole	Report des élections législatives/couplage des élections présidentielles et législatives	